Recension chronologique des incendies à l'Île d'Orléans (1651-2012)

Jean-Claude Dionne

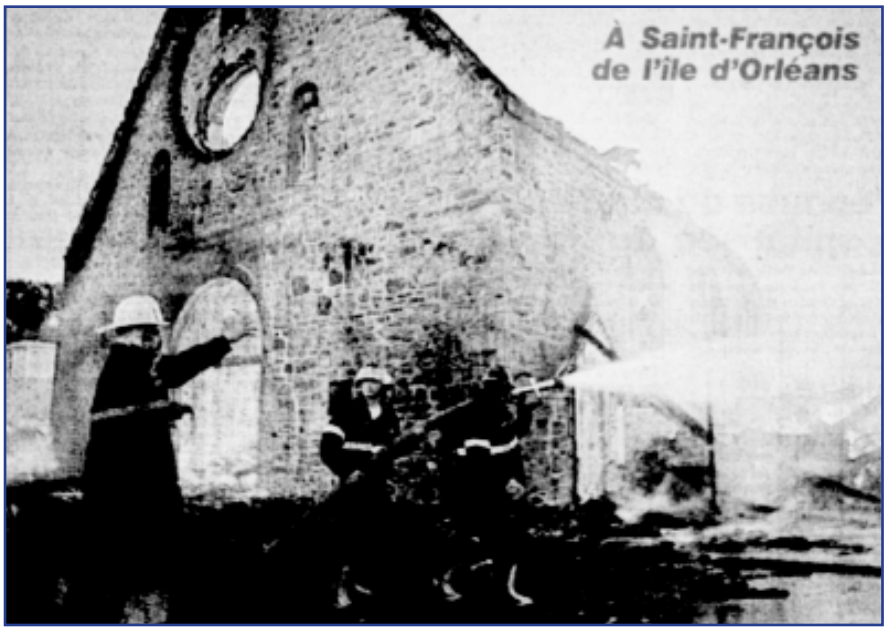


Archiv-Histo

Jean-Claude Dionne
B.Sc. (Chimie, Laval, 1964)
M.A. (Histoire, Université de Montréal, 2007)

Recension chronologique des incendies à l'Île d'Orléans (1651-2012)

Montréal 2019



Page couverture :
« Un momument historique disparaît à Saint-François de l'Île d'Orléans »
André Pichette, photographe
Tirée du journal *Le Soleil*, 25 novembre 2013.

Société de recherche historique
Archiv-Histo Inc.
535, rue Viger Est
Montréal (Québec) H2L 2P3
Case postale 45 501, succursale Sault-au-Récollet
Montréal (Québec) H2B 3C9
Téléphone : (514) 625-5791
Courriel : archiv.histo@gmail.com
Site Internet : Archiv-Histo.com

© **Tous droits réservés**
Dépôt légal –Bibliothèque et Archives nationales du Québec – 2019
Bibliothèque Archives Canada – 2019

ISBN : 978-2-923598-75-8

Introduction

L'un des berceaux des familles Québécoises l'île d'Orléans a fait l'objet de nombreux travaux de recherche couvrant des champs d'étude variés: historique, folklorique, géographique, géologique, archéologique, toponymique, généalogique, patrimonial, archivistique, sociologique, économique, agricole, touristique, etc. Ces domaines ont été analysés et décrits dans 20 mémoires de maîtrise, 30 livres, 18 études et 49 articles. Ce travail archivistique concernant les incendies vient enrichir cette collection et apporte une acquisition de connaissance supplémentaire qui, sans aucun doute, va aider tant les généalogistes, les historiens que les autres passionnés de mon coin de pays.

Les documents de la BAnQ

Afin de vérifier si des documents relatifs aux militaires sont accessibles en ligne dans la base *Pistard* de la BAnQ, j'ai fait une recherche en indiquant dans les onglets de Recherche avancée «incendie» et «île d'Orléans» Cote, Classe, Toutes les cotes.

Les documents publiés

Les livres

Ferland, Jean-B.A. Notes sur les registres de Notre-Dame de Québec, Québec : G et G.E. Desbarats, imprimeurs-éditeurs, 1863.

Jacques Mathieu, Jacques et Imbeault Sophie. La Guerre des Canadiens. 1756-1763. Septentrion, 2013, 280 pages.

AUDET, Bernard. Avoir feu et lieu dans l'île d'Orléans au XVII^{e} siècle. Québec, PUL, 1990, 271 p.

Les articles

Marcel Trudel. Les églises ont-elles souffert de de la conquête ?» publié dans Revue d'histoire de l'Amérique française, vol.8, n 1. 1954, p.25-71

Les journaux

La Gazette de Québec
Le Courrier du Canada
Le Journal de Québec (Disponible en format numérique jusqu'en 2014)
Le Pays
Le Canadien
Le Franco-Canadien
Le Nouvelliste
L'Électeur
Le Quotidien de Lévis
Le Constitutionnel
La Patrie
Journal des Campagnes
L'Étendard
La Justice
L'Événement
Le Soleil (Disponible en format numérique jusqu'en 2018)
Le Courrier de St Hyacinthe
The Morning Chronicle
The Morning Chronicle and Commercial and Shipping Gazette

Quebec Morning Chronicle
The Chronicle, Quebec, Canada
The Quebec Mercury
The Quebec Daily Mercury

Introduction

A l'impossible nul n'est tenu. Ainsi, cette récension des incendies survenus à l'Ile d'Orléans (1651-2012) est loin d'être exhaustive. Il est évident qu'au cours de la période où les journaux n'existaient pas, soit du début de la colonie à la première publication de *La Gazette de Québec* en 1764, les informations rapportées concernant les incendies sont très rares. Ce journal mentionne un incendie en novembre 1767. Les incendies survenus dans la ville de Québec sont, il va de soi, plus nombreuses et sont rapportés dans ce journal. Pour sa part *Le Canadien,* dont le début remonte à 1806, rapporte un incendie en 1843. Par la suite, les informations sont plus régulières. Mais peut-on prétende qu'elles soient exhaustives ?

À l'île d'Orléans, les maisons et les autres bâtiments étant plus éloignés les uns des autres, les risques de conflagration était moindre qu'à la ville de Québec où, déjà en 1673, Frontenac émet un Règlement de police obligeant que toute maison soit construite avec deux pignons de maçonnerie, servant de coupe-feu.[1] Les trois éléments majeurs en prendre en compte dans la prévention des incendies sont les murs et les matériaux de construction, les toits et les cheminées. La question qui nous vient à l'esprit est quels types de maisons étaient construites à l'île d'Orléans à cette époque ? Les informations les plus précises à ce sujet proviennent de l'étude très rigoureuse de Bernard Audet qui a fait le dépouillement systématique des archives des notaires de la région de Québec de 1670 à 1710.

Je souligne quelques informations :

- ✓ 63 maisons en bois, 1 en pierre (celle de d'Antoine Fortier de St-Laurent). *En 1723, il n'y aurait eu encore sur l'île qu'une maison en pierre, alors que toutes les autres (au nombre de 285) étaient en bois. p.36*
- ✓ Quelques qualificatifs donnés par les notaires dans leurs inventaires : petite et vieille maison, vieille maison méchante, masure, simple cabane, maisonnette, etc.
- ✓ La présence d'outils de charpenterie et de menuiserie chez des habitants
- ✓ Faibles moyen financiers, abondance de bois, aucune norme
- ✓ Concernant les mesures de sécurité (à la page 33)

> Des mesures de sécurité s'imposaient quand même à la campagne, en raison du danger constant d'incendie, compte tenu du fait que les maisons étaient en bois, le toit parfois en chaume, et que le feu était ouvert. Pour les besoins de la cuisine, il y avait toujours du feu dans la cheminée, mais durant les périodes de froid on alimentait le feu de quantités considérables de bois. L'expérience montre que, devant la seule source de chaleur du foyer, il n'y a qu'une partie du corps qui se réchauffe : ce n'est donc que par une chaleur excessive qu'on peut obtenir un certain confort. La seule garantie qu'on pouvait avoir contre les dangers d'incendie était de pouvoir compter sur un foyer et une cheminée construits selon les règles de l'art. C'est probablement ce souci qui transparaît dans le fait que cinq de nos marchés de construction avaient pour objet l'érection de la cheminée. Bien sûr, nous ne pouvons pas tirer une loi générale à partir d'un si petit nombre de documents, mais le fait nous paraît avoir quand même une certaine signification. En effet, qu'on ait pris la peine de faire appel à des spécialistes pour des cas précis de construction de foyer et cheminée, et qu'on ait fait l'entente par écrit alors qu'on n'a pas procédé à une telle formalité pour les travaux de charpente et de menuiserie, cela vaut d'être signalé.

[1] Castelli, M. D. (1975). L'habitation urbaine en Nouvelle-France. Les Cahiers de droit, 16 (2), 403–430. https://doi.org/10.7202/042031ar

TABLEAU 10

La maison de bois* dans l'île d'Orléans

1. *La maison de pieux*						
« pieux debout » :	1670					
« clause de pieux de cedre » :	1700					
2. *La maison de colombage*						
sans spécification :	1686	1686	1689	1698	1703	
	1703	1704	1705	1706		
colombage pierroté :	1653	1674	1689			
« partie close de colombage et de madriers » :			1703	1703		
« colombage et vieux madriers » :			1700			
3. *La maison à empilement de pièces*						
pièces sur pièces :	1672	1674	1674	1677	1678	1681
	1683	1685	1686	1688	1689	1689
	1690	1690	1692	1695	1700	1701
	1701	1702	1702	1703	1703	1703
	1703	1703	1703	1707	1707	1709
	1709					
« close de piesses de bois » :	1700					
« madriers en coulisse » :	1696					
« close de madriers » :	1688	1699	1700	1701	1701	
	1702	1704	1705	1706	1707	
« en forme de muraille » :	1647					
4. *Les types complexes*						
« partye de pieces sur pieces et de pieux debout » :				1694		
« close en partye de piesses sur piesses et de madriers embouvetés » :						1709

Les dates renvoient aux marchés de construction, inventaires ou autres documents.
* Typologie de Georges Gauthier-Larouche, *op. cit.*, p. 67.

p.37

B. Audet mentionne à la page 33 que « le toit parfois en chaume ». Voici une information que j'ai trouvé datant de 1835 :

> La saison conserve encore le caractère extraordinaire qu'elle a eu depuis le commencement. Hier nous avons eu une de ces poudreries affreuses qu'on a dans le mois de décembre. Vers le soir le vent s'est abattu, le temps s'est adouci, mais la neige a continué à tomber avec abondance jusqu'à ce matin : il y en avait trois à quatre pouces.
>
> Aujourd'hui le temps s'est éclairci.
>
> L'impétuosité du vent d'hier a détaché beaucoup de glace aux environs de cette ville, et le fleuve en a charrié aujourd'hui en assez grande quantité. Le pont de Cap Rouge tient toujours. On nous rapporte qu'il y est encore passé un homme ce matin.
>
> La prolongation de l'hiver est funeste pour plusieurs paroisses de ce district. Les couvertures des granges qu'on a été obligé de donner aux animaux n'ont même pas suffi, et il va s'ensuivre une mortalité considérable parmi les bestiaux. Ajoutons même qu'une aussi misérable nourriture ne peut guère sauver des animaux déjà; amaigris et affaiblis par un long hivernement. Ce ne sera pas de quinze jours ou trois semaines que les animaux pourront aller aux champs et y trouver leur pâture.

Le Canadien, 29 avril 1835, p.2

De l'ensemble des incendies recensés dans les journaux, je souligne qu'entre 2012 et 2018 aucun incendie n'a été rapporté, de plus, compte tenu du fait que la disponibilité d'accès sous format numérique au journal *Le Soleil* se termine en 2018 et en 2014 pour *Le Journal de Québec,* il est évident que ce recensement n'est pas exhaustif. De plus, il m'apparait essentiel d'en souligner deux qui ont marqué profondément la population de la paroisse de St-Jean et celle de l'ensemble de l'île. Il s'agit des deux catastrophes suivantes :

1913 - 4 août – Un épouvantable holocauste à St- Jean, 7 †

Sept personnes périssent dans l'incendie d'une maison à Saint-Jean Ile d'Orléans.

Mme Joseph Paquet, née Thivierge, 53 ans; Mlle Alexandrine Paquet, 27 ans; Mlle Léocadie Paquet, 27 ans; Mlle Marie-Louise Paquet, 25 ans; Mlle Emma Paquet, 24 ans; ; Mlle Rosanna Paquet, 12 ans; et Évangéline, 6 mois, fille de M. Joseph Lapointe, plombier, qui résidait chez M. Paquet avec sa famille.
M. Paquet lui-même est gravement brûlé en voulant secourir les siens.

1968 – 1 juin – Incendie de la maison de Joseph Lachance à S-Jean, 6 †

Les victimes sont Wilfrid, âgé de 22 ans, Agathe, 15 ans, Jeanne d'Arc, 15 ans, Marie-Aimée, 14 ans, et Rénald 11 ans ainsi que leur oncle M. Herménégilde Vaillancourt, 47 ans, de Ste-Famille, un sourd-muet, qui demeurait avec la famille Lachance.

1651 - mars – Incendie de la maison de Éléonore de Grandmaison

Vers le même temps, au mois de mars 1651, un incendie arrivé pendant la nuit détruisit sa maison à l'île d'Orléans.

Notes sur les registres de Notre-Dame de Québec. Ferland, Jean-B.A., Québec : G et G.E. Desbarats, imprimeurs-éditeurs, 1863, p.47 et 48.

1663 - 29 mai – Incendie de la maison de Jacques Gourdeau, au Bout de l'île, 2 †

Né en 1614 ou en 1624, Jacques Gourdeau dit Beaulieu était le fils de Nicolas Gourdeau, procureur du roi à Niort, et de Marguerite Michau, de Niort, Poitiers dans le Poitou, France. Il fut greffier de la sénéchaussée de Québec en 1637, notaire royal à Québec - la commission le nommant à cette charge n'a jamais été retrouvée - et artificier. Il mourût le 29 mai 1663 avec son engagé Nicolas Duval dans l'incendie de sa maison à l'île d'Orléans et fut inhumé le 2 juin à Québec. Il avait épousé Éléonore de Grandmaison le 13 août 1652 à l'île d'Orléans.

Sources: André Vachon, " Inventaire critique des notaires royaux des gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières (1663-1764)", Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. X, no 1 (juin 1956), p. 100; Jetté, vol. 1, p. 521 ; Tanguay, vol. 1, p. 279; Pierre-Georges Roy, L'île d'Orléans, Québec, Garneau, 1976 (1928), p. 95-96. Michel Lessard, L'île d'Orléans. Aux sources du peuple québécois et de l'Amérique française, Montréal, Éditions de l'Homme, 1998, p. 135.

Nicolas Duval avait été brûlé à l'île d'Orléans, en 1663.

BAnQ - Cote : CN301,S124

1678 - 3 août – Incendie de la maison de Nicolas Boissoneau à Ste-Famille, 3 †

Nicolas Boissonneau dit Saint-Onge, cultivateur, de la paroisse Sainte-Famille, île d'Orléans, voit périr trois de ses enfants dans l'incendie de sa maison.

Reg. de Sainte-Famille, I.0., C.Tanguay, 1886, p. 62.

1759 – Invasion anglaise

Maisons et bâtiments incendiés

À la fin de mai 1759, quelques semaines avant l'arrivée des navires de guerre britanniques devant Québec, l'île d'Orléans s'est vidée de sa population. «Soixante-dix familles ont franchi le fleuve, raconte Jacques Mathieu[2]. Avec 60 autres familles de la rive nord, elles se sont rendues dans les troisième et quatrième rangs de Beauport, ainsi qu'à Charlesbourg, où plusieurs ont logé dans des granges. Ce bouleversement a duré quatre mois.»

En juin 1759, la flotte de Wolfe (12 000 hommes) remonte le fleuve en semant la terreur sur son passage. Mercredi 27 juin, la flotte britannique opère un débarquement de troupes (dont les Grenadiers de Louisbourg) sur l'Île d'Orléans. Le site du débarquement se situe sur la rive sud de l'île, à environ six milles de sa pointe ouest. Wolfe débarque le même jour sur l'île et fait placer le placard suivant à la porte des églises :

[2] Jacques Mathieu et Sophie Imbeault. La Guerre des Canadiens. 1756-1763. Septentrion, 2013, 280 pages.

27 Juin 1759 √

Placard que M. le Général Wolf avait fait afficher à l'Isle d'Orléans, à la porte de diffuntes Eglises.

27 Juin 1759

De par son Excellence, James Wolf Major général, Colonel d'Infanterie, commandant en chef les troupes de Sa Majesté Britannique

Lor

133

Le Roi mon maître justement irrité contre la France résolu d'en abattre la fierté et de venger les insultes faites aux Colonies Anglaises, s'est enfin déterminé à envoyer en Canada l'armement formidable de mer et de terre que les habitans prient avancer jusques dans le centre de leur pays.

Il a pour but de priver la couronne de France des établissements les plus considérables dont elle jouit dans le Nord de l'Amérique.

C'est à cet effet qu'il lui a plu de m'envoyer dans ce pays à la tête de l'armée, redoutables actuellement sous mes ordres. Les laborieux Colons et Paysans, les Femmes, les enfans ni les ministres sacrés de la religion ne sont point l'objet du ressentiment du Roi de la G. B.. Ce n'est pas contre eux qu'il élève son bras, il prévoit leurs calamités, plaint leur sort, leur tend une main secourable.

Il est permis aux habitans de rester avec leurs familles dans leurs habitations, je promets ma protection; je les assure qu'ils pourront sans crainte de la moindre molestation y jouir de leurs biens, exercer le culte de leur religion, en un mot jouir en pleine paix de la guerre de toutes les douceurs de la paix, pourvu qu'ils s'engagent à ne prendre directement ni indirectement aucune part à une dispute qui ne regarde que les deux couronnes.

Si au contraire par entêtement déplacé d'une valeur imprudente leur fait prendre les armes qu'ils s'attendent à souffrir tout ce que la guerre offre de plus cruel. Il leur est aisé de se représenter à quels excès

excès se porte la fureur d'un soldat effréné ;
mes ordres seuls peuvent en arrêter le cours.

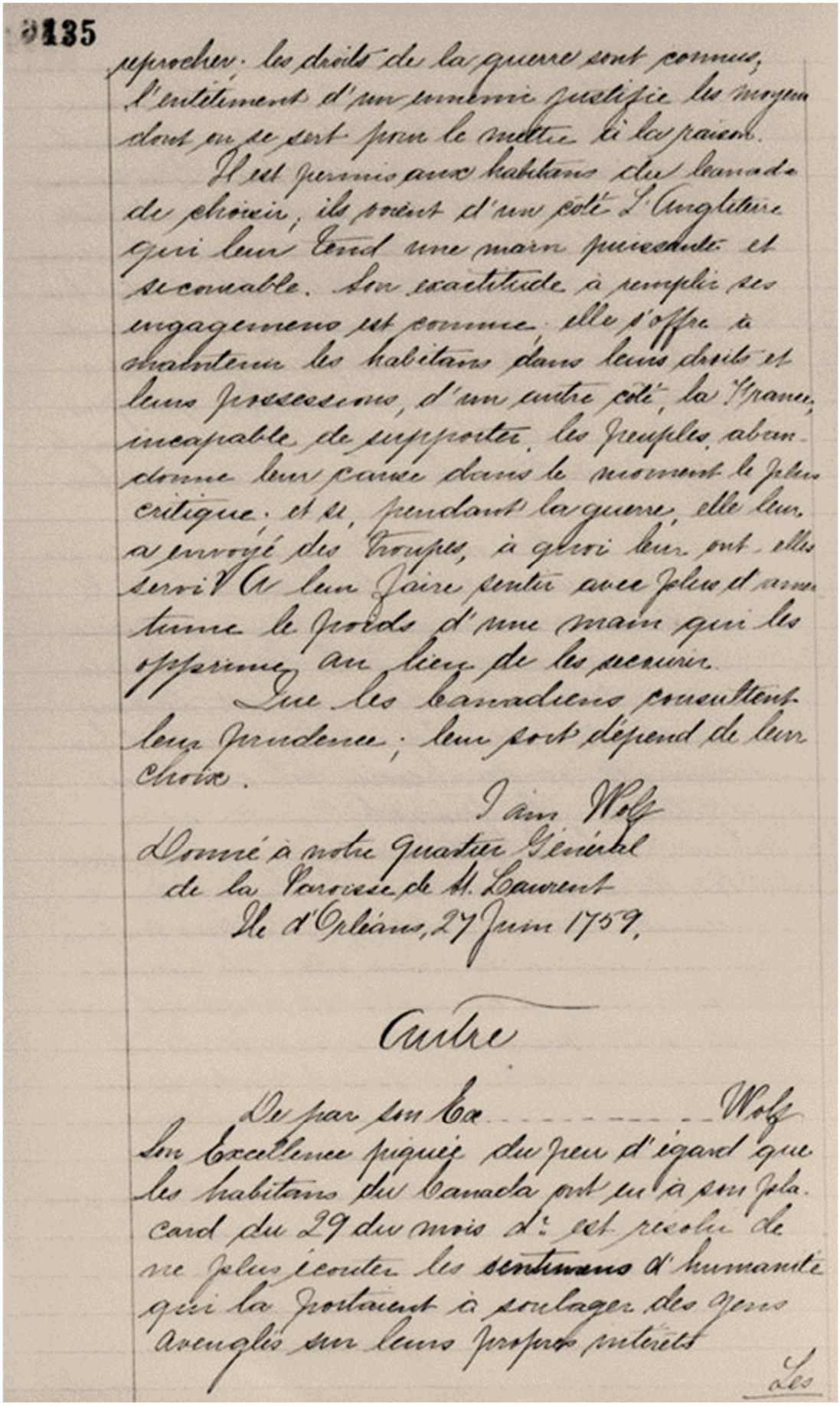
C'est aux Canadiens par leur conduite de se procurer cet avantage. Ils ne peuvent ignorer leur situation présente, une flotte considérable bouche le passage des secours dont ils pourraient se flatter du côté de l'Europe, une armée nombreuse les presse du côté du continent ; le parti qu'ils ont à prendre ne paraît pas douteux ; que peuvent ils attendre d'une vaine et aveugle opposition ? qu'ils en soient eux mêmes les juges.

Les cruautés inouïes que les Français ont exercées contre les sujets de la G. B. établis dans l'Amérique pouvaient servir d'excuse aux peuplades les plus féroces ; mais l'Anglais déteste cette barbare méthode ; sa religion lui prêche l'humanité et son cœur lui fait avec plaisir les préceptes.

Si la folle espérance de me résister avec succès porte les Canadiens à refuser la neutralité que je leur propose, et leur donne la présomption de paraître les armes à la main, ils n'auront sujet de s'en prendre qu'à eux mêmes lorsqu'ils gémiront sous le poids de la misère à laquelle ils se verront exposés par leur perfidie.

Il sera trop tard de regretter les efforts inutiles de leur valeur méconnue lorsque pendant l'hyver ils pleureront faim de famine. Tout ce qu'ils font de plus cher.

Quant à moi, je n'ai rien à me reprocher



9135

reprocher. les droits de la guerre sont connus,
l'entêtement d'un ennemie justifie les moyens
dont on se sert pour le mettre à la raison.

Il est permis aux habitans du Canada
de choisir, ils voient d'un côté l'Angleterre
qui leur tend une main puissante et
secourable. Son exactitude à remplir ses
engagemens est connue. elle s'offre à
maintenir les habitans dans leurs droits et
leurs possessions, d'un autre côté, la France,
incapable de supporter les peuples, abandonne
leur cause dans le moment le plus
critique. et si, pendant la guerre, elle leur
a envoyé des troupes, à quoi leur ont elles
servi? A leur faire sentir avec plus d'amertume
le poids d'une main qui les
opprime au lieu de les secourir.

Que les canadiens consultent
leur prudence; leur sort dépend de leur
choix.

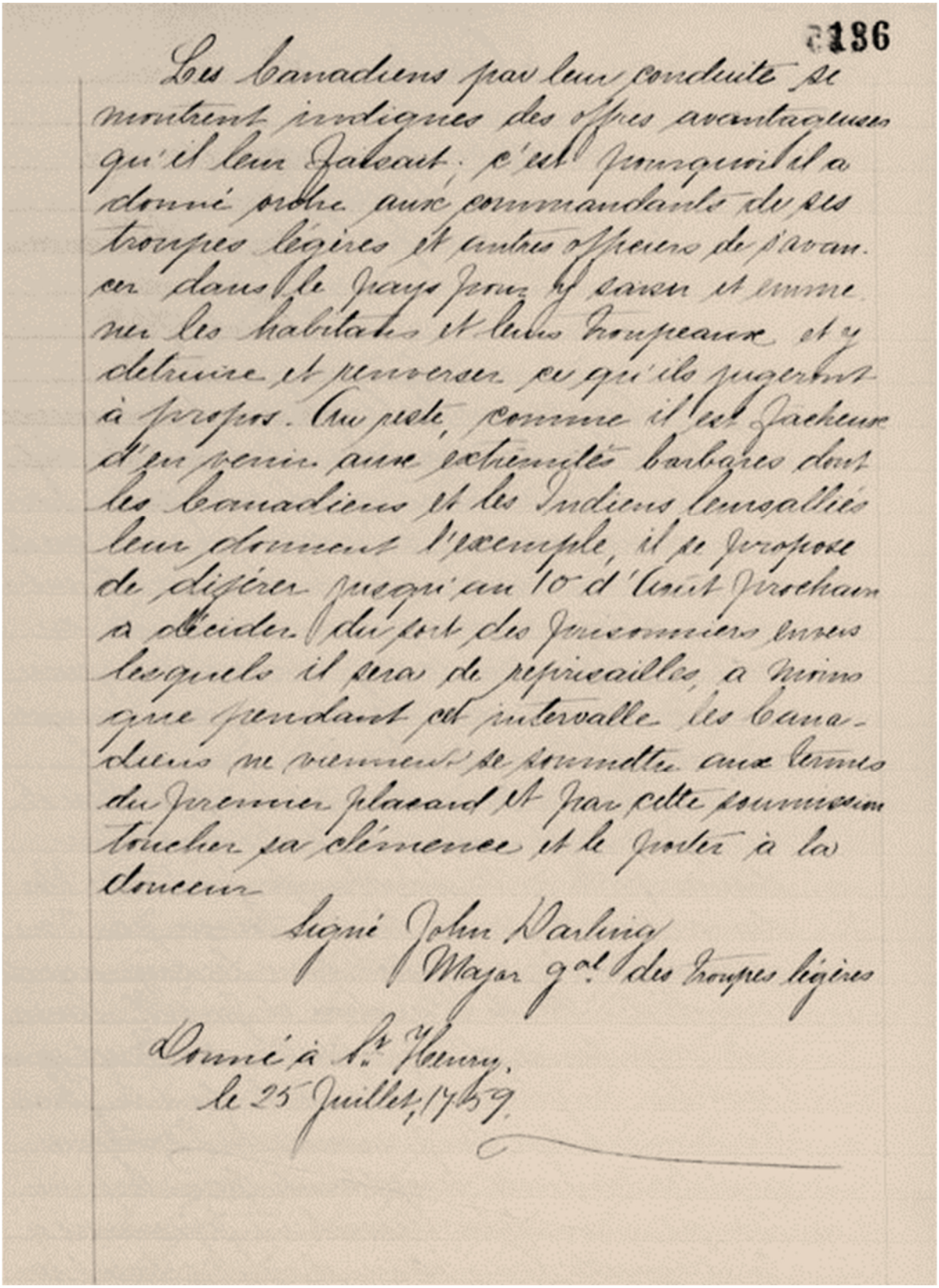
Jam. Wolf

Donné à notre quartier Général
de la Paroisse de St. Laurent
Ile d'Orléans, 27 Juin 1759.

Autre

De par son Ex. ..... Wolf
Son Excellence piquée du peu d'égard que
les habitans du Canada ont eu à son placard
du 29 du mois d: est résolu de
ne plus écouter les sentimens d'humanité
qui la portaient à soulager des gens
aveuglés sur leurs propres intérêts

Les



2186

Les Canadiens par leur conduite se montrent indignes des offres avantageuses qu'il leur a faites. c'est pourquoi il a donné ordre aux commandants de ses troupes légères et autres officiers de s'avancer dans le pays pour y brûler et ravager les habitations et leurs troupeaux et y détruire et pervertir ce qu'ils jugeront à propos. Un peuple, comme il est facheux d'en venir aux extrémités barbares dont les Canadiens et les Indiens leurs alliés leur donnent l'exemple, il se propose de différer jusqu'au 10 d'août prochain à décider du sort des prisonniers entre lesquels il fera de représailles, à moins que pendant cet intervalle les Canadiens ne viennent se soumettre aux termes du premier placard et par cette soumission toucher sa clémence et le porter à la douceur

Signé John Darling
Major Gal des troupes légères

Donné à St. Henry,
le 25 Juillet, 1759.

[Placard que le général Wolfe avait fait afficher en arrivant ...].1759, juin, 27. Pièce.
MG8-A1 serie1. No de volume : 16. No de conteneur copié : C-13576.
Documents textuels. [Accès : À déterminer]. Privé.
No d'instr. de recherche : MSS0576
http://heritage.canadiana.ca/view/oocihm.lac_reel_c13576/312?r=0&s=3

Les quelques habitants qui font confiance à la parole de Wolfe en paient le prix. Trois hommes sont scalpés et une maison où s'étaient réfugiés des femmes et des enfants est incendiée; les malheureux sont brûlés vifs. Puis, toute la côte sud du fleuve est saccadée et brûlé. Un soldat qui a participé à ces opérations de terreur n'est pas peu fier de noter dans son journal : «Nous avons brûlés et détruit jusqu'à quatorze cents belles fermes, car pendant le siège, nous étions les maîtres de leur pays, le long de la rive, et nous envoyions presque continuellement des groupes pour ravager la campagne, si bien que cela leur prendra un demi-siècle pour réparer les dégâts».

Le mercredi 22 août - Wolfe écrit « J'ai l'intention de brûler tous les édifices et les récoltes de l'ennemi sur la Côte du Sud. »

Le jeudi 23 août, les hommes de Goram commencent la destruction des villages sur la côte du Nord entre Montmorency et St-Joachim. Il y a aussi des incendies sur l'Île d'Orléans.

Dans les campagnes autour de Québec, ce n'est guère mieux. Toute la Côte de Beaupré et l'île d'Orléans ont été saccagés, les soldats ont volé le bétail et incendié les maisons et les bâtiments de ferme. Les familles privées de leurs hommes valides viennent se réfugier à Québec ce qui augmente encore la misère. Seules les églises, épargnées par l'armée anglaise, sont encore debout dans ce paysage désolé. De l'autre côté du fleuve, les villages ont souffert le même martyre. Les 19 paroisses du territoire qui s'étend jusqu'à Kamouraska ont payé cher leur résistance à l'envahisseur. Aucun village n'a été épargné, la plupart sont à reconstruire entièrement.

Concernant les églises sur l'île d'Orléans, Marcel Trudel[3] indique dans son article qu'elles ont été plus ou moins endommagées.

- ✓ L'église de St-Pierre, occupée par les anglais à partir du 15 août 1759 n'est pas brûlée cependant les dommages sont lourds. Au retour dans leur paroisses, les habitants, dont les maisons avaient été incendiées, vont se servir de l'église comme refuge en attendant la reconstruction de leurs maisons.
- ✓ A Ste-Famille, le couvent et l'église sont épargnés mais le presbytère est brûlé.
- ✓ Les dommages à l'église de St-François se limitent aux fenêtres et à la cloche.
- ✓ L'église de St-Jean et celle de St-Laurent sont épargnées. Cependant le presbytère St-Laurent est brûlé pour des fins stratégiques. Le gouverneur Murray verse une somme de 1970 livres au curé pour le rebâtir.

Combien de maisons, de granges et autres bâtiments ont été brûlés à l'Ile d'Orléans ?

Il n'est pas possible d'avoir un décompte exact. Certains affirment que toutes les maisons du côté nord ont été brûlés et que plusieurs maisons du côté sud sont restées intactes.

En utilisant les données de deux recensements qui suivent :

[3] «Les églises ont-elles souffert de de la conquête ?» publié dans Revue d'histoire de l'Amérique française, vol.8, n 1. 1954, p.25-71.

Au recensement de 1726, l'île d'Orléans compte 280 familles pour une population de 1 950 personnes dont 42% sont de jeunes de moins de 15 ans. Ces familles se partagent 300 terres, décrites dans l'aveu et dénombrement du 25 août 1725.[4]

Les données contenues dans le recensement de 1784 n'indiquent pas le nombre de familles. La répartition du nombre de personnes par paroisse est la suivante : St-Pierre (487), Ste-Famille (436), St-François (328) St-Jean (493) et St-Laurent (466). Les jeunes de moins de 15 ans représentent 45.6% de la population.

Recensement des paroisses de l'île d'Orléans (1784)
Ordonné par le gouverneur Haldimand et effectué gratuitement par Nicolas-Gaspard Boisseau et son fils
(Réf. Pierre Georges Roy, l'île d'Orléans, 1928, pp. 387-88)

Paroisse	Maisons	Hommes	Femmes	Garçons + 15 ans	Garçons – 15 ans	Filles +14 ans	Filles - 14 ans	Domestiques	Esclaves
St-Pierre	83	89	77	54	100	48	104	9	6
Ste-Famille	77	78	74	40	110	33	86	10	5
St-François	58	59	53	17	85	27	77	3	7
St-Jean	97	99	92	38	113	27	117	4	3
St-Laurent	75	75	68	57	130	39	86	5	6
Total	**400**	**400** 18.1%	**364** 16.5%	**206** 9.3%	**538** 24.3%	**174** 7.8%	**470** 21,3%	**31** 1.4%	**27** 1.2%
		764		**744**		**644**			
GRAND TOTAL : 2210 personnes. La plupart des 27 esclaves étaient des indiens Panis									

J'évalue sous toutes réserves que le nombre de maisons se situerait, en 1759, dans la fourchette de 325 à 360. Le nombre de maisons brûlées serait possiblement de 275 ou plus, sans compter les granges et autres bâtiments de ferme.

1767 - 1 novembre – Incendie de la maison de M. Bellehumeur au Bout de l'Ile

Le dimanche matin dernier, entre 10 et 11 heures, le feu a prit à la maison à la pointe de l'Ile d'Orléans, vis-à-vis de cette ville, qui était occupée par Monsieur Bellehumeur, pendant qu'il était à la messe, laquelle dans peu de temps fut réduite en cendres, avant qu'on ait pu sauver la moindre chose. On prétend que cela a été causé par une crevasse dans la cheminée par laquelle le feu s'est communiqué à la couverture.

Note de J.-C. Dionne : Transcrit en orthographe modernisée.

La Gazette de Québec, 5 novembre 1767, p.3

1841 - 17 octobre – Incendie des granges de Joseph Asselin et de Baptiste Giguère de Ste-Famille

Le feu éclata dimanche dernier à l'issue de la grand'messe dans la grange de Mr. Joseph Asselin, cultivateur, Ste-Famille, et de là à l'aide du vent de Nord qui soufflait fortement ce jour-là, gagna

[4] Aveu de dénombrement du fief de l'isle et comté St-Laurent nommée l'isle d'Orleans. Rapport de l'archiviste de la Province de Québec pour 1945-1946, pp. 3 à 35.

celle de M. Baptiste Giguère (distance de trois arpents) et dans l'instant les réduit en cendres, ainsi que les grains et le fourrage qu'elles contenaient, et deux chevaux qui étaient alors dedans. On ne sait comment le feu a été mis. Le premier de ces deux malheureux était assez à son aise, et n'a pas de famille, mais le dernier est un pauvre homme endetté et à la tête de quinze personnes.

Le Canadien, 22 octobre 1841, p.2

1843 - 12 mai – Incendie de la grange de François Leblanc de St-Jean

On nous écrit de Saint-Jean (île d'Orléans), en date du 12 mai : «La grange de François Leblanc, de cette paroisse, a été la proie des flammes, ce matin, vers une heure; tous les animaux, le fourrage et les voitures ont été consumés en un instant; le progrès du feu ayant été accéléré par un fort vent qui soufflait du nord-est, il a été impossible de rien sauver. La maison de ce même individu aurait subi le même sort, l'automne dernier, sans le prompt secours qu'on y apporta. Les funestes effets causés par cet élément destructeur sont toujours déplorables pour les victimes qu'il frappe; mais il semble que quand la main de l'homme y prête son aide, pour assouvir sa vengeance, ou par représailles de quelque prétendu dommage, la raison humaine a peine à se résoudre à croire qu'il existe en ce monde des êtres assez dépravés pour ruiner ainsi leur semblable. Pourtant les circonstances qui se rattachent à cet évènement, donnent tout lieu de croire que c'est l'œuvre de quelqu'incendiaire. Il est à remarquer que depuis plusieurs années cette paroisse a été le théâtre de catastrophes semblables, qui se sont répétées successivement, et ont eu pour causes des circonstances plus ou moins analogues à celle dont nous venons d'être témoins : de sorte que, depuis longtemps, les scélérats soupçonnés triomphent, le particulier tremble pour sa propriété, et n'ose élever la voix contre celui qu'il soupçonne être l'auteur de semblable sinistre, de peur d'être une nouvelle victime de sa vengeance. De là on peut inférer le malaise qu'éprouve la société. Il est à espérer que la divine providence mettra bientôt fin à de pareils désastres, en faisant découvrir leurs auteurs, et en fournissant au tribunal civil les moyens de mettre la société à l'abri de pareils forfaits.»

Le Canadien, 19 mai 1843, p.2

La grange du sieur François LeBlanc de Saint-Jean, île d'Orléans, a été consumée le 12 de ce mois, avec tout ce qu'elle contenait, animaux, fourrage, voitures, etc. Les circonstances qui se rattachent à cet événement déplorable donnent lieu à croire qu'il est l'œuvre de quelque incendiaire.

Le Journal de Québec, 20 mai 1843, p.1

1843 - 6 août – Incendie de la maison de François Aubue du bout de l'Île

La maison de François Aubue, pilote, au bout de l'île d'Orléans, a été consumée par le feu, avec tout ce qu'elle contenait, hier après-midi, pendant l'absence de la famille. L'incendie était parfaitement visible de la ville.

Le Canadien, 7 août 1843, p.3 ; Le Journal de Québec, 8 août 1843, p.1

1848 - 17 juin – Incendie de la grange du notaire Nazaire LaRue de St-Jean

Dimanche dernier, vers les 6 heures du soir, par un vent impétueux et un orage extraordinaire, la foudre tomba sur la grange de Nazaire LaRue, écuyer, notaire, de St. Jean Isle d'Orléans, et la consuma avec une partie des voitures, instruments aratoires et poules qui s'y trouvaient, dans l'espace de quelques minutes.

Le Canadien, 23 juin 1848, p.2 ; The Quebec Mercury, 24 juin 1848, p.2

1851 - 29 mars – Incendie de la grange de Joseph Lachance de St-Jean

On nous informe que, samedi matin, sur les quatre heures, le feu prit à la grange du sieur Joseph Lachance, respectable cultivateur de Saint-Jean, île d'Orléans, et la consuma avec tout ce qu'elle contenait, y compris 17 ou 18 bêtes à cornes, 3 chevaux, 22 moutons, voitures, instrument d'agriculture, etc. On estime la perte de £300 à £400. Il y a lieu de penser que cet incendie n'est pas l'effet du hasard.

Le Canadien, 31 mars 1851, p.2

1857 - 8 juillet – Incendie de la maison de Paul Blouin et de la grange de Veuve Baptiste Lapointe et celle de Pierre Pouliot, de St-Jean

Mercredi dernier, le feu a détruit une maison appartenant à M. Paul Blouin, à Saint-Jean, près de l'église, et une grange appartenant à Dame Vve. Baptiste Lapointe. A peu près à la même heure, à trois mille de l'église, une autre grange, avec tout ce qu'elle contenant, propriété de M. Pierre Pouliot, devenait la proie des flammes. M. Pouliot a perdu £100; mais de suite ses co-paroissiens se sont mis à l'œuvre pour le soulager, et le lendemain, tous les matériaux nécessaires à la reconstruction de la bâtisse étaient rendus sur le terrain. C'est un nouveau trait de la bonté de cœur du cultivateur canadien.

Le Canadien, 11 juillet 1857, p.5 ; Le Journal de Québec, 11 juillet 1857, p.2

On Wednesday forenoon, 8th instant, a fire broke out in and completely destroyed a dwelling house, which was being repair, belonging to a *habitant* named Paul Blouin, in the Parish of St. Jean, Island of Orleans, near the church. Some sparks fell upon and set fire to a barn, about eighty feet in length, the property of Mrs. Widow Baptiste Lapointe, Blouin's neighbour. Notwithstanding the best efforts of the people who collected to render assistance at the first fore, the barn also was totally consumed. Fortunately, these buildings were empty at the time. About the same hour, some three miles West of the Church, another barn owned by a *habitant* named Pierre Pouliot also took fire and was burned to the ground. In this instance we are sorry to learn the sufferer lost the entire contents of the barn valued at £100. There was no insurance on any of these properties, note we are pleased to hear that early on Thursday, there was already on the spot all the material necessary to rebuild the structures

brought there by the generous *habitants* of that Parish who have contributed to make up the loss to the sufferers. In communities disposed to act in this kind of manner, (our information justly adds) there is little need of Insurance Companies.

The Morning Chronicle, 11 juillet 1857, p.2

1858 - 18 août – Incendie de la grange de M. Gourdeau du bout de l'île

Pendant l'orage de mercredi dernier la foudre est tombée à l'Ile d'Orléans, sur la grange appartenant à M. Gourdeau, surintendant des pilotes. Le fluide électrique ayant communiqué le feu au foin dont cette grange était pleine, toute la bâtisse a été consumée.

Le Canadien, 20 août 1858, p.4 ; The Morning Chronicle, 20 août 1858, p.2

1858 - 30 octobre – Incendie de forêt près du Trou St-Patrice

The fire which we announced on Saturday as having occurred at Pointe Levi East, turned out on enquiry, to have been on the Island of Orleans, near St. Patrick's Hole. Several acres of wood and some barns and other out-houses have been destroyed.

The Morning Chronicle, 2 novembre 1858, p.2

1862 - 31 décembre – Dame Pierre Pouliot, de St-Jean, brûlée sévèrement

St. Jean, Ile d'Orléans, 1er janvier 1863.

A M. l'Éditeur du *Canadien,* Monsieur,

Dans l'intérêt de l'humanité, permettez-moi de cous prier d'insérer dans les colonnes de votre journal, un accident déplorable, qu'est arrivé hier soir, chez le nommé Pierre Pouliot, chaloupier, à la rivière Lafleur, à l'occasion de l'usage qu'on fait des lampes nouvellement introduites, et de l'huile de charbon. Madame Pierre Pouliot voulant remplir le vase qui contenant l'huile, se permit de verser de l'huile, pendant que la mèche était allumée et voilà que le verre fait explosion, et Madame Pouliot se serait brûlée instantanément si son mari n'eut été présent pour éteindre le feu qui s'était communiqué à ses hardes, et elle est tellement brûlée qu'on désespère de ses jours; déjà j'apprends qu'elle a reçu ses derniers sacrements, et on me dit que l'explosion avait été considérable que la maison même à failli brûler. Ce sont là des accidents qu'il est bon de prévenir, et comme il se peut que bien des personnes ignorent l'effet que peut produire le mauvais usage qu'on fait de ces lampes, et de l'huile de charbon, j'ai cru important de mettre le public en garde contre le mauvais usage de ce nouveau mode d'éclairage. L'on me dit que cela peut dépendre de la mauvaise composition de l'huile. Pour cela, on devrait obliger les débitants de ne débiter que l'huile qui aurait subi l'expérience d'un chimiste ou de toute autre personne compétente. J'ai l'honneur d'être à la hâte, Monsieur l'éditeur du Canadien, Votre tout dévoué et humble serviteur.

N. LaRue (Nazaire LaRue, notaire)

Le Canadien, 5 janvier 1863, p.2

1865 - 5 août – Incendie d'une grange à St-Pierre

Dimanche soir, à St. Pierre, île d'Orléans, la grange de M. Noël a été détruite par le feu. Elle était remplie de foin. On ignore la cause de ce malheur.

Le Courrier du Canada, 9 août 1865, p.3

> Lundi, à la cour de police, on a fait une enquête contre un soldat qui s'accusait volontairement d'avoir incendié une grange sur l'île d'Orléans, l'été dernier, pendant que sa compagnie campait dans cet endroit. L'enquête a établi que l'individu était affligé d'une monomanie, due à de trop fréquentes libations et que dans un de ces accès, à Hamilton, il s'était déjà accusé du meurtre d'un enfant, qui n'était pas mort du tout. William Bevan, c'est son nom, a été considéré comme aliéné et trop dangereux pour rester en liberté et le juge Maguire, en le remettant aux mains des autorités militaires, a obtenu la certitude qu'il serait surveillé.

Le Courrier du Canada, 28 février 1866, p.3

1876 - 10 janvier – Incendie d'un hangar à St-Laurent

Nous avons le regret d'apprendre que M. J.B. Gosselin, marchand de Saint-Laurent, Ile d'Orléans, vient d'être éprouvé par un grand malheur. Lundi dernier, le 10 du présent mois, un incendie éclata, à 5 heures du soir, dans son hangar à trois étages servant de dépôt de provision d'un côté et d'écurie de l'autre. Le feu se déclara dans le fenil et se propagea avec une telle rapidité que M. Gosselin nous dit qu'il lui a été impossible de rien sauver. La perte est évaluée à $1,500 au moins, et n'est pas couverte que par $600 à l'assurance mutuelle des comtés de Montmagny, Bellechasse et L'Islet qui s'empressera, nous n'en doutons pas, de le payer. M. Gosselin nous parle des services que lui ont rendus le digne curé de cette paroisse, le Rév. M. Forgues, et les bonnes religieuses qui n'ont cessé de prier pour arrêter le progrès de cet incendie qui menaçait d'envelopper tout le village. La maison de M. Gosselin située à une distance de 50 pieds du foyer de l'incendie a été miraculeusement préservée, ainsi que le hangar voisin qui n'était qu'à une distance de 13 pieds, avec cela les flammes d'abattaient avec furie poussées par une forte brise soufflant de l'Ouest.

Le Journal de Québec 17 janvier 1876, p.2 ; Le Canadien, 18 janvier 1876, p.3

1877 - 28 mai – Incendie de la grange de Thomas Thivierge de St-Jean

Lundi soir, la foudre est tombée sur une étable appartenant à M. Thomas Thivierge, de St-Jean de l'Ile d'Orléans. Tout le contenu de cette étable a été complétement réduit en cendre. Les pertes sont estimées à $800.00 environ.

Le Canadien, 2 juin 1877, p.2

Dans la dernière tempête que nous avons eu jeudi dernier le tonnerre est tombé sur une grange dans la paroisse St. Jean île d'Orléans et l'a complètement détruite. Il y avait plusieurs bêtes à corne, voitures d'été et d'hiver et une grande quantité de volailles dans cet édifice. La perte est évaluée à

$800. Il n'y avait pas d'assurance. Cette grange appartenait à M. Benjamin Thivierge.

Le Nouvelliste, 2 juin 1877, p.4

1878 - 10 mars – Incendie de la maison de Pierre Lachance, pilote de St-Jean

Une maison, appartenant à M. Pierre Lachance, senior, pilote, et située à la Rivière Lafleur, paroisse de St-Jean, Isle d'Orléans, et devenue, dimanche soir, la proie des flammes. M. et Madame Lachance étaient alors absents de leur résidence et avaient confié la charge de la maison à leur plus jeune fille, âgée de dix-sept ans.

Lorsqu'on a trouvé l'infortuné jeune fille au milieu des flammes, elle était sans connaissance, et à l'heure qu'il est, elle n'a pas encore repris ses sens, de sorte qu'il est impossible d'avoir des renseignements sur l'origine du feu. La maison était assurée au montant de $800. La plus grande partie des meubles qui se trouvaient au premier n'a pu être sauvée, mais presque tous les vêtements de la famille ont été consumés par les flammes.

Le Canadien, 14 mars 1878, p.3 ; Le Nouvelliste 14 mars 1878, p.3

1878 - 25 juillet – Incendie de la maison de François Noël, pilote de Ste-Pétronille

Hier, à midi, le feu se déclarait dans la maison de M. François Noël, pilote, du bout de l'île, occupée pour la saison de l'été par la famille de M. Livernois de Québec, sauf deux appartements dans les mansardes où le feu à originé. Personne ne se trouvait dans ces appartements, le feu put librement faire ses ravages et avant que l'alarme fût donnée, causer en moins d'une heure des dommages considérables. Il est vraiment extraordinaire pour ne pas dire miraculeux que toute la maison n'ait pas été entièrement consumée par le feu. M. Noël souffre beaucoup par cet incendie. Assurance partielle dans la Cie d'assurance de Montmagny, Bellechasse et L'Islet qui, nous l'espérons, se hâtera d'indemniser en partie M. Noël. M. Livernois n'a eu aucune perte. M. le curé de Ste-Pétronille (Bout de l'Isle) a généreusement mis à la disposition de la famille de ce Monsieur une de ses jolies maisons qui ne sont pas encore louée, permettant ainsi à M. Noël de reprendre temporairement les chambres non endommagées de sa maison.

Le Canadien, 26 juillet 1878, p.3 ; Le Nouvelliste, 27 juillet 1878, p.3

Nous apprenons avec plaisir, que M. François Noël de Ste-Pétronille, qui a dernièrement passé au feu, a retiré le montant de son assurance de la Cie de Montmagny, Bellechasse et l'Islet, et ce à sa satisfaction et sans aucun délai. Il est de notre devoir, croyons-nous, de signaler avec quelle promptitude cette compagnie d'assurance mutuelle fait honneur à ses affaires.

Le Canadien, 20 août 1878, p.2.

1885 - 21 juin – Incendie d'une grange à Ste-Famille

Pendant l'orage électrique qui a éclaté hier soir au-dessus de notre région, la foudre a incendié de fond en comble une grange appartenant à M. Xavier Létourneau, maire de Ste-Famille, Ile d'Orléans; M. Létourneau était alors absent de chez lui; rien n'a été sauvé.

Nous offrons au maire de Ste-Famille nos sympathies dans la perte considérable qu'il vient de faire.

L'Électeur, 20 juin 1885, p.2 ; Journal des campagnes, 2 juillet 1885, p.12.

1885 - 22 août – Incendie d'une grange à St-Pierre

La nuit dernière à minuit la foudre a été cause d'un incendie assez considérable sur l'Ile d'Orléans, à en juger par la lueur, visible de très loin.

L'Électeur, 22 août 1885, p.2

La foudre est aussi tombée sur la grange de M. Célestin Montigny à Saint-Pierre, Ile d'Orléans, et l'a incendiée avec tout ce qu'elle contenait : voitures d'hiver et d'été, instruments aratoires et toute la récolte de foin.

L'Électeur, 25 août 1885, p.2

La grange brûlée par la foudre dans la nuit de vendredi sur l'Ile d'Orléans était celle de M. Célestin Montmigny, de St-Pierre.

L'Électeur, 28 août 1885, p.3

Ces jours derniers, la foudre est tombée sur la grange de M. Célestin Montmigny, de St-Pierre Ile d'Orléans et l'a complètement incendiée.

La Presse, 28 août 1885, p.3

1886 - 18 août – Incendies à Ste-Pétronille

Hier après-midi vers deux heures et demie le feu s'est déclaré dans la maison de Madame Draynar, occupée actuellement par la famille O'Meara. En un instant toute la maison était en flamme. C'est à peine si on a pu sauver quelques meubles.

M. Napoléon Legendre, employé civil, qui habitait la maison voisine a eu le malheur de subit le même sort, ainsi qu'un M. Genest, pilote de Ste-Pétronille, qui a perdu deux maisons.

Ces maisons étaient situées à l'extrémité mord de l'île d'Orléans, tout près de la grève.

Le vent qui transportait des étincelles dans toutes les directions, alluma le feu à une grange située sur le haut de la côte. Cette bâtisse, qui appartenait à M. Joseph Gourdeau, a été complètement consumée.

Peu s'en est fallu que les deux maisons qui avoisinent cette grange et qui sont occupées, l'une par M. Félix Gourdeau, corroyeur de Québec, et l'autre par M. L. J. Demers, du *Canadien*, ne fussent également détruit. Grâce au zèle et au dévouement de quelques personnes on a réussi à sauver les

deux dernières maisons, mais l'ameublement ainsi que la lingerie ont été sérieusement endommagées.

Pour comble de malheur, madame Demers, qui était assez sérieusement malade, au lit depuis deux jours, a dû être transportée ailleurs. L'excitation et la peur ont tellement aggravé son état, qu'on a dû la ramener hier soir en cette ville, par bateau spécial.

Une personne âgée, Mme Gourdeau a été tellement énervée, qu'on a jugé prudent d'envoyer quérir M. le curé Paquet. Hier soir on désespérait de la sauver.

Un bon nombre de familles qui étaient allées en pic-nic pour passer la journée, sont revenues vers les sept heures pour trouver leurs habitations incendiées.

MM. Drouin, avocat, Edouard Garneau, Eugène Chinic et James Carrell, du Telegraph, méritent les félicitations des citoyens pour tout le trouble qu'ils se sont donnés durant l'incendie.

Il y a très peu d'assurance.

On assure que le feu avait été mis par des enfants, dans l'une des chambres à coucher de la maison, occupée par M. O'Meara.

On a pu arrêter le feu en démolissant le pignon d'une maison voisine appartenant à un M. Paquet. Dans cela tout le Bout de l'Ile y aurait passé.

M. Napoléon Legendre a pu sauver son ménage, non sans beaucoup de détérioration. C'est son propriétaire M. Genest, qui souffre le plus de l'incendie. Il perd tout son ménage et ses deux propriétés non assurées. Il est absent en ce moment.

Cette lamentable catastrophe a naturellement créé un vif émoi dans la paroisse et en ville.

Le Canadien, 19 août 1886, p.3 ; Le Quotidien de Lévis, 19 août 1886 p.3 ; L'Étendard, 21 août1886, p.3 ; Le Courrier du Canada, 19 août, 1886, p. 2 ; L'Électeur, 19 août 1886, p.2

1887 - 21 août – Incendie de la maison de Jean Leclerc de St-Laurent et décès d'un fils de 13 ans †

Un incendie accompagné de perte de vie a jeté l'émoi dimanche matin, parmi la population de l'Île d'Orléans.

Un cultivateur nommé Jean Leclerc et dont la ferme se trouve sur les hauteurs de St-Laurent, s'est levé de bonne heure pour aller à sa grange. Avant de sortir il a allumé sa pipe, et l'on suppose avec assez de raison qu'il jeta son allumette encore enflammée sur une paillasse placée sous l'escalier qui conduisait à la mansarde où étaient couchés sa femme et ses trois enfants, l'ainé, âgé d'une quinzaine d'années, étant apprenti tailleur à la ville.

Lorsque quelques instants plus tard Leclerc retourna à la maison, il aperçut les flammes à l'intérieur.

Il s'y élança et enleva la paillasse qu'il porta dehors, se brûlant beaucoup les mains, la figure et le dos. Puis, comme l'escalier était en feu et que les flammes atteignaient déjà l'étage supérieur, il sortit et posa une échelle contre une fenêtre qu'il enfonça et par où sortirent sa femme et deux de ses enfants.

Malheureusement, au moment où il allait arracher aux flammes sont troisième enfant, un garçon de treize ans qui le suppliait de venir à son secours, tout s'effondra, et le pauvre petit fut enseveli dans le brasier.

La belle-mère et la belle-sœur de Leclerc, qui étaient couchées au premier étage sortirent dès le commencement de l'incendie, qui dura qu'une demi-heure.

Le désespoir de ces pauvres gens est sans borne, et lundi la femme de Leclerc, qui était indisposée d'avance, était folle de douleur et cherchait en se lamentant son enfant dans les champs.

La victime de cette pénible catastrophe avait fait da première communion au printemps. On a retrouvé son cœur et un fragment d'os dans les ruines fumantes de la maison, qui n'était construite que depuis deux ans.

Hier, on a fait une collecte au Bout de l'Ile, en faveur de cette famille affligée.

Depuis nous avons été informé que l'incendie en question est probablement dû à un incendiât. Il y a quelques temps M. Leclerc, qui demeure avec sa belle-mère, a oublié de pousser les verrous de la porte qui permet d'entrer dans la cave de sa maison. A la suite de cette négligence il a constaté que des gens étaient entrés dans la cave, car de nombreuses pistes étaient visibles.

La belle-mère de M. Leclerc avait dans un des tiroirs de sa commode des billets promissoires au montant de $800. Inutile de dire que les commentaires vont leur train. A St-Laurent nombre de gens sont d'avis que cet incendie est dû à un incendiât.

Le Canadien, 23 août 1887, p.3 ; La Justice, 23 août 1887, p.4 ; La Presse, 23 août 1887, p.1

Le feu s'est déclaré hier à la résidence d'un cultivateur de St-Laurent, Ile d'Orléans, et a brulé un enfant. Nous n'avons pu nous procurer d'autres détails sur cet accident pénible; le coroner est aller sur les lieux afin d'y tenir une enquête.

Journal des campagnes, 25 août 1887, p. 10

1887 - 24 septembre – Incendie de la maison de Laurent Vaillancourt, à Ste-Pétronille

Samedi l'après-midi, un four a mis le feu à la résidence de M. Laurent Vaillancourt, à Ste-Pétronille, île d'Orléans, tandis qu'il était à la ville. On a réussi à sauver un peu de meuble, mais la maison a été brûlée. Ce sont les défectuosités du four qui ont occasionné cet incendie.

Le Journal de Québec 27 septembre 1887, p.2 ; L'Électeur, 27 septembre 1887, p.4 ; Le Courrier du Canada, 28 septembre 1887, p.2

1890 - 10 mars – Incendie de la maison d'Arthur Baillargeon à Ste-Pétronille

At one o'clock yesterday morning, fire declared itself in the house of Mr. Arthur Baillargeon, pilot, of Ste. Pétronille de Beaulieu, When the fire was discovered, the whole house was in flames. Only a small proportion of the contents of the house were saved from the flames. It is said that the house was insured.

The Morning Chronicle, 11 mars 1890, p.2

Note de J.-C. Dionne : Aucune information à ce sujet dans le journal *Le Canadien* et le journal *L'Électeur* des 10,11 et 12 mars

1890 - 6 août – Incendie de la grange de Moïse Létourneau à Ste-Famille

La foudre est tombée sur la grange de M. Moïse Létourneau, à Ste-Famille de l'Ile d'Orléans. La grange et tout son contenu, y compris 50 voyages de foin, ont été complètement incendiés.

C'est une perte totale pour ce cultivateur qui n'avait aucune assurance.

Le Canadien, 6 août 1890, p.3 ; Journal des campagnes, 7 août 1890, p.7; La Minerve, 7 août 1890, p.3

1891 - 13 juillet – Incendie de la maison de Jean Vaillancourt à Saint-Laurent

Le tonnerre est tombé hier soir, durant un orage, à Saint-Laurent, île d'Orléans, dans la maison d'un nommé Jean Vaillancourt, cultivateur.

La foudre a brisé un pan du pignon de la maison, et a fait de grands ravages dans les armoires, au milieu de la vaisselle.

Le feu a pris à la maison, mais on est parvenu à l'éteindre assez facilement.

Le Courrier du Canada, 14 juillet 1891, p.4

1892 - 6 août – Incendie d'une maison et deux granges à St-Pierre

Deux granges et une maison appartenant à un cultivateur de St-Pierre, Ile d'Orléans, ont été détruites par un incendie samedi soir.

Le Courrier du Canada, 9 août 1892, p.4

A home and two barns belonging to an Island of Orleans farmer, were burned down on Saturday night.

The Morning Chronicle, 10 août 1892, p.4

Note de J.-C. Dionne : Aucune information à ce sujet dans *Le Canadien* (du 6 au 12 août) et dans *L'Électeur* (du 8 au 10 août).

1892 - 8 septembre – Incendie de la maison de M. F.M. Deschêne à Ste-Pétronille

Grande excitation la nuit dernière à l'Ile. Le feu a complètement détruit la maison de M. F. M. Deschênes, occupée cette année par M. Henri A. Bédard et sa famille.

M. Bédard était absent, à Montréal. Madame Bédard a eu peine à s'échapper.

Quant à la servante, elle a dû se jeter par la fenêtre du second étage et s'est infligé des blessures graves.

Il est fort heureux que les enfants de M. Bédard fussent partis la veille pour le couvent, car – occupant le second étage – ils auraient probablement péri dans les flammes. La maison était assurée.

L'Électeur, 8 septembre 1892, p.1

A 4 heures ce matin, le feu a originé par la cheminé dans la maison de M. H. A. Bédard, à Ste-Pétronille, Isle d'Orléans, et tout a été réduit en cendres. Les pertes sont d'environ $1,500 à $2,000. M. Bédard était à Montréal, et la famille était seule à la maison.

Le Courrier du Canada, 8 septembre 1892, p.4

Voici d'autres détails sur l'incendie de la résidence de M. Bédard à l'île d'Orléans :

Les voisins n'ont presque pas eu connaissance de l'incendie.

La propriété voisine occupée par M. Baillargeon, a été endommagée par les flammes.

Madame Bédard a eu à peine le temps de se sauver avec son petit garçon; elle a eu les cheveux et la figure légèrement brûlés.

La servante s'est jetée par une fenêtre et s'est fracturé la cheville du pied.

Il y a $1,400 d'assurance sur la propriété et $500 d'assurance sur l'ameublement.

M. Bédard n'appris l'accident qu'hier matin à son retour de Montréal où il s trouvait depuis mardi soir dans l'intérêt de deux successions importantes.

Journal des Campagnes, 15 septembre 1892, p.12

1894 - 29 septembre – Incendie de l'hôtel Lizotte et du quai à Ste-Pétronille

Au moment où nous allons sous presse nous voyons de Lévis un incendie qui nous parait considérable sur la pointe de l'Ile d'Orléans.

Le vent violent qui souffle en ce moment fait craindre une conflagration.

Plus tard – L'hôtel Lizotte est en feu ainsi que le quai. Les flammes font de rapides progrès et toute la bâtisse va y passer.

On ne connait pas l'origine du feu.

Le Quotidien de Lévis, 29 septembre 1894 p.3

Vers deux heures cet après-midi, la nouvelle s'est répandue en ville que l'hôtel Lizotte, du bout de l'Ile, était en flamme. En effet de la Terrasse on pouvait voir l'incendie consumer cet établissement si avantageusement connu des québecquois.

Le vent du nord-est violent qui s'est mis à souffler vers cette heure n'a pas peu contribué à activer les flammes et à rendre l'incendie incontrôlable. Il ventait tellement que le bateau de l'Ile ne pouvait aborder au quai près de l'hôtel Lizotte. Ce qui lui-même a dû être atteint par les flammes.

Nous craignons fort que l'hôtel ne soit entièrement consumé

Le Courrier du Canada, 29 septembre 1894, p.3

Comme nous l'annoncions samedi le feu s'est déclaré dans l'hôtel Lizotte, au Bout de l'Ile. Le vent commençait justement à s'élever dans le temps et, en moins d'une demi-heure, ce rendez-vous des touristes était réduit en cendres. Le bar, la salle de billards, la salle de concert, qui étaient tous des constructions en bois réunis à l'hôtel par un couloir, et une partie du quai ont aussi été consumé.

On a eu quelque misère à sortir une vieille dame infirme qui était dans l'étage supérieur de la bâtisse et plusieurs pensionnaires de l'hôtel perdent la plus grande partie de leurs effets. M. Lizotte n'était assuré que pour $7,000 et son hôtel était évalué à $15,000.

Le vent était si violent que des pièces de bois enflammés sont venues tomber à St-Joseph de Lévis.

Le Quotidien de Lévis, 1 octobre 1894, p.3

L'hôtel Lizotte a été complètement détruit par les flammes, ainsi que la bâtisse où se trouvait la buvette, la salle de billard et de concert, et une partie du quai, Le bateau de l'île a essayé de sauver le quai en l'arrosant de jets d'eau lancés par des pompes. Une dame malade qui se trouvait à l'hôtel n'a été sauvée qu'avec peine, et plusieurs pensionnaires ont perdu une partie de leurs effets.

M. Lizotte avait une assurance de $7,000 seulement et l'hôtel était évalué à $15,000.

Le Courrier du Canada, 1 octobre 1894, p.4

Le renseignement qu'on nous communiquait samedi au moment d'aller sous presse était malheureusement trop exact : le populaire hôtel Bel-Air était en feu.

Le vent, qui soufflait à ce moment avec une violence extrême, activait tellement le foyer, qu'en un clin d'œil tout l'hôtel était en feu.

La paroisse de Ste-Pétronille n'a aucun moyen de protection quelconque contre l'incendie, et bien que le Saint-Laurent coule à quelques pieds seulement de l'endroit où était l'incendie, les nombreux spectateurs attirés par le reflet de l'incendie ne purent rien tenter pour éteindre les flammes.

En une heure, il ne restait plus du coquet hôtel Bel-Air qu'un amas de décombres fumants.

Le foyer était si intense, que les flammes se communiquèrent au cottage où se tenaient le restaurant et la salle de billards de l'hôtel et n'en fit qu'une flambée.

Les bâtisses attenantes, hangars, remises, etc., ont aussi été détruites.

Il y avait encore à l'hôtel une vingtaine de pensionnaires; ils ont presque tous perdu leurs garde-robes.

L'une des pensionnaires invalide, n'a été sauvée qu'avec difficulté.

L'Orléans était au quai. L'Équipage a travaillé ardument pour enrayer les flammes, mais n'a pu empêcher qu'une partie du quai ait été détruite.

Le vent a transporté des tisons enflammés jusqu'à Saint-Joseph et le flux a apporté quantité de bois a demi brulé sur la grève à l'embouchure de la rivière Saint-Charles.

On évalue les pertes de M. Lizotte, propriétaire de l'hôtel, à environ $25,000. M. Lizotte n'était assuré que pour $10,000.

L'Électeur, 1 octobre 1894, p.1

About the time that the frightfully heavy gale commenced on Saturday afternoon, fire declared itself in the well-known Lizotte's Hotel, on the Isle of Orleans, adjoining the wharf of the ferry steamer. The flames spread with such rapidity that the whole building was immediately a mass of flames, and in an hour and a-half the hotel was completely consumed, together with the outlying bar, billiards and concert hall and other outlying buildings and a portion of the wharf.

The Island boat endeavored to save the wharf by pumping water upon it. An invalid lady in the hotel was removed with some difficulty and several of the inmates lost a considerable portion of their effects. Mr. Lizotte was only insured for some $7,000. His hotel was valued at $15, 000. Pieces of burning wood fell in the gale as far as St-Joseph, and drifted during the afternoon to Commissioner's wharf.

The Morning Chronicle, Monday, October 1, 1894, p. 3; The Quebec Gazette, 3 octobre 1894, p. 1

De tout le magnifique ameublement de son hôtel, M. Lizotte n'a sauvé que les meubles du salon et le piano. Tout le reste est consumé.

Les pensionnaires ont perdu toute leur garde-robe, notamment la famille Vohl, Mlle Pelletier, M. Ray, M. Porter, M. Laprise et autres. M. Vohl avait sur sa lingerie une assurance de $1,000 qui expirait hier midi.

Nous apprenons avec plaisir que c'est l'intention de M. Lizotte de reconstruire immédiatement le château Bel-Air. Le patronage et l'encouragement du public ne lui feront pas défaut.

L'Électeur, 2 octobre 1894, p.4

1894 - ? novembre - Incendie de la maison de M. Noël à Ste-Pétronille

Un cottage appartenant à M. Noël de Ste-Pétronille de l'Ile, a été détruit par le feu, un de ces derniers soirs.

Le Courrier du Canada, 6 novembre 1894, p.3

The cottage of Mr. Noel, of Ste. Pétronille, was destroyed by fire the other night with all its contents. There was no insurance.

The Morning Chronicle, 6 novembre 1894, p.4

1895 - 27 mai – Incendie d'une maison et d'une grange

Un incendie allumé dans les buissons de l'Ile d'Orléans, s'est communiqué à une maison et à une grange qui ont été complètement détruites.

Le Courrier du Canada, 27 mai 1895, p.4 ; Journal des campagnes, 30 mai 1895, p.11

Note de J.-C. Dionne : Rien à ce sujet dans le journal *L'Électeur* du mois de mai 1895.

1907 - 10 avril – Incendie d'une maison d'été

On a reçu, la nouvelle, hier, d'un incendie arrivé sur l'Ile d'Orléans; la maison de M. D.H. Dunn, occupée durant la saison d'été, par la famille de N. A. J. Messervey a été incendiée de fond en comble.

La bâtisse qui était en bois, avait trois étages; elle était évaluée à $8,000. On ne connait pas l'origine du feu; la maison était sous les soins d'un gardien, en attendant la belle saison.

Le Canada, 11 avril 1907, p.14 ; La Presse, 10 avril 1907, p.9

Note de J.-C. Dionne : Rien à ce sujet dans le journal *Le Soleil* du 9 au 13 avril.

1907 - 2 juillet – Incendie d'une maison à Ste-Pétronille

Hier matin, une forte lueur annonçait un incendie assez considérable à Ste-Pétronille, Ile d'Orléans. Le feu s'est communiqué, on ignore comment, à une vieille maison occupée par mesdemoiselles Henly, autrefois de Québec, et c'est avec beaucoup de peine qu'on a pu les retirer de la maison incendiée. La maison a été entièrement détruite, mais les pertes sont heureusement couvertes par les assurances.

La propriété qui a été incendiée est située à environ un arpent du château «Bel Air», l'hôtel bien connu de l'Ile d'Orléans, appartenant à M. Fraser. Tous les voisins ont été effrayés par l'incendie et notamment MM. Legendre et le Dr. Simard, les plus proches, ont craint pour leurs propriétés.

Aidés de plusieurs personnes, ils ont combattu avec succès l'élément destructeur. Il n'y avait eu de feu dans cette maison depuis la veille au soir. On attribue la cause de cet incendie aux rats qui ont probablement été faire une promenade dans les allumettes.

Le Soleil, 2 juillet 1907, p.8 ; La Presse, 3 juillet 1907, p.12

1908 - 20 janvier – Incendie à l'île d'Orléans

Une lueur apparait cette nuit sur l'Ile d'Orléans

Les gens qui habitent sur la côte de Beauport, ont vu, hier soir, une lueur considérable se lever dans la direction de l'Île d'Orléans. On croit qu'il y a eu un incendie quelque part sur l'île.

Il est impossible d'avoir aucun renseignement des habitants de l'île, les communications par voie de téléphone sont interrompues et les communications par le pont de glace ne sont pas encore établies.

Le Soleil, 21 janvier 1908, p.8

1909 - 25 juillet – Incendie de la maison de M. Gosselin à Ste-Famille

On nous informe que vers deux heures, hier après-midi, la maison de M. Gosselin, à Ste-Famille, Ile d'Orléans, a été incendiée avec ses dépendances.

L'Action Sociale, 26 juillet 1909, p.6

Note de J.-C. Dionne : Rien à ce sujet dans le journal *Le Soleil* du 25 au 29 juillet.

1909 - 20 septembre – Incendie des granges de Georges Pouliot et de François Asselin de Ste-Famille

L'explosion d'un engin à gazoline a causé lundi dernier la destruction de deux granges à Ste-Famille, Ile d'Orléans. L'appareil en question se trouvait dans la grange de M. Georges Pouliot, cultivateur, et le bâtiment avec tout son contenu a été rapidement réduit en cendres.

Des étincelles ont communiqué le feu à une grange voisine, celle de M. François Asselin qui fut aussi complètement détruite. Les pertes dans le premier cas se chiffrent à $1,200 ou $1,500 et sont en partie couvertes par des assurances. Celles de $1,500 environ souffertes par M. Asselin n'ont point de compensation.

L'Action Sociale, 22 septembre 1909, p.8

The explosion of a gasoline engine at Ste. Famille, Island of Orleans, resulted in the destruction by fire of two barns on Monday. The engine was in the barn of Geo. Pouliot, farmer, and the structure was quickly reduced to ashes with all its contents, including the season's crop. Sparks from the fire set the barn of Frs. Asselin ablaze, and it was also totally destroyed. Mr. Pouliot's loss will amount to $1,200 or $1,500 partly covered by insurance, while Mr. Asselin's loss will reach $1,500, not insured.

The Quebec Chronicle, 22 septembre 1909, p.5

Note de J.-C. Dionne : Rien à ce sujet dans le journal *Le Soleil* du 20 au 24 septembre.

1910 - 28 août – Incendie de la maison de Jean Vaillancourt à St-Laurent

La résidence de M. Jean Vaillancourt, de St. Laurent, Ile d'Orléans, a été la proie des flammes hier matin

La belle résidence de M. Jean Vaillancourt, cultivateur, du bas de la paroisse de St. Laurent, Ile d'Orléans, a été incendiée hier avec tout son mobilier. A bonne heure, hier matin, M. Vaillancourt était éveillé par ses voisins qui venaient lui apprendre que le hangar attenant à sa maison était en feu.

M. Vaillancourt n'eut que le temps de se sauver. Déjà le feu s'était communiqué à la maison. Tout a été consumé les bâtisses et ce qu'elles contenaient. Les pertes sont lourdes pour M. Vaillancourt. Sa résidence valait une couple de mille piastres et elle n'était assurée que pour $300.

L'Action Sociale, 29 août 1910, p.8

A bonne heure, dimanche matin, le feu a éclaté dans la grange de M. Jean Vaillancourt, à St-Laurent, Ile d'Orléans, et en peu de temps il se communiquait à la demeure même.

Des voisins accoururent sur les lieux et éveillèrent M. Vaillancourt qui se sauva avec difficulté des flammes menaçantes.

Toutes les bâtisses, avec leur contenu ont été rasées et M. Vaillancourt subit de lourdes pertes, car sur sa propriété qui valait $2,000, il n'avait que pour $300 d'assurances.

Le Soleil, 31 août 1910, p.7

Petites notes de St-Laurent, I.O.

Depuis quelque temps, nous avons eu plusieurs commencements d'incendie qui heureusement ont été découverts au juste moment. Chez M. Phydime Pouliot le feu fut découvert à temps à quatre occasions différentes. On s'aperçut qu'une fillette, innocente du danger, s'amusait dans la bâtisse avec des allumettes et qui était la cause, sans doute, de ces commencements d'incendie.

Hier, autre commencement d'incendie dans un hangar, près de la résidence de M. Lespérance. Heureusement que M. Napoléon Pouliot, qui se trouvait à cet endroit dans le moment, vit les flammes et, assisté de quelques personnes, put éteindre le feu avant qu'il n'y eût trop de dommages.

Le Soleil, 31 août 1910, p.5

1911 - ? juin – Incendie du magasin de Philéas Létourneau à St-Pierre

Le feu a détruit de fond en comble le magasin de M. Philéas Létourneau à St-Pierre, Ile d'Orléans.

Cet incendie aurait été plus terrible si les courageux pompiers volontaires n'eussent pas par leur travail empêché les flammes de se propager aux maisons voisines.

L'Action Sociale, 6 juin 1911, p.8

Ces jours derniers, le feu a complétement rasé le magasin de M. Philéas Létourneau, à Saint-Pierre de l'Ile d'Orléans.

Ces avec grande difficulté que les voisins ont évité une conflagration.

Le Soleil, 6 juin 1911, p.5

1912 - 10 juin – Incendie de la maison de Veuve Paul Paquet à St-Jean

La procession du T. St-Sacrement, a été soudainement interrompue par un incendie qui a détruit complètement le reposoir, ainsi que la maison où il se trouvait. Cette maison était habitée par sa propriétaire, Mme veuve Paul Paquet.

Le reposoir avait été érigé dans le vestibule de la porte principale. On l'avait orné magnifiquement de verdure, de fleurs, de draperies; et tout était prêt pour recevoir le St-Sacrement, lorsque, en allumant les cierges, le feu se communiqua aux draperies, et en un instant les flammes envahirent tout le reposoir.

La procession sortait alors de l'église. Elle rebroussa chemin immédiatement, pendant que les hommes en grand nombre accoururent vers le théâtre de l'incendie afin de travailler à éteindre le feu. Mais l'élément destructeur s'était propagé si rapidement qu'il enveloppait déjà toute la maison. Rien n'a pu être sauvé. C'est une perte complète pour Mme Paquet, car on dit que la maison n'était pas assurée.

L'Action Sociale, 10 juin 1912, p.8

Le feu d'étant soudainement déclaré dans une maison située sur le parcours qu'elle devait suivre la procession de la Fête-Dieu a été interrompue au moment où le Saint-Sacrement sortait de l'église. En allumant les cierges du reposoir installé dans l'entrée de la porte principale de la demeure de Mme veuve Paquet, le feu pris aux décorations réduisant en un clin d'œil le reposoir en cendre et alluma le feu à la maison elle-même. Malgré tous les efforts faits la maison de Mme Paquet fut une perte totale.

Le Soleil, 11 juin 1912, p.10

1912 - 20 juillet – Incendie de la maison de quatre logements de Madame Célestin Dumas à St-Laurent

Un incendie considérable a éclaté ce matin, vers 8.30 heures, à St-Laurent de l'Ile d'Orléans, et a détruit de fond en comble la propriété de quatre logements appartenant à M. Alphonse Dumont et située à dix minutes de marche du quai du village. Pendant quelques heures le bas de la paroisse a été menacé de destruction, et bien que le feu ne se soit pas communiqué aux propriétés voisines, il y a encore danger.

Les ruines fument encore et l'on continue d'arroser de crante que les flammes reprennent leurs ravages.

On ignore l'origine de l'incendie. Lorsque le feu fut aperçu, il avait déjà fait des progrès tels qu'il était impossible de sauver la maison de destruction. Quatre familles l'occupaient et furent en conséquence forcées de l'évacuer sans sauver une parcelle de ce qui leur appartenait.

Les sinistrés sont deux familles du nom de Paradis, la famille Lachance et celle de M. Arthur Labbé, formant en tout une douzaine de personnes sans abri. La plupart des familles sinistrées ont perdu des sommes d'argent dans la maison incendiée.

Du secours a été demandé à Québec par téléphone mais la personne qui s'adressait au maire paraissait tellement surexcité qu'il était impossible de lui faire dire l'étendue du désastre.

Le maire Drouin répondit qu'il voulait recevoir une demande du maire de la paroisse et qu'il enverrait une partie de la brigade et la paroisse pouvait louer un bateau pour l'y transporter. Aucune autre demande n'a été reçue et c'est sans doute parce qu'il n'y avait pas nécessité.

Les pertes se chiffrent à $8,000 environ, mais il n'y a pas plus que $800 d'assurances en tout.

L'Action Sociale 20 juillet 1912, p.8 ; Le Devoir, 22 juillet 1912, p.3 ; The Quebec Chronicle, 22 juillet 1912, p.5

La nouvelle est arrivée à 11 heures, ce matin, qu'un incendie considérable s'était déclaré à St-Laurent de l'Ile et que le village était menacé de conflagration. Nous avons aussitôt tenté d'obtenir des détails par téléphone, mais on nous a répondu que la ligne était dans le désarroi.

Nous nous sommes alors mis en communication avec le Bout de l'Ile, où on nous a appris qu'un édifice considérable, près du quai de St-Laurent, a été rasé et que les flammes étaient pratiquement maitrisées à midi. Nous croyons que c'est le bureau central du téléphone.

Le Soleil, 20 juillet 1912, p.8

Comme je vous l'annonçais brièvement samedi dernier, notre village a été menacé pendant quelque temps de destruction complète, par un incendie qui a complètement rasé la résidence de Mme Célestin Dumas, située à 5 minutes du quai. La maison incendiée était en bois à trois étages; c'était un grand édifice qui offrait une proie facile aux flammes et c'est dû à l'aide des nombreux villégiaturistes qui passent l'été ici, et aux citoyens de la localité, si aujourd'hui notre beau village n'est pas en ruines.

Plusieurs résidences ont été menacées, entre 'autres celle de M. Louis Goudrault, dont les arbres qui ornent le parterre ont été détruits par le feu. Plusieurs voisins s'étaient préparés à déménager leurs

meubles et effets, mais ils n'en firent rien, et à midi et demi les flammes étaient maitrisées.

On demanda du secours à la ville de Québec, mais on dut envoyer un autre message plus tard disant que tout le danger était disparu, et que le feu était maîtrisé.

On ne peut dire encore à quel chiffre s'élèvent les pertes de Mme Dumas, mais on sait qu'il ta $800 d'assurance.

On dit dans le village que le feu a été mis par un bambin, que l'on avait enfermé dans une garde-robe par pénitence. On suppose qu'il aura trouvé des allumettes dans des poches d'habit et aurait allumé l'incendie, qui s'est déclaré vers 11 heures.

Le Soleil, 22 juillet 1912, p.1

1913 - 4 août – Un épouvantable holocauste à St- Jean, 7 †

Huit personnes périssent dans l'incendie d'une maison à Saint-Jean Ile d'Orléans

Mme Joseph Paquet et cinq de ses filles sont les premières victimes du feu qui détruit leur demeure et dans lequel périt aussi Mme Gaudiose Lapointe et son bébé.

M. Paquet lui-même est gravement brûlé en voulant secourir les siens

Un terrible événement s'est passé, ce matin, dans notre village. Au cours de l'incendie qui a détruit la maison de M. Joseph Paquet, pilote, huit personnes ont été brûlées.

Mme Paquet était née Alexandrine Thivierge; elle avait 50 ans; ses cinq filles, Alexandrine, 29 ans; Léocadie, 28; Marie-Louise, 26; Emma, 23; Marie-Ange, 14, ont péri avec elle, Mme Lapointe et son bébé de 6 mois ont aussi péri.

Le feu s'est déclaré vers 4 heures, ce matin, alors que tout le monde dormait encore d'un profond sommeil.

En un clin d'œil, toute la maison, qui était en bois, fut en flammes. Mme Paquet aperçut la première le feu et se leva en toute hâte pour aller donner l'alarme au lieu de réveiller son mari et ses enfants. Elle n'eut que le temps de crier et fut enveloppée dans les flammes qui la consumèrent.

Seule, Léonie, âgée de 24 ans, fut sauvée. M. et Mme Lapointe tentèrent en vain de sauver leur jeune bébé.

On a retrouvé des ossements calcinés près des fenêtres d'où on avait aperçu les victimes au moment d'être brûlées.

M Paquet et da famille passaient l'été à St-Jean où ils étaient très bien connus et très estimés.

Ils revenaient aujourd'hui

M. Lapointe est ferblantier-couvreur pour le compte de M. N. Asselin, Boulevard Langelier. Il travaillait à couvrir la maison chez M. Paquet. Son ouvrage était à peu près terminé et il devait revenir avec sa famille aujourd'hui même.

Des témoins oculaires rapportent que le tocsin a sonné à l'église à 4 h. 30. Mme Paquet sortit d'abord avertir les gens du dehors avant de réveiller sa famille. Elle rentra ensuite puis en voulant réveiller son mari elle fut brûlée complètement.

L'origine du feu

La rumeur veut aussi que Mme Lapointe soit morte; on n'a pas pu encore le confirmer.

Une des jeunes filles, Marie-Louise, était de passage à St-Jean; elle devait remonter par le bateau, ce matin, afin de reprendre son ouvrage chez W. R. Brock, Ltd, rue St-Joseph.

La seule survivante de la famille, Léonie, couchait en bas où elle avait sa chambre. Il y avait aussi deux autres chambres sur cet étage, occupées par une jeune fille et un jeune homme de Montréal, en promenade. Une autre chambre était occupée par M. et Mme Lapointe.

Les autres avaient leur chambre en haut. On suppose qu'ils furent suffoqués par la fumée et brûlés sur place.

Les secours

Dès que le tocsin eut sonné, tout le monde accourut en voyant les flammes qui dévoraient déjà la maison.

On vit les victimes dans les fenêtres et on s'empressa de se porter à leur secours; mais on les vit lever les mains en l'air et tomber à la renverse où on a retrouvé les os aux endroits où on les avait vues tomber.

M. Paquet aurait succombé

On nous rapporte à la dernière heure que M. Paquet est mort dans la matinée, de ses blessures et de l'émotion terrible qu'i a éprouvé dans ce terrible événement.

La nouvelle s'est répandue dans toute la province en quelques heures. On parle partout de l'horreur de cette scène épouvantable dans laquelle une mère et ses filles avec une jeune enfant de 6 mois ont été consumés.

LES 8 VICTIMES

Mme. JOSEPH PAQUET (née ALEXANDRINE THIVIERGE)	50 ans
Mlle. ALEXANDRINE	29 "
" LEOCADIE	28 "
" MARIE-LOUISE	26 "
" EMMA	23 "
" MARIE-BLANCHE	14 "
Mme GAUDIOSE LAPOINTE	
Le bébé de M. G. Lapointe, Evangéline	6 mois



Cette photographie représente la famille Paquet au complet avec en plus, la femme du fils de M. Paquet, qui a échappé au sinistre dans lequel il perd sa mère et la plupart de ses sœurs. Les trois marquées d'une croix sont les seules qui n'aient pas péri victimes de cet accident. Les victimes sont de gauche à droite : Mlle Marie-Lse Paquet; Mlle Alexandrine Paquet; Joseph Paquet, père; ; Marie-Blanche Paquet; Mlle Léocadie Paquet`; Mme Joseph Paquet, la mère; Mlle Emma Paquet.

Le Soleil, 4 août 1913, p.1

Un épouvantable holocauste à Saint-Jean, Ile d'Orléans

Un épouvantable holocauste a terrifié, la nuit dernière, la population du village de St-Jean, Ile d'Orléans.

À 4 heures du matin, la maison de M. Joseph Paquet, pilote, a été détruite par le feu et Mme Paquet et cinq de ses enfants ont été brûlés vifs.

Un seul enfant a été sauvé.

Seule la quatrième fille de M. Paquet, Léonie, âgée de 17 ans, a pu être sauvée.

M. Joseph Paquet a reçu des blessures très graves ainsi qu'une dame Lapointe, de Québec, qui était en pension chez M. Paquet. M. Joseph Paquet demeurait à Québec, avec sa famille, mais il passait l'été à St-Jean, dans une maison qui lui appartenait. Pendant l'été il prenait des pensionnaires, et il y en avait plusieurs au moment de l'incendie. Tous ont pu se sauver sans brûlures excepté, cependant, Mme Lapointe.

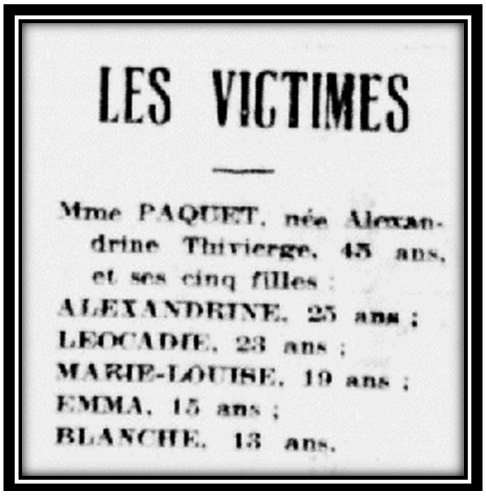
On dit que l'incendie a été causé par l'explosion d'une lampe à pétrole qui était restée allumée.

Hier soir, toute la famille avait veillé assez tard, avec plusieurs amis de St-Jean et de Québec. C'est une couple d'heures après que tous les gens de la maison eurent regagné leur chambres que l'on s'aperçut du feu.

C'est Mme Paquet qui le découvrit la première. Elle réveilla aussitôt son mari, et celui-ci monta à l'étage supérieur pour réveiller ses filles. Il ne put en sauver qu'une, Léonie et quand il descendit, il s'aperçu que sa femme était restée à l'étage inférieur, n'ayant pu sortir à cause des flammes qui interceptaient toutes les portes et les fenêtres.

Les citoyens du village, en apercevant le feu ont fait tout ce qu'ils ont pu pour sauver les malheureux, mais il était trop tard.

La maison a été complètement détruite et, ce matin, on a trouvé dans les ruines, les restes calcinés des malheureuses victimes.



LES VICTIMES

Mme PAQUET, née Alexandrine Thivierge, 45 ans, et ses cinq filles :
ALEXANDRINE, 25 ans ;
LEOCADIE, 23 ans ;
MARIE-LOUISE, 19 ans ;
EMMA, 15 ans ;
BLANCHE, 13 ans.

La Patrie, 4 août 1913, p.12

Toute une famille est brulée vive ce matin, à St-Jean, Ile d'Orléans

Sept morts et trois blessés

Destruction de la résidence d'été de M. Joseph Paquet, pilote

Le village de St-Jean de l'Ile d'Orléans a été, ce matin, le théâtre d'un effroyable holocauste.

Un incendie a éclaté vers 4.30h., à la maison d'été de M. Joseph Paquet, pilote de cette ville, qui est en villégiature à St-Jean avec sa famille.

Sept personnes ont péri dans le feu et la maison a été détruite de fond en comble. Presque toute la famille de M. Paquet y a trouvé la mort. Lui-même et une fille, qui est la seule enfant survivante ont réussi à s'échapper au prix de beaucoup de difficultés; trois autres personnes ont été blessées, dont l'une ne pourra probablement survive à ses blessures

Sept victimes

Les victimes sont :

- Mme Joseph Paquet, née Thivierge, 53 ans;
- Mlle Alexandrine Paquet, 27 ans;
- Mlle Léocadie Paquet, 27 ans;
- Mlle Marie-Louise Paquet, 25 ans;
- Mlle Emma Paquet, 24 ans;
- Mlle Rosanna Paquet, 12 ans;

Et un jeune enfant de 6 mois, fils de M. Joseph Lapointe, plombier, qui résidait chez M. Paquet avec sa famille.

Les Blessés

Mme Joseph Lapointe, qui a été horriblement brûlée par tout le corps et ne pourra probablement survivre à ses blessures;

M. Lapointe, brûlé sérieusement au bras, à la figure et à la poitrine;

M. Paquet, brûlé à la figure, aux bras et aux jambes.

M. Lapointe et sa famille résidait chez M. Paquet, où il avait été chargé de réparer la couverture de la maison. Avec eux se trouvaient aussi en promenade chez M. Paquet, à St-Jean, M. Aristide Cherrier, de Montréal, employé de la maison Viau et frère et sa sœur, Mlle Adrienne Cherrier, qui ont pu se sauver sains et saufs

L'origine du feu

Le feu s'est déclaré on ne sait trop par quelle cause, entre trois et quatre heures. Les occupants de la maison étaient au lit depuis à peine une heure. Une soirée avait eu lieu hier soir et on avait veillé jusqu'au petit jour. Peu après que tous les occupants de la maison se fussent retirés à leurs chambres, M. Cherrier fut éveillé par l'odeur d'une épaisse fumée qui s'était répandue dans toute la maison. Il

réveilla aussitôt sa sœur avec laquelle, il réussit à sortir en enfonçant la fenêtre de sa chambre et tous deux gagnèrent la rue.

Au même moment, M. et Mme Paquet sortaient aussi de la maison en criant au feu! Mme Paquet retourna presqu'aussitôt dans la maison pour donner l'éveil à ses enfants, mais on ne la revit plus. Suffoquée sans doute, elle tomba et fut brûlée avec tous les autres occupants, moins M. et Mme Lapointe.

Sauvetages

M. Lapointe parvint à se sauver avec son épouse, mais il ne put malheureusement parvenir jusqu'à son jeune enfant, qui fut brûlé vif. Mme Lapointe a été brûlée gravement, lorsqu'elle fut sauvée; on la transporta à la résidence de Mme Gobeil, où le Dr Bonenfant lui donna ses soins. Ses blessures sont si sérieuses qu'on ne croit pas qu'elle puisse survivre. M. Lapointe s'infligea des blessures moins graves, mais douloureuses en sauvant sa femme, et il est aussi sous les soins du Dr Bonenfant.

C'est M. Cherrier qui sauva Mlle Léonie Paquet, la seule des enfants de M. Paquet qui échappa à ce malheur horrible. Après avoir secouru sa sœur, il se rendit à la chambre de Mlle Paquet qu'il arracha aux flammes. Il n'était que temps, car elle avait déjà les cheveux en feu. M. Cherrier tenta d'en secourir d'autres, mais la fumée le força à rebrousser chemin.



LES VICTIMES

ONT PERI DANS LES FLAMMES : Madame Paquet, ses cinq filles, et un bébé de six mois, enfant de M. Jos. Lapointe, plombier, de Québec.

BLESSES : MM. Lapointe et Paquet, sérieusement, et Madame Lapointe, mortellement.

Elles sont asphyxiées

Les cinq filles de M. Paquet qui ont péri semblent avoir été suffoquées avant d'avoir eu connaissance de l'incendie. Elles n'ont pas été vues hors de leur chambre ni aux fenêtres.

Le feu se répandit dans la maison avec une rapidité excessive. Lorsque les survivants s'aperçurent de l'incendie, toute la maison brûlait et les flammes fermaient pratiquement toutes les issues.

Mort héroïque de madame Paquet

La mort de Madame Paquet est particulièrement pénible. La malheureuse trouva une mort héroïque en voulant sauver ses enfants. Elle était saine et sauf dans la rue, mais en voyant les flammes gagner les chambres où reposaient ses filles, elle se précipita de nouveau dans la maison, qui était alors un brasier ardent, pour les secourir, mais elle mourut victime de son dévouement, car on trouva son corps calciné dans les débris.

La cause de l'incendie

A la vue des flammes, les voisins accoururent de tous les coins du village pour porter secours aux sinistrés. En peu de temps on organisait une brigade volontaire, qui entreprit de combattre les flammes. Mais il était impossible de songer à approcher de la demeure que le feu consumait avec une ardeur terrifiante. On s'appliqua surtout à empêcher qu'il ne se propageât aux résidences voisines, et avec des seaux d'eau que l'on prenait au fleuve, la population lutta tant bien que mal pour enrayer le progrès. La maison de M. Paquet et tout son contenu furent réduits en cendres. Le feu s'éteignit lorsqu'il n'y eut plus rien pour l'alimenter.

Après l'incendie, des recherches ont été faites pour retrouver les cadavres des victimes. Les ossements ont été retrouvés calcinés et méconnaissables. Ils ont été placés dans des boîtes et portés au cimetière.

M. Paquet qui perd dans cet incendie presque toute sa famille, subit une perte matérielle de $6,000 à $8,000.

Cet horrible malheur a semé la consternation dans le village de St-Jean I.O., où la famille Paquet est universellement connue. Le coroner Jolicoeur s'y rendra cet après-midi pour faire enquête.

L'Action Sociale, 4 août 1913, p.1

Sept personnes sont brûlées vives dans un terrible holocauste

Le feu se déclare à quatre heures du matin dans une maison de Saint-Jean, Ile d'Orléans -- Un homme, cinq femmes et un jeune enfant sont brûlés avant même d'avoir pu être secourus – Deux des victimes se sauvent au dehors dans leurs vêtements en flammes, mais succombent à leurs blessures.

Un deuil dans toute la paroisse

C'est une calamité épouvantable que celle dont la paroisse de Saint-Jean, Ile d'Orléans, vient d'être frappée. Sept pertes de vie et deux personnes en danger de mort, tel est le bilan de ce désastre

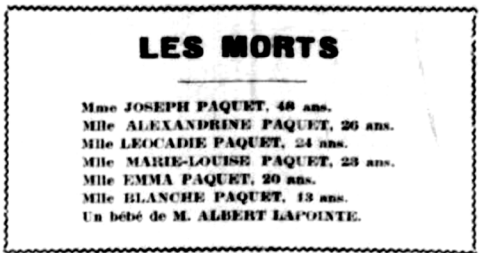
Le feu s'est déclaré vers 4 heures, ce matin, dans la maison de campagne de M. Jos. Paquet, à Saint-Jean, où se trouvaient aussi M. Albert Lapointe, plombier, de Limoilou, qui venait de couvrir la maison de M. Paquet, et y passait la nuit avec sa famille.

Des voisins aperçurent des flammes s'échappant des fenêtres de la maison. Leurs cris éveillèrent Mme Paquet, qui se leva et sortit. Elle retourna aussitôt dans la maison pour éveiller son mari et sauver ses enfants. Mais déjà les flammes envahissaient toutes les pièces de la maison.

Comment le reste se passa-t-il? Il est bien difficile de le savoir. Toujours est-il qu'à un moment donné, on vit M. Paquet dehors avec une de ses filles, Léonie, âgée de 21 ans; Mme Paquet survint, peu après, mais elle était horriblement brûlée et succomba peu après.

Mme Lapointe put aussi se sauver, mais ses brûlures sont tellement graves que le Dr Bonenfant, de Saint-Jean, qui lui prodigue ses soins, ne croit pas qu'elle puisse passer la journée. La famille de M. Paquet demeurait en hiver à Québec, rue Prince Edouard, no 241.

Un fils de M. Paquet, le seul survivant des enfants de cette famille, à part Léonie, demeure à Québec, rue Richelieu, No 121. Il est employé civil. Les blessures de M. Paquet inspirent aussi de graves craintes.



LES MORTS

Mme JOSEPH PAQUET, 48 ans.
Mlle ALEXANDRINE PAQUET, 26 ans.
Mlle LEOCADIE PAQUET, 24 ans.
Mlle MARIE-LOUISE PAQUET, 23 ans.
Mlle EMMA PAQUET, 20 ans.
Mlle BLANCHE PAQUET, 13 ans.
Un bébé de M. ALBERT LAPOINTE.

La Presse, 4 août 1913, p.1

Le terrible holocauste de St-Jean, Ile d'Orléans – Nouveaux détails

Le récit du désastre par l'un des survivants - Madame Lapointe a été transportée à l'Hôtel-Dieu de Québec, ce matin – Enquête du coroner cet après-midi à St-Jean

Contrairement à ce qu'annonçait nos confrères, hier et que répétait, ce matin, notre confrère du *Chronicle*, Madame Gaudias Lapointe, qui a été grièvement brûlée dans l'incendie de la maison de M. Joseph Paquet, à St-Jean de l'Ile d'Orléans, hier matin, n'a pas succombé à ses blessures. Les nouvelles de la dernière heure que nous publions hier sur son état étaient exactes, et ont été confirmées en tous points par les survivants du désastre, et aussi par M. l'abbé Rainville, curé de St-Jean.

M. et Mme Lapointe ont été transportés ce matin à l'Hôtel-Dieu de Québec. Tous deux sont sous des médecins de l'hôpital. Madame Lapointe est plus brûlée que son mari, son état est critique mais on espère cependant qu'elle en réchappera. Elle est brûlée à la figure et au bras.

Les brûlures de M. Lapointe sont graves aussi mais il n'est pas en danger.

A son arrivé à l'hôpital, M. Lapointe, interviewé par notre représentant, nous a fait de l'épouvantable drame où il a perdu lui-même une petite fille de 7 mois, le récit que voici :

«Il y avait une heure à peine que nous étions couchés, dit-il, lorsque je fus réveillé par les pleurs de mon enfant, une petite fille de 7 mois, qui dormait dans la même chambre que nous. L'odeur de la

fumée et l'ardeur du feu que nous ressentions déjà me mirent sur pied en un instant et je compris dès lors à la vue de la fumée qui remplissait notre appartement, que la maison était en feu. J'ouvris la porte pour sortir dans le passage, mais les flammes s'y étaient déjà répandues et fermaient cette issue.

Il n'y avait pas un instant à perdre, j'enfonçai la fenêtre de la chambre, près de laquelle se trouvait un échafaudage dont je me servais pour couvrir la maison, car j'étais chez M. Paquet pour faire ces travaux, et je saisis aussitôt ma femme qui était déjà brûlée à la figure et aux mains et je la plaçai sur l'échafaudage pour porter secours à mon enfant. Lorsque je voulus retourner dans la chambre, les flammes l'avaient envahie et le berceau de mon pauvre petit enfant était environné de flammes, je tentai quand même d'y parvenir, mais force me fut de revenir, avec les brûlures que vous voyez.

Nous gagnâmes ensuite la rue, ma femme et moi. A ce moment, M. et Madame Paquet, qui avaient leur chambre au rez-de-chaussée, sortaient aussi en demandant de l'aide. M. Paquet sorti par la porte d'en avant et sa femme par celle d'en arrière. Ne voyant pas son mari ni les autres membres de la famille, Madame Paquet retourna dans la maison par la porte principale. En entrant elle fut suffoquée et s'affaissa, on retrouva son corps calciné près de la porte.

De ceux qui occupaient les chambres du second étage, seuls M. et Mlle Cherrier qui étaient en promenade chez M. Paquet se sauvèrent avec Mlle Léonie Paquet. Ils étaient couchés dans les chambres des deux extrémités. Les autres membres de la famille Paquet, qui avaient leurs chambres au centre de la maison n'ont pas dû avoir le temps de réaliser le danger. Elles ont dû être asphyxiées dans leur lit.

Deux seulement ont été vues aux fenêtres. On se procura des échelles pour leur porter secours, mais avant qu'on ait pu les atteindre, le plancher s'effondra et les deux infortunées furent ensevelies sous les débris ardents.

On a retrouvé, après l'incendie, au milieu des ruines de la maison, les ossements calcinés.»

Les funérailles des victimes auront lieu demain matin. Le «*Pilot*» partira du ponton No. 2 du marché Champlain à 7 heures précises et arrêtera à Ste-Pétronille et à St-Laurent, pour transporter ceux qui désirent y assister. Le voyage sera gratuit.

L'Action Sociale 5 août 1913, p.1

On ne peut décrire l'horreur de cette scène dit un témoin oculaire

Le spectacle que présentait l'incendie de la maison de M. Paquet fut terrifiant, et le malheur jette la désolation dans tout le village

Le dévouement si malheureux de la mère qui périt avec ses enfants

La mort a tracé dans la population de St-Jean de l'Ile d'Orléans un sillon bien profond. Six grandes personnes et un enfant ont trouvé un tombeau au milieu des débris enflammés de l'incendie d'hier matin et aujourd'hui un voile de deuil plane sur la paroisse.

Sur toutes les lèvres on entend des paroles de sympathies à l'adresse des malheureuses victimes de cette catastrophe et les parents et amis vont aujourd'hui s'agenouiller et prier près des ossements calcinés des victimes.

Scène d'horreur et de deuil s'il en fut que celle qui s'est déroulée à l'extrémité ouest du village hier matin.

Elle se jette dans le brasier

Tirés soudainement du sommeil, un père et une mère échappent miraculeusement aux flammes : la mère, une valeureuse femme prise comme de désespoir et n'écoutant que son cœur de mère s'élance au secours de ses enfants et périt avec cinq d'entre eux; un enfant au berceau, petite victime inconsciente de tant de malheur, trouve dans un brasier ardent la fin d'une existence pourtant bien courte.



La petite Evangeline LAPOINTE, enfant de 7 mois, fille unique de M. Gaudiose Lapointe, qui a péri dans les flammes après avoir donné l'éveil à ses parents. On n'a pu retrouver ses ossements.



Mme Gaudiose LAPOINTE, que l'on avait d'abord annoncée comme l'une des victimes et qui repose depuis ce matin à l'Hôtel-Dieu de Québec, très souffrante.

La Providence ne permet pas que les flammes épargnent cet innocent berceau et que les tentatives faites pour le sauver réussissent. Les parents de cette petite victime trouvent leur salut en sortant par une fenêtre du second étage et s'infligent des blessures qui les retiennent aujourd'hui sur le lit de douleur; et quatre autres personnes échappent aux flammes en fuyant aussi par les fenêtres et sont

hors de danger. Telle est dans quelques lignes cette lamentable histoire que la presse québécoise allait raconter dans tous les foyers hier soir, et qui a jeté la consternation dans tout St-Jean

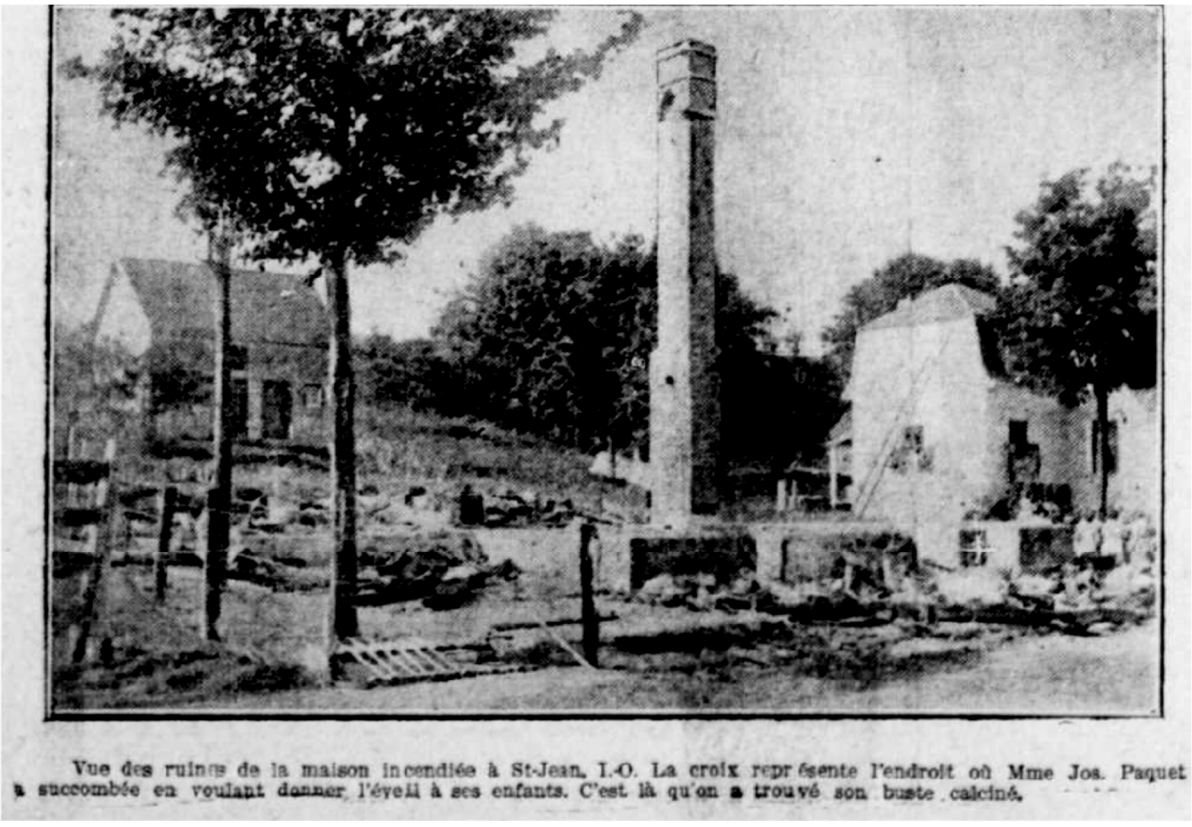
Des victimes donnent l'alarme

M. Jos. Gosselin de St-Jean, un des premiers rendus sur la scène de l'incendie, dit : «Vers 3 h 30 hier matin, dit-il, j'ai été subitement tiré du sommeil par les cris de «au feu!» «au feu!» Par la fenêtre de ma chambre, j'ai aussitôt remarqué une lueur sinistre et je suis hâté de me porter au secours, les cris déchirants faisaient croire qu'il y avait des vies en danger.

En arrivant chez M. Paquet, déjà les flammes léchaient les fenêtres à l'intérieur et pratiquement tout le premier étage était en feu. Des treize personnes logées dans la maison cette nuit-là, il n'y en avait que cinq qui avaient réussi à s'échapper, M. et Mlle Cherrier, M. et Mme Lapointe et M. Joseph Paquet lui-même, et Mlle Léonie Paquet.

Prisonnières des flammes

Des fenêtres du second étage de la maison, du côté est, partaient des cris de désespoir : « Sauvez-nous ! Sauvez-nous !» Et dans la demie obscurité, nous apercevions dans les fenêtres, deux femmes, deux demoiselles Paquet, probablement, qui paraissaient vouloir ouvrir la croisée. (Suite à la page 6)



Vue des ruines de la maison incendiée à St-Jean, I.-O. La croix représente l'endroit où Mme Jos. Paquet a succombée en voulant donner l'éveil à ses enfants. C'est là qu'on a trouvé son buste calciné.

On ne peut décrire l'horreur de cette scène dit un témoin oculaire

(Suite de la 1ère page)

«En toute hâte nous avons hissé une échelle au bas de cette fenêtre que j'enfonçai avec un caillou pour permettre à la fumée épaisse de sortir et pour aussi secourir les deux femmes en péril. Les deux femmes remarquées une minute auparavant n'étaient plus près de la croisée. Elles étaient

probablement tombées à la renverse, asphyxiées. Cette trouée pratiquée dans la fenêtre sonna issue à la fumée et aux flammes qui sortaient abondamment par cette fenêtre et m'empêchaient de pénétrer à l'intérieur. De plus les vitres de la fenêtre du premier étage, en dessous de l'échelle, venaient de céder à l'intensité de la chaleur et le feu prenait à l'échelle qui me supportait; mes compagnons de sauvetage me crièrent de descendre.»

Le tocsin sonne

Dans l'intervalle des personnes étaient accourues vers l'église donner l'alarme et le tocsin se mit à sonner annonçant à la paisible population alors plongée dans le sommeil qu'un grand malheur venait d'éclater et la lueur sinistre s'élevait menaçante au-dessus du village, jetait partout l'émoi. Les hommes accoururent vers la scène de l'incendie et après quelques minutes une bonne partie de la population du village était réunie autour du foyer d'ignition.

A l'assaut des flammes

Les hommes se ruèrent à l'assaut des flammes et travaillèrent héroïquement. Un certain nombre dirigèrent leurs efforts du côté des édifices avoisinants qui étaient sérieusement menacés et tous s'accordent à dire que si la brise eût été de l'Est cet incendie aurait tournée en conflagration. Ils arrosaient les bâtiments voisins pour les empêcher de prendre feu. D'autres tentaient de vains efforts pour étouffer l'incendie dans son foyer même pendant que d'autres enfin cherchaient le moyen de secourir les victimes dont on appréhendait déjà la mort.

Plus d'espoir

Inutile, les flammes s'étaient frayées un passage à travers le toit, elles roulaient dans chaque fenêtre et déjà le plancher du premier étage s'était écroulé emportant avec lui les malheureuses victimes. Mère dévouée, filles aimées et enfant au berceau tous sept y trouvaient leur tombeau. Les deux jeunes filles qui avaient été vus à la fenêtre et qui avaient fait entendre des cris d'angoisse horrifiants étaient dans les décombres après avoir eu à peine le temps d'entrevoir le tombeau qui les attendait.

On croit que les autres à l'exception de M. Mme Paquet et du jeune bébé de M. Lapointe n'ont pas été éveillés par la fumée ou les cris et qu'ils ont été asphyxiés pendant leur sommeil.

Sauvetage héroïque

M. Jos. Thivierge, corroyeur, de Québec, rue St-Vallier, est au nombre de ceux qui ont porté les premiers secours aux sinistrés. Bien que les affectés par cet accident fatal, il a bien voulu raconter à l'envoyé du «*Soleil*» quelques épisodes de ce drame tragique. Selon lui, tous excepté M. et Mme Paquet couchaient à l'étage supérieur de la maison. Il avait eu la veille au soir chez M. Paquet, une soirée de famille et les gens n'étaient au lit que depuis peu de temps. La première qui a été éveillée par la fumée ce fut Mlle Léonie Paquet. Elle réveilla aussitôt sa compagne de chambre, Mlle Cherrier, de Montréal en promenade chez M. Paquet qui réveilla à son tour son frère M. Cherrier. Celui-ci essaya de suite d'ouvrir une fenêtre mais n'y réussit pas. Il en essaya une autre et réussit et c'est alors que ce jeune homme opéra un sauvetage qui mérite des louanges.

Le toit de la maison était en réparation et il y avait un peu plus bas que la lucarne un échafaud. Il descendit avec beaucoup de peine, sa sœur et Mlle Léonie sur l'échafaud et de là au moyen d'une échelle les conduisit jusqu'à terre. Il s'élançait dans l'échelle pour en secourir d'autres quand des personnes lui crièrent de descendre, qu'il allait périr.

Victime du dévouement

Un autre trait touchant de cette scène horrible, c'est le dévouement de cette mère qui meurt en voulant sonner l'éveil à ses enfants. Avec son époux, elle s'était échappée des flammes par la porte d'arrière. Tout à coup, à la pensée que ses enfants allaient être brûlés vifs et oubliant le danger, elle s'élança dans la maison par la porte d'en avant pour aller éveiller ses enfants. Mais on ne la revit pas et ce qui fait dire qu'elle a été suffoquée en mettant le pied dans la maison, c'est qu'on a trouvé son corps incinéré près du seul même le la porte principale.

Réveillés par un bébé

M. et Mme Lapointe, de Québec, étaient couchés avec leur bébé dans une chambre au-dessus d'une petite cuisine qui se trouvait du côté ouest de la maison. En haut et en bas, on communiquait de la maison dans cette cuisine par une porte.

Mme Lapointe fut réveillée par les pleurs et les gémissements de son bébé, la petite Évangéline âgée de 7 mois. Elle remarqua aussitôt une forte odeur de fumée et réveilla son mari. Sans hésiter celui-ci ouvrit la fenêtre de la chambre sous laquelle était aussi un échafaud et commença le sauvetage. Mais en ouvrant la fenêtre, la partie qui donnait accès au second étage de la maison s'ouvrit et les flammes d'élancèrent dans la pièce avec fureur. La mère, à demie suffoquée déjà, avait saisi son enfant dans ses bras. Mais tombée évanouie soudainement, elle laissa tomber l'enfant qui a été entièrement consumé dans les flammes. Petite victime innocente, il mourait, mais il avait, par ses pleurs sauvé son père et sa mère. A côté de chaque berceau il y a une tombe. Mais sept personnes restaient sous les décombres : Mme Joseph Paquet, née Alexandrine Thivierge, ses fille Mlles Alexandrine, Léocadie, Marie-Louise, Emma et Marie Blanche et le bébé de M. Gaudiose Lapointe, la petite Évangeline.

L'état des victimes

M. et Mme Gaudiose Lapointe ont été transportés à la résidence de M. Jos. Thivierge, de Québec, et leur condition est assez précaire. Ils ont été horriblement brûlés à la figure, aux bras et aux mains.

M. Lapointe que notre envoyé à vu hier gisant sur un lit de douleur à la mains gauche affreusement brûlée. Des lambeaux de chair s'en dégagent. On croit qu'il faudra pratiquer l'amputation de cette main. Mme Lapointe est également bien souffrante. On craint qu'elle ne perde l'usage d'un œil.

Sur le conseil du Dr Bonenfant, les deux victimes ont été transportées à l'Hôtel-Dieu de Québec ce matin à bord du «*Champion*».

M. et Mlle Cherrier, de Montréal, sont dans blessure ainsi que Mlle Léonie, la seule des filles de M. Paquet qui a échappé à ce malheur horrible. Celle-ci, cependant, est sous le coup d'un énervement considérable qui nécessite les soins du médecin. Elle est avec son père M. Jos Paquet, chez M. Moïse Blouin, pilote, voisin de la maison détruite.

M. Paquet est brûlé à la figure et aux mains, mais son état d'inspire pas de crainte.

Les restes de victimes

La jolie résidence d'été de M. Jos. Paquet, pilote, n'est plus qu'un amas de ruines. De ces ruines encore fumantes, on a retiré hier les ossements calcinés de Mme Paquet et de ses cinq filles. On n'a pu rien retrouver du cadavre su bébé de M. Lapointe. Ces restes mortels placés dans un même cercueil reposent aujourd'hui chez M. Arthur Paquet et les citoyens de St-Jean vont nombreux, en signe de sympathie pour les familles si cruellement éprouvées, prier près de ces restes. La sépulture aura lieu demain à St-Jean, I.O.

L'origine du feu

On ne peut expliquer l'origine du feu que par une lampe (veilleuse) laissée allumée dans la cuisine. Chose assez étrange, l'aînée des filles de M. Paquet, l'une des victimes aussi, Mlle Alexandrine, avait eu comme un présentiment de ce malheur. Après la soirée, en montant se coucher, elle disait au gens de la maison en badinant : «S'il fallait que le feu prenne cette nuit, nous brûlerions bien tous ici.»

A toutes les familles si cruellement éprouvées par ce grand malheur, le «Soleil» offre ses plus sincères condoléances. De mémoire d'homme, jamais pareil malheur n'est arrivé dans la paroisse. Les pertes matérielles se chiffrent à environ $7,000.

Les funérailles de demain

Le vapeur «*Pilot*» quittera le ponton No 2 demain matin à 7 heures précises pour conduite à St-Jean de l'île les personnes qui voudraient assister aux funérailles des victimes de l'incendie. Il arrêtera à Ste-Pétronille, St-Laurent et reviendra après les funérailles. Le passage est gratuit pour tout le monde.

Le Soleil, 5 août 1913, p.1 et 6

Une famille presque entière anéantie dans les flammes

Seuls M. Joseph Paquet et l'une de ses filles, Mlle Léonie Paquet, âgée de 21 ans, échappent au désastre que la «Presse» annonçait hier – Six grandes personnes âgées de 20 à 48 ans, et un bébé, périssent sans pouvoir être secourues – Mme Paquet elle-même périt en tentant un suprême effort pour sauver ses enfants – Deux autres personnes sont gravement brûlées – On se perd en conjectures sur les cause de cette horrible catastrophe.

Tout le village est muet de stupeur

Durant toute la journée d'hier, un grand nombre de personnes ont visité le théâtre du désastre, regardant les ruines fumantes au milieu desquelles on a retiré les ossements calcinés des malheureuses victimes.



Le déblaiement

Ce ne fut pas une tâche facile que de retirer les cadavres des victimes. On a commencé ce travail dès que l'on put s'approcher des décombres.

Des jets d'eau furent lancés sur les ruines fumantes afin de permettre de dégager du reste des décombres les ossements des malheureuses victimes. On ne tarda pas à trouver des ossements, mais il était impossible d'en établir l'identité. A trois heures de l'après-midi, lorsque nous avons quitté le théâtre de l'incendie, on avait réussi à trouver six cadavres. Par les dimensions, on croit que ce sont ceux de Madame Paquet, de quatre de ses filles et du bébé de M. Lapointe. Laquelle des filles manque ? Il est impossible de le dire.

Un cercueil ordinaire a été placé près des décombres pour recevoir les restes des sept victimes. Ces restes seront exposés dans la maison de M. Arthur Paquet, jusqu'à demain matin alors qu'auront lieu les funérailles.

Des théories

Nous avons dit hier combien il était difficile de savoir comment a pu arriver ce terrible holocauste, la plupart des témoins étant morts et ceux qui restent étant trop énervés jusqu'ici pour pouvoir en donner une version plausible.



M. GAUDIOSE LAPOINTE, plombier, de Québec, qui a été grièvement brûlé dans l'incendie d'hier à Saint-Jean, I. O.

Rappelons les faits en quelques mots.

Dimanche soir, il y avait «veillée» d'amis chez M. Paquet, à l'occasion de la visite d'amis de Montréal. On s'amusa à chanter et à danser jusqu'à une heure avancée de la nuit. M. Paquet, qui était fatigué, se coucha vers onze heures du soir, laissant ses enfants s'amuser avec les visiteurs et les visiteuses.

La «veillée» se termina vers deux heures et demie du matin. Les étrangers quittèrent la maison et les gens de la maison allèrent se coucher à l'étage supérieur.

L'un des invités qui demeure tout près de là, nous dit qu'il avait eu à peine le temps de se mettre au lit lorsqu'il entendit des cris venant de la maison de M. Paquet.

Les causes

Comment le feu prit-il ? C'est un mystère que personne ne saurait expliquer. Les uns attribuent l'origine de l'incendie à l'explosion d'une lampe; d'autres croient que le feu a été mis par une allumette jetée dans quelque coin au moment du départ des invités. D'autres croient enfin que l'une des lanternes chinoises qui avaient été placées à la porte de la maison, à l'occasion de la veillé a été laissée allumée dans la maison et qu'elle a pris feu après que les gens de la maison eussent été couchés.

Vers trois heures, les voisins aperçurent des flammes d'échapper de la maison. Au même moment, Madame Paquet sortit en appelant les gens au secours, puis retourna immédiatement dans la maison.

MM. Joseph Thivierge et Léopold Blouin furent les premiers rendus sur les lieux. Mais les flammes faisaient de tels ravages qu'il leur fut impossible de pénétrer jusque dans la maison en feu.

Peu de temps après, on vit sortir M. Paquet au milieu des flammes, puis rentrer de nouveau dans la maison et en sortir, repoussé par le feu.

Léonie Paquet était couchée dans une chambre à l'Est de la maison avec Mademoiselle Lucienne Cherrier, qui était en promenade chez M. Paquet. Toutes deux purent sortir de la maison sans recevoir de brûlures.

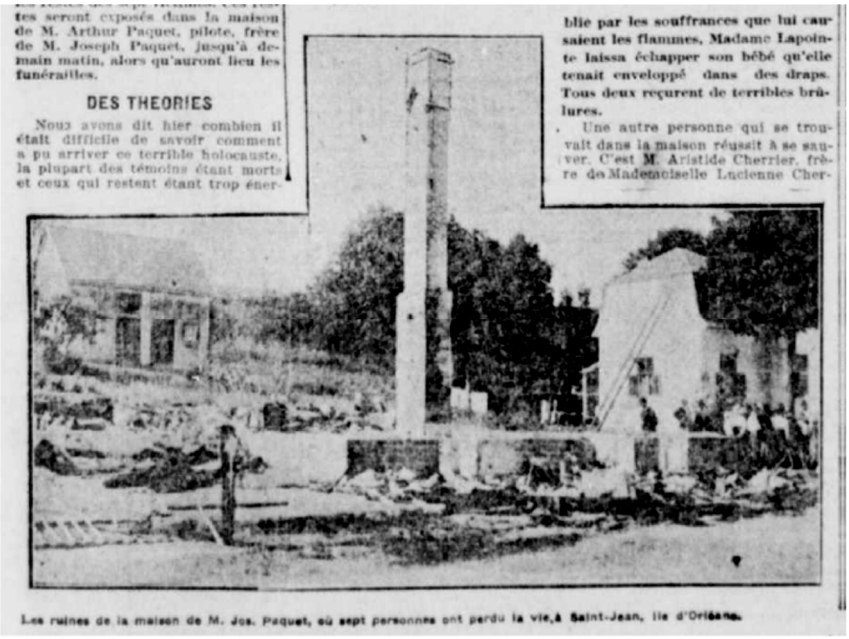
Par une échelle

M. Gaudiose Lapointe, plombier-couvreur, de Québec, qui était à couvrir la maison de M. Paquet, était aussi couché dans cette maison avec sa femme et un bébé de huit mois, Évangeline. Ils s'éveillèrent au milieu des flammes. M. Lapointe traîna sa femme jusqu'à la fenêtre la plus rapprochée, Madame Lapointe tenait dans ses bras sa fille. Une échelle se trouvait près de la fenêtre donnant sur leur chambre. Ils purent s'y rendre e descendre jusqu'au sol. Mais sans doute affaiblie par les souffrances que lui causaient les flammes, Madame Lapointe laissa échapper son bébé qu'elle tenait enveloppé dans des draps. Tous deux reçurent de terribles brûlures.



La maison de M. Moise Blouin, voisine de celle de M. Paquet, qui a été sauvée à grande peine, et où les restes des victimes ont été d'abord transportés.

Une autre personne qui se trouvait dans la maison réussit a sauvée. C'est M. Aristide Cherrier, frère de mademoiselle Lucienne Cherrier qui était en promenade chez M. Paquet.



tes seront exposés dans la maison de M. Arthur Paquet, pilote, frère de M. Joseph Paquet, jusqu'à demain matin, alors qu'auront lieu les funérailles.

DES THEORIES

Nous avons dit hier combien il était difficile de savoir comment a pu arriver ce terrible holocauste, la plupart des témoins étant morts et ceux qui restent étant trop éner-

blie par les souffrances que lui causaient les flammes, Madame Lapointe laissa échapper son bébé qu'elle tenait enveloppé dans des draps. Tous deux reçurent de terribles brûlures.

Une autre personne qui se trouvait dans la maison réussit à se sauver. C'est M. Aristide Cherrier, frère de Mademoiselle Lucienne Cher-

Les ruines de la maison de M. Jos. Paquet, où sept personnes ont perdu la vie, à Saint-Jean, Ile d'Orléans.

Toutes les autres personnes qui se trouvaient dans la maison de M. Paquet périrent dans les flammes.

Ce sont :

- Madame Joseph Paquet, 49 ans.
- Alexandrine Paquet, 26 ans.
- Léocadie Paquet, 24 ans.
- Marie-Louise Paquet, 23 ans.
- Maire-Blanche Paquet, 13 ans
- Évangéline Lapointe, 8 mois.



Madame GAUDIOSE LAPOINTE, de Québec, mortellement brûlée dans l'incendie d'hier à Saint-Jean, I. O.

Les blessés

Des autres victimes qui n'ont pas succombé, Madame Lapointe est la plus grièvement brûlée. Elle a été transportée chez M. Joseph Thivierge, à quelques arpents du théâtre du sinistre, où elle est sous les soins du Dr Alphonse Bonenfant. Ce dernier a bon espoir de la sauver. La pauvre femme a la figure et les bras horriblement brûlés. Elle est absolument méconnaissable.

M. Gaudiose Lapointe est aussi brûlé à la figure et aux mains, mais ses brûlures sont plus douloureuses que dangereuses.

M. Joseph Paquet

M. Paquet, qui est peu gravement brûlé, souffre plutôt du choc nerveux qui lui a causé la mort horrible de sa femme et de cinq de ses enfants. Quand nous l'avons vu, hier, il était couché chez M. Moïse Blouin, dormant d'un sommeil agité, sous l'influence de la morphine. Il s'éveillait souvent pour s'informer de sa femme et de ses enfants, les appelant chacune par leurs noms. Il a parfois des accès de délire et il est constamment surveillé, car on craint que son chagrin ne le porte à quelque acte de désespoir.

Crise nerveuse

Mlle Léonie Paquet, la seule fille qui reste de la famille, ne porte que de légères brûlures aux mains. Elle a aussi des crises nerveuses. De la jolie maison de M. Paquet, il ne reste que la cheminée et les fondations. On n'a pu sauver aucun meuble ni aucun vêtement. Ceux qui ont pu se sauver ont quitté la maison en vêtements de nuit et il leur a fallu recourir aux voisins pour se vêtir convenablement.



Le feu menaçant

Ce n'est qu'avec beaucoup de difficulté que l'on a réussi à sauver la maison voisine, celle de M. Moïse Blouin. Parmi ceux qui se sont dévoués pour sauver cette maison et épargner ainsi le reste du village, signalons MM. Jos Thivierge, Léopold Blouin, Ludger Mercier, L. Bélanger, Moïse Blouin, Gabriel Lachance, Arthur Paquet, Paul Blouin (suite page 2), Léonidas Lachance, Albert Thivierge, Horace Gobeil et Joseph Gosselin.

C'est grâce au travail de ces derniers, et au fait que le vent soufflait du nord-est, que la maison de M. Moïse Blouin et les autres voisines ont été épargnées.

Les pertes

Les pertes matérielles de M. Paquet sont d'environ $8,000. Mais qu'est-ce que cette somme comparée à la perte de sa femme et de ses enfants. La maison de M. Paquet était une jolie maison de campagne construite en bois et très bien meublée. Elle était située à une couple d'arpents à l'ouest du quai. Comment six grandes personnes ont-elles pu ainsi perdre la vie dans cet incendie ? Telle est la question que toute la population de Saint-Jean se pose depuis que le tocsin devait exister lorsque les gens de la maison en flammes. Cela est et cela restera un mystère.

On ne peut faire que des conjectures. Il est évident que le feu devait exister lorsque les gens de la maison se sont couchés et qu'il s'est propagé rapidement durant leur sommeil. On ne saurait jeter le blâme sur personne. S'il y avait eu un moyen de sauver cette femme et ses enfants, les personnes dévouées qui accoururent l'auraient fait, mais le feu était trop avancé lorsqu'on l'aperçut. Il n'y avait plus moyen de rien faire. On entendait bien des cris venant des fenêtres de l'étage supérieur, mais on ne voyait pas les victimes qui criaient ainsi tant les flammes et la fumée aveuglaient.

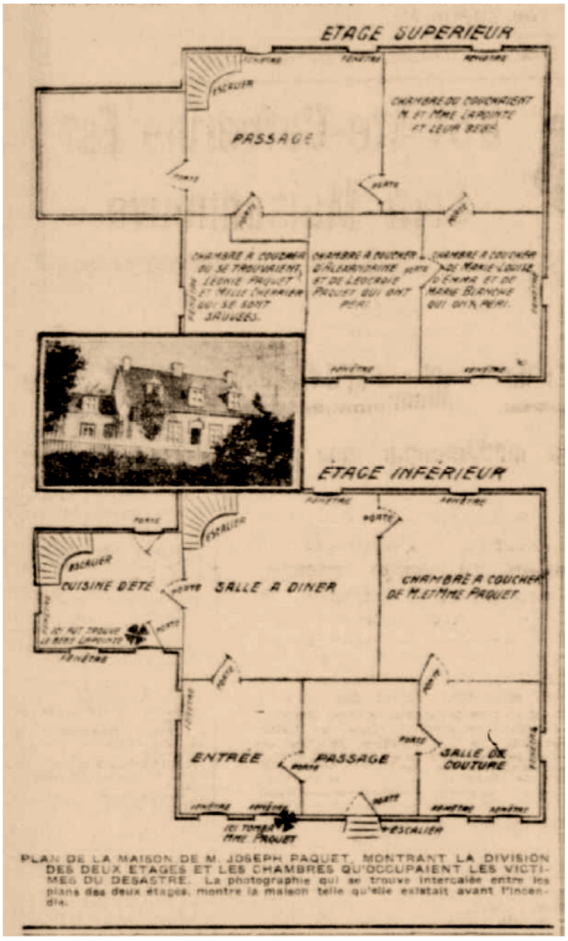
L'enquête

Le coroner Jolicoeur tiendra une enquête, demain matin, avant les funérailles. Il est certain que cette enquête ne sera pas longue, les faits constatés prouvant hors de tout doute que la mort des victimes a été accidentelle. La famille Paquet reçoit de toutes parts des témoignages de sympathie.

M. Paquet a reçu, hier, des télégrammes de sympathies de l'hon. L.-A. Taschereau, ministre des transports publics et député de Montmorency, et de M. Louis Létourneau, député de Québec-Est.

Ramenés à Québec

M. et Mme Gaudias Lapointe, deux des victimes de la tragédie de Saint-Jean, Ile d'Orléans, sont arrivé à Québec, ce matin, à bord du vapeur «*Champion*». Ils ont été transportés à l'Hôtel-Dieu. Leur état est relativement satisfaisant. L'enquête du coroner doit avoir lieu cet après-midi à Saint-Jean. C'est par erreur qu'on a annoncé que le corps du bébé de M. Lapointe avait été trouvé. Les restes que l'on croyait les siens sont ceux d'une autre victime et les ossements de ce bébé n'ont pas encore été trouvés.



PLAN DE LA MAISON DE M. JOSEPH PAQUET, MONTRANT LA DIVISION DES DEUX ÉTAGES ET LES CHAMBRES QU'OCCUPAIENT LES VICTIMES DU DÉSASTRE. La photographie qui se trouve intercalée entre les plans des deux étages, montre la maison telle qu'elle existait avant l'incendie.

La Presse, 5 août 1913, p.1 et 2

Mme Joseph Paquet fait le sacrifice de sa vie en essayant de sauver ses enfants

Saine et sauve dans la rue, à côté de son mari, elle s'est héroïquement précipitée dans la maison en flammes. – Un montréalais M. Aristide Cherrier, sauve sa sœur et la seule fille qui survit de la famille Paquet.

Aux dernières nouvelles reçues de l'Ile d'Orléans, hier soir, on avait retrouvé les restes de six cadavres des membres de la famille Paquet, presque totalement anéantie dans l'incendie de la maison de M. Joseph Paquet, pilote, dans la nuit de dimanche à lundi.

Les ossements ont été mis dans une boîte pour être inhumés dans le cimetière paroissial. On a aussi trouvé les restes du bébé de Mme Albert Lapointe, qui a aussi péri dans les flammes, portant à sept le nombre de victimes de ce terrible holocauste.

On espère sauver Mme Albert Lapointe, qui a été horriblement brûlée. Elle était cependant, hier soir encore dans un état très critique.

Avec les familles Paquet et Lapointe, demeuraient aussi dans la maison de M. Paquet, M. Aristide Cherrier, de Montréal, employé de la maison Viau & Frères, et a sœur, Mlle Adrienne Cherrier, qui ont pu se sauver sains et saufs.

On se perd encore en conjecture sur l'origine de l'incendie. Peu après que tous les occupants se fussent retirés dans leurs chambres, M. Cherier fut réveillé par l'odeur âcre d'une épaisse fumée

qui s'était répandu dans toute la maison. Il réveilla aussitôt sa sœur, avec laquelle il réussit à sortir en enfonçant la fenêtre de sa chambre, et tous deux gagnèrent la rue.

Au même moment, M. et Mme Paquet sortaient aussi de la maison en criant «au feu!».

L'héroïsme d'une mère

La mort de Mme Paquet est particulièrement pénible, et elle fut héroïque. Elle périr en voulant sauver son enfant. Elle était saine et sauve dans la rue, mais en voyant les flammes gagner les chambres de ses filles, elle se précipita de nouveau dans la maison qui était alors un brasier ardent pour secourir ses enfants. Elle ne réapparut plus et l'on retrouva son cadavre calciné parmi les débris.

C'est M. Cherrier qui sauva Mlle Léonie, la seule des enfants de M. Paquet, qui échappe à la mort.

Après avoir secouru sa sœur, il se rendit à la chambre de Mlle Paquet qu'il réussit à arracher aux flammes. La jeune fille avait déjà les cheveux en feu. M. Cherrier tenta d'en secourir d'autres, mais la fumée le força à rebrousser chemin.

Les cinq filles de M. Paquet qui ont péri semblent avoir été suffoquées avant d'avoir eu connaissance de l'incendie. Elles n'ont pas été vues hors de leurs chambres ou aux fenêtres.

M. Paquet qui perd dans cet incendie presque toute sa famille subit une perte matérielle de $6,000 à $8,000. Il est, ainsi que sa fille, inconsolable.

De partout leur arrivent de cordiales sympathies, mais ils ne cessent de pleurer, leur douleur est déchirante, et ce n'est pas de sitôt qu'ils se remettront du terrible malheur qui vient de fondre sur eux.

L'enquête et les funérailles

Les funérailles des sept victimes de la catastrophe de Saint-Jean, Ile d'Orléans, auront lieu demain matin et l'enquête du coroner se tiendra en après-midi. On ne connait pas encore la cause certaine de l'incendie. On continue de supposer qu'il est dû à l'explosion d'une lampe à pétrole. Mme Lapointe est toujours dans le même état et ses brûlures sont horribles à voir. On ne croit pas qu'elle puisse en réchapper.

holocauste. s'était répandue dans toute la mai- veau dans la maison qui était a- eux.



PHOTOGRAPHIE DE LA FAMILLE DE M. JOSEPH PAQUET, de St-Jean, Ile d'Orléans, qui a péri dans un incendie dans la nuit de dimanche à lundi. On voit en plus le fils de M. Paquet qui a échappé à la mort, et sa femme. Les trois personnes marquées d'une croix sont les seules qui n'aient pas péri ou n'aient pas été blessées dans la catastrophe. Les victimes sont, de gauche à droite: Marie-Louise, Alexandrine, Joseph Paquet, père (blessé grièvement), Marie Blanche, L'Acadie, Mme Joseph Paquet et Emma.

La Patrie, 5 août 1913, p.1

L'enquête du coroner sur le drame de Saint-Jean, I.O.

Elle conclut à un verdict de mort accidentelle sans imputer blâme à personne.

Récits émouvants – La cause du désastre n'a pu être établie d'une façon certaine.

Le coroner Jolicoeur s'est rendu, hier après-midi, en automobile, de Ste-Pétronille à St-Jean, Ile d'Orléans, où il est allé faire enquête sur la mort des sept malheureuses victimes de l'incendie de la maison de M. Joseph Paquet, pilote.

M. Jolicoeur disait hier que c'est la première fois depuis qu'il est coroner, qu'il a fait enquête sur un accident qui ait coûté la vie à un aussi grand nombre de personnes.

L'enquête s'est tenue dans la maison de M. Arthur Paquet, pilote, de St-Jean, frère de M. Joseph Paquet, où ont été exposés dans une tombe les quelques ossements qui ont pu être retrouvés dans les cendres.

Le jury

Le jury était formé de Messieurs Barthélémi Lachance, président; Moïse Blouin, Joseph Pouliot, Ludger Mercier et Laurent Bélanger, de Québec, Philéas Lachance et Léonidas Lachance, de St-Jean, et Aug. Gingras, de Québec, qui tous après avoir entendu les témoins appelés en sont venus à la conclusion qu'il n'y avait point d'autre verdict à rendre que celui de «mort accidentelle, sans imputé de blâme à qui que ce soit.»

M. Joseph Paquet et sa fille Mlle Léonie qui, depuis l'incendie ont trouvé l'hospitalité chez M. Moïse Blouin, leur voisin, n'étaient pas assez bien pour aller rendre témoignage chez M. Arthur Paquet, et le coroner est allé prendre leur déposition sous serment, à leur demeure. Nous en donnons ci-après le texte même.

Témoignage de M. Paquet

C'est d'une voix entrecoupée de sanglots que M. J. Paquet a fait le récit suivant : « Le cadavre qui est dans cette tombe est celui de mon épouse Alexandrine Thivierge, âgée de 48 ans. Dimanche soir, il y avait une réunion de parents chez nous et, vers minuit, après que les gens mariés furent partis, je suis allé me coucher, laissant ma femme avec les jeunes gens qui ont continué à s'amuser jusque vers deux heures du matin. Je ne sais pas quand ma femme s'est couchée, mais c'est elle qui m'a réveillé en me disant :«La maison est en feu.» Je me suis levé à la hâte, et sans prendre de temps de m'habiller, car tout était en feu; je me suis précipité dehors par la porte du fournil, je me suis brûlé en ouvrant la porte et, quand je fus sorti, je ne savais plus ce que je faisais. Je me rappelle que d'avoir demandé du secours. Dans ma maison étaient couchés, cette nuit-là, ma femme et moi en bas, et, en haut, il y avait mes filles Alexandrine, 28 ans; Léocadie, âgée de 27 ans; Marie-Louise, âgée de 26 ans; Emma, âgée de dix ans et Angéline Lapointe, âgée de six mois, qui toutes ont été brûlées dans l'incendie.

Monsieur et Mlle Cherrier étaient en promenade chez moi pour quelque temps, ainsi que M. et Mme Lapointe. Ces deux derniers, ainsi que ma fille Léonie, âgée de 24 ans, ont réussi à se sauver, mais je ne sais pas comment. J'explique l'origine du feu par l'explosion d'une lampe que ma femme avait laissée en bas comme nous le faisions toutes les nuits, d'ailleurs.»

Mlle Léonie Paquet

«Je suis la fille de la défunte Mme Paquet. Je me suis couchée à 2.30 heures du matin, dit-elle, avec Mlle Lucienne Cherrier, dans la chambre du (suite à la 2e page) milieu, en avant. Vers 3.15 heures, je me suis éveillée en même temps que ma compagne, sans savoir qui nous avait tirées du sommeil. La maison était en feu, toutes deux, nous nous sommes sauvées par la chambre voisine, au moyen d'une échelle, et je ne sais pas ce qui s'est passé ensuite.

Après cela, M. Le coroner est allé continuer son enquête chez M. Arthur Paquet où ont été entendue les témoignages de M. Aristide et Mlle Lucienne Cherrier, de Montréal, qui étaient en promenade chez M. Paquet depuis samedi soir et qui ont échappé heureusement à la mort, ainsi que ceux de M. Lauréat Bélanger et Joseph Thivierge, citoyens de l'endroit.

Mlle Cherrier

a assisté à la réunion de parents et d'amis qu'il y a eu lieu dimanche soir chez M. Paquet. A 2.30 heures, elle est allée se coucher avec les autres jeunes filles toutes sont montées ensemble, vers 2.30 heures. A ce moment-là, il y avait une lampe d'allumée sur la table dans la cuisine. Elle s'est couchée dans la chambre du milieu avec Mlle Léonie Paquet; Mlles Léocadie et Emma Paquet étaient couchées dans un lit situé dans un grand corridor, et Mlles Alexandrine, Marie-Louise et Marie-Blanche, dans une chambre au-dessus du fournil; M. et Mme Lapointe et leur bébé, dans une chambre voisine de celle du témoin, et M. Cherrier dans la chambre suivante. Vers 3.15 heures, Mlle Cherrier s'est réveillée tout à coup, avec sa compagne sans savoir qui ou quoi les avaient réveillées et leur chambre était toute remplie de fumée. Mlle Cherrier a pris la première porte qui était celle de la chambre de son frère, et suivie de Mlle Léonie Paquet, elle est sortie par la lucarne et elle est descendue par une échelle dans la rue. Là, elle n'a vue ni Mme Paquet ni les autres victimes de l'incendie, mais seulement M. Paquet qui venait s'échapper par la porte du fournil.

M. Aristide Cherrier

«J'étais couché dit-il, dans la chambre voisine de celle de ma sœur quand j'ai été réveillé, vers 3.15 heures, suffoqué par la fumée, et en me levant, j'ai appelé ma sœur, puis j'ai essayé de pénétrer dans le corridor où je savais que s'autres personnes étaient couchées, mais la fumée et le feu m'ont repoussé. Étant retourné dans ma chambre, j'ai défoncé le châssis, et par là je suis sorti, et se sont sauvées aussi, Léonie Paquet et ma sœur, Lucienne. Je ne croyais cependant pas que ma sœur était sortie, et je suis remonté pour aller la chercher, mais j'ai été repoussé par le feu et la fumée, et je suis tombé en bas de l'échelle.

Je ne connais pas l'origine de l'incendie. Quand nous sommes montés nous coucher, il ne restait en bas que M. et Mme Paquet.

Les deux derniers témoins

MM. Lauréat Bélanger et Joseph Thivierge, qui ont été les premiers rendus sur le théâtre de l'incendie, connaissent bien la famille Paquet, qui est une des plus respectables. Dans la nuit de dimanche à lundi, vers 3.20 heures, ils ont aperçu, en s'éveillant, les flammes et la fumée enveloppant la maison de M. Paquet et ils y sont allés immédiatement comme l'ont fait aussi un très grand nombre de citoyens de St-Jean. En arrivant, ils ont rencontré M. Paquet qui leur a dit : «Vite, ils sont tous en

dedans.» Ils ont essayé, avec les autres personnes présentes de porter secours aux victimes, mais déjà le feu avait fait tellement de progrès qu'il était alors impossible de faire quoi que ce soit pour les sauver.

Après avoir entendu l'exposé de ces faits, les jurés ont déclaré à l'unanimité que les victimes de l'incendie. Mme Joseph Paquet, Mlles Alexandrine, Léocadie, Marie-Louise, Emma et Marie-Blanche Paquet, ainsi que la petite Angéline, sont mortes accidentellement, brûlées qu'elles ont été au cours de l'incendie de la maison de M. Paquet, et qu'il ne saurait être imputé de blâme à personne.

L'Action Sociale, 6 août 1913, p.1 et 2

La dernière scène d'un triste drame

Les restes de six des victimes du terrible incendie de lundi matin sont inhumés ce matin à St-Jean, Ile d'Orléans.

Solennité touchante et lugubre du cortège qui est très nombreux

On a fait ici ce matin des funérailles publiques à six des malheureuses victimes de l'épouvantable holocauste de lundi dernier. C'était pratiquement toute la paroisse qui sympathisait avec la famille Paquet et reconduisait au champ des morts cette infortunée mère et ses cinq filles qui dorment maintenant leur dernier sommeil à l'ombre de l'église paroissiale.

On ne se rappelle pas jamais avoir vu un pareil spectacle lugubre; pendant que M. Paquet et da fille Léonie les deux survivants de cette catastrophe étaient plongés sous une douleur facile à comprendre, incapables de se rendre à l'église, une foule silencieuse escortait les dépouilles mortelles des victimes.

Dans un même cercueil

Dans un même cercueil on avait placé les restes calcinés de la mère et de ses filles et partout sur son passage cette bière a créé la plus profonde impression de sympathie. Les cloches avaient sonné lundi l'heure suprême; ce matin elles sonnaient à toutes volées appelant une dernière fois à l'église les victimes.

Nombreux cortège

Un cortège de près de trois cents personnes escortait le cercueil et comptait dans ses rangs un ministre provincial, des professionnels et un grand nombre de citoyens marquants de cette paroisse et d'ailleurs.

Le vapeur «*Pilot*» retenu par la famille Paquet, a reconduit ici les quelques trois cents personnes et la petite église était encombrée jusqu'aux portes. Elle était parée de ses plus riches ornements de deuil et au chœur avaient pris place MM. les abbés Bureau, ancien curé de St-Michel de Bellechasse; O. Bergeron, A. Morel, Art. Robitaille et A. Vandry, du Séminaire de Québec.

M. le curé Rainville a fait la levée du corps et c'est M. le curé G. A. Lemieux, de St-Joachim, qui a chanté l'office funèbre assisté du curé Bernard, de Ste-Famille.

Aux autels latéraux, MM. A. Morel et O. Bergeron disaient des messes basses. Le chœur de la paroisse a chanté la messe des morts et des solos ont été rendus par MM. P. A. Gosselin,

le notaire Aurèle Leclerc, et J.A. Huard, de Québec et quelques autres de cette paroisse.

M. Léonce Crépault, organiste de St-Roch de Québec, touchait l'orgue.

Conduisaient le deuil

Conduisaient le deuil : MM. Joseph Paquet, fils, de Québec ; Arthur Paquet, St-Jean, I.O.; Ladislas Paquet, Québec ; L.P. Trépanier et Os. Trépanier, neveux ; Amédée Paquet et Roméo Paquet; Ls. Thivierge, frère de Mme Paquet et un grand nombres d'autres parents.

La Corporation des Pilotes était représentée par MM. W. Langlois, Ad. Bernier, Onés. Noël, directeurs et MM. E. Langlais, B. Dumas. E. Couillard, L.H. Lapierre, E. Anctil et Art. Maquette, aussi de la Corporation.

Dans le cortège

On remarquait dans le cortège, l'hon. L. A. Taschereau, MM. Geo. Parent, ex-député, Aurèle Leclerc.

P. Breton, Alex Gourdeau, C. Leclerc, N. Lamontagne, Dj. Demers, Louis Morin, Mél. Décarie, Geo. Hudon, Gustave Proteau, F. J. Hamel, E. Bernard, membre de la Police Provinciale; E. Turcote, le capitaine P. L. Lachance, Ellas Thivierge, Jos. St-Cyr, J.E. Marier, P.A. Gosselin, J. A. Savard, de la maison Rock, de Montréal qui a donné une superbe couronne de fleurs ; Jos Therrien, M. Pichette, A.N. Gaulin, MM. Tancrède Blouin. H. Thivierge, J. Leclerc et Paul Marceau, de Québec où Mlle Léocadie travaillait ; Alex. Laberge, Bruno Montmorency et, J. A. Bernier, apprenti-pilote ; J. E. Larochelle, C. P. Bergeron de la maison Toussaint & Cie, de Québec ; MM. Évariste Gobeil, F. X. Guérard, Pierre Gobeil et J. A. Gaulin, de la maison Myrand & Pouliot, de Québec ; Arthur Pouliot, Jos. Forgues, Art. Larouche, Adj. Drouin, Ed. Gravel, Alp. Asselin, Art. Asselin, Arr. Paquet, Jos Drolet, L. Baillargeon, Elz. Sirois, Ferd. Gagnon, O. Paré, E. Ferland et une foule de citoyens de St-Jean.

Aux témoignages de sympathies, offrandes de prières, de fleurs, etc., reçus par M. Jos. Paquet, le «Soleil» joint l'expression de ses sincères condoléances.

Les victimes ont été inhumés dans le cimetière de la paroisse et on n'a pu trouver aucun des restes de la petite Évangeline Lapointe. M. Jos. Paquet et Mlle Léonie se rétablissent tranquillement.

Le Soleil, 6 août 1913, p.10

Mme J. Paquet et ses cinq filles inhumées dans le même cercueil
D'imposantes funérailles ont été faites ce matin à six victimes de l'holocauste de Saint-Jean (Ile d'Orléans)

Le vapeur «*Champion*» a ramené à Québec, hier, M et Mme Gaudias Lapointe, deux des victimes de l'épouvantables holocauste de Saint-Jean, Ile d'Orléans. Une voiture d'ambulance les attendait au quai et les a transportés à l'Hôtel-Dieu. Les médecins de cet hôpital croient que les brûlures de Mme Lapointe ne sont pas mortelles comme on l'avait d'abord pensé. Quant à M. Lapointe, ses brûlures sont légères, quoique douloureuses. M. Joseph Paquet est resté à St-Jean, abimé dans sa douleur. Le Dr Bonenfant le tient presque continuellement sous l'influence de la morphine.

Dr Bonenfant le tient presque continuellement sous l'influence de la morphine. Souvent il s'informe de sa femme et de ses enfants. Il ne semble pas même comprendre toute l'étendue de son malheur.

On a retrouvé jusqu'ici les ossements de six cadavres. On n'a pas encore retrouvé ceux du bébé Lapointe.

Les funérailles des victimes ont eu lieu ce matin.

Les funérailles de six des malheureuses victimes de la catastrophe de St-Jean ont eu lieu ce matin au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Elles furent imposantes et impressionnantes au suprême degré. Toute la paroisse avait tenu à rendre un dernier hommage à la mémoire des six victimes de la famille de M. Joseph Paquet.

Le deuil était conduit par MM. Joseph Paquet, fils, Ladislas, beau-frère de Mme Paquet; Arthur, beau-frère; Oswald Trépanier, L.-P. Trépanier et Ph. Trépanier, neveu; L. Thivierge, frère de la défunte.

La famille Paquet avait à sa disposition le steamer «*Pilote*», de Québec, qui a transporté près de 300 personnes de Québec.

Un seul cercueil contenant les cendres de la mère et de ses cinq filles.

M. l'abbé Rainville, curé de St-Jean, a fait la levée du corps et le service a été chanté par l'abbé G. A. Lemieux, curé de St-Joachim.

La corporation des pilotes était représentée par MM. William Langlois, Adjutor Bernier et Onésime Noël. Un magnifique programme de chant a été exécuté.

La Patrie, 6 août 1913, p.12

«Mort accidentelle» tel est le verdict rendu par le jury

L'enquête du coroner dans la terrible catastrophe de Saint-Jean, Ile d'Orléans, n'a pu révéler les causes de l'incendie – Des témoignages des plus dramatiques sont rendus.

Les funérailles des victimes

L'enquête tenue, hier après-midi, par le coroner Jolicoeur sur les cadavres des sept victimes de l'épouvantable holocauste de Saint-Jean, Ile d'Orléans, s'est terminée par un verdict de «mort accidentelle» le jury n'imputant de blâme à personne. Le jury se composait de MM. Barthélémi Lachance, président, Moïse Blouin, Joseph Pouliot, Ludger Mercier, Laurent Bélanger, Philéas Lachance, Léonidas Lachance, et Auguste Gingras.

Trop souffrants pour se rendre à l'enquête, qui a eu lieu dans la maison de M. Arthur Paquet, où étaient exposés les restes des victimes, M. Joseph Paquet et sa fille ont donné leur témoignage privément devant le coroner, chez M. Moïse Blouin, ù ils se tiennent depuis le désastre. M. Joseph Paquet a raconté en sanglotant tout ce qu'il sait du désastre, et il n'en sait pas long.

Récit pathétique

«Dimanche soir, dit-il, il y avait une réunion de parents chez nous, et vers minuit, après que les gens mariés furent parties, je suis allé me coucher, laissant ma femme avec les jeunes gens qui ont continué

à s'amuser vers deux heures du matin.

«Je sais pas quand ma femme s'est couchée, mais c'est elle qui m'a réveillé en me disant : «la maison est en feu». Je me suis levé à la hâte, et, sans perdre de temps, je m'habillât, car tout était en feu. Je me suis précipité au dehors par la porte du fournil. Je me suis brûlé en ouvrant la porte et quand je fus sorti, je ne savais plus ce que je faisais.

«Je ne me rappelle que s'avoir demandé du secours. Dans ma maison étaient couchées, cette nuit-là, ma femme et moi, en bas, et en haut il y avait mes filles Alexandrine 28 ans, Léocadie 27 ans, Marie-Louise, 26 ans, Emma, 16 ans et Évangeline Lapointe, six mois, qui toutes ont été brûlées dans l'incendie. M. et Mlle Cherrier étaient en promenade chez moi, pour quelque temps, ainsi que M. et Mme Lapointe. Ces ceux derniers, ainsi ma fille Léonie, âgée de 24 ans, ont réussi à se sauver, mais je ne sais pas comment. J'explique la cause du feu par l'explosion d'une lampe que ma femme avait laissée en bas, comme nous le faisons toutes les nuits d'ailleurs.»

Léonie Paquet a raconté qu'elle s'est sauvée avec Mlle Cherier avec laquelle elle était couchée dans la chambre du milieu, à l'étage supérieur, au sud. Toutes deux ont descendu par une échelle.

Melle Cherrier

L'enquête s'est ensuite continuée chez M. Arthur Paquet. Mlle Cherrier raconte qu'elle assista à la réunion de parents et d'amis qui a eu lieu, dimanche soir, chez M. Paquet.

A 2 heures 30 elle est allée se coucher avec les autres jeunes filles. Toutes sont montées ensemble vers 2heures 30. A ce moment-là, il y avait une lampe allumée sur la table dans la cuisine. Elle s'est couchée dans la chambre du milieu avec (A suivre sur la page 13)

Les funérailles

Après ces témoignages, le jury a déclaré unanimement que les victimes de l'incendie sont mortes accidentellement, brûlées durant l'incendie de la maison de M. Joseph Paquet, et n'imputant de blâme à personne. Les funérailles de ses victimes de cette épouvantable tragédie ont eu lieu, ce matin, dans l'église de Saint-Jean. Les ossements de toutes les victimes, moins ceux du bébé Lapointe, qui n'ont pas encore été retrouvés, tenaient dans un seul cercueil de dimensions ordinaires.

Le deuil était conduit par M. Joseph Paquet, le chef de cette malheureuse famille, M. Joseph Paquet, jr., son fils, MM. Arthur et Ladislas Paquet, ses frères, et par plusieurs de ses neveux. Presque toute la population de Saint-Jean a suivi jusqu'à l'église, puis jusqu'au cimetière les restes des malheureuses victimes. Le service a été chanté par l'abbé G. A. Lemieux, curé de Saint -Joachim, assistés des abbés Bernard, curé de Saint-Famille, I.O., et Cinq Mars, curé de Saint-François, I.O.

Mlle Claudia Lachance jouait l'orgue, il y a eu chant par MM. Aurèle Leclerc, Moïse Raymond et J. A. Savard et Melle Julia Gagnon. Tel est l'épilogue de cette épouvantable catastrophe qui a presque entièrement anéanti une nombreuse famille et qui a jeté la consternation dans toute la région de Québec.

La Presse, 6 août 1913, p.9 et 13

Funérailles des sept victimes du désastre de St -Jean, I.O.

Tous les ossements calcinés sont enfermés dans un seul cercueil. Imposant cortège. L'église paroissiale pouvait à peine contenir la foule qui s'y pressait, ce matin.

C'est ce matin qu'ont lieu, au milieu d'un concours très considérable de parents et d'amis venus de toutes les paroisses de l'Ile d'Orléans et de la ville de Québec, les funérailles des sept victimes du désastre de lundi dernier; tous avaient tenu à donner publiquement à la famille Paquet, qui y a perdu six de ses membres, un témoignage de sympathie qu'ils lui témoignent dans le malheur qui vient de la frapper. Ces funérailles ont été les plus imposantes que l'on ait vues depuis longtemps en cette paroisse.

Les ossements de Mme Paquet, ainsi que ceux de ses filles Mlles Alexandrine, Léocadie, Marie-Louise et Emma et du bébé Lapointe qui ont tous été mis dans une même tombe et exposés, comme on le sait, chez M. Arthur Paquet, pilote, de St-Jean, frère de M. Joseph Paquet.

C'est à la demeure de ce dernier, qui est située sur le chemin principal, que s'est formé le cortège, des plus nombreux, pour se rendre à l'église, sous la direction de M. Ferdinand Thivierge, directeur des funérailles.

Le deuil était conduit par M. Joseph Paquet, fils, de Québec : L. Thivierge, frère de Mme Paquet; Arthur, Ladislas et Alphonse Paquet, O. Trépanier et J. Lemieux, ses beux-frères; O. Trépanier, son neveu, Ferdinand Thivierge, Bellormin et Xavier Noël, F. Blouin, P. Hébert, Amédée, Adrien et Roméo Paquet, F. X. Demeule, Aurélius Demeule, Le Dr Lachance, Joseph, Amédée et Eugène Lachance, Aristide Thivierge, Curodeau, ses cousins; J. Hébert et plusieurs autres parents.

Les porteurs tous membres de la Corporation des Pilotes étaient : MM. J. Pouliot, Philéas, Léonidas et Jules Lachance, Joseph Delisle et Moïse Blouin. M. Barthélémi Lachance portait la croix.

Il serait trop long de donner la liste de ceux qui ont suivi le cortège funèbre, c'est par centaines et centaines qu'ils se comptent.

Nous avons remarqué parmi les principaux, l'hon. L.A. Taschereau, ministre des travaux publics et député du comté de Montmorency, Geo. Parent, ancien député, les membres de la Corporation des pilotes qui était largement représentée. Il y avait entre autres MM. Onésime Noël, Adélard Bernier et W. Langlois, membres du bureau de direction de la Corporation. MM. Eug. Anctil, Ad. Delisle, L.H.S Pierre, D. Dumas, E. Couillard, Lauréat et Lucien Lachance, etc. etc.

L'église de S. Jean avait été décorée de ses plus beaux ornements de deuil elle pouvait à peine contenir la foule de ceux qui s'y pressait ce matin.

La levée du corps a été faite par M. l'abbé J. A. Rainville, curé de S Jean. C'est M. l'abbé G. A. Lemieux curé de S. Joachim et ami de la famille qui a officié au service assisté de MM. les abbés J.H. Cinq-Mars, curé de S. François et M. Bernard curé de Ste-Famille, comme diacre et sous-diacre.

Pendant le service des messes basses ont été dites aux autels latéraux par M. le curé Rainville et un autre prêtre.

Les restes des victimes ont été inhumés dans le cimetière de St-Jean.

Nombre de citoyens de Québec ont fait le voyage à S-Jean, à bord du *Pilot* : leur passage était gratuit.

Aux familles des victimes si cruellement éprouvées, nous réitérons l'expression de nos sincères sympathies.

Question de fait

M. Aristide Cherrier, de Montréal, qui a failli périr dans ce terrible désastre, consultait hier le compte-rendu d'un journal, lorsqu'il remarqua avec surprise, la phrase suivante :

> «Chose étrange, l'aînée des filles de M. Paquet, l'une des victimes aussi, Mlle Alexandrine, avait eu comme un pressentiment de ce malheur. Après la soirée, ne montant se coucher, elle disait aux gens de la maison en badinant : «S'il fallait que le feu prenne, cette nuit, nous brûlerions bien tous ici.»

«En voilà une peur! S'est écrié M. Cherrier. J'étais là avec tous les membres de la famille Paquet lorsqu'on s'est séparé pour aller se coucher, et personne n'a fait aucune remarque de cette nature.»

Ce M. Cherrier est le même qui a fourni au représentant de l'Action Sociale tant de renseignements aussi exacts qu'intéressants sur ce terrible holocauste.

L'Action Sociale, 6 août 1913, p.8

Funeral of Paquet Fire Victims at Island Today

Dr. W. J. Jolicoeur, city and district coroner, held an inquest of the Paquet family, and a verdict of accident death was returned. This morning the funeral of the seven victims will take place at St. John, Island of Orleans, ans the steamer *Pilot* will leave Pontoon No. 2, Champlain Market, to accommodate friends and other desirous of attending the funeral. No fate will be charged and the boat will stop en route and return at St. Laurent to accommodate mourners from that parish attending.

Mr. and Mrs. Lapointe, who lost their baby in the fire, and who were both badly burned, arrived by steamer *Champion* yesterday morning and were conveyed to the Hotel Dieu Hospital in the ambulance.

The Quebec Chronicle, 6 août 1913, p.6

DANS UN SEUL CORBILLARD ON TRANSPORTE LES RESTES DE SIX DES VICTIMES DE L'HORRIBLE TRAGEDIE DE LUNDI MATIN A ST-JEAN, ILE D'ORLEANS



La foule reconduisant hier matin, à l'église de St-Jean, I.-O., les restes de six des malheureuses victimes de l'incendie de lundi dernier. — A gauche, le cortège quittant la résidence mortuaire, chez M. Arthur Paquet, pilote, frère de M. Jos. Paquet ; à droite, l'arrivée du cortège à l'église. — (Photographié par l'artiste du " Soleil.")

Le Soleil, 7 août 1913, p.1

Toute une famille est brûlée vive lundi matin, à St-Jean, Ile d'Orléans

Sept morts et trois blessés

Destruction de la résidence d'été de M. Joseph Paquet, pilote

Le village des St-Jean de l'île d'Orléans a été, ce matin, le théâtre d'un effroyable holocauste.

Un incendie a éclaté vers 4.30 h., à la maison d'été de M. Joseph Paquet, pilote de cette ville, qui est en villégiature à St-Jean avec sa famille.

Sept personnes ont péri dans le feu et la maison a été détruite de fond en comble. Presque toute la famille de M. Paquet y a trouvé la mort. Lui-même et une fille, qui est la seule enfant survivante ont réussi à s'échapper au prix de beaucoup de difficultés; trois autres personnes ont été blessées, dont l'une ne pourra probablement survivre à ses blessures.

Sept victimes

Les victimes sont

- Madame Joseph Paquet, née Thivierge, 53 ans;
- Mlle Alexandrine Paquet, 30 ans;
- Mlle Léocadie Paquet, 27 ans;
- Mlle Marie-Louise Paquet, 25 ans;
- Mlle Emma Paquet, 24 ans;
- Mlle Rosanna Paquet, 12 ans;

Et un jeune enfant de 6 mois, fils de M. Joseph Lapointe, plombier, qui résidait chez M. Paquet avec sa famille. Les blessés sont :

Les blessés

Madame Joseph Lapointe, qui a été horriblement brûlée par tout le corps et ne pourra probablement survivre à ses blessures;

M. Lapointe, brûlé sérieusement aux bras, à la figure et à la poitrine;

M. Paquet, brûlé à la figure, aux bras et aux jambes.

M. Lapointe et sa famille résidait chez M. Paquet, où il avait été chargé de réparer la couverture de la maison. Avec eux se trouvaient aussi en promenade chez M. Paquet, à Saint-Jean, M. Aristide Cherrier, de Montréal, employé de la maison Viau et Frère, et sa sœur Mlle Adrienne Cherrier, qui ont pu se sauver sains et saufs.

L'origine du feu

Le feu s'est déclaré on ne sait trop par quelle cause, entre trois et quatre heures. Les occupants de la maison étaient au lit depuis à peine une heure. Une soirée avait eu lieu hier soir et on avait veillé jusqu'au petit jour. Peu après que tous les occupants de la maison se fussent retirés à leurs chambres, M. Cherrier fut éveillé par l'odeur d'une épaisse fumée qui s'était répandue dans toute la maison. Il réveilla aussitôt sa sœur, avec laquelle il réussit à sortir en enfonçant la fenêtre de sa chambre et tous deux gagnèrent la rue.

Au même moment, M. et Mme Paquet sortaient aussi de la maison en criant au feu! Mme Paquet retourna presqu'aussitôt dans la maison pour donner l'éveil à ses enfants, mais on ne la revit plus. Suffoquée sans doute, elle tomba et fut brûlée avec tous les autres occupants, moins M. et Mme Lapointe.

Sauvetages

M. Lapointe parvint à se sauver avec son épouse, mais il ne put malheureusement parvenir jusqu'à son jeune enfant, qui fut brûlé vif. Mme Lapointe a été brûlée gravement, lorsqu'elle fut sauvée; on la transporta à la résidence de Mme Gobeil, où le Dr Bonenfant lui donna ses soins. Ses blessures sont si sérieuses qu'on ne croit pas qu'elle puisse survivre. (suite de la page 2)

M. Lapointe s'infligea des blessures moins graves, mais douloureux en sauvant sa femme, et il est aussi sous les soins de M. Bonenfant.

C'est M. Cherrier qui sauva Mlle Léonie Paquet, la seule des enfants de M. Paquet qui échappa à ce malheur horrible. Après avoir secouru sa sœur, il se rendit à la chambre de Mlle Paquet, qu'il arracha aux flammes. Il n'était que temps, car elle avait déjà les cheveux en feu. M. Cherrier tenta d'en secourir d'autres, mais la fumée le força à rebrousser chemin.

Elles sont asphyxiées

Les cinq filles de M. Paquet qui ont péri semblent avoir suffoquées avant d'avoir eu connaissance de l'incendie. Elles n'ont pas été vues hors de leur chambre ni aux fenêtres.

Le feu se répandit dans la maison avec une rapidité excessive. Lorsque les survivants s'aperçurent de l'incendie, toute la maison brûlait et les flammes fermaient pratiquement toutes les issues.

Mort héroïque de Madame Paquet

La mort de Madame Paquet est particulièrement pénible. La malheureuse femme trouva une mort héroïque en voulant sauver ses enfants. Elle était saine et sauve dans la rue, mais en voyant les flammes gagner les chambres où reposaient ses filles, elle se précipita de nouveau dans la maison, qui était alors un brasier ardent, pour les secourir, mais elle mourut victime de son dévouement, car om trouva son corps calciné dans les débris.

La cause de l'incendie

Le feu semble avoir pris naissance près de la cuisine, causé probablement par une lampe ou une allumette.

Les secours aux sinistrés

A la vue des flammes, les voisins accoururent de tous les coins du village pour porter secours aux sinistrés. En peu de temps on organisait une brigade volontaire, qui entreprit de combattre les flammes. Mais il était impossible de songer à approcher de la demeure que le feu consumait avec une ardeur terrifiante. On s'appliqua surtout à empêcher qu'il ne se propageât aux résidences voisines, et avec des seaux d'eau que l'on prenait au fleuve, la population lutta tant bien que mal pour en enrayer le progrès. La maison de M. Paquet et tout son contenu furent réduits en cendres. Le feu s'éteignit lorsqu'il n'y eut plus rien pour l'alimenter.

Après l'incendie, des recherches ont été faites pour retrouver les cadavres des victimes. Les ossements ont été retrouvés, calcinés et méconnaissables. Ils ont été placés dans une boîte et portés au cimetière.

M. Paquet qui perd dans cet incendie presque toute sa famille, subit une perte matérielle de $6,000 à $8,000.

Et l'horrible malheur a semé la consternation dans le village de St-Jean, I.O., où la famille Paquet est universellement connue. Le coroner Jolicoeur s'y rendra cet après-midi pour faire enquête.

Nouveaux détails

Contrairement à ce qu'annonçait nos confrères, hier et que répétait, ce matin, notre confrère *le Chronicle*, Madame Gaudias Lapointe, qui a été grièvement brûlée dans l'incendie de la maison de M. Joseph Paquet, à St-Jean de l'île d'Orléans, hier matin, n'a pas succombé à ses blessures. Les nouvelles de la dernière heure que nous publions hier sur son état étaient exacts, et ont été confirmées en tous points par les survivants du désastre, et aussi par M. l'abbé Rainville, curé de St-Jean.

M. et Mme Lapointe ont été transportés ce matin à l'Hôtel-Dieu de Québec. Tous deux sont sous les soins des médecins de l'hôpital. Madame Lapointe est plus brûlée que son mari, son état est critique mais on espère cependant qu'elle en réchappera. Elle est brûlée à la figure et aux bras.

Les brûlures de M. Lapointe sont graves aussi, mais il n'est pas en danger.

A son arrivée à l'hôpital, M. Lapointe, interviewé par notre représentant, nous fait de l'épouvantable drame où il a perdu lui-même une petite fille de 7 mois. Le récit que voici :

«Il y avait une heure à peine que nous étions couchés, dit-il, lorsque je fus réveillé par les pleurs de mon enfant, une petite fille de 7 mois, qui dormait dans la même chambre que nous. L'odeur de la fumée et l'ardeur du feu que nous ressentions déjà me mirent sur pied en un instant et je compris dès lors à la vue de la fumée qui remplissait note appartement, que la maison était en feu. J'ouvris la porte pour sortir dans le passage mais les flammes s'y étaient déjà répandues et fermaient cette issue.

Il n'y avait pas un instant à perdre, j'enfonçai la fenêtre de la chambre, près de laquelle se trouvait un échafaudage dont je me servais pour couvrir la maison, car j'étais chez M. Paquet pour faire ces travaux, et je saisi aussitôt ma femme qui était déjà brûlée à la figure et aux mains et je la plaçai sur l'échafaudage pour porter secours à mon enfant. Lorsque je voulus retourner dans la chambre, les flammes l'avaient envahie et le berceau de mon pauvre petit enfant était environné de flammes. Je tentai quand même d'y parvenir, mais force me fut de revenir, avec les blessures que vous voyez.

Nous gagnâmes ensuite la rue, ma femme et moi. A ce moment, M. et Madame Paquet, qui avaient leur chambre au rez-de-chaussée, sortaient aussi en demandant de l'aide. M. Paquet sortit par la porte d'en avant et sa femme par celle d'en arrière. Ne voyant pas son mari ni les autres membres de sa famille, Madame Paquet retourna dans la maison par la porte principale. En entrant, elle fut suffoquée et s'affaissa; on retrouva son corps calciné près de la porte.

De ceux qui occupaient les chambres du second étage, seuls, M. et Mlle Cherrier qui étaient en promenade chez M. Paquet se sauvèrent, avec Mlle Léonie Paquet. Ils étaient couchés dans les

chambres des deux extrémités. Les autres membres de la famille Paquet, qui avaient leurs chambres au centre de la maison, n'ont pas dû avoir le temps de réaliser le danger. Elles ont dû être asphyxiées dans leur lit.

Deux seulement ont été vues aux fenêtres. On se procura des échelles pour leur porter secours, mais avant qu'on ait pu les atteindre, le plancher s'effondra et les deux infortunées furent ensevelies sous les débris ardents.

On a retrouvé, après l'incendie, au milieu des ruines de la maison, les ossements calcinés.

Les funérailles

C'est ce matin qu'ont eu lieu, au milieu d'un concours très considérable de parents et d'amis venus de toutes les paroisses de l'île d'Orléans et de la ville de Québec, les funérailles des sept victimes du désastre de lundi dernier; tous avaient tenu à donner publiquement à la famille Paquet, qui y a perdu six de ses membres, un témoignage de sympathie qu'ils lui témoignent dans le malheur qui vient de la frapper. Ces funérailles ont été les plus imposantes que l'on ait vues depuis longtemps en cette paroisse.

Les ossements de Mme Paquet, ainsi que ceux de ses filles Mlles Alexandrine, Léocadie, Marie-Louise et Emma et du bébé Lapointe qui ont tous été mis dans une même tombe et exposés, comme on le sait, chez M. Arthur Paquet, pilote, de St-Jean, frère de M. Joseph Paquet.

C'est à la demeure de ce dernier, qui est située sur le chemin principal, que s'est formé le cortège, des plus nombreux, pour se rendre à l'église, sous la direction de M. Ferdinand Thivierge, directeur des funérailles.

M. Joseph Paquet, que ses blessures font encore souffrir, n'a pu avoir au moins la consolation d'assister aux funérailles des êtres bien-aimés qu'il vient de perdre.

Le deuil était conduit par M. Joseph Paquet, fils, de Québec : L. Thivierge, frère de Mme Paquet; Arthur, Ladislas et Alphonse Paquet, O. Trépanier et J. Lemieux, ses beux-frères; O. Trépanier, son neveu, Ferdinand Thivierge, Bellormin et Xavier Noël, F. Blouin, P. Hébert, Amédée, Adrien et Roméo Paquet, F. X. Demeule, Aurélius Demeule, Le Dr Lachance, Joseph, Amédée et Eugène Lachance, Aristide Thivierge, Curodeau, ses cousins; J. Hébert et plusieurs autres parents.

Les porteurs tous membres de la Corporation des Pilotes étaient : MM. J. Pouliot, Philéas, Léonidas et Jules Lachance, Joseph Delisle et Moïse Blouin. M. Barthélémi Lachance portait la croix.

Il serait trop long de donner la liste de ceux qui ont suivi le cortège funèbre, c'est par centaines et centaines qu'ils se comptent. Nous avons remarqué parmi les principaux, l'hon. L.A. Taschereau, ministre des travaux publics et député du comté de Montmorency, Geo. Parent, ancien député, les membres de la Corporation des pilotes qui était largement représentée. Il y avait entre autres MM. Onésime Noël, Adélard Bernier et W. Langlois, membres du bureau de direction de la Corporation. MM. Eug. Anctil, Ad. Delisle, L.H.S Pierre, D. Dumas, E. Couillard, Lauréat et Lucien Lachance, etc. etc.

L'église de St-Jean avait été décorée de ses plus beaux ornements de deuil elle pouvait à peine contenir la foule de ceux qui s'y pressait ce matin.

La levée du corps a été faite par M. l'abbé J. A. Rainville, curé de S Jean. C'est M. l'abbé G. A. Lemieux curé de S Joachim et ami de la famille qui a officié au service assisté de MM. les abbés J.H. Cinq-Mars, curé de S. François et M. Bernard curé de Ste-Famille, comme diacre et sous-diacre.

Pendant le service des messes basses ont été dites aux autels latéraux par M. le curé Rainville et un autre prêtre.

Les restes des victimes ont été inhumés dans le cimetière de St-Jean.

Nombre de citoyens de Québec ont fait le voyage à S-Jean, à bord du *Pilot* : leur passage était gratuit.

Aux familles des victimes si cruellement éprouvées, nous réitérons l'expression de nos sincères sympathies.

L'Action Sociale, 7 août 1913, p.1 et 6.

1915 - 9 août – Incendie de tous les bâtiments d'Elzéard Côté à Ste-Pétronille

Hier soir, vers 9,30 heures, les habitués de la Terrasse Dufferin ont suivi avec beaucoup d'intérêt les différentes phases d'un incendie considérable qui faisait rage sur l'Ile d'Orléans.

On ne put localiser les flammes, mais le théâtre de l'incendie semblait être à Ste-Pétronille. Les spectateurs pensaient assister à une immense conflagration.

Le feu a pris naissance chez un cultivateur de St-Pierre, Ile d'Orléans, M. E. Côté. En un clin d'œil, les flammes se communiquèrent à tous les édifices. Les voisins firent tout leur possible pour combattre l'action des flammes, mais tous les bâtiments de M. Côté furent consumés. On fut assez heureux pour pouvoir enrayer la marche des flammes.

Il n'y a pas eu de pertes de vie. Tous les occupants ont pu fuir en temps opportun.

Les dommages s'élèvent à plusieurs milliers de dollars.

L'Action Catholique 10 août 1915, p.8

Entre 8 et 10 heures, hier soit, une lueur sinistre au-dessus du bout de l'Ile d'Orléans fit croire à un incendie considérable; on prétendit que c'était l'église de Ste-Pétronille qui était la proie des flammes, mais dans la soirée d'hier il fut impossible de communiquer. Ce matin nous apprenions que le feu, allumé par l'explosion d'une lampe, avait détruit de fond en comble la superbe résidence de M. Elzéar Côté dans le haut de la paroisse.

Il est encore difficile de donner le chiffre des pertes, mais l'on croit qu'ils vont atteindre plusieurs milliers de dollars. Personne n'a été blessé dans cet incendie, qui a menacé de prendre des proportions très sérieuses mais qu'on a pu limiter à la maison de M. Côté, grâce au dévouement des résidents de la localité qui, à l'aide de puits, ont combattu très efficacement les flammes.

Le Soleil, 10 août 1915, p.8

La maison de M. Elzéar Côté, à Sainte-Pétronille, au Bout de l'Ile d'Orléans, a été la proie des flammes hier soir. La lueur causée par cet incendie était immense et ce fut un beau spectacle pour les québécois.

La Presse, 10 août 1915, p.5

Between nine and ten o'clock last night a large blaze plainly seen from many points in this city raging on the heights of the Island of Orleans.

The exact location of the blaze could not be ascertained, however, as there is no telegraphic or telephonic communication between the city and the Island after 8 p.m.

There were many conjectures and many rumors current concerning the fire. One report stated it was the Church which was ablaze another that it was one of the large summer mansions on the crest of the hill while still another gave the scene of the fire as a large barn.

Up to an early hour this morning no definite information had reached the city.

Citizens manifested a lively interest in the holocaust and many viewed the fire from the Terrace and other points until the flames had spent y and the building was reduces to ruins.

The Quebec Chronicle, 10 août 1915, p.5

The blaze at the Island of Orleans on Monday night turned out to be the residence of Mr. Elzéar Cote.

The loss will reach several thousand dollars.

The Quebec Chronicle, 11 août 1915, p.5

1917 - 30 avril – Incendie de la maison d'Eugène Métayer à Ste-Pétronille

Un incendie a détruit hier soir vers neuf heures, à Sainte-Pétronille, Ile d'Orléans, la résidence d'été de M. Eugène Métayer.

M. Métayer était venu visiter sa maison qui avait été fermée pendant l'hiver. En arrivant il alluma une bonne attisée et sortit pour fendre du bois. On croit que l'humidité de la cheminée ou une autre raison auront provoqué une explosion qui projeta les tisons enflammés sur le plancher.

Quand M. Métayer voulut rentrer dans la maison, l'appartement n'était déjà tout en feu.

La construction était en bois, les flammes firent des progrès rapides et consumèrent entièrement l'habitation. Comme M. Métayer était seul, il n'y eut personne de blessé.

Le Soleil, 1 mai 1917, p.10

Hier soir à Ste-Pétronille de l'Ile d'Orléans, la résidence de M. Eugène Métayer, a été détruite par un incendie.

L'Action Catholique 1 mai 1917, p.8 ; La Presse, 1 mai 1917, p.2

A spectacular fire at Ste. Petronille, Island of Orleans, about eight o'clock last evening, in which the home of Mr. Eugene Metayer was destroyed, was plainly seen was plainly seen from this city,

and created much conjecture as the exact location.

Owing to the fact that telephonic wires between the city and the Island were out of order, it was impossible to secure full details concerning the blaze but it was learned that nobody was injured.

The Quebec Chronicle, 1 mai 1917, p.5

1919 - 20 mai – Incendie de la grange de Bernard Chabot à St-Laurent

Hier après-midi un de nos braves cultivateurs a été cruellement éprouvé. En effet M. Bernard Chabot, fils de Bernard, a vu sa grange complètement détruite par un incendie. Dans cette grange se trouvaient au moment où l'incendie se déclara, une vingtaine de bêtes à cornes, un cheval et tous les instruments aratoires de M. Chabot. Tout ce qui se trouvait dans cette grange, animaux, instruments aratoires, grains, etc. a été la proie des flammes, causant à M. Chabot une perte d'au-delà de $2,000. On ne connait pas l'origine du feu.

L'Action Catholique, 21 mai 1919, p.8 ; Le Soleil, 22 mai 1919, p.9

1921 - 13 novembre – Incendie de la grange de Onézime Plante à St-Laurent

Hier soir, vers 10.30 plusieurs citoyens de cette ville ont aperçu une vaste lueur au-dessus de St-Laurent de l'Ile faisant croire à un désastreux incendie dans le village.

Informations prises, nous apprenons ce matin que la grange de M. Onézime Plante, cultivateur, résidant en haut de la paroisse, a été complètement détruite. On a réussi à sauver les animaux mais toute la provision de foin de M. Plante, son avoine et quelques instruments ont été consumées. Les pertes s'élèvent à plusieurs milliers de dollars.

On ignore la cause de l'incendie.

L'Action Catholique, 14 novembre 1921, p.8

1923 - 8 août – Incendie de la maison et des dépendances de Napoléon Ferland à Ste-Pétronille

Les flammes ont complètement détruit, hier soir, la maison et les dépendances de M. Napoléon Ferland, à Ste-Pétronille, la paroisse du Bout de l'Ile d'Orléans. Une lampe de pétrole a allumé l'incendie à la résidence de M. Ferland et bientôt toute la maison était la proie de l'élément destructeur.

Les flammes se sont communiquées à une grange et à une forge ; elles menaçaient plusieurs résidences d'été, malgré le travail des pompiers volontaires. On appela les pompiers de Québec qui se rendirent à l'île sur le vapeur «*Frontenac*».

Vers sept heures, les pompiers avaient maîtrisé l'incendie, mais ils ont passé la nuit à l'Ile d'Orléans. On estime les pertes à plus de $5,000.

A Québec, la rumeur a annoncé que le château Bel-Air était incendié mais cette rumeur était fausse

L'Action Catholique, 9 août 1923, p.8

Une résidence, un atelier et une remise ont été incendié, hier, au Bout de l'Ile. Le feu a causé des dommages pour quelques milliers de dollars mais sans les courageux efforts des résidents de Sainte-Pétronille et le concours des pompiers de la ville, l'incendie, au lieu d'avoir été confiné aux bâtiments dont il est fait mention plus haut, se serait communiqué aux constructions environnantes et c'est un véritable désastre que nous aurions eu à enregistrer.

La maison et les dépendances qui ont été incendiées appartenaient à M. Napoléon Ferland, gardien du phare, à la pointe de l'Ile. Ces propriétés étaient situées sur la route principale, à proximité de l'épicerie de M. Blais. Le feu fut découvert à 4h45 par M. Ferland lui-même qui montait au deuxième étage de sa maison, une chaudière d'eau à la main. M. Ferland n'était pas encore rendu en haut que déjà la fumée dense, répandue dans la partie supérieure de la maison, le suffoquait et l'obligeait à redescendre.

L'alarme fut donnée. Les voisins accoururent, et, quelques instants après, tout le village était sur pieds. On arrivait de tous côtés pour prêter main forte aux sinistrés et les aider à mettre sous contrôle. Déjà le feu faisait rage dans la bâtisse de M. Ferland puis se communiquait aux dépendances. Les résidences avoisinantes, celle de Mme Richard Turner, celles de MM. Omer Drouin, A. Baillargeon, Arthur LaRue, Alfred Jolicoeur et Eugène Amyot étaient menacées. Il fallait, à tout prix, empêcher l'élément destructeur de s'y communiquer.

On fit des prodiges de valeur. Un groupe de personnes organisèrent la chaîne de chaudière que l'on emplissait sur la propriété de Mme Turner circulèrent de main en main. En même temps on abattait les arbres auxquels le feu menaçait de se communiquer.

Une partie de la maison de M. Ferland était occupée par les familles Vincent et Bolduc qui passent la belle saison au Bout-de-l'Ile. Le feu se propagea avec une telle rapidité que c'est à peine si M. Ferland et ses locataires eurent le temps de sauver quelques objets.

Devant les progrès de l'incendie on avait demandé du secours à la brigade de Québec. Une dizaine de pompiers, sous les ordres du capitaine Guay, du poste No. 5, et du lieutenant Labrecque, de la station No. 7 furent dépêchés sur les lieux. Ils s'embarquèrent sur le vapeur «*Frontenac*» qui fait la navette entre Québec et l'Ile d'Orléans.

Le «*Frontenac*» qui devait laisser son quai à 5h25 partit une dizaine de minutes avant son temps grâce à l'obligeance de M. J. Thompson, gérant de la Compagnie Maritime & Industrielle de Lévis, qui, devant le danger dont toute une partie du village de Ste-Pétronille était menacées, avait mis le vapeur à la disposition de la brigade.

Quand les pompiers arrivèrent sur les lieux du sinistres les citoyens avaient réussi à empêcher le feu de se communiquer aux résidences environnantes. Cependant, par mesure de précaution, les voisins dont les propriétés étaient menacées avaient sorti de leurs maisons tous les effets qu'ils avaient été capables d'emporter et les avaient déposés en lieux sûrs. L'aide des pompiers de la ville fut appréciée. A 8 h., hier soir, tout danger de conflagration avait disparu mais la brigade demeura sur

les lieux toute la nuit pour le cas où le feu reprendrait de la vigueur ou que des tisons, charroyés par le vent, seraient empotés chez les voisins

Les pertes subies par M. Napoléon Ferland sont considérables. Ainsi que nous le disons plus haut, sa maison, un atelier et une remise ont été réduits en cendres. Il y a à peine quelques semaines, M. Ferland avait fait assurer ses propriétés contre le feu. Le montant qu'il retirera le dédommagera en partie.

La nouvelle qu'un incendie venait de se déclarer, au Bout-de-l'Ile, se répandit comme un coup de foudre, à Québec. On crut d'abord que c'était le Château Bel-Air qui brulait. On rapporta, ensuite, que toute une partie du village était en feu. On comprend l'anxiété des citoyens dont les familles passent l'été à Ste-Pétronille et qui était venus en ville pour vaquer à leurs affaires. Ce n'est que vers 8 h, hier soir, que l'on fut rassuré.

La cause de l'incendie qui a détruit les propriétés de M. Ferland n'est pas connue. M. Ferland est avantageusement connu, à Ste-Pétronille. Il a la sympathie de toute la population.

Le Soleil, 9 août 1923, p.12 ; The Quebec Chronicle, 9 août 1923, p.5

1924 - 16 octobre – Violent incendie à Ste-Famille

Un incendie qui a détruit, hier soir, quatre construction appartenant à M. E. G. Blouin, marchand général à Ste-Famille, île d'Orléans, a causé beaucoup d'émoi à Québec surtout lorsqu'on apprit que les autorités de la paroisse de Ste-Famille avaient appelé le secours des pompiers de cette ville. Des rumeurs annonçaient une conflagration et disaient que tout le village de Ste-Famille était menacé de destruction. Les autorités de Québec ont envoyé sept hommes de la brigade sous les ordres du Capt. Drolet, du poste No 6 et lorsque ceux-ci sont arrivés à Ste-Famille, l'incendie était déjà maîtrisé.

Le feu a originé dans un entrepôt de marchandises près du magasin de M. Blouin; ce magasin fut bientôt la proie des flammes traversèrent le chemin et s'attaquèrent à une grange remplie de foin et à la boulangerie.

Ces propriétés appartenaient à M. Blouin qui subit des pertes très élevées.

L'Action Catholique, 17 octobre 1924, p.10

1926 - 3 septembre – Incendie de la maison de Joseph Faucher à Ste-Famille

A Ste-Famille, Ile d'Orléans, ce matin, un incendie a détruit de fond en comble la résidence de M. Joseph Faucher, cultivateur.

L'Action Catholique, 3 septembre 1926, p.10

Note de J.-C. Dionne : Rien à ce sujet dans *Le Soleil* du 3 et 4 septembre 1926.

1928 - 17 février – Incendie de la grange d'Émile Plante à St-Pierre

Un désastreux incendie a détruit de fond en comble hier soir, la grange de M. Émile Plante, cultivateur de St-Pierre. I.O. Les pertes sont très considérables. Elles se chiffrent à environ $5,000. Rien n'a pu être sauvé. M. Plante a appris par téléphone, de l'un de ses voisins, L.-F. Pichette, que sa

grange était en feu. Il était déjà trop tard pour commencer le sauvetage des animaux et des instruments aratoires. La grange renfermait 20 bêtes à cornes, 2 chevaux, 2 porcs et les instruments aratoires utilisés généralement sur une ferme. On ignore complètement l'origine du feu.

Pendant quelques temps, la maison de M. Plante a aussi été menacées par les flammes, mais comme il ne ventait pas, il a été assez facile de la protéger.

M. Plante est un ancien québécois. Il n'habitait l'Ile d'Orléans que depuis une dizaine d'années.

L'Action Catholique, 18 février 1928, p.24

Note de J.-C. Dionne : Émile Plante a acheté, le 2 août 1916, la terre de Joseph Leclerc par acte notarié No. 39229 du notaire Louis Leclerc (Registre foncier,5133)

Une trentaine d'animaux de ferme périssent dans l'incendie d'une grange sur l'Ile d'Orléans, hier soir

L'incendie a éclaté hier soir, vers onze heures, à St-Pierre et les pertes sont de $5,000 environ- On réussit à sauver la maison de M. Plante

Vers onze heures et demi hier soir, un désastreux incendie détruisit de fond en comble une grange appartenant à M. Émile Plante cultivateur de St-Pierre, I.O., et les pertes sont évaluées à plus de $5,000.

Dans le cours de la nuit, M. L.-F. Pichette, cultivateur de St-Pierre, I.O., apercevant une lueur et voyant que le feu était à ravager la grange de son voisin, appela par téléphone pour donner l'alarme chez son voisin et aux citoyens de l'endroit, mais à ce moment il était déjà trop tard, car M. Plante ne put faire que de voir détruire sa grange située à quelques cents pieds de sa résidence. Cette grange fut détruite dans l'espace de quelques minutes, avec les animaux au nombre de 30, et tout son contenu de machines agricoles et de grains.

C'est une perte totale pour M. Plante, et la population fut très émue de ce malheur qui vient de fondre sur l'un des citoyens les plus en vue de la paroisse.

L'origine du feu est inconnue, et rien ne pouvait provoquer un incendie dans cet endroit car la grange n'était pas chauffée. Heureusement que le temps était beau et que le vent n'était pas très fort car la demeure de M. Plante aurait subi le même sort. M. Plante est cultivateur à St-Pierre depuis une dizaine d'années, il demeurait à Québec autrefois.

Le Soleil, 18 février 1928, p.17

1928 - 14 septembre – Incendie de la maison d'été de Louis St- Laurent, à Saint-Laurent

Le feu a complètement détruit, hier après-midi, vers 5h30, la magnifique résidence d'été de M. Louis St-Laurent, C.R., syndic du Barreau de Québec, à St-Laurent, Ile d'Orléans. Les pertes sont évaluées à $15,000 environ.

Au moment de l'incendie, Me St-Laurent était en voyage à New-York et il fut averti par message. C'est une jeune fille qui s'est aperçue du feu. Elle vit de la fumée s'échapper du toit et donna l'alarme sans tarder au chantier maritime Fillion, tout près de là et les employés se hâtèrent d'aller combattre

les flammes aux moyens d'extincteurs chimiques, mais déjà l'incendie avait fait de grands progrès et il fut impossible de sauver la maison.

La maison avait trois étages et avait appartenu à M. Paul De Cazes, ancien Secrétaire du département de l'Instruction Publique, gendre de feu l'honorable Honoré Mercier, puis à M. D.-E. Drolet, beau-frère du colonel l'honorable M. G.-E, Amyot. M. St-Laurent l'avait acheté de M. Drolet.

On nous informe que pratiquement rien n'a été sauvé du mobilier. La famille de M. St-Laurent était revenue à Québec mardi, et la maison était fermée depuis ce jour-là. On croit que le feu a été allumé par une défectuosité dans les fils électriques.

Le Soleil, 15 septembre 1928, p.21

La résidence d'été de M. Louis St-Laurent, C.R., syndic du Barreau de Québec, à Saint-Laurent, Ile d'Orléans, a été détruite de fond en comble par le feu, hier après-midi. C'est une perte complète. Et qui peut s'évaluer, parait-il, à au moins $15,000. La famille de M. St-Laurent était revenue à Québec mardi, et la maison était fermée depuis ce jour-là. On croit que le feu a été allumé par une défectuosité dans les fils électriques.

L'Action Catholique, 15 septembre 1928, p.18

1930 - 21 juin – Incendie de la maison de Gustave Filion à St-Laurent †

La résidence de M. Gustave Filion à Saint-Laurent, Ile d'Orléans, a été samedi dernier le théâtre d'une horrible tragédie qui a causé beaucoup d'émoi dans la localité. Sa filette Denise, âgée d'un an a reçu de douloureuses blessures au cours d'un commencement d'incendie dans la cuisine, et elle a expiré quelques heures plus tard après avoit été transportée à l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang à Québec. La défunte était la nièce de Mgr Philéas Filion, recteur de l'Université Laval et supérieur du Séminaire de Québec.

La tragédie s'est déroulée à bonne heure samedi matin dans des circonstances qu'il est difficile d'expliquer. Les occupants furent éveillés par une épaisse fumée qui se dégageait de la cuisine, et M. Filion s'empressa de faire évacuer la maison. Il s'aperçu toutefois que la fillette avait eu quelques brûlures au visage. Malgré tous les bons soins dont elle fut entourée, elle expira quelques heures plus tard à l'hôpital.

Quant à la propriété on a pu la ravir aux flammes grâce au dévouement de tous les paroissiens qui ont prêté main forte à M. Filion en la circonstance.

Dans le malheur qui vient de s'abattre sur la famille Filion, l'Action Catholique offre à M. Filion l'expression de ses plus sincères sympathies.

L'Action Catholique, 23 juin 1930, p.12

Au cours d'un incendie qui a pris ce matin dans une maison de Saint-Laurent, dans l'Ile d'Orléans, un enfant d'une dizaine d'années, le jeune Gustave Fillion, a été victime des flammes et a dû être transporté d'urgence à l'hôpital. Après les pansements, le jeune garçon fut amené à l'Hôtel-Dieu,

où l'on a relevé sur son corps des brûlures graves, qui cependant ne mettent pas sa vie en danger.

Le Soleil, 23 juin 1930, p.8

1931 - 6 septembre – Incendie de la maison de Omer Dion à St-François

Un malheureux incendie a eu lieu dimanche à St-François de l'Ile d'Orléans. La maison de M. Omer Dion, cultivateur, a été détruite par le feu et les pertes s'élèvent à plusieurs milliers de piastres, couvertes en partie seulement par les assurances.

Il était environ six heures et quart du matin quand M. Dion qui était à faire son train à l'étable, aperçut les flammes qui s'échappaient des fenêtres de sa maison. Il revint en hâte et réussit à sauver ses enfants qui dormaient dans les deux pièces du haut. Aidé d'un de ses employés il appliqua une échelle près d'une fenêtre et les fit descendre avant que les flammes eussent atteint leur lit.

Malgré le bon travail des pompiers volontaires, la maison a été rasée, ainsi que son contenu.

Le Soleil, 7 septembre 1931, p.3

M. Omer Dion était à faire son train quand il aperçut les flammes qui s'attaquent à sa maison. Il y courut de suite et sauva trois de ses enfants qui étaient dans une chambre. Il tenta de sauver le quatrième dans une chambre voisine mais ses efforts furent vains. Or, tandis qu'il s'efforçait de pénétrer dans cette chambre par l'intérieur, son homme engagé avait dressé une échelle à l'extérieur et sauvait l'enfant.

En dépit des efforts faits par plusieurs pompiers volontaires la maison ne fut bientôt plus qu'un brasier ardent qui devait tout consumer en moins d'une heure. Les pertes s'élèvent à plusieurs milliers de piastres et ne sont que partiellement couvertes par les assurances.

L'Action catholique, 9 septembre 1931, p.4

1931 - 24 septembre – Violent incendie à Saint-Pierre, Ile d'Orléans

Un violent incendie a détruit hier soir de fonds en comble la grange et les écuries de M. Joseph Gagnon, cultivateur de St-Pierre, Ile d'Orléans. Les flammes qui s'élevaient du brasier au cours de cet incendie pouvaient être vues distinctement de Québec même, et plusieurs ont pensé un instant que le village de St-Pierre était menacé de destruction. Les pompiers volontaires de la localité ont fait des efforts surhumains pour empêcher que le feu ne se communiquât à la résidence de ce cultivateur et aux propriétés voisine. Par suite de cet incendie, M. Gagnon perd toute sa récolte de l'année et plusieurs instruments aratoires qui étaient remisés. Les dommages s'élèvent à plusieurs centaines de dollars.

L'Action Catholique, 25 septembre 1931, p.10 et 9

1932 - 6 juin – Incendie du couvent à St-Laurent

Le couvent des RR. SS du Bon Pasteur, à St-Laurent, île d'Orléans, a failli être détruit par le feu, hier après-midi, vers 2heures 30. C'est grâce à l'empressement de deux hommes qui travaillaient sur le

quai, MM. Jean et David Dumas, qui donnèrent l'alarme dans le village et la prompte intervention de M. Gustave Filion, propriétaire des chantiers maritimes et ses employés si un désastre a été évité.

MM. Jean et Davis Dumas aperçurent les flammes sur le toit de l'édifice. Ils prévinrent aussitôt les dames religieuses et mirent le village en alerte. M. Filion et ses employés, munis d'extincteurs chimiques et assistés d'un bon nombre de pompiers volontaires firent un excellent travail et au bout d'un quart d'heure, l'incendie était maîtrisé. Inutile de dire qu'il y eut de l'émoi dans le village lorsque la nouvelle que le feu était au couvent fut connue.

L'on attribue ce commencement d'incendie à une étincelle partie de la cheminée de l'institution et qui tomba sur la toiture en bardeaux. Le couvent des dames du Bon Pasteur est un édifice à cinq étages. Il est construit en brique. Au moment où le feu fut découvert, il y avait dans les classes 150 élèves que l'on fit sortir par mesure de prudence.

Les dames religieuses sont reconnaissantes aujourd'hui à M. Filion, à ses employés et à tous ceux qui leur ont rendu service dans cette circonstance.

Le Soleil, 7 juin 1932, p.3

Le couvent des Sœurs du Bon Pasteur, à St-Laurent, l'a échappé bel hier après-midi, alors que le feu a pris sur le toit de l'institution. Vers 2 heures 30, MM. Jean et David Dumas qui travaillent sur le quai aperçurent les flammes. Ils donnèrent aussitôt l'alarme et avertissait le Sœurs. M. Gustave Filion, propriétaire des chantiers maritimes se rendit précipitamment sur les lieux avec ses hommes qui, à l'aide d'extincteurs chimiques, réussirent bientôt à conjurer le danger.

Par mesure de prudence, les 150 élèves avaient évacué le couvent, un édifice de 5 étages, en brique mais avec un toit en bardeaux. Une étincelle s'était échappée de la cheminé.

Inutile de dure que ce commencement d'incendie causa tout un moi à St-Laurent, et les RR. SS. Du Non Pasteur exprimèrent leur gratitude à M. Filion, à ses hommes et autres pompiers volontaires.

L'Action catholique, 7 juin 1932, p.9

1932 - 14 septembre – Incendie de la grange de Gérard Pouliot à St-Laurent

La grange de M. Gérard Pouliot, St-Laurent, Ile d'Orléans, a été incendiée ce matin. On ne connait pas l'origine de l'incendie.

Le Soleil, 14 septembre 1932, p.1

Note de J.-C. Dionne : Rien à ce sujet dans *L'Action catholique* du 14 et 14 septembre 1932.

1932 - 9 novembre – Incendie de la maison de Léonidas Noël à Ste-Pétronille

Une vive alerte a été créée hier à Ste-Pétronille, Ile d'Orléans, par un commencement d'incendie, qui heureusement n'a pas pris les proportions que l'on redoutait. Le feu a pris naissance sur le toit de la maison de M. Léonidas Noël, située sur le chemin de St-Pierre. Les dégâts ont été peu considérables. Les secours mobilisés immédiatement à l'endroit ont eu plein succès. On a enregistré surtout des dommages causés par l'eau.

Le feu a été mis, croit-on, par des étincelles sortant de la cheminée.

Le Soleil, 10 novembre 1932, p.1

Note de J.-C. Dionne : Rien à ce sujet dans *L'Action catholique* du 9, 10 et 11 novembre 1932.

1933 - 19 avril – Incendie de la maison de Jean Ferland à St-Pierre

Un incendie s'est déclaré hier soir dans la résidence de M. Jean Ferland, à St-Pierre, Ile d'Orléans, et la bâtisse et ses dépendances ont été complètement détruites. De Québec on pouvait voir la lueur et sur la côte de Beaupré ce fut un émoi car il semblait qu'une partie du village de Saint-Pierre étaient en feu. Fort heureusement, tel n'était pas le cas et le capitaine du bateau de la Traverse de l'Ile d'Orléans a rassuré les Québécois ce matin en annonçant qu'il s'agissait d'une seule maison. M. Ferland subit des pertes considérables.

Le Soleil, 20 avril 1933, p.20

Un désastreux incendie qui a laissé aux québécois l'impression d'une conflagration à St-Pierre de l'Ile d'Orléans, a réduit en cendre hier soir, la résidence de M. Jean Ferland, cultivateur de cette paroisse.

La lueur qui se dégageait du brasier permettait aux citoyens de la Côte de Beaupré de distinguer parfaitement le clocher de l'église de St-Pierre. La résidence en flamme est située un peu en bas de l'église, et c'est pour cette raison que de la côte on crut un instant à la destruction de ce temple.

La résidence de M. Ferland et tout le mobilier ont été la proie des flammes. On ignore la cause de cet incendie qui a causé des pertes matérielles assez élevées.

Les autres détails manquent quant aux circonstances qui ont entouré la lutte contre les flammes, vu que les câbles téléphoniques reliant l'Ile à la terre ferme sont tous deux brisés. Il faudra attendre le

départ des battures de glace avant de réparer ces communications.

De Québec même, on distinguait très bien cette lueur sinistre qui rougeoyait le firmament à bonne heure hier pendant une cinquantaine de minutes.

M. Jean Ferland est un cultivateur bien en vue de St-Pierre, I.O., et cette terrible épreuve qu'il vient de subir lui a valu la sympathie de toute la population de l'Ile d'Orléans

L'Action Catholique, 20 avril 1933, p.11

1933 - 17 décembre – Incendie du phare de Ste-Pétronille

Un incendie a détruit dans le courant de la veillée d'hier le phare de Sainte-Pétronille, Ile d'Orléans, de fond en comble. Le feu origina sur le second plancher où se trouvait une quantité considérable d'huile qui fournit un aliment qui activa l'ardeur du brasier. Il était sept heures lorsque le gardien découvrit l'incendie et en peu de temps toute la construction était en flamme.

C'est évidemment une perte assez considérable pour le Ministère de la Marine car ce phare était très important par sa position et par l'éclat de sa lampe qui était de plusieurs milliers de chandelles.

Le Soleil, 18 décembre 1933, p.16

Le phare de Sainte-Pétronille situé non loin du Château Bel-Air, sur l'Ile d'Orléans, a été détruit de fond en comble par un incendie hier soir. Il était environ sept heures lorsque le gardien, M. Horace Lizotte s'aperçut que les flammes crépitaient au second plancher. En peu de temps, toute la construction était la proie des flammes.

La destruction de ce phare important cause une perte considérable. La lumière qui a été détruite dans cet incendie était de plusieurs milliers de chandelles. Au premier plancher, il y avait une quantité considérable d'huile qui activa l'ardeur du brasier.

L'Action catholique, 18 décembre 1933, p.10

M. F.-M. Moffet, surintendant du service des phares de la marine, vient d'annoncer que le phare à l'Ile d'Orléans, qui a été détruit, ces jours derniers, par le feu, sera incessamment construit. Les travaux seront poussés de façon que le nouveau phare soit terminé pour l'ouverture de la prochaine saison de navigation.

La Presse, 22 décembre 1933, p.10

1936 - 21 mars – Une beurrerie en feu à St-Pierre de l'Ile

Un incendie d'origine inconnue a détruit hier soir de fond en comble l'édifice du Syndicat de Beurrerie de cette paroisse, ainsi que le moulin à scie aménagé dans le même local.

Un violent incendie d'origine inconnue a réduit en cendres hier soir l'édifice du Syndicat de Beurrerie de Saint-Pierre, Ile d'Orléans, une construction située en bordure de la route principale à un demi-mille environ de l'église paroissiale.

L'incendie qui a détruit cette vaste construction à deux étages a éclaté un peu après huit heures hier soir, et il s'est propagé avec une rapidité telle qu'en dépit de la lutte opiniâtre livrée par les pompiers volontaires de la localité, le Syndicat de Beurrerie a été totalement ravagé par les flammes en moins d'une heure.

Cette construction renfermait également un moulin à scie pour l'usage des cultivateurs de la localité, de sorte que l'incendie a aussi entraîné la perte d'une assez forte quantité de bois.

Une lueur projetant des reflets rougeâtres dans le firmament pouvait être aperçue à une grande distance du théâtre de l'incendie au début de la soirée. Cette construction entièrement faite de bois offrait une proie facile à l'élément destructeur, et de Québec même on pouvait apercevoir les jets de flammes (suite à la page 5, 5e col,) s'élevant du brasier.

Les pertes matérielles causées par cet incendie sont passablement élevées, et elles affectent particulièrement les cultivateurs de Saint-Pierre et d'autres paroisses de l'Ile d'Orléans, intéressés financièrement dans cette entreprise qui était leur œuvre.

On ignore la cause de ce désastreux incendie. Toute la journée d'hier, des équipes avaient travaillé à scier du bois au moulin aménagé dans le même édifice que la fromagerie et la crémerie ; et ce n'est que plusieurs heures après leur départ que l'incendie a éclaté. Aucun accident n'a été signalé pendant que les pompiers volontaires de Saint-Pierre luttaient contre les flammes. Tous les citoyens de la

localité ont travaillé ferme pour enrayer la marche de l'élément destructeur, mais l'incendie a fait des progrès si rapides que leurs efforts courageux ont été pratiquement vains.

Le Soleil, 21 mars 1936, p.20 et 5, Rien à ce sujet dans l'Action catholique du 21 et 23 mars

1937 - 3 janvier – Blessure suite à une explosion à St-François

Saint-François, Ile d'Orléans. Mme F.-X. Plante de Saint-François, a été gravement blessée à la suite d'une explosion, survenue à son poêle. La victime venait à peine de verser du pétrole dans le poêle qu'une explosion s'en suivit. Elle fut transportée d'urgence à l'hôpital.

L'Illustration nouvelle, 4 janvier 1937, p.2

Madame veuve F.-C. Plante, née Albertine Gagnon, âgée de 28 ans, a été gravement brûlée hier matin à St-François I.O., en allumant un poêle avec de la gazoline et on a dû la transporter d'urgence à l'hôpital de l'Enfant-Jésus où elle a été administrée. Après avoir passé une mauvaise journée et une mauvaise nuit, la malade était un peu mieux ce matin, mais on ne la considère pas comme étant hors de danger L'ambulance de la maison Arthur Cloutier a transporté madame Plante à Québec à bonne heure hier matin.

C'est en arrivant d'une veillée chez son père que madame F.-X. Plante a été victime de ce tragique accident. Il était quatre heures environ. Comme il faisait froid dans sa maison, elle voulut allumer un poêle qui se trouvait dans la cave. Par mégarde elle jeta de la gazoline au lieu du pétrole. En jetant une allumette enflammée, il se produisit une forte explosion et les flammes se communiquèrent aux vêtements de madame Plante qui devint une torche vivante. En attendant les cris de la victime et en apercevant les flammes les occupants de la maison crurent que le feu venait de se communiquer à la propriété et sortirent précipitamment. Madame Plante elle-même, qui était entourée de feu, réussit à monter au premier étage et à sortir précipitamment à l'extérieur. Pour éteindre les flammes qui la brûlaient, elle se roula dans la neige sous les yeux de sa belle-mère, de ses deux enfants et de son engagé.

Ce drame du feu a causé un grand émoi à Saint-François et sur l'Ile d'Orléans. Devant la gravité des blessures de madame Plante, M. le docteur Robert Gaulin a ordonné son transport à l'hôpital de l'Enfant-Jésus, où les religieuses de l'institution nous disaient, hier soir que l'état de la victime est très grave. A 8 heures madame Plante était administrée.

Le Soleil, 4 janvier 1937, p.3 ; L'Action catholique, 4 janvier 1937, p.3

1937 - 28 mars – Incendie de la maison de Charles Laliberté à St-Jean

Un violent incendie a détruit de fond en comble, hier, pendant la grand'messe, la maison de M. Charles Laliberté, cultivateur. Les flammes se répandirent avec une telle rapidité que Mme. J. Guillemette, qui gardait la maison pendant l'office, n'eut que juste le temps de sortir de la résidence apportant avec elle un jeune bébé. En l'espace d'une heure la maison et tout ce qu'elle contenait furent réduits en cendres. La perte causée par cet incendie est considérable.

Le Soleil, 29 mars 1937, p.3

Note de J.-C. Dionne : Rien à ce sujet dans *L'Action catholique* du 28, 29et 30 mars 1937.

1937 - 11 juillet – Incendie de l'établissement «Plage d'Orléans» à St-Jean

Un violent incendie a détruit, hier, à St-Jean, Ile d'Orléans, les propriétés de M. G.-I Lachance, connues sous le nom de «Plage d'Orléans» et a menacé de destruction une partie du village.

Un fort vent transportait un peu partout les tisons du restaurant et de la promenade en feu et les propriétés de MM. Omer Blouin et Joseph Pouliot ont failli être la proie des flammes. Les pompiers de Québec furent appelés pour aider aux citoyens de St-Jean.

La vaste construction qui renfermait le restaurant, les cabines et les douches, et les réservoirs à gazoline, a été entièrement détruite. Une partie de la promenade a aussi été brûlée. Plusieurs citoyens qui prenaient leurs ébats sur la plage ont été incapables de sauver leurs vêtements qui se trouvaient dans les cabines et ont dû reprendre le chemin de retour en costume de bain. On estime que les dommages subis par M. G.-I. Lachance, propriétaire de la Plage d'Orléans, s'élèvent à près de $4,000.

Ce désastreux incendie a originé vers 1 heure, hier midi, alors qu'une foule de quelques centaines de baigneurs se trouvait sur la grève. Les flammes dont on ne connait pas la cause, ont apparemment originé au deuxième étage de la construction, dans la vaste salle de réunion. En peu de temps l'édifice en bois lambrissé de blocs de ciment, devint un immense brasier dont les flammes pouvaient être aperçues à grande distance sur la rive sud. Il fut pratiquement impossible de sauver quoi que ce fût du restaurant, des cabines et des douches. Les pompiers volontaires accoururent mais ce fut peine inutile.

La situation commença à s'aggraver lorsque les tisons furent lancés à distance par le vent. Deux maisons du village, celle du capitaine Pouliot et de M. Omer Blouin, furent alors atteintes et peu s'en fallu qu'elles fussent aussi détruites. En face des dangers, les citoyens appelèrent les pompiers de Québec. Sous les ordres du chef-adjoint Napoléon Drolet, le lieutenant Lelièvre et six pompiers de la caserne No 11 partirent avec une puissante pompe. Il était 1 heure 34 à ce moment. Les hommes de la brigade de Québec arrivèrent sur les lieux vers 3 heures. A leur arrivée l'édifice était complètement détruit et le feu consumait la promenade. Un jet d'eau fut installé à la pompe qui prenait son eau dans un petit ruisseau. Il était impossible de prendre l'eau au fleuve à cause de la pesanteur de la pompe qu'on ne pouvait approcher du rivage. Dès l'arrivée des pompiers cependant et aussitôt qu'ils eurent installé leur jet d'eau, les flammes furent vite contrôlées et tout danger de conflagration fut évité. A 6 heures, les citoyens de St-Jean pouvaient respirer plus à leur aise, tout danger étant passé.

Le Soleil, 12 juillet 1937, p.3 et 4

Le village de Saint-Jean, Ile d'Orléans, a été menacé de destruction, hier après-midi, lorsqu'un violent incendie s'est déclaré à la vaste construction de la plage d'Orléans, contenant le magasin, des salles pour bains, des salles à diner, cuisines, etc. Le feu a fait rage durant plusieurs heures au-dessus d'un réservoir de 1,200 gallons de gazoline. Devant l'imminence du danger, on a fait appel aux pompiers de Québec. L'incendie a éclaté vers midi et vers 6 heures l'édifice était complètement détruit et les

flammes avaient ravagé une partie de la promenade. On croit que l'incendie a originé dans l'appareil de vues parlantes. Les dommages sont d'environ $4,000. L'édifice détruit appartenait à M. G.-I. Lachance, de Québec.

Une foule de plusieurs centaines de baigneurs prenaient leurs ébats dans les eaux du fleuve, lorsque l'incendie a éclaté. En l'espace de quelques minutes, toute la construction était un immense brasier. On put sauver l'argent de la caisse, mais la plupart des baigneurs n'eurent pas le temps de sauver leurs habits et ils durent retourner chez eux en costume de bain. Les pompiers volontaires accoururent sur les lieux, mais ce fut peine inutile. On pouvait apercevoir les flammes et la fumée de l'incendie à une grande distance sur la rive sud du fleuve.

Aux premiers moments de l'incendie, on craignit pour une explosion, car il y avait un réservoir contenant 1,200 gallons de gazoline enfoui sous terre près de la construction. C'est pour parer à ce danger que l'on fit appel aux pompiers de Québec. Sous les ordres du chef-adjoint Napoléon Drolet, le lieutenant Lelièvre et six pompiers de la caserne No 11 se rendirent sur les lieux avec une puissante pompe afin de combattre l'incendie. Dès leur arrivée sur les lieux, un jet d'eau fut installé et les flammes furent bientôt sous contrôle.

Cet incendie a causé beaucoup d'émoi à l'Ile d'Orléans. C'était la première fois de mémoire d'homme, que les pompiers de Québec se rendaient dans cette partie de l'Ile d'Orléans pour y combattre un incendie. L'édifice détruit comprenait une salle de réunion, des cabines, un restaurant, des douches. Tout a été détruit.

L'Action catholique,12 juillet 1937, p.3 et 13

1937 - 30 décembre – Grange incendiée à Saint-Laurent

Un cultivateur de la paroisse St-Laurent, I.O., M. Fortunat Guérard a été lourdement éprouvé hier après-midi, quand les flammes ont ravagé sa grange de fond en comble. Les bâtiments renfermaient les animaux et plusieurs instruments aratoires. On a réussi à sauver les bêtes, mais les instruments ont été complètement détruits par le feu. L'incendie a occasionné une perte d'environ deux mille dollars à M. Guérard.

L'Action Catholique, 31 décembre 1937, p.3 : Le Soleil, 31 décembre 1937, p.19; La Patrie, 2 janvier 1938, p.44

1941 - 6 avril – Incendie du couvent de Ste-Famille


Couvent historique incendié

● Le couvent de Ste-Famille, Ile d'Orléans, dirigé par les Sœurs de la Congrégation, fondé en 1685, a été détruit par les flammes hier après-midi. Une partie du mobilier seulement a été sauvée.

L'incendie a dévoré en quatre heures, hier après-midi, le couvent des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, à Ste-Famille, Ile d'Orléans – Une bâtisse vieille de trois siècles – Une partie du mobilier a été sauvée.

Une des maisons les plus intéressantes de l'Ile d'Orléans a été détruite hier par un incendie. Il s'agit du couvent des Sœurs de la Congrégation à Ste-Famille, I.O., qui a été ravagé par les flammes vers 2 heures hier après-midi au moment où tous les paroissiens assistaient à une heure d'adoration à l'église.

On n'a pas encore établi la cause du sinistre. Une religieuse demeurée au couvent aperçut tout à coup les flammes au troisième étage de l'établissement. Elle d'empressa de donner l'alarme et bientôt tous les hommes valides unirent leurs efforts pour combattre l'incendie. Comme il n'y a pas de service de protection dans le village, force fut de revenir à l'ancien système, qui consiste à former une chaine pour transporter l'eau que l'on jetait sur le feu. On se passait ainsi de mains à mains les chaudières pleines.

D'autres volontaires pénétraient résolument dans le couvent et réussir à sauver une bonne partie du mobilier.

Les flammes se propagèrent avec une grande rapidité, attisées par un vent violent, et à un moment donné menacèrent tout le village. Le feu se continua jusqu'à 6 heures.

Un des plus remarquables monuments historiques de notre province, ce couvent était resté le même depuis près de trois siècles, à l'exception d'une rallonge qu'on y avait faite. Il fut bâti alors que Mgr de St-Vallier était évêque de la Nouvelle-France, par deux compagnes de Mère Marguerite Bourgeoys qui établissaient ainsi la première mission de cette congrégation à Québec.

Vieille construction

C'était une bâtisse assez considérable de trois étages, construite en bois et possédant tout le charme d'une architecture pleine de surprises et de divisons qui nous semblent maintenant désuètes : plancher se relevant de la hauteur d'une marche au milieu d'une pièce, escaliers étonnants d'une inspiration pleine de fantaisies, plafonds qui donnent envie d'incliner la tête.

On y conservait avec soin et respect plusieurs meubles ayant appartenu à la révérende Mère Marguerite Bourgeoys elle-même, comme une table de travail qui a heureusement pu être sauvée avec le reste du mobilier.

Historique

Les quelques notes qui suivent sont des extraits d'un discours prononcé par feu M. le Chanoine Arthur Robert, ancien recteur de l'Université Laval, à l'occasion du 250e anniversaire de la fondation de la communauté au Canada. Ces notes ont été consignés dans les annales de la communauté.

C'était le plus ancien monastère de la Congrégation Notre-Dame en dehors de Montréal. En 1685, la vénérable Marguerite Bourgeoys le fit élever, à la demande de Mgr de Saint-Valier, demande inspirée par le curé de Sainte-Famille, M. l'abbé Lamy.

L'évêque avait envoyé deux sœurs pour fonder cette mission. Ces courageuses religieuses, Anne Meyrand et Marie Barbier arrivèrent à la fin de l'automne, à Québec, ne portant, comme la mère Bourgeoys, ne portant qu'un petit paquet de linge sous le bras.

Elles furent contraintes de se retirer chez une veuve Baulin, car il n'y avait pas de maison préparée pour les recevoir. Le curé leur fit construire une maison de pierre, entourée d'un jardin, et dotée de dépendances. Elles y vécurent dans la plus grande pauvreté. Leur dévouement fut récompensé par les plus abondantes bénédictions.

L'historien Rumilly rapporte que la Mère Marguerite Bourgeoys y fit une inspection en 1688.

La maison de pierre dont il est question ici est le corps principal du couvent incendié. Il avait été agrandi à plusieurs reprises.

Personnel actuel

La supérieure actuelle est la T. M. St-Godefroy, qui contribua à doter l'enseignement du couvent notamment des cours d'Arts domestiques et d'enseignement ménager très avancés.

Le personnel actuel de la maison est formé de six religieuses, de 70 élèves régulières, dont une quinzaine pensionnaires. Des cours post-scolaires donnés suivant des termes de trois mois en tissage et en travail domestique de toute sorte.

Le Soleil, 7 avril 1941, p.3

Le plus ancien couvent des Dames de la congrégation en dehors de Montréal, le couvent de Ste-Famille, Ile d'Orléans, a été détruit de fond en comble par le feu, hier après-midi, vers deux heures.

L'incendie s'est déclaré apparemment dans le grenier et lorsqu'on s'en aperçu il était trop tard pour l'éteindre. Personne, heureusement, n'a été blessé et les religieuses ont réussi à sauver une partie de la lingerie.

Tout a été détruit, couvent et dépendances (hangar, poulailler, grange). A aucun moment, cependant il n'y eut danger que le feu se communiquât aux maisons avoisinantes. Les pompiers volontaires répondirent nombreux au tocsin, mais l'eau manqua dès le début. Il fut impossible de combattre le feu et il fallut se résigner à laisser brûler le couvent tout en sauvant ce que l'on pouvait.

La supérieure actuelle du couvent Sœur St-Godefroy, était assistée de cinq religieuses. Près de soixante-dix élèves suivaient les cours des Dames de la Congrégation, le cours régulier et un cours postscolaire d'art ménager.

La destruction du couvent de Ste-Famille est une perte matérielle considérable mais c'est surtout une perte historique inapréciable.

Les Dames de la Congrégation qui dirigent le couvent de St-Roch on bien voulu nous communiquer quelques notes d'histoire extraites d'un discours que prononça le Chanoine Robert, lors des fêtes du 250ième anniversaire de fondation du couvent de Ste-Famille en 1935.

A la demande de Mgr de Saint-Vallier et du curé de Ste-Famille, M. Lamy, mère Marguerite Bourgeoys envoya deux religieuses à la fin de l'automne 1685. Ces courageuses missionnaires Anne Meyrand et Marie Barbier, arrivèrent à Québec ne portant comme leur supérieure mère Bourgeoys à son arrivée à Québec, qu'un petit paquet de linge sous le bras.

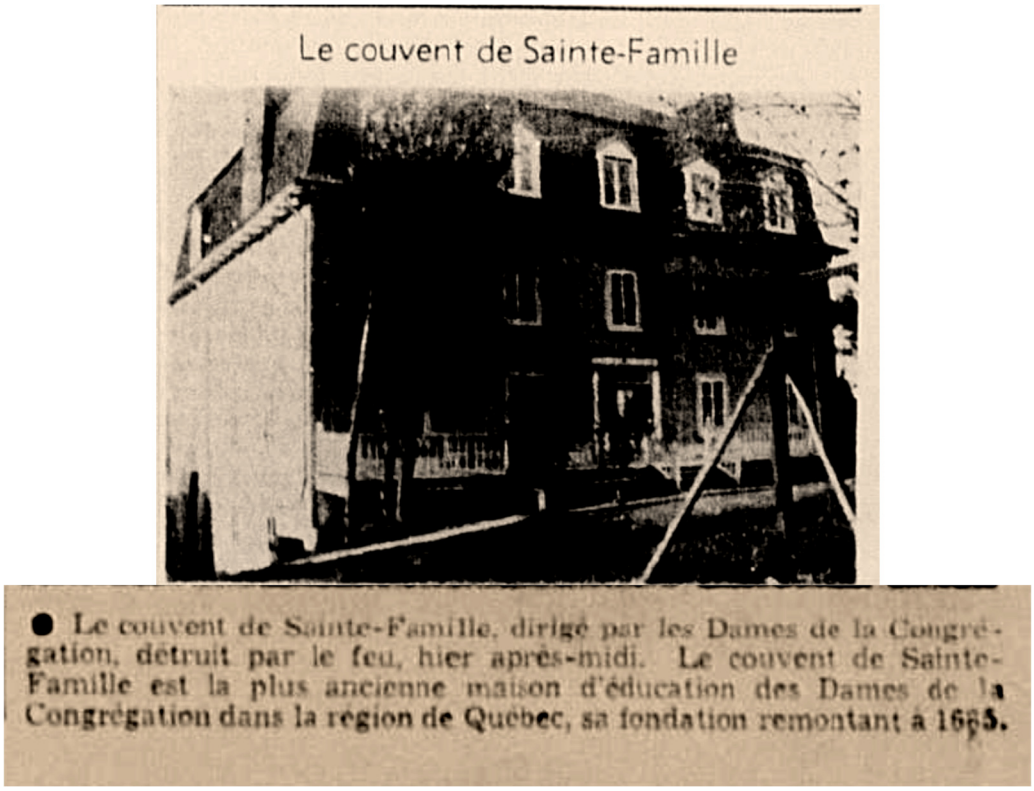
Arrivées à Ste-Famille, elles furent contraintes de se retirer chez une veuve, dame Gaulin car il n'y avait pas de maison pour les recevoir.

Mais M. Lamy leur fit bientôt construire une maison en pierre, dépendances et jardin. Elles y vécurent dans la pauvreté et leur généraux dévouement fut récompensé par les plus abondantes bénédictions.

Les religieuses du couvent de Ste-Famille conservaient encore religieusement une table qui servait à mère Bourgeoys, à l'un de ses voyages, une paire de sabots et un escalier qui avait été forcément relégué au grenier depuis plusieurs années. Il est à espérer que ces souvenirs ont pu être sauvés.

D'une autre source de renseignement, on nous apprend que peu après la fondation du couvent, le feu se déclara, mais sœur Barbier resta dans le couvent menacé de destruction avec une statue de l'Enfant-Jésus et peu à peu le feu s'amortit et s'éteignit de lui-même.

La vénérable Marguerite Bourgeoys visita deux fois ases missionnaires de Ste-Famille et c'est au cours de son premier voyage qu'elle aurait rédigé sur la table que l'on conservait au couvent, le règlement disciplinaire de la communauté et écrit les relations de son périlleux voyage de Montréal à Québec et ensuite à Ste-Famille.



L'Action catholique, 7 avril 1941, p.3

1943 - 8 janvier – Incendie des maisons de Jean-Paul St-Laurent et de Napoléon Ferland, à Ste-Pétronille

Deux résidences d'été situées sur la grève nord à Ste-Pétronille, Ile d'Orléans, ont été détruites de fond en comble, hier soir, par un violent incendie. Les maisons incendiées sont celles de M. Jean-Paul St-Laurent, avocat, et de M. Napoléon Ferland, rentier.

L'incendie s'est déclaré dans la propriété de M. St-Laurent pour se propager ensuite à la maison de M. Ferland. Cette dernière propriété n'était occupée que pendant les mois d'été et elle n'était distante de la maison de M. St-Laurent que d'une centaine de pieds.

M. et madame St-Laurent ainsi que leurs enfants venaient d'arriver dans leur demeure pour y passer la fin de semaine lorsque l'incendie se déclara pour se propager rapidement ensuite à toute la construction. Au moment où l'incendie se déclarait, M. St-Laurent était au téléphone dans le magasin de M. J.-P. Blais. Madame St-Laurent et ses enfants purent évacuer la demeure sans difficulté aucune.

La résidence de Me St-Laurent était une vaste construction de deux étages en bois située sur la grève, du côté nord de l'Ile d'Orléans. De Québec et de la côte de Beaupré on pouvait facilement apercevoir les flammes. M. St-Laurent nous a déclaré que l'incendie avait été causé par le poêle ou un «percolateur». Rien n'a pu être sauvé de la maison en flamme et elle a été entièrement consumée avec tout ce qu'elle renfermait.

Le Soleil, 9 janvier 1943, p.3

Le feu a complètement détruit hier soir deux maisons à Ste-Pétronille, à l'Ile d'Orléans. L'une d'elles était la propriété de M. Jean-Paul St-Laurent, avocat de Québec, qui s'y trouvait avec sa famille au moment de l'incendie, et l'autre appartenait à M. Napoléon Ferland, de Ste-Pétronille.

Les deux maisons ont été complètement rasées et tout leur contenu a été détruit. Elles étaient situées sur la grève du Nord, à peu de distance de l'ancienne résidence du peintre Walker, maintenant occupée par M. Charlie Dunn. Les deux maisons étaient voisines et étaient bâtie en bois. Le feu a complètement détruit hier soir deux maisons à Ste-Pétronille, à l'Ile d'Orléans. L'une d'elles était la propriété de M. Jean-Paul St-Laurent, avocat de Québec, qui s'y trouvait avec sa famille au moment de l'incendie, et l'autre appartenait à M. Napoléon Ferland, de Ste-Pétronille.

Les deux maisons ont été complètement rasées et tout leur contenu a été détruit. Elles étaient situées sur la grève du Nord, à peu de distance de l'ancienne résidence du peintre Walker, maintenant occupée par M. Charlie Dunn. Les deux maisons étaient voisines et étaient bâtie en bois.

Le feu origina dans la propriété de M. St-Laurent, vers neuf heures, et fut causé, croit-on, par un poêle surchauffé. M. St-Laurent, son épouse, leurs deux enfants et une autre personne, étaient arrivée à Ste-Pétronille vers la fin de l'après-midi d'hier, pour y passer la fin de semaine comme ils avaient l'habitude de le faire. M. St-Laurent n'eut pas le temps de rien sauver de son mobilier. Sa maison était une solide construction bâtie pour être occupée hiver comme été.

Le feu se communiqua quelques instants après à la maison de M. Napoléon Ferland. Celle-ci fut aussi

entièrement détruite avec le mobilier qu'elle contenait. M. Ferland louait cette propriété durant la saison des vacances. Un grand nombre de résidants du «Bout de l'Ile» se rendirent sur les lieux, mais ils ne purent faire grand'chose pour arrêter la marche des flammes.

M. St-Laurent fait une perte de plusieurs milliers de dollars. C'est aussi une lourde épreuve pour M. Napoléon Ferland.

De la côte de Beaupré et même de certains points de Québec, l'incendie était fort bien visible.

L'Action Catholique, 9 janvier 1943, p.3

Note de J.-C. Dionne : Le 8 août 1923, le feu a détruit la maison de M. Napoléon Ferland à Ste-Pétronille.

1945 - 26 septembre – Désastreux incendie à Sainte-Famille

Le feu a détruit hier soir la grange de M. Léo Létourneau à Ste-Famille de l'Ile d'Orléans. Les flammes, dont on ne connait pas la cause, ont originé vers les onze heures. M. Létourneau a perdu toute sa récolte de foin, des instruments aratoires, une douzaine de vaches et des chevaux. Les pertes de M. Létourneau sont très élevées et s'élèvent à $20 000, dit-on. Les flammes pouvaient être aperçues à une grande distance.

L'Action Catholique, 27 septembre 1945, p.3

Grange incendiée à Ste-Famille

Un incendie a détruit de fond en comble, hier soir, la grange de M. Létourneau, à Ste-Famille, I.O. Toute la récolte, des animaux et des instruments aratoires ont aussi été consumés dans cet incendie. Les dommages sont de quelques milliers de dollars.

Le Soleil, 27 septembre 1945, p.6

1946 - 1 avril – Un incendie à l'Hôtel Lapointe, à St-Laurent, I.O.

Des équipes de secours ont été improvisées d'urgence hier après-midi, à St-Laurent, Ile d'Orléans, mobilisant les ouvriers qui travaillent au chantier maritime Filion, pour tenter d'éteindre le feu qui s'est déclaré dans un hôtel avoisinant le chantier, l'hôtel Lapointe. Les hommes se prêtèrent au nombre d'une centaine à ce service, et après une heure de lutte contre les flammes, ils réusssirent à les maîtriser.

Le feu a originé vers 3 heures, au 3e étage de l'édifice, dans le bas d'un mur qui longue le couloir de séparation, divisant les chambres de l'étage. Il semble qu'un court-circuit se serait produit dans un fil courant au bas du couloir.

C'est une fille de M. Lapointe qui aurait constaté le feu et fait alerter les hommes du chantier voisin. Les dommages par le feu sont évalués à plusieurs centaines de dollars.

L'Action catholique, 2 avril 1946, p.14

L'hôtel Lapointe de St-Laurent est la proie des flammes

Un incendie qu'on croit avoir été allumé par un court-circuit a détruit hier l'étage supérieur de l'hôtel

à quatre étages Lapointe, dans la paroisse St-Laurent, Ile d'Orléans, a-t-on appris ici aujourd'hui.

Le feu avait fait certains progrès quand il fut découvert tard dans l'après-midi, et il résista aux efforts de 150 pompiers volontaires, y compris les employés de chantiers de construction voisine et il fallu une heure pour l'éteindre.

L'hôtel Lapointe est reconnu comme une hôtellerie d'été et est situé sur l'île à l'embouchure du port de Québec. Les dommages ont été confinés au quatrième étage, mais l'eau a affecté les autres étages.

Le Droit, 2 avril 1946, p.10

1946 - 20 octobre – Incendie d'un hangar de M. Xavier Lachance à St-Laurent

22 chaloupes détruites par l'incendie

Les flammes ont détruit, dans la nuit de samedi à dimanche, un des vastes hangars des chantiers maritimes de M. Xavier Lachance. Les pertes sont très élevées et couvertes bien faiblement par les assurances. L'incendie fut découvert vers 1 heure dimanche matin et en l'espace de quelques minutes, tout était détruit. Vingt-deux chaloupes de toutes dimensions, qu'on venait pour la plupart de terminer, ainsi qu'une forte quantité de bois rare furent détruit. Le yacht rapide servant au transport des touristes l'été en face de Québec, a de même été perdu. Il était en réparation aux chantiers. On a craint un instant pour la maison de M. Lachance située tout près. Grâce au bon travail des pompiers volontaires on réussit toutefois à la sauver. Le hangar détruit avait été construit au cours de la guerre et se trouvait du côté nord du chemin. Il servait spécialement d'atelier de finition pour les chaloupes et les yachts de faible tonnage. L'atelier principal situé plus près du fleuve est intact.

L'Action Catholique, 21 octobre 1946, p.3



Cette photo illustre à l'évidence la sombre menace de destruction dont la demeure de M. F.-X. Lachance, de St-Laurent, Ile d'Orléans, a été l'objet dans la nuit de samedi à dimanche, lorsque les flammes rasèrent complètement le hangar à chaloupes et à yachts accolé à la maison de M. Lachance. L'incendie a causé des pertes et des dommages pour plus de $10,000.

Le Soleil, 23 octobre 1946, p.22

1947 - 23 octobre – Incendie de la grange et la maison de David Durand à St-Pierre

Le feu a détruit hier midi la maison, la grange et deux autres dépendances de M. David Durand. La propriété de M. Durand était située à la sortie du pont en direction de St-Pierre. L'incendie éclata dans la grange au moment où l'on battait du grain. Une partie du mobilier a pu être sortie de la maison avant que les flammes ne l'attaquassent.

L'Action catholique, 24 octobre 1947, p.2

Un incendie s'est déclaré ce matin vers 11 heures à St-Pierre, Ile d'Orléans. La maison et la grange de M. David Durand ont été détruites par le feu. Les pompiers de St-Grégoire de Montmorency se sont rendus sur les lieux.

Le Soleil, 24 octobre 1947, p.9

1948 - 27 mars – Maison détruite à Saint-Laurent

Un violent incendie a détruit de fond en comble samedi matin, une vaste maison à deux étages, située à l'Ile d'Orléans, à l'entrée du village St-Laurent. Les flammes d'origine inconnue ont éclaté vers 7 heures 30 du matin, et activées par un fort vent de l'Ouest, ont consumé toute la maison qui était en bois. Grâce cependant aux efforts des pompiers volontaires de l'endroit, les dépendances de cette propriété furent sauvées.

Cette vaste maison à deux étages servait de colonie de vacances qui était la propriété des Frères des Écoles Chrétiennes.

L'Action Catholique, 29 mars 1948, p.3

1949 - 28 février – Dommages par le feu à St-Laurent

La résidence d'été de M. Gaudias Leclerc, marchand de fourrure de Québec, a subi de lourds dommages par le feu, hier après-midi, à St-Laurent.

Le feu – dont la cause n'est pas déterminée – a éclaté vers 3 heures dans une garde-robe de la cuisine. Lorsque les flammes ont été découvertes par Mme Leclerc, elles faisaient déjà rage dans toute la cuisine. Elle s'empressa de prévenir un voisin, M. Calixte Corriveau, restaurateur de l'endroit, qui accompagné de M. Wilfrid Giguère, de Québec, se rendit sur les lieux pour tenter d'éteindre les flammes. Constatant l'étendue toujours croissante que prenait l'incendie, on ne tarda pas à donner le signal d'alarme.

Les pompiers volontaires de St-Laurent, à leur arrivée sur les lieux, mirent aussitôt deux lances en batterie qu'ils dirigèrent sur le brasier. Grâce à leurs magnifiques efforts, l'incendie a pu être vite maitrisée. Les flammes ont, toutefois, causé de sérieux dégâts, notamment à la cuisine, qui a été partiellement ravagée. Quant aux autres pièces de la maison, elles ont subi des dommages par l'eau et la fumée.

Le Soleil, 1 mars 1949, p.18

1949 - 29 juillet – Incendie de la grange de Arthur Ferland à St-Laurent

Un incendie dont on pouvait apercevoir la lueur de Québec, a ravagé hier soir la grange de M. Arthur Ferland, cultivateur de St-Laurent, I.O. Non seulement M. Ferland perd des bâtiments mais aussi une partie de la récolte de foin, quelques animaux et des instruments aratoires. L'incendie de ces bâtiments et de leur contenu représente des pertes pour plusieurs milliers de dollars. On ne connaissait pas la cause de ce désastre hier soir.

Le Soleil, 30 juillet 1949, p.7

Un incendie causé par la combustion spontanée a complètement détruit une grange, à St-Laurent, I.O., hier soir, vers neuf heures. Le feu a été allumé par la chaleur de l'humidité, sous le toit de la bâtisse fraichement remplie de foin. Rien n'a pu être sauvé de la réserve de fourrage et quelques instruments aratoires ont aussi été consumés. Heureusement les animaux de la ferme se trouvaient aux champs à l'heure de l'incendie, ce qui épargne une lourde perte au propriétaire M. Arthur Ferland. Les pompiers volontaires de St-Laurent et des alentours se prêtèrent de bonne grâce à la lutte contre l'incendie, et c'est grâce à leur bon travail si la maison voisine a échappé à la destruction. Les lueurs de l'incendie étaient visibles de plusieurs milles à la ronde.

L'Action Catholique, 30 juillet 1949, p.3

1949 - 16 décembre – Accusé d'avoir mis le feu à trois granges à Sainte-Famille, I.O.

L'enquête préliminaire de Sarto Létourneau, accusé d'avoir mis le feu à trois granges, dans sa paroisse de Ste-Famille, I.O., s'est engagée hier, devant M. le Juge Laetare Roy, de la Cour des Sessions de la Paix.

La Couronne a d'abord interrogé M. Joseph Faucher, dont la grange a brûlée le 8 mai 1949, ce qui signifie pour lui une perte de $6,000 à $7,000; M. Alphonse Paquet, qui a perdu de $5,000 à $6,000 dans l'incendie de sa grange le 26 septembre 1949, et M. Léo Létourneau, qui évalue à $10,000 à $12,000 les pertes causées par l'incendie de sa grange, le 26 septembre 1945. Aucun d'eux, cependant, n'a vu l'accusé sur les lieux du sinistre.

Le détective Ludger Hébert, de la Sûreté provinciale, a ensuite déclaré qu'au cours d'une enquête sur ces incendies, il s'est rendu chez l'accusé, qu'il soupçonnait, et a obtenu de lui, après l'avoir dûment mis en garde, certaines déclarations verbales qui ont ensuite été couchées par écrit.

La Couronne a commencé une preuve de «voir-dire» pour démontrer que ces déclarations ont été obtenues légalement et peuvent servir de preuve contre l'accusé. Si le juge en décide ainsi, la teneur des déclarations sera révélée à la Cour. L'enquête se poursuivra mardi matin.

L'Action Catholique, 17 décembre 1949, p.11

Pertes s'élevant à près de $25,000 imputées à un présumé incendiaire

Trois cultivateurs de la paroisse Ste-Famille, Ile d'Orléans, ont relaté hier en Cour des Sessions de la Paix, comment ils avaient encouru à eux trois des pertes au total de près de $25,000 par la destruction

de leurs granges rasées au cours d'incendies que la Couronne prétend avoir été allumés par un jeune homme de l'endroit, Sarto Létourneau.

Les trois hommes ont été entendus à l'enquête préliminaire de Létourneau. Celle-ci a débuté devant M. le juge Laetare Roy, pour être ajournée à mardi prochain, après que la Couronne eut fait une preuve sur le voir-dire pour tenter de faire admettre une déclaration que l'accusé aurait faite au détective Ludger Hébert, de la Sûreté provinciale.

M. Joseph Faucher a témoigné que le 8 mai dernier, sa grange fut détruite de fond en combles par un incendie dont il ne connait pas personnellement l'origine. Il estime les pertes à $6,000 ou $7,000.

Les granges de MM. Alphonse Paquet et Léo Létourneau furent incendiées à un an d'intervalle, date pour date, soit le 26 septembre 1949 dans le premier cas et le 26 septembre 1948, dans le second cas. M. Paquet prétend voir encouru une perte de $5,000 à $6,000, tandis que M. Létourneau estime que sa grange, toutes les machines aratoires y étant enfermées, ainsi que la récolte nouvellement entrée, pouvait valoir jusqu'à $12,000.

Ces trois hommes ne virent pas Sarto Létourneau dans les alentours lorsque le feu détruisit ainsi leurs biens.

Après l'incendie chez M. Paquet, la Sûreté provinciale, par l'entremise des détectives Hébert et Dorion, institua une enquête. Le 25 octobre, ces deux agents se rendirent chez le prévenu dans l'intention de l'interroger. Le détective Hébert lui fit savoir qu'une enquête menée dans la paroisse, au (Suite à la page 27, 2e col.) sujet des feux qui avaient détruit des granges, «conduisait à lui». Ceci étant dit, il lut à l'inculpé la mise en garde officielle et lui fit savoir qu'il était prêt à prendre sa déclaration, s'il entendait en faire une. C'est alors qu'une déclaration fut rédigée par le détective, sous la dictée de Sarto Létourneau, sans «qu'aucune promesse ou menace ait été faite» dit l'agent Hébert, interrogé par la couronne.

Cependant, contre-interrogé par la défense, le témoin admet qu'il avait été «entendu» avec Létourneau que les détectives le ramèneraient chez lui une fois la déclaration prise. L'inculpé ayant demandé si on allait le jeter en prison, le détective Hébert déclare avoir répondu :«Non pas jusqu'à temps que tu sois trouvé coupable».

La prétention de la défense est que cette attitude de la part des policiers constituait une sorte de promesse de nature à influencer l'accusé et à l'induire à faire une déclaration ce qui serait un moyen illégal.

Le tribunal décidera mardi si la déclaration doit être admise en preuve.

Le Soleil, 17 décembre 1949, p.28 et 27

Note de J.-C. Dionne: aucune information concernant les incendies des granges en septembre 1948 et 1949 dans les journaux : L'Action Catholique des 26, 27, 28 septembre 1948 et des 26, 27, 28 sept.1949 ; Le Soleil des 26, 27, 28 septembre 1948 et des, 26, 27, 28 sept. 1949. L'incendie de la grange de Léo Létourneau a eu lieu le 26 septembre 1945 et a été rapporté dans Le Soleil et L'Action Catholique du 27 septembre 1945.

Jugement, vendredi, sur la preuve de voir-dire

M. le juge Laetare Roy a pris hier en délibéré une motion de la Couronne demandant qu'une déclaration écrite signée par Sarto Létourneau devant deux membres de la Sûreté provinciale soit admise en preuve à l'enquête préliminaire du prévenu.

Létourneau, jeune homme de Ste-Famille, I.O., est accusé d'avoir mis le feu à trois granges dans sa paroisse, causant ainsi des dégâts pour plus de $20,000. Après avoir fait entendre les victimes des incendies, la Couronne a procédé à une enquête sur le voir-dire, dans le but de démontrer que la déclaration faite par l'accusé devant le détective Hébert et l'agent Doyon a été libre et volontaire et qu'elle peut servir de preuve contre lui.

Les deux membres de la Sûreté ont raconté qu'ils avaient d'abord parlé à l'inculpé dans leur automobile, lui disant que leur enquête les conduisait à lui, lui donnant lecture de la formule de mise en garde et l'interrogeant ensuite sur ce qu'il savait des trois incendies. Plus tard, ils demandèrent à Létourneau s'il voulait répéter dans une déclaration écrite ce qu'il avait dit verbalement.

Ils lui proposèrent d'aller au «presbytère ou ailleurs» mettre sa déclaration par écrit, ce que Létourneau accepta. On se rendit donc au village et le détective Hébert demanda à M. le curé s'il voulait mettre une pièce à leur disposition. Le pasteur salua Létourneau et resta sur la galerie pendant que le détective couchait sur le papier la déclaration que Létourneau signa.

Témoignant en défense, mais pour les fins de l'enquête de voir-dire seulement, Létourneau a dit que les hommes de police s'étaient présentés à lui en disant :«On a des soupçons qui conduisent à toi. Si tu ne dis pas toute la vérité, on va t'amener avec nous pour te faire parler. Si tu dis la vérité on va te laisser chez vous».

Me Valmore Bienvenue, C.R., procureur de la défense, a soumis que cette façon de procéder des hommes de police, jointe au fait qu'ils tutoyaient Létourneau pour le placer dans une atmosphère de protection et de confiance, vicie la déclaration et que celle-ci ne devrait pas être mise en preuve. Il a fait état aussi du fait qu'on avait amené le prévenu au presbytère pour lui faire signer sa déclaration, ce qui constitue suivant lui un autre «innuendo».

Me Jean-Robert Beaudoin, C.R. procureur de la Couronne, a répondu que c'était d'après lui le cas classique d'une déclaration libre et volontaire, parfaitement légale et admissible en preuve. Il y a eu mise en garde et aucune pression n'a été faite sur l'accusé pour l'amener à donner une déclaration. On n'est allé au presbytère que pour mettre par écrit les déclarations verbales déjà faites dans l'auto par l'inculpé.

M. le juge Roy rendra jugement vendredi sur le voir-dire. S'il décide que la déclaration peut être admise en preuve, le tribunal prendra connaissance du document pour la première fois. S'il décide le contraire, il ne sera plus question de cette preuve et l'enquête se poursuivra normalement avec les autres témoins que pourra faire entendre la Couronne.

L'Action Catholique, 21 décembre 1949, p.19

L'admissibilité de la déclaration de Sarto Létourneau, en délibéré

M. le juge Laetare Roy, de la Cour des Sessions de la Paix, dira vendredi prochain si la déclaration faite aux policiers par Sarto Létourneau, accusé d'avoir causé pour près de $25,000 de pertes matérielles en mettant le feu à trois granges, à Ste-Famille, Ile d'Orléans, sera admise en preuve à l'enquête préliminaire.

Cette décision constitue le nœud de la cause car, apparemment, cette déclaration de la part du prévenu, un fils de cultivateur âgé de 27 ans, est à la base de toute preuve de la Couronne contre lui. Le procureur de l'accusé a plaidé la non admissibilité du document en soulignant d'abord qu'il ne suffisait pas à la Couronne de faire dire aux policiers : «Je n'ai pas fait de promesses.» Le tribunal, dit-il, doit être guidé par les circonstances de temps, de lieu et de personnes. Or, en l'instance, la preuve est à l'effet que l'accusé a été placé dans «une atmosphère d'influence et d'intimidation» qui constituait ce que la loi appelle «une incitation» à parler, et qu'en conséquence, la déclaration a été illégalement prise. Le procureur s'est d'ailleurs attaqué à cette «règle de pratique» qui veut que le doute soit contre l'accusé à l'enquête préliminaire. Sur le sujet, M. le juge Laetare Roy a admis qu'«il n'y a rien dans le code à cet effet-là».

Le représentant du ministère public répliqua à cette plaidoirie en référant à des causes criminelles bien connues et qui ont fait jurisprudence en matière d'admission de déclarations.

La preuve à l'enquête préliminaire, interrompue pour cette enquête sur le voir-dire, reprendra lorsque M. le juge Roy aura rendu sa décision sur ce point.

Le Soleil, 21 décembre 1949, p.30

Sarto Létourneau ira aux Assises

Sarto Létourneau, âgé de 27 ans, accusé d'avoir mis le feu à trois granges à Ste-Famille, Ile d'Orléans, devra subir son procès devant un juge de la Cour du Banc du Roi.

Ainsi en a décidé hier après-midi M. le juge Laetare Roy, de la Cour des Sessions de la Paix, après avoir admis en preuve une déclaration faite aux policiers par l'accusé et qui constituerait un aveu selon le témoignage du détective Ludger Hébert, de la sûreté provinciale.

Ce dernier a en effet rapporté devant le tribunal que Létourneau lui avait déclaré avoir pénétré dans (Suite à la page 17, 7e col.) les granges de MM. Joseph Faucher, Alphonse Paquet et Léo Létourneau, être monté dans le fenil et avoir mis le feu dans le foin. En chacun de ces trois circonstances, il se serait ensuite enfui chez lui, «pour regarder bruler çà», de la fenêtre de sa chambre à coucher. «Il m'a dit que quand il était «chaud», il pensait à mettre le feu» a rapporté le détective Hébert, en terminant son témoignage.

Un autre témoin de la Couronne, M. Jean-Yves Faucher, fils de M. Joseph Faucher, propriétaire de l'une des granges incendiées, a relaté avoir un jour déclaré à l'accusé qu'il savait qui avait mis le feu aux granges. «Je lui ai dit,» dit-il, «tu dois faire çà, rien quand tu es en boisson. Il m'a répondu : oui rien quand je suis en boisson».

M. Gabriel Prémont vint ensuite témoigner qu'il avait passé la soirée avec Létourneau, la nuit des feux chez MM. Paquet et Faucher. «Il paraissait un peu chaud», a répondu le témoin au procureur de la Couronne qui l'interrogeait sur l'état de l'accusé ces soirs-là.

Le Soleil, 24 décembre 1949, p.13 et 17

L'incendiaire recevra sa sentence, lundi, le 20

Sarto Létourneau, de Ste-Famille, I.O., accusé d'avoir incendié trois granges, au cours de l'année 1949, dans trois paroisses de cette île, recevra sa sentence ou son élargissement, lundi prochain, le 20 mars. L'ajournement a été prononcé par M. le juge Laetare Roy, de la Cour des Sessions de la Paix, qui présidait le procès de l'accusé.

Dans sa plaidoirie, le procureur de l'accusé a déclaré que la prétendue confession de culpabilité faite par le prévenu à deux détectives chargés d'enquêter sur ces incendies, n'était pas volontaire. De plus dit-il, ces deux détectives n'ont pas fait de mise en garde lors de l'interrogatoire de Létourneau.

L'Action Catholique, 15 mars 1950, p.11

Condamné à la prison pour crime d'encendiat

Sarto Létourneau, 27 ans, de Ste-Famille, I.O., a été condamné ce matin à 4 mois de prison, par le juge Laetare Roy, de la Cour des Sessions de la Paix, après qu'il eut été trouvé coupable de chefs d'accusation de crime d'incendiat, à Ste-Famille, en mettant le feu à trois granges, causant ainsi des pertes, évaluées à $17,000.

Voici le texte du jugement rendu par M. le juge Laetare Roy :

«Au soutien de l'accusation portée contre l'accusé d'avoir mis le feu à trois granges à l'Ile d'Orléans, la Couronne, après avoir fait entendre un ami de l'accusé auquel il avait fait des aveux, a produit une confession signée de l'accusé, à laquelle il s'est objecté, sous prétexte qu'elle n'avait pas été consentie librement, et ce, parce que certaines paroles du détective l'auraient influencé. La mise en garde, par ailleurs, lui avait été lue et expliquée. Le juge rejeta cette objection. On y ajouta celle-ci : L'accusé dit son procureur, est un jeune homme gêné, timide et dans un sens un faible d'esprit. Cette objection a aussi été rejetée. L'accusé, dit le juge, n'est pas brillant, mais il a bien compris les questions qui lui ont été posées, y a répondu clairement, et, par ailleurs, aucune promesse ou menace ne lui a été faite pour influencer sa volonté, l'égarer ou l'induire à signer une déclaration. Il est trouvé coupable.»

En prison pour avoir mis le feu

Sarto Létourneau, un petit homme mince et timide âgé de 27 ans, a été reconnu coupable hier matin en Cour des Sessions de la Paix, d'avoir causé pour près de $20,000 de dommages à trois cultivateurs de Ste-Famille, Ile d'Orléans, en mettant le feu à trois granges, l'une en 1948 (sic 1945) et les deux autres à l'été 1949. Létourneau, qui est en prison depuis novembre dernier, devra passer quatre autres mois en prison.

Cette sentence lui a été imposée par M. le juge Laetare Roy qui a déclaré : «L'accusé n'a pas commis ces crimes par malice ou haine des propriétaires de ces granges. La preuve a révélé qu'il devient

comme fou lorsqu'il boit trop. L'alcool a chez lui un effet tout particulier; celui de le porter à mettre le feu. C'est un cas très spécial.

Les granges incendiées par le prévenu furent celles de MM. Joseph Faucher, Alphonse Paquet et Léo Létourneau.

Au soutien de l'accusation, la Couronne avait d'abord fait entendre un ami de l'accusé auquel celui-ci aurait dit en faisant allusion aux incendies des granges. «Ça me porte à çà quand je prends de la boisson». Puis le ministère public avait produit une confession faite aux détectives.

La défense s'objecta à la production de ces aveux sous le prétexte qu'ils n'avaient pas été consentis librement. Le tribunal a rejeté l'objection en soulignant que la mise en garde obligatoire avait été bien lue et expliquée au prévenu et que celui-ci n'avait en rien été l'objet de menaces.

La défense ajoutait : «L'accusé est un jeune homme gêné, timide et dans un certain sens un faible d'esprit. Il a été influencé par la présence des détectives.» «Cette objection n'est pas valable», dit le juge Roy. «L'accusé n'est pas brillant, mais il a bien compris les questions qui lui ont été posées, y a répondu clairement, et, par ailleurs, aucune promesse ou menace ne lui a été faite pour influencer sa volonté, l'égarer ou l'induire à signer une déclaration.»

Dans sa confession aux détectives, Létourneau racontait comment il avait monté dans les fenils, y avait mis le feu dans le foin, puis s'était sauvé chez lui pour regarder ensuite les bâtisses brûler d'une fenêtre de la maison de ses parents.»

Le Soleil, 21 mars 1950, p.11

1950 - 20 septembre – Incendie de la forge et de l'étable de Gérard Légaré à St-Pierre

Un violent incendie, qui a un moment donné, a menacé de dégénérer en conflagration, a complètement rasé la forge et l'étable de M. Gérard Légaré, de St-Pierre, Ile d'Orléans, causant ainsi des dommages pour environ $3,000.

Il était environ 1h45, hier après-midi, quand un passant, M. J.-C. Pelletier, du même endroit, aperçut la fumée qui s'échappait par le toit de la forge.

Les constructions concernées étant en bois, le feu vorace, aidé d'un vent léger, se communiqua à deux poteaux de téléphone situés dans la rue, de même qu'à la maison de M. David Morency (elle fut légèrement avariée par le feu), à la grange de l'école du village, à la maison de Mlle Annette Asselin, où se trouve le bureau de poste, et à la maison et à la grange de M. François Côté.

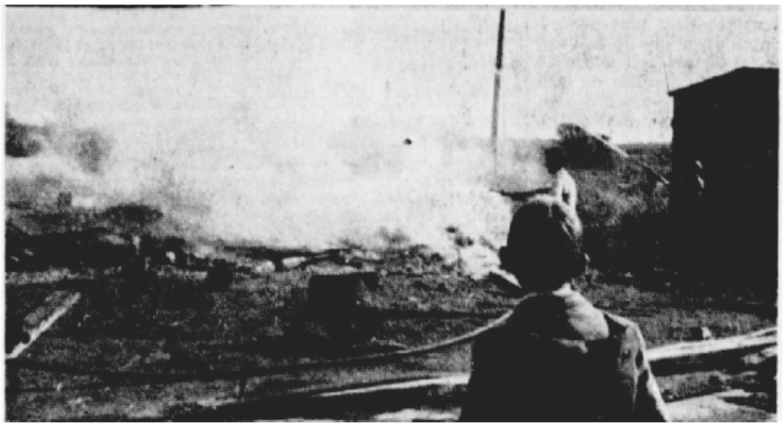
Sauf les poteaux de téléphone, qui furent complètement incendiés, les maisons et les granges énumérées un peu plus haut n'ont été que légèrement endommagées soit par l'eau, soit par la fumée.

Grâce au travail gigantesque des pompiers volontaires de l'endroit qui déversèrent des chaudières d'eau sur l'ardent brasier, l'incendie put être mis sous contrôle vers les trois heures. Ici, il faut dire que les pompiers de la ville de Montmorency, appelés par les autorités de St-Pierre, vinrent leur prêter main forte. Ils demeurèrent sur les lieux pour arroser les ruines fumantes.

Aucun pompier ne fut blessé au cours de la lutte contre les flammes. Pour ce qui est des dommages, les outils de forge de M. Gérard Légaré, qui était absent au moment de l'incendie, ont pu être sauvés toutefois, pendant qu'on était obligé de sortir les meubles de la maison de M. Davis Morency, à cause du danger constant de destruction de cette maison par le feu.

On ne connait pas encore les causes de cet incendie. Cependant on est d'avis que le feu aurait pu prendre origine dans le poêle de la forge.







Ces photos furent prises hier après-midi, à St-Pierre, Ile d'Orléans, pendant et après l'incendie qui a complètement rasé la boutique de forge et l'écurie de M. Gérard Légaré, de cet endroit. La première photo fait voir le feu quelques instants après avoir été aperçu par un passant, vers 3 heures. Les deux autres photos, celles du milieu et celle du bas montrent les ruines calcinées et l'aspect du coin de ce village, après le feu. (Photo Henri Aubin, St-Pierre, I.O.)

L'Action Catholique, 21 septembre 1950, p.3

Un violent incendie a ravagé, hier après-midi, une boutique de forge et une écurie appartenant à M. Gérard Légaré, forgeron, dont le logement a en même temps été détruit. Ces constructions étaient autrefois la propriété de M. David Morency.

L'incendie a éclaté vers 2 heures de l'après-midi, au moment où le propriétaire était absent. C'est M. J.-C. Pelletier, gérant de la Coopérative agricole, qui vit le feu le premier. Les pompiers volontaires purent sauver une partie du mobilier et de l'outillage.

Les flammes se sont vite communiquées à la résidence de M. David Morency, un voisin, mais elles ont été contrôlées à cet endroit par les pompiers volontaires, qui ne disposaient que de chaudières et d'eau. Elles se sont également propagées à la maison de Mlle Annette Asselin, maîtresse de poste.

L'arrivée des pompiers de Montmorency et des Chantiers maritimes de St-Laurent, I.O., empêcha l'incendie de dégénérer en conflagration. Déjà les flammes s'étaient communiquées à la grange de l'école du village, située en plein centre de St-Pierre à plusieurs centaines de pieds de la boutique de forge.

L'Événement, 21 septembre 1950, p.1 ; Le Soleil, 21 septembre 1950, p.13

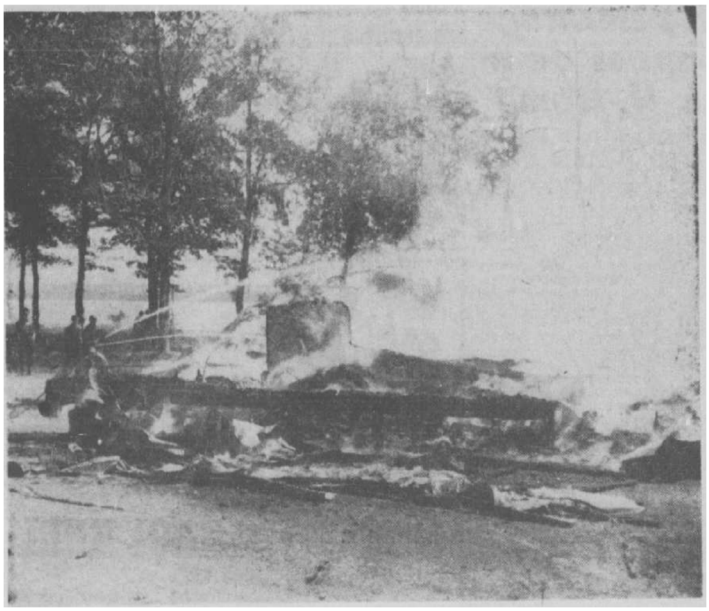
1951 – Incendie de l'éleveuse d'Adélard Rousseau de St-Pierre

Un incendie violent a détruit dernièrement une partie de l'éleveuse de M. Adélard Rousseau. Au cours de cet incendie, M. Rousseau a perdu également une centaine de poulets.

Le Soleil, 23 mars 1951, p.43

1951 - 9 juin – Incendie de la maison de Louis Létourneau à St-Laurent

Une vaste résidence d'été, léguée par feu M. Louis Létourneau, a été réduite en cendres samedi, à St-Laurent, Ile d'Orléans, par un violent incendie contre lequel se sont avérés inutiles les efforts des pompiers volontaires de St-Laurent et de St-Grégoire de Montmorency. Le feu, que l'on croit avoir été allumé accidentellement par le chalumeau d'un ouvrier occupé à enlever la peinture des murs extérieurs, a éclaté vers 10 heures et demie. La maison incendiée, une construction en bois de deux étages, datait de 60 ans. Trois jeunes gens, fils et petit-fils de Mme Vve Louis Létourneau, habitaient alors la maison : MM. Jean-Louis Létourneau, André et Jean Roy. Aucun d'eux n'a été blessé. On voit ici ce qui reste de l'habitation.



Le Soleil, 11 juin 1951, p.



(Studio Michel)

Une vaste maison d'été a été complètement détruite par les flammes, à St-Laurent, Ile d'Orléans, samedi matin, vers 10 heures. Il s'agit de la propriété de Mme Vve Louis Létourneau. Ce sont des citoyens qui ont vu les flammes à l'intérieur qui ont donné l'alarme. Les ouvriers du chantier St-Laurent Ltée, sous les ordres de M. Philippe Fillion, se rendirent sur les lieux combattre l'incendie. Ils firent appel aux pompiers de St-Laurent et de St-Grégoire. Les pompiers volontaires réussirent à empêcher que les flammes se propagent aux résidences voisines. La maison détruite a environ 60 ans d'âge. Elle était construite en bois et avait deux étages.

L'Action catholique, 11 juin 1951, p.3

1951- 23 juin – Violent incendie à Ste-Famille

Un incendie dévastateur a ravagé dimanche soir les établissements de M. Ernest Létourneau, marchand général de Ste-Famille et causé des dégâts appréciables à un autre magasin ainsi qu'à une maison privée.

A un certain moment, les villageois craignaient une conflagration.

Un édifice de 58x30 pieds sur deux étages comprenant la résidence et les magasins de M. Létourneau ainsi que les entrepôts d'un étage et demi mesurant 26x35pieds plus un garage contenant un camion ont été la proie des flammes, vers 9 heures 30 dimanche soir.

Le magasin de M. Ludger Blouin, situé en face de l'autres, a aussi subi de lourds dommages, tandis que la maison de M. Wilfrid Létourneau voyait sa couverture passablement endommagée. Elle n'était d'ailleurs sauvée que grâce à la vigilance des pompiers volontaires de Ste-Famille aidés de la brigade des incendies de St-Grégoire. Les ménages de ces deux familles furent sortis dans la rue par mesure de précaution.

M. Létourneau subit une perte évaluée provisoirement à plus de $40,000 dans cet incendie qui s'est déclaré vers 9 hres 30 dimanche soir alors que Mme Létourneau et ses deux enfants, Yves, 11 ans, et Odette, 7 ans, étaient tous trois en voyage. En moins d'une heure, il ne restait que des ruines fumantes de ces établissements prospères.

Le Soleil, 26 juin 1951, p.25

Un violent incendie a éclaté dimanche soir en plein village de Ste-Famille et aurait sûrement dégénéré en conflagration sans le travail ardu et courageux des pompiers volontaires, qui furent aidés par la brigade de St-Grégoire.

Tous les établissements de M. Ernest Létourneau, marchand général, ont été détruits de fond en comble, soit un édifice de 58 pieds par 30, à deux étages, comprenant les magasins et a résidence de M. Létourneau, un entrepôt d'un étage et demi mesurant 35 pieds par 26, ainsi qu'un garage dans lequel se trouvait un camion. Les pertes se chiffrent à $40,000 environ.

Le feu a aussi endommagé le magasin de M. Ludger Blouin, situé en face de l'autre, et le toit de la maison de M. Wilfrid Létourneau. Le feu a éclaté vers 9 heures 30. Il s'est communiqué si rapidement que dans la crainte d'une conflagration, on a décidé de faire venir les pompiers de St-Grégoire.

L'Action catholique, 26 juin 1951, p.3

1954 - 2 janvier – Incendie du presbytère du camp d'été à St-François

Un violent incendie a détruit de fond en comble samedi avant-midi le presbytère du camp d'été de la Fédération des Étudiantes du diocèse de Québec, à St-François, Ile d'Orléans. Le gardien venait de chauffer l'édifice en prévision de l'arrivée d'un petit groupe ayant à sa tête M. l'abbé St-Georges Bergeron. En revenant de diner, il vit tout à coup le feu sortir d'une fenêtre. Il s'empressa de donner l'alarme mais il était déjà trop tard pour sauver les ornements sacerdotaux servant à la célébration de la messe et les meubles que contenait ce presbytère. Les pertes se chiffrent à quelques milliers de dollars.

Le Soleil, 4 janvier 1954, p.19

1954 - 12 avril – Cabane à sucre incendiée à St-Pierre

La cabane à sucre de M. Jean Gosselin, cultivateur de St-Pierre, I.O., a été rasée par les flammes, hier soir. L'incendie a été découvert vers 9 heures et 15 et on l'attribue à des tisons provenant du feu de l'évaporateur. Tout a été consumé. M. Gosselin perd non seulement la construction et le matériel nécessaire à la fabrication du sucre d'érable, mais aussi son bois de chauffage. On évalue les pertes à $2,000.

Le Soleil, 13 avril 1954, p.20

1954 - 26 avril – Maison incendiée à Ste-Pétronille

Une maison d'été appartenant à M. Laflamme, de Québec, et située sur la route Marianne, à Ste-Pétronille, I.O., a été ravagée par les flammes, au cours de la nuit dernière. L'incendie, d'origine inconnue, a été découvert par des voisins, vers 1 heure 30. En une demi-heure, tout a été rasé. Des citoyens sont accourus pour protéger les propriétés voisines qui n'ont pas été touchées.

Le Soleil, 27 avril 1954, p.26

1954 - 26 décembre – Maison incendiée à Ste-Famille

Le feu a détruit complètement une maison, propriété de M. Gildas Asselin, de Ste-Famille, I.O., au cours de la soirée d'hier. M. Gaston Martin, locataire, était allé visiter des parents à Québec au moment de l'incendie. Une défectuosité dans le système de chauffage causa probablement le début de l'incendie qui se déclencha vers 8 heures p.m. pour dévaster la maison dans l'espace de quelques heures.

Une brigade de pompiers volontaires, sous la direction de M. le maire J.-P. Turcotte, de Ste-Famille, tenta en vain de combattre l'élément destructeur. On manda sur les lieux une souffleuse à neige mais elle arriva trop tard pour pouvoir maîtriser le feu qui avait déjà consumé la plus grande partie de la maison. C'est une perte totale.

Le Soleil, 27 décembre 1954, p.25

1955 - 22 décembre – Incendie du garage d'autobus de St-Pierre

Le garage de la Compagnie d'Autobus de l'Ile d'Orléans a été rasé par les flammes la nuit dernière. L'incendie a été non seulement spectaculaire, mais désastreux. Un autobus, une auto de promenade, tout l'atelier de réparations, de même que les réserves d'huile ont été détruits avec une rapidité exceptionnelle. Le garage, construit sur la côte, était exposé au vent et constituait une proie facile pour les flammes. Quand le feu a été découvert, vers 1 heure du matin, il ne pouvait même être question de sauver quoi que ce soit. Les pompiers volontaires, accourus sur les lieux, ont unis leurs efforts pour protéger la grange de M. Louis Godbout, qui était gravement menacée. On ignore l'origine du feu. Le garage était heureusement isolé des habitations. Sans cela, il aurait été difficile d'éviter une conflagration. De légères explosions se sont produites, prenant le feu, mais personne n'a été blessé. Les pertes, nous dit-on, sont très élevées.

L'Action catholique, 23 décembre 1955, p.1



(Photo du Soleil)

Garage incendié à St-Pierre I.O.

Le garage de la Cie des Autobus de l'Ile d'Orléans, une vaste construction surplombant la côte du pont de l'île, à St-Pierre, a été détruit de fond en comble avec tout le contenu, y compris un autobus et une automobile, hier soir. Quelques autres véhicules, des autobus et une camionnette, ont pu être

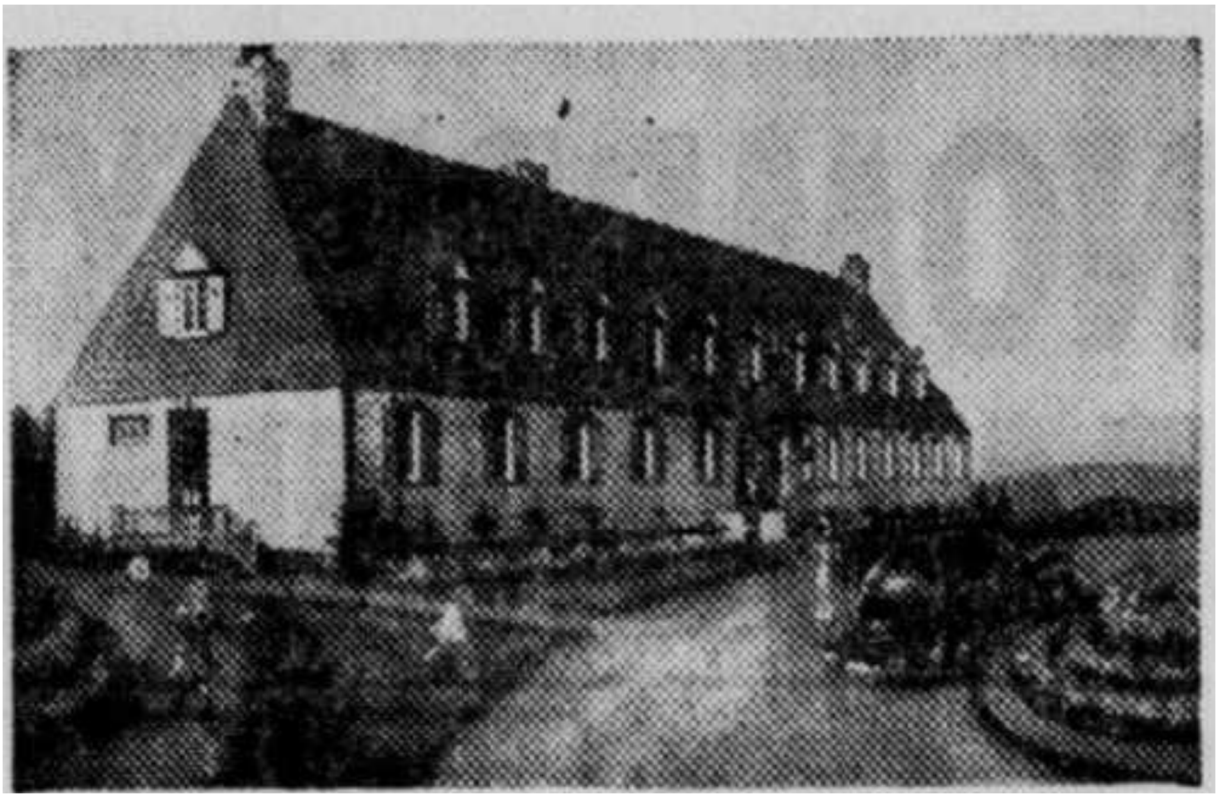
sauvés du désastre. Cet incendie a atteint, dès le début, une grande intensité et les flammes pouvaient être aperçus de Québec et à distance. Les flammes ont pris naissance vers 11 heures 30, alors que personne ne se trouvait dans l'établissement. Des passants aperçurent les flammes et donnèrent l'alerte à M. Léopold Vaillancourt, propriétaire des autobus, dont la demeure est située à une faible distance du garage. De nombreux citoyens se rendirent sur les lieux malgré l'heure avancée et le froid qu'il faisait. En raison de l'ardeur du brasier, on dut laisser les flammes accomplir leur œuvre dévastatrice. Vers 2 heures du matin, il ne restait plus que des ruines encore fumantes de cet établissement d'un étage. Les pertes se chiffrent à plusieurs milliers de dollars et plusieurs employés sont temporairement privés de travail.

Le Soleil, 23 décembre 1955, p.1

Un violent incendie a détruit, la nuit dernière, le garage des Autobus de l'île d'Orléans, située à St-Pierre sur les hauteurs de la côte surplombant le pont reliant St-Grégoire à cette île. Le feu a éclaté vers 11h 30, hier soir, et les flammes s'élevaient haut dans les airs, une heure plus tard elles étaient visibles de Québec. Des agents de la police de la route, qui étaient sur les lieux à 12h30, nous informent qu'un autobus et une auto ont été la proie du brasier. Quelques autobus et une camionnette ont pu être évacués à temps. De nombreux citoyens de St-Pierre ont été attiré par l'incendie malgré le froid qui sévissait et ont tenté d'en enrayer la marche dévastatrice. Le bâtiment, qui est une vaste construction d'un étage est une perte totale. Personne ne semble avoir été blessé.

L'Événement, 23 décembre 1955, p.1

1957 - 11 septembre – Incendie du Pavillon d'Orléans à St-Jean



Le Pavillon d'Orléans incendié

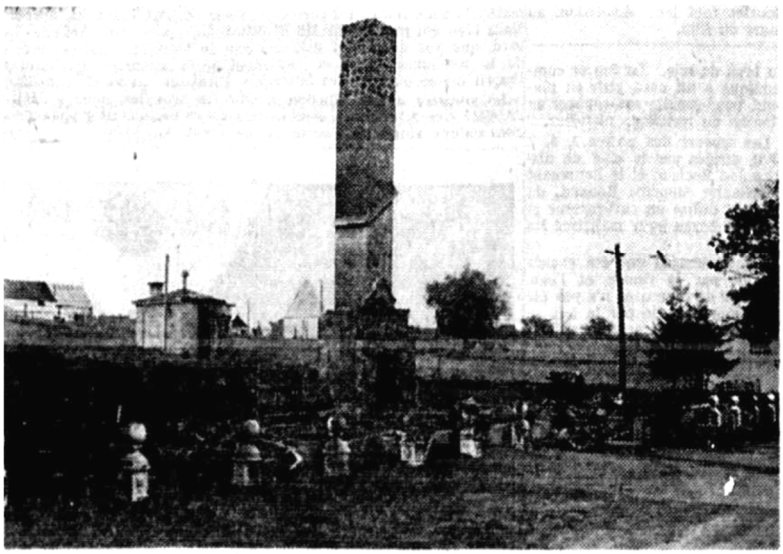
Un incendie a complètement rasé, hier, le Pavillon d'Orléans, hôtel de 30 chambres, situé à St-Jean I.O. Le bâtiment tout en bois de deux étages, de style français, a été une proie facile pour les flammes.

Il s'élevait sur une butte, en face de la plage St-Jean, I.O. L'hôtel était inoccupé depuis le 2 septembre, et des employés y effectuaient des travaux de peinture au moment de l'incendie. Une torche utilisée pour brûler la peinture déjà sur les murs aurait provoqué une explosion. Le feu s'est rapidement propagé et le brasier était incontrôlable à l'arrivée des pompiers volontaires de St-Jean.

Tout l'ameublement de l'hôtel a été détruit. Rien n'a pu être sauvé. Les pertes s'élèveraient à $50,000. Personne n'a été blessé. Les autres constructions du voisinage n'ont pas été endommagées. Le Pavillon Orléans était la propriété des Industries G.-I. Lachance Inc.

Le Soleil, 12 septembre 1957, p.18

Le feu détruit le "Pavillon d'Orléans", à St-Jean, I.O.



(Photo : L'Action Catholique, Roger Bédard)

Le «Pavillon d'Orléans», un hôtel de 30 chambres situé à St-Jean, Ile d'Orléans, a été détruit par un incendie, mercredi. Comme nous le voyons sur la photo, l'immeuble de bois de deux étages a été complètement rasé par les flammes. Les dégâts sont estimés à $50,000. On présume que l'incendie a été allumé par une torche à acétylène utilisée par un peintre employé à des travaux de réparation. L'hôtel avait fermé ses portes, le 2 septembre. La bâtisse était la propriété de la compagnie commerciale dont M. Georges-Eugène Lachance est président. L'hôtel avait été construit sur une élévation en face de la page de la paroisse St-Jean. Le feu s'est déclaré vers 9h. 30 de l'avant-midi. Les flammes étaient déjà incontrôlables quand es pompiers arrivèrent sur les lieux

L'Action, 12 septembre 1957, p.9

1958 - 1 janvier – Incendie d'une maison à Ste-Famille

Un incendie a détruit, le 1er de l'an, la maison qu'habitaient M. Jean-Marie Gagné et sa famille à Ste-Famille, Ile d'Orléans. Les occupants étaient en voyage au Lac St-Jean, au moment du sinistre. Lorsque les voisins découvrirent les flammes, il était déjà trop tard pour enrayer le fléau. Tout a péri dans l'incendie; les pertes s'évaluent à $8,000, environ. On ignore encore l'origine du feu. La maison était une construction de deux étages, située à un mille à l'ouest de l'église de Ste-Famille. Elle était la propriété de M. Albert Faucher, de cette localité. L'alerte a été donnée vers 1 h.30 de l'après-midi. Les pompiers volontaires de Sainte-Famille ont vainement tenté d'éteindre le brasier. Les maisons sont assez dispersées, dans ce secteur, et aucune habitation n'a été en danger pendant l'incendie.

L'Action catholique, 3 janvier 1958, p.2

Un incendie a complètement détruit, hier après-midi, une maison de deux étages, située à un mille à l'ouest de l'église de Ste-Famille, à l'Ile d'Orléans. Propriété de M. Albert Faucher, de cette même paroisse, la maison était occupée par la famille de M. Jean-Marie Gagné, beurrier. M. et Mme Gagné et leurs enfants se trouvaient en visite au Lac St-Jean pour le Premier de l'an et ils ont appris la triste nouvelle par des voisins de leur domicile. Aucune pièce de l'ameublement n'a pu être sauvée. Seuls les quatre murs en bloc de ciment sont demeurés debout. Le feu a été aperçu par des personnes du voisinage, vers 1 h. 30. Des volontaires se rendirent sur les lieux mais ne purent rien faire pour sauver la maison. Personne n'a été blessé.

Le Soleil, 3 janvier 1958, p.14

1958 - 28 août – Incendie de la beurrerie de St-Pierre

Les flammes se sont déclarées vers 3 heures de l'après-midi, dans la chambre aux fournaises. Les deux employés réguliers de l'établissement qui travaillaient dans une autre partie de la bâtisse ne s'aperçurent pas immédiatement de l'incendie. Lorsqu'ils virent les flammes, elles étaient déjà hors de maîtrise.

Ils alertèrent les pompiers volontaires de la municipalité, mais ceux-ci durent se contenter de protéger les maisons avoisinantes.

L'établissement en bois, de deux étages, a été rasé au sol avec tout ce qu'il contenait. La bâtisse abritait des pasteurisateurs, des centrifuges, des laveuses de bidons, 5 000 lbs de beurre d'entrepôt, un laboratoire, un logement inhabité au second étage ainsi que plusieurs autres appareils laitiers dispendieux dont on se servait pour fabriquer de la caséine, produit de base employé en teinture.

L'Action catholique, 28 août 1958, p.3

Le comptable de la Coopérative, M. Georges-Henri Blouin dit que le feu a éclaté dans la chaufferie de l'établissement, vers 3 heures alors que M. Maurice Thiboutot, en charge de la beurrerie et un employé saisonnier, M. Goulet étaient au travail.

Les flammes avaient déjà fait de rapides progrès quand elles furent aperçues par les deux hommes.

Activé par un fort vent du Nord-Ouest, le brasier ne tarda pas à s'étendre à la construction en bois de deux étages mesurant 40 x 70.

Les deux ouvriers durent se contenter de quitter les lieux sans pouvoir rien emporter. Au premier étage se trouvait la beurrerie et à l'étage supérieur un logement qui était inoccupé.

Le bâtiment recouvert de feuilles d'aluminium fut une proie facile pour l'élément destructeur. En l'espace d'une heure et demie, tout fut consumé. Seules les fondations restèrent debout.

Les pompiers volontaires de St-Pierre se rendirent sur les lieux sous les ordres de M. Victor Ferland. Ils devaient cependant ne pouvoir rien faire pour empêcher la destruction complète de la beurrerie. Ils virent à protéger les bâtiments environnants. Aucune autre construction n'a été endommagée. Les bureaux mères de la Coopérative sont situés à un demi-mille du lieu de l'incendie.

Le Soleil, 28 août 1958, p.38

La beurrerie de la Coopérative de l'Ile d'Orléans, située à environ un demi-mille du village de St-Pierre, a été détruite par un incendie, hier après-midi. La construction tout en bois d'un étage et demi a été rasée. Tout son contenu a également été consumé Le logement qui était inoccupé avait été aménagé à l'étage supérieur.

Le feu aurait éclaté vers 3 heures dans la chambre des bouilloires qui est chauffée au bois. Le beurrier, M. Maurice Thiboutot, et son assistant M. Goulet, étaient à meuler du beurre et le bruit de la machine ne leur aurait pas permis de réaliser la situation assez tôt. Les flammes étaient devenues presque incontrôlables, quand l'alerte a été lancée.

Quelques objets seulement ont pu être sauvés, tels la balance pour peser le lait et plusieurs articles facilement transportables. Tout le reste a été la proie de l'élément destructeur : une grosse baratte, un gros centrifuge, trois pasteurisateurs, une laveuse à bidons, l'équipement pour fabriquer la caséine et divers autres objets.

259 fermiers fournissent le lait de leur troupeau laitier à cette beurrerie et les pertes sont s'autant plus grandes que l'usine produisait à plein rendement. Ainsi une dizaine de mille livres de beurre étaient-elles entreposées dans la chambre froide qui a été détruite comme le reste de même que le beurre qui était en cours et la crème contenue dans l'un des pasteurisateurs.

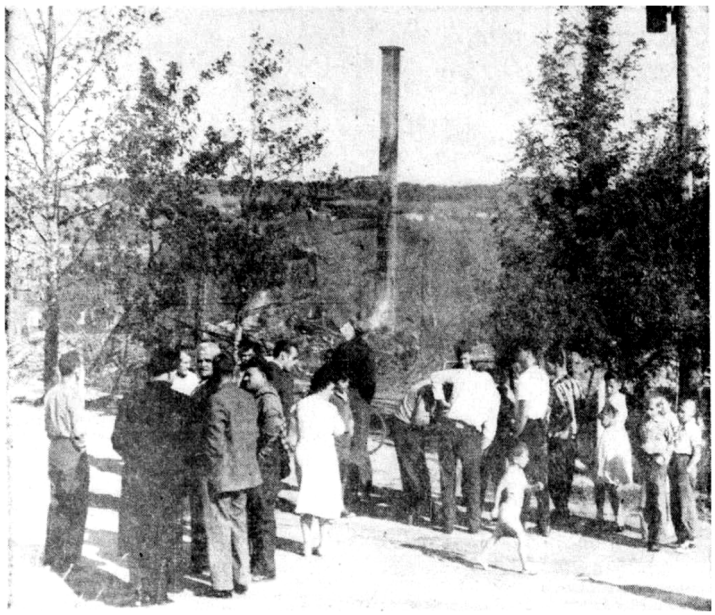
Le brasier a été combattu par les pompiers volontaires de St-Pierre. Un réservoir d'eau à incendie se trouve non loin de la beurrerie. Des jets sont entrés en action. Mais le feu avait pris de telles proportions que les sapeurs se sont contentés de protéger les (Suite à la page 10, 5e col.) constructions du voisinage dont la plus menacées fut la maison de M. Edmond Tailleur. Personne n'a été blessé.

Les pertes sont estimées à $58,000. Le président de la Coopérative est M. Albert Aubin. Le gérant est l'agronome J.-C. Pelletier. De nombreux spectateurs ont été attirés par cet incendie qui a duré trois heures. L'agent de la route Godbout a vu à maintenir le service d'ordre sur la route.

L'Événement, 28 août 1958, p.1 et 10

1958 - 2 septembre – Incendie de la maison de Paul Boily, à St-Pierre

M. et Mme Paul Boily, de St-Pierre, I.O. qui avaient le malheur de perdre un bambin de 18 mois, Michel, qui s'est noyé dans un puit, jeudi dernier, ont connu une nouvelle épreuve ce matin, lors de la destruction de leur maison. En moins d'une heure les flammes ont complètement rasé l'habitation de M. Boily sise en bordure de la côte donnant accès au pont de l'île, à St-Pierre, I.O. Tous les efforts pour sauver du désastre la vaste maison à deux étages, en bois, ont été vains. La famille Boily occupait le premier étage, tandis que celle de M. Antoine Murray habitait le second étage. Rien n'a été sauvé.



(Photo : *Le Soleil*)

Note de J.-C. Dionne : Les informations concernant la noyade de Michel Boily, survenue le 28 août 1958, se trouvent dans ma publication *« Les noyades et les naufrages à l'Île d'Orléans »*.

Le Soleil, 2 septembre 1958, p.10

Un incendie a détruit une maison à deux étages, hier matin, à St-Pierre, I.O., jetant 2 familles sur le pavé. Il s'agit de la famille du propriétaire M. Paul Boily, qui occupait le rez-de-chaussée, ainsi que celle de M. Antoine Murray, qui habitait à l'étage supérieur. Les flammes ont éclaté bers 8 heures, ce matin, peu après qu'un des jeunes enfants de M. Boily eut allumé le poêle à bois. En peu de temps, la maison fut remplie de fumée. Les occupants des 2 étages évacuèrent les lieux en vitesse. On rapporte que quelques-uns des Boily ont subi de légères brûlures en tentant de se sauver. La maison de bois de M. Boily est située à l'entrée sud du pont de l'Ile d'Orléans.

L'Action catholique, 3 septembre 1958, p.11

1958 - 18 septembre – Incendie de la grange-étable d'Ovila Labbé à St-Jean

Un incendie spectaculaire a détruit une grange-étable, propriété de M. Ovila Labbé, hier soir, à St-Jean, Ile d'Orléans, détruisant, les récoltes de foin et de grain, des machines aratoires modernes et causant la perte de plusieurs animaux de ferme. On évalue les pertes à $10,000 approximativement.

L'établissement agricole situé sur la côte de l'Église, a pris feu vers 5 heures. En un rien de temps, toute la bâtisse flambait. Les pompiers volontaires de St-Jean ont dû se limiter à protéger la propriété de M. Labbé et d'autres dépendances de la ferme. Un vent violent a soufflé durant tout le temps de l'incendie, mais heureusement, il soufflait dans une direction qui n'a pas rendu le brasier menaçant pour d'autres bâtiments en aucun temps.

Un bœuf, neuf porcs et des poules ont péri dans les flammes.

Les autres animaux de M. Labbé étaient heureusement à l'extérieur. A 8 heures, il ne restait plus rien de la ferme.

L'Action catholique, 19 septembre 1958, p.16 ; *L'Événement*, 19 septembre, 1958, p.12

Note de J.-C. Dionne : Rien à ce sujet dans le journal *Le Soleil* du 18, 19 et 20 septembre 1958.

1959 - 21 février – Incendie du Garage d'autobus à St-Pierre

Un incendie – le second en moins de trois ans – a ravagé dans la nuit de samedi à dimanche, le garage des autobus de l'île d'Orléans, à St-Pierre. Causés par un court-circuit, les flammes se sont propagées dans la section de l'édifice où se trouvaient les bureaux, le magasin et l'entrepôt. Des dommages évalués à quelque $7,000 ont été causés.

L'incendie a été découvert vers minuit, samedi soir, par le gardien de l'établissement. Il donna l'alarme aussitôt et avec l'aide des pompiers volontaires et des citoyens qui passaient, il parvint à sortir plusieurs des véhicules. Pendant ce temps, une lutte effective s'organisait. A l'aide s'une souffleuse et d'extincteurs chimiques la marche des flammes fut maitrisée et vers 2 heure, les flammes étaient circonscrites.

Le Soleil, 23 février 1959, p.3

Un incendie a causé des dégâts pour une valeur approximative de $7,000, dans la nuit de samedi à dimanche, au garage des autobus de l'Ile d'Orléans, à St-Pierre, I.O.

Vers 2 heures, les flammes étaient sous contrôle. Les parties de l'édifice où l'incendie a fait rage sont les bureaux, le magasin des pièces et l'entrepôt. Aucun autobus n'a été endommagé par les flammes. On croit devoir attribuer l'incendie à un court-circuit, dans un mur.

Il y a 3 ans, un incendie avait rasé le garage de cette compagnie. L'évaluation des bâtiments actuels d'élève à $25,000, environ.

L'Action catholique, 29 février 1959, p.3

1959 - 27 février – Incendie de la maison du comte A. de Miribel, à St-Laurent

Un incendie a complètement rasé une résidence privée, en l'absence du propriétaire, vendredi après-midi, à St-Laurent, Ile d'Orléans. Il s'agit d'un plain-pied, propriété du comte A. de Miribel, éleveur de pigeons de Laterrière, comté de Chicoutimi. L'éleveur, qui possède une pigeonnière à St-Laurent, ne résidait dans cette maison qu'à intervalles irréguliers. Un gardien, M. A. Blackburn, se rendait, de temps à autre à cette résidence pour la chauffer en prévision de l'arrivée de M. de Miribel. A son arrivée, vendredi, vers 4 heures, la bâtisse était en flammes. La maison, isolée des autres résidences voisines, a brûlé au sol. A l'arrivée des pompiers, l'incendie n'était plus maîtrisable.

Note de J.-C. Dionne : M. Miribel était éleveur de visons (et non de pigeons) et son établissement était situé à St-Laurent, route Prévost. Rien à sujet dans le journal *Le Soleil* du 28 février et du 1 et 2 mars 1959.

L'Action catholique, 29 février 1959, p.3

1959 – Les rats ont pu provoquer l'incendie; gain aux commissaires de Ste-Famille

L'hon. juge Eugène Marquis de la Cour supérieure, par un arrêt de Cour rendu hier, a rejeté une action de $15,000 qui avait été prise par un rentier de L'Ile d'Orléans contre les commissaires d'écoles de Ste-Famille, Ile d'Orléans, et un instituteur de cette localité.

Le rentier réclamait cette somme pour dommages subis le 26 décembre 1954, par suite d'un incendie qui a détruit une maison dont il était propriétaire à Ste-Famille. Cette résidence avait été louée par la Commission scolaire de Ste-Famille.

En Cour, les commissaires d'écoles ont nié toute responsabilité et plaidé spécialement qu'ils n'ont jamais occupé la maison incendiée, mais que cette dernière était occupée par un de leurs instituteurs.

Par l'intermédiaire de leur procureur, Me Jean-Robert Beaudoin, c. r., les commissaires d'écoles ont fait savoir à la Cour, qu'à la fin de septembre 1954, le demandeur fit faire une installation électrique par un incompétent. Des fils non isolés couraient sur le plancher.

Les commissaires d'école conclurent qu'ils n'ont commis aucune faute, ayant fait usage des lieux en bon père de famille. Leur avocat insista sur le fait qu'aucune résolution n'a été passée autorisant les défendeurs à louer l'immeuble du demandeur pour l'année en cours de laquelle l'incendie est survenu.

Pour sa part, le procureur de l'instituteur, Me Yvon Sirois, fit valoir que le professeur avait quitté la maison à Noël afin de se rendre passer les vacances des Fêtes dans sa famille. Il confit la surveillance de la maison à un homme responsable.

Dans le jugement par lequel l'hon. Marquis renvoie l'action il est dit que bien que les défendeurs ne fussent pas tenus d'expliquer l'origine du feu ils ont soumis au Tribunal que les rats ont pu provoquer un court-circuit ou que l'électricité installée par le demandeur a également pu provoquer l'incendie.

L'Action catholique, 27 novembre 1959, p.3

1961 - 25 février – Incendie de la maison de Jean Goulet à St-Pierre

A St-Pierre, Ile d'Orléans, un violent incendie, alimenté d'un vent de 60 milles à l'heure, a entièrement détruit la maison de M. Jean Goulet, sise près de l'église. Les flammes se sont aussi attaquées à la demeure du maire de St-Pierre, M. Arthur Leclerc. Le sinistre a pu être maîtrisé grâce à l'aide des pompiers de St-Grégoire de Montmorency.

La Presse 25 février 1961, p.15

1961 - 3 août – Incendie d'une bâtisse du camp de vacances à St-Laurent

Un incendie a détruit de fond en comble, au début de la matinée, aujourd'hui, une des trois constructions de la colonie de vacances des scholastiques de l'institut des Frères des Écoles chrétiennes, sur les hauteurs de St-Laurent, I.O. La construction ravagée après les flammes servait de dortoirs et d'ateliers et était actuellement occupée par une quarantaine de jeunes aspirants religieux de l'institution. Les deux autres bâtisses, la chapelle et le réfectoire, ont été épargnées de la destruction. Toutes les mesures nécessaires furent prises par les religieux et les pompiers volontaires pour les sauver du sinistre.

D'origine inconnue, le feu s'est déclaré vers 6 heures 40, ce matin, alors que le personnel de la colonie se trouvait à la messe dans l'Hermitage. L'attention des religieux fut d'abord attirée par le vacillement des lumières de la chapelle. En sortant à l'extérieur, un des campeurs aperçut la fumée et les flammes qui s'échappaient de la construction voisine. L'alerte fut aussitôt donnée. En peu de temps les flammes se propagèrent à toute la bâtisse qui mesure environ 100 x 40 et il était impossible de tenter de sauver quoi que ce soit. Les religieux durent aussi assister impuissant à la destruction de cette bâtisse. L'eau faisant défaut, les sapeurs volontaires ne purent rien contre l'élément destructeur. On s'employa de part et d'autre à protéger la chapelle et le réfectoire.

En moins d'une heure toute la construction était consumée. Le R. F. Herman, e.c., était le directeur de la colonie. Il a reçu l'assistance et le concours de nombreux citoyens des environs. A la suite de ce désastre les quelque 40 religieux qui y passaient la belle saison ont dû revenir à la maison-mère, à Ste-Foy.

Le Soleil, 3 août 1961, p.20

Le feu a rasé au sol, ce matin, une maison d'un étage de la colonie de vacances des Frères des écoles chrétiennes de St-Laurent, Ile d'Orléans.

Le sinistre a pris naissance vers 7 h., ce matin, au moment où les religieux étaient à la messe.

Le chalet-dortoir en bois, d'une longueur d'environ 80 pied par 30 pieds, a été complètement détruit. A l'arrivée des pompiers de St-Laurent, vers 7h 10 a.m., le feu avait son emprise sur la bâtisse qui était déjà toute en flamme.

Les cinquante pompiers disponibles à ce moment-là sont demeurés impuissants devant l'élément destructeur qui n'a laissé que la cendre des lits et des matelas.

La maison d'un étage abritait une vingtaine de religieux venus à St-Laurent pour la période des vacances.

Les dommages causés sont évalués à $30,000, mais on ne compte aucune perte de vie ni blessé.

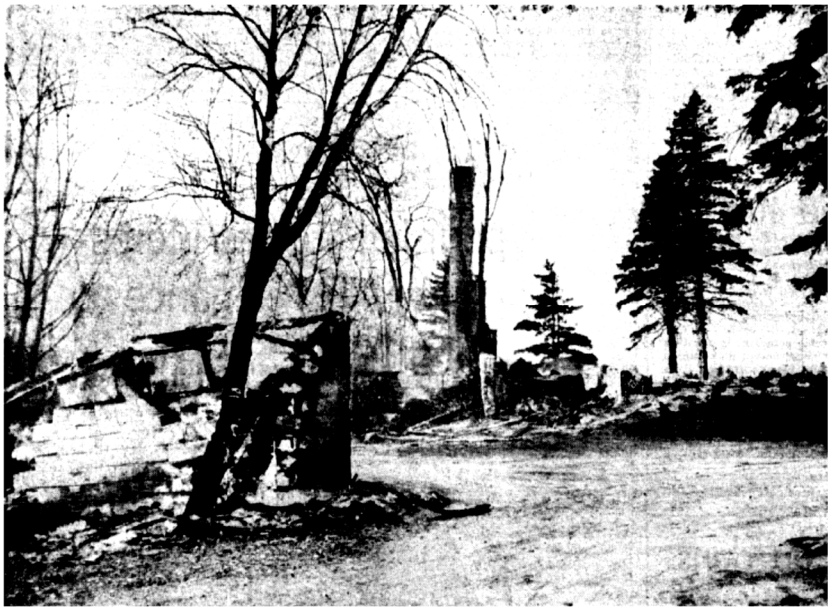
L'Action catholique, 3 août 1961, p.2

Un incendie a détruit de fond en combles un des trois immeubles du camp de vacances des Frères des Écoles Chrétiennes, à St-Laurent. La bâtisse ravagée par les flammes servait de dortoirs et d'ateliers. Deux autres bâtisses, la chapelle et le réfectoire, ont été épargnées

Le Devoir, 4 août 1961, p.3

1962 - 10 mai – Incendie du chalet du Club de Golf Orléans, à Ste-Pétronille

Le chalet du Club de Golf de Ste-Pétronille, I.O., a été rasé par les flammes aux premières heures de la matinée, aujourd'hui. D'origine inconnue, le feu s'est propagé rapidement à la construction et en moins de deux heures tout n'était que décombres. Les flammes ont été découvertes vers 7 h. 30 par M. Garneau, de Courville, qui arrivait sur les lieux pour accomplir des travaux en prévision de la prochaine saison estivale. Au cours de la journée d'hier, des employés avaient aussi effectué des travaux à l'intérieur de la construction. Cette habitation comptait quelque 80 ans d'existence. Elle avait été érigée sur les hauteurs de Ste-Pétronille par la famille Dunn, de Québec. Les pompiers des chantiers maritimes St-Laurent, dirigés par le chef Jacques Lapointe, ont été appelés sur les lieux et se sont appliqués à sauver les dépendances et à éviter que le feu ne gagne le bois voisin.



Note de J.-C. Dionne: le chalet ne comptait pas 80 ans puisque le golf a débuté en 1893. Le chalet a dû être construit quelques années plus tard.

Le Soleil 10 mai 1962, p.17

Un incendie a rasé, tôt ce matin, le chalet de bois, ainsi que les petites bâtisses adjacentes du Club de Golf de l'Ile d'Orléans, situé dans a paroisse de Ste-Pétronille. Les flammes auraient éclaté vers 6 h. 15 a. m., mais ne furent aperçues que quinze ou vingt minutes plus tard. Vers 8 h. 30 tout était rasé au sol. Il n'y a pas de brigade des incendies à cet endroit. De pompiers volontaires se sont rendus sur les lieux, mais il leur était impossible d'arroser, vue l'intensité du brasier. Le maire J. Blais, de Ste-Pétronille, s'est aussi rendu sur la scène du sinistre. Pendant un certain temps, plusieurs résidants de l'endroit ont craint pour les chalets ou les bâtiments de ferme situés à proximité du chalet, mais aux dernières nouvelles, il n'y avait aucun danger de conflagration. On ignore pour le moment quelles sont les origines de cet incendie.

L'Action catholique, 10 mai 1962, p.3

Chalet du Club de Golf en cendres



(Photo : *Action Catholique*, Roger Bédard)

Un incendie qui s'est déclaré entre six et sept heures, jeudi, à Ste-Pétronille, a détruit de fond en comble le magnifique chalet du Club de Golf de l'Ile d'Orléans. Vers 8 h. 30, seule la cheminée restait debout au milieu des ruines fumantes. On ignore encore l'origine du feu.

L'Action catholique, 11 mai 1962, p.9

1963 - 27 juillet – Incendie de la beurrerie à St-Jean

Une beurrerie appartenant au Syndicat des agriculteurs de Saint-Jean, sur l'île d'Orléans, a été la proie des flammes samedi matin. Les pertes sont évaluées à $50,000.

Des maisons avoisinantes ont été endommagées.

Selon un porte-parole de la coopérative, le feu aurait été allumé par des cendres chaudes tombées dans des débris.

Les pompiers de Saint-Laurent, Ile d'Orléans, et de Québec ont été mandés sur les lieux.

Environ 2,500 livres de beurre et une quantité indéterminée de poulet ont été détruits.

Le président du Syndicat, M. Maurice Théberge, a fait savoir que l'immeuble seul valait $35,000, en plus de la machinerie.

La Presse, 29 juillet 1963, p.4



CONFLAGRATION EVITEE — Le village de St-Jean, I.O., a échappé à une conflagration aux premières heures de la matinée, samedi dernier. Les flammes ont détruit la beurrerie du Syndicat des Agriculteurs et un entrepôt du magasin Chs-Eugène Gagnon. Sous l'intensité du brasier, plusieurs immeubles voisins furent sérieusement menacés. Les pertes se chiffrent à $50,000 environ.

Le village de St-Jean, I.O., a échappé à une conflagration aux premières heures de la matinée, samedi matin. Devant les graves dangers qui s'offraient, les autorités de cette municipalité ont fait appel à la brigade de Québec et aux sapeurs de St-Laurent.

Un incendie d'une grande violence a détruit la beurrerie du Syndicat des Agriculteurs de St-Jean et a menacé plusieurs propriétés avoisinantes. Un entrepôt du magasin de M. Louis-Eugène Gagnon et un poulailler ont aussi été ravagés. Une maison appartenant à M. Rosaire Lachance, en face du sinistre, ainsi que des chalets voisins, appartenant à Mme Ernest Barrette, ont subi quelques dégâts. Les pertes seraient de l'ordre de $50,000.

L'incendie s'est déclaré vers 6 h.15 alors que l'opérateur de la beurrerie M. Clément Lemay, s'empressait d'allumer le feu de la bouilloire. Un tison se serait échappé de la fournaise pour tomber dans des débris et propager les flammes. Pour comble de malheur, une bouteille remplie d'huile se répandit alors même que M. Lemay cherchait à éteindre le feu. Devant la propagation des flammes, il n'eut rien de plus empressé que de jeter le cri d'alarme et d'aller secourir son épouse et ses trois enfants qui se trouvaient dans le logis, à l'étage supérieur de l'immeuble. Ces derniers ont eu à peine le temps de fuir sans pouvoir rien sauver.

En quelques minutes la beurrerie devint un immense brasier. Les flammes qui s'en échappaient constituèrent vite un grave danger pour les propriétés avoisinantes, notamment celles de M. Chs.-Eugène Gagnon. Le feu se communiqua aux hangars et au poulailler de ce dernier et ils furent presque entièrement détruits avec leur contenu. Plusieurs poules ont aussi péri dans le brasier. Grâce à l'intervention rapide des sapeurs de St-Laurent on parvint à sauver la propriété de M. Gagnon du désastre. La maison à deux étages fut abondamment arrosée. Les pompiers volontaires de St-Jean et de St-Laurent allèrent aussi puiser l'eau du St-Laurent en installant une pompe sur le quai. Quelques jets ont suffi pour protéger les maisons menacées. Devant les dangers de propagation les membres de la famille Gagnon ainsi que Mme Barrette et ses locataires, notamment MM. Rol. Cayer, J.-M. Blouin,

Jean Gosselin, Armand Lafond, Léo Gilbert, Émile Thivierge, M. Vincent, Émilien Bouyet et Mlle Denise Dion se sont préparer à évacuer.

Le président du Syndicat des Agriculteurs, M. Maurice Thivierge, nous a mentionné que la destruction de la beurrerie représente à elle seule des pertes de près de $35,000. L'outillage en était des plus modernes. La glacière renfermait quelque 2,400 livres de beurre. Environ 55 cultivateurs de St-Jean font partie du Syndicat qui opérait la beurrerie.

Le Soleil, 29 juillet, 1963, p.6

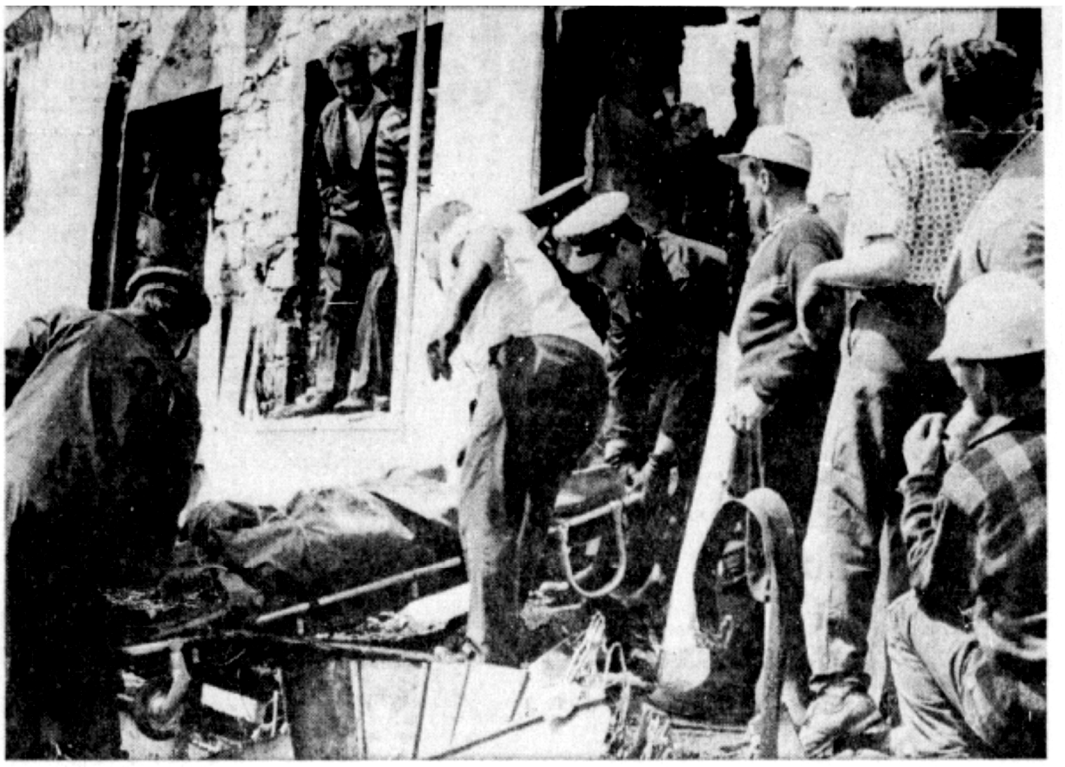
Un incendie qui a éclaté samedi matin, et dont les dommages seraient de l'ordre de quelque 50 milles dollars, a complètement détruit la beurrerie du Syndicat des Agriculteurs de St-Jean, Ile d'Orléans, le logement de M. Clément Lemay ainsi qu'un hangar servant d'entrepôt à M. Louis-Eugène Gagnon. Des petites constructions avoisinantes, servant de chalets à des citadins ont subi des dégâts par la fumée. Ay plus fort de l'incendie, redoutant une conflagration les pompiers de St-Jean, ont fait appel aux sapeurs de la Vieille Capitale. Ces derniers, cinq hommes et une pompe de la station numéro huit, sous la direction du lieutenant intérimaire Paul-Émile Côté, se sont dirigés sur les lieux du sinistre. A leur arrivée, les flammes étaient sous contrôle ils ont réintégré leur caserne immédiatement. La cause de cet incendie n'est pas connue pour le moment. Personne n'a été blessé au cours de ce sinistre.

L'Action, 29 juillet 1963, p.3

1968 - 1 juin – Incendie de la maison de Joseph Lachance à S-Jean, 6 †



Six victimes sont retirées, calcinées, des débris de l'Incendie à l'Ile d'Orléans



Les six victimes ont été retirées des débris en présence d'une foule émue jusqu'aux larmes. Les cinq premières ont été trouvées en matinée. La sixième, le jeune Renald, 11 ans, n'a été découverte que vers 2h., hier après-midi, dans le sous-sol, vis-à-vis la chambre de toilette.

(par Jos.-L. Hardy)

Les corps affreusement calcinés et démembrés de six victimes ont été retirés des décombres d'une maison ancestrale qu'un incendie a ravagée, aux premières heures de la nuit de samedi, à Saint-Jean, Ile d'Orléans. Cinq des huit enfants de M. Mme. Joseph Lachance et un adulte sourd-muet ont péri dans le sinistre qui s'avère le plus dramatique qu'ait encore connu ce centre estival. Pendant que les six personnes étaient traquées par la fumée et les flammes, cinq autres occupants de la maison ont échappé de justesse à la mort en se trainant sur le plancher, en traversant les écrans de feu ou en sautant d'une fenêtre du second étage. Deux de ces rescapés sont hospitalisés.

La maison incendiée était une vaste propriété aux murs de pierre et elle était plus que tricentenaire. Tout récemment la Commission des monuments historiques de la province avait fait des offres à M. Lachance en vue de l'acquérir. Elle s'élevait en bordure du promontoire de Saint-Jean, face au fleuve Saint-Laurent. De génération en génération, la famille Lachance l'a occupée. Il n'en reste plus maintenant que les quatre murs. Tout l'intérieur a été détruit. Le toit et les planchers se sont effondrés jusqu'au sous-sol.

Les victimes

Les victimes sont Wilfrid, âgé de 22 ans, Agathe, 15 ans, Jeanne d'Arc, 15 ans, Marie-Aimée, 14 ans, et Rénald 11 ans ainsi que leur oncle M. Herménégilde Vaillancourt, 47 ans, un sourd-muet, qui demeurait avec la famille Lachance.

Les survivants sont : M. Joseph Lachance et son épouse, née Marguerite Vaillancourt ainsi que leurs trois fils, Marcel, 21 ans, Daniel, 17 ans et Paul, 12 ans. Mme Lachance repose avec son fils Paul, à

l'hôpital de l'Enfant-Jésus où elle ignorait encore, hier, le sort de cinq de ses enfants et de son frère. Mme Lachance a été brûlée au visage, à un bras et à une jambe. Son fils souffre de blessures qu'il s'est infligés en se précipitant d'une fenêtre. Quant à M. Lachance, il a subi un violent choc nerveux. Pour leur part, Marcel et Daniel s'en sont tirés presque indemnes.

Découverte des corps

Les corps de cinq victimes ont d'abord été trouvés vers 9h30, samedi matin, après que l'intensité des flammes se fut apaisée. Ce sont ceux de Wilfrid, Agathe, Jeanne d'Arc et de Marie-Aimée. Ils disparaissaient sous les débris dans la partie sud-ouest de la maison. Leur position indiquait bien qu'ils se trouvaient ensemble lorsqu'ils furent surpris par les flammes. Leurs corps carbonisés furent entrainés lors de l'effondrement du plancher supérieur. Quant à M. Vaillancourt, il reposait sur le sommier de son lit.

Les recherches pour retrouver le corps du plus jeune, Renald, se sont poursuivies dans la journée de samedi. Elles ont été reprises en fin de la matinée, hier. Vers 2h, les restes calcinés étaient retrouvés dans le sous-sol. C'est en présence d'une foule nombreuse et émue jusqu'aux larmes que les recherches se sont poursuivies et que les restes mortels des victimes, ont été retirés des débris informes.

Le Dr. Desruisseaux, coroner-adjoint de Québec, s'est rendu sur les lieux du drame et il a ordonné le transport des cadavres à la morgue de Québec. Le Dr. Desruisseaux a déclaré, hier soir, que les : «corps seront difficiles à identifier tellement la carbonisation est étendue et profonde». Il a ajouté que les victimes ont été démembrées et que plusieurs parties du corps manquent. C'est par les dents ou d'autres moyens qu'on espère parvenir à reconnaître chacune des victimes. L'identification se fera, en matinée, aujourd'hui.

Consternation et cause de l'incendie

La population entière de Saint-Jean a été plongée dans la plus grande consternation par ce dramatique incendie. Les scènes les plus tragiques en ont marqué les débuts. Il semble bien que le feu ait pris naissance dans la cuisine, dans le secteur où se trouvaient le poêle, la glacière et le congélateur. Une défectuosité électrique semble être à l'origine. En peu de temps, l'habitation s'est transformée en un immense brasier d'où six des onze occupants n'ont pu s'échapper.

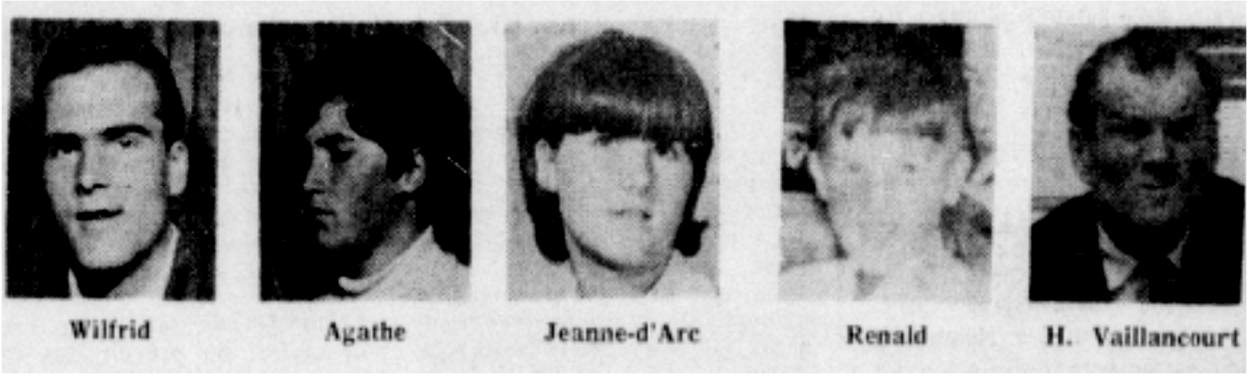
La maison incendiée était occupée au rez-de-chaussée par une grande cuisine, un salon double, une salle de toilette et deux chambres, l'une occupée par M. et Mme Lachance et l'autre par M. Herménégilde Vaillancourt, le frère de Mme Lachance. L'étage supérieur comptait trois ou quatre chambres pour les enfants.

Au prône de la messe paroissiale, hier matin, M. le chanoine Eugène Morin a traduit en termes émouvants les sentiments qui animent les paroissiens à l'égard de la famille si cruellement éprouvée. De son côté, le maire Edgar Blouin a dit combien la population est sensible au malheur qui frappe une des familles les plus distinguées de Saint-Jean. Il a souligné les gestes touchants qu'ont posés les citoyens pour venir en aide aux sinistrés en apaiser leur douleur.

Travail des sapeurs

Les sapeurs volontaires de Saint-Jean, dirigé par M. Fernand Blanchet, ont eu fort à faire dans la lutte contre l'incendie. C'est sur les battures du Saint-Laurent qu'ils ont installé leur pompe. Au moment du sinistre, comme la marée était basse, il leur a fallu installer quelque 1700 pieds de boyaux pour amener l'eau jusque sur les lieux du sinistre. M. Blanchet a affirmé que les opérations se sont faites normalement. Il était 3h environ lorsqu'il a reçu l'appel. Une demi-heure plus tard, la pompe fonctionnait normalement. Même si les pompiers volontaires ont dû protéger une remise et les bâtiments voisins, il n'a pas été nécessaire de faire appel aux sapeurs de Saint-Laurent. Les hommes de la brigade sont demeurés sur les lieux jusque vers 4h30.

M. Blanchet a dit qu'à l'arrivée des pompiers volontaires toute la maison était en feu. Les flammes sortaient par les portes et les fenêtres. M. et Mme Lachance étaient sur les lieux. Leur fils Marcel a même prévenu le chef de la brigade qu'au moins cinq à six personnes étaient à l'intérieur. Il était impossible de penser à pénétrer dans l'habitation. M. Blanchet a dit avoir vu Wilfrid, 22 ans, enfoncer une fenêtre. Il suppose qu'il s'est écroulé, près de la lucarne, après avoir voulu porter secours à ses sœurs.



Daniel et Marcel, qui se sont échappés des flammes, font le récit de cette nuit effroyable

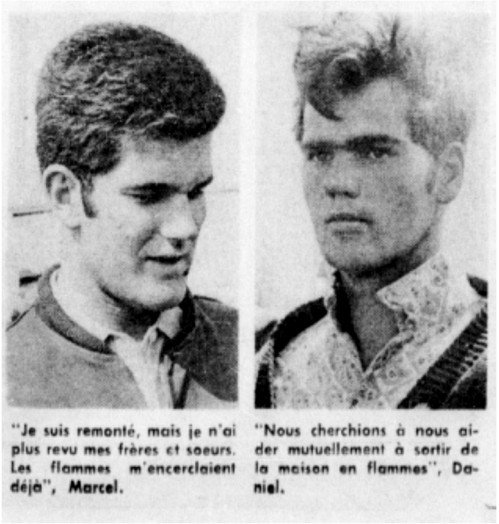
Étreints par l'émotion, les frères Marcel et Daniel Lachance, âgés de 21 et 17 ans, qui ont échappé aux flammes dans lesquelles leurs quatre sœurs, leur frère cadet et un oncle ont péri, on fait le pathétique récit des moments d'effroi qu'ils ont vécus. Tous deux ont vu la mort de très près. Pour sa part, M. Joseph Lachance, le père des victimes, était encore trop accablé par le chagrin, hier, pour donner une version du drame qui lui a ravi cinq enfants et entrainé la perte de sa maison.

Marcel a pu se sauver par la porte avant de la maison après avoir descendu un escalier qui aboutissait à la chambre des parents. Quant à Daniel, il a sauté d'une fenêtre du deuxième étage avec son frère Paul. Tous deux ont rappelé qu'ils ont fait des efforts désespérés pour entraîner leurs sœurs et leur frère. Ils les ont perdus de vue alors que les flammes s'attaquaient déjà à eux.

«Nous nous sommes tous éveillés, mes frères, mes sœurs et moi-même, aux appels de maman», a dit Marcel. «En un rien de temps, nous étions tous debout à l'étage supérieur. Déjà la fumée se faisait intense et les flammes apparaissaient.

«Je suis d'abord descendu par l'escalier incitant mes frères et sœurs à me suivre. Il fallait se tenir au mur. La fumée était suffocante. Au milieu de l'escalier, je suis retourné sur mes pas pour voir ce qu'ils

faisaient. J'ai été incapable de me rendre jusqu'à eux. En vitesse, j'ai dû fuir, le feu s'attaquait déjà à moi. Je suis sorti par la porte avant, où maman m'a demandé de faire des efforts pour rentrer. C'était peine inutile. Les flammes se propageaient. J'ai alors couru demander du secours, chez notre locataire, M. Simon Giguère, au pied de la côte.»



"Je suis remonté, mais je n'ai plus revu mes frères et soeurs. Les flammes m'encerclaient déjà", Marcel.

"Nous cherchions à nous aider mutuellement à sortir de la maison en flammes", Daniel.

Le jeune Daniel, 17 ans, a pour sa part, rappelé qu'il était avec ses quatre sœurs et ses frères quand il a enfoncé une fenêtre et sauté avec son frère Paul. Il a eu connaissance que Wilfrid a lui aussi fracassé une autre fenêtre. «Nous étions tous préoccupés de nous protéger les uns les autres. Mes frères et mes sœurs sont demeurés derrière moi. Ils ont probablement été suffoqués par la fumée et ils ont été incapables de nous suivent, soit en prenant l'escalier ou en sautant des fenêtres», a-t-il dit. En quittant les lieux Daniel s'est rendu demander du secours chez M. J.-B. Turcotte.

Les deux frères Lachance ont émis l'opinion que le feu est attribuable à une défectuosité électrique, dans la cuisine. La plupart étaient au repos depuis 10 h., vendredi soir. Seul Wilfrid est rentré vers 11h.30. Il revenait de la ville. Tout était apparemment normal lorsqu'il s'est couché. Ils croient aussi que leur oncle Herménégilde Vaillancourt a suffoqué dans son lit. Dans leur précipitation à fuir la maison en feu, M. Mme. Lachance n'ont pu secourir le sourd-muet. Les époux Lachance ont dû se trainer sur le plancher, depuis leur chambre jusqu'à la porte de sortie arrière pour évacuer les lieux.

Le Soleil, 3 juin 1968, p.1 et 21

L'incendie le plus meurtrier jamais survenu sur l'île d'Orléans a coûté la vie à six personnes, tôt samedi matin, alors que les flammes ont complètement détruit une maison tricentenaire au 725 avenue Royale, dans la petite municipalité de Saint-Jean, décimant la famille de M. et Mme Joseph Lachance, qui ont perdu cinq de leurs six enfants. La sixième victime est le frère de Mme Lachance,

un homme de 48 ans, que l'on gardait comme pensionnaire.

Les victimes ont été identifiées comme étant Wilfrid, âgé de 21 ans, Agathe, 16 ans, Marie-Aimée, 15 ans, Jeanne d'Arc, 14 ans, et Rénald 11 ans, de même que M. Herménégilde Vaillancourt.

Les flammes, d'origine inconnue mais qui pourraient être imputées à une défectuosité dans le système électrique, ont pris naissance peu avant 3 h samedi matin et ont entouré rapidement la vieille maison de pierre de deux étages.

M. et Mme Lachance, qui couchaient au rez-de-chaussée, ont eu tout juste le temps de quitter la maison avant d'être brûlés vifs. M. Vaillancourt qui était également couché au rez-de-chaussée a été asphyxié par la fumée avant d'avoir eu le temps de bouger.

Les enfants

Quant aux enfants, ils couchaient tous à l'étage. Quatre d'entre eux sont morts dans leur lit et quatre autres ont tenté de fuir les flammes. Le corps du plus vieux, Wilfrid, a été trouvé près d'une fenêtre du salon. Il aurait été terrassé par l'asphyxie alors qu'il ne lui restait plus que quelques pieds à franchir pour être sauvé. Deux autres fils de M. et Mme Lachance, Marcel 20 ans, et Daniel, 18 ans, ont échappé aux flammes en rampant sur le plancher pour atteindre la porte de la maison. Quant à l'autre survivant, Paul, 12 ans, il se serait jeté par une fenêtre du deuxième étage.

Mme Lachance et son fils Paul ont été transportés à l'hôpital de l'Enfant-Jésus, à Québec. Mme Lachance souffre d'un violent choc nerveux et Paul souffre d'une blessure à la tête subie dans sa chute. Leur état est toutefois jugé satisfaisant

Un agent du détachement de la Sûreté du Québec, à Sainte-Anne de Beaupré, qui enquête (suite page 6) (suite de la page 3) sur cette tragédie, nous a révélé que l'on avait dû administrer des calmants à M. Lachance de même qu'à ses fils Marcel et Daniel et qu'étant sous l'effet de ces calmants on n'avait pas encore réussi, hier soir, à apprendre d'eux des détails concernant le début de l'incendie.



L'un des six corps retirés des débris

Des agents de la Sûreté du Québec retirent des débris les restes de l'une des victimes du violent incendie survenu, tôt samedi matin, sur l'île d'Orléans. De la maison tricentenaire, seuls les murs de pierre et la cheminée sont restés debout. Les victimes sont cinq des hui nfants de M. et Mme Joseph Lachance, et le frère de Mme Lachance. Mme Lachance et l'un de ses enfants ont été hospitalisés.

Quatre pompiers

Le Service d'incendie de Saint-Jean se résume à peu de chose : quelques pompiers volontaires et une pompe portative. C'est avec cet équipement rudimentaire que quatre pompiers volontaires se sont amenés sur les lieux peu après le début de l'incendie.

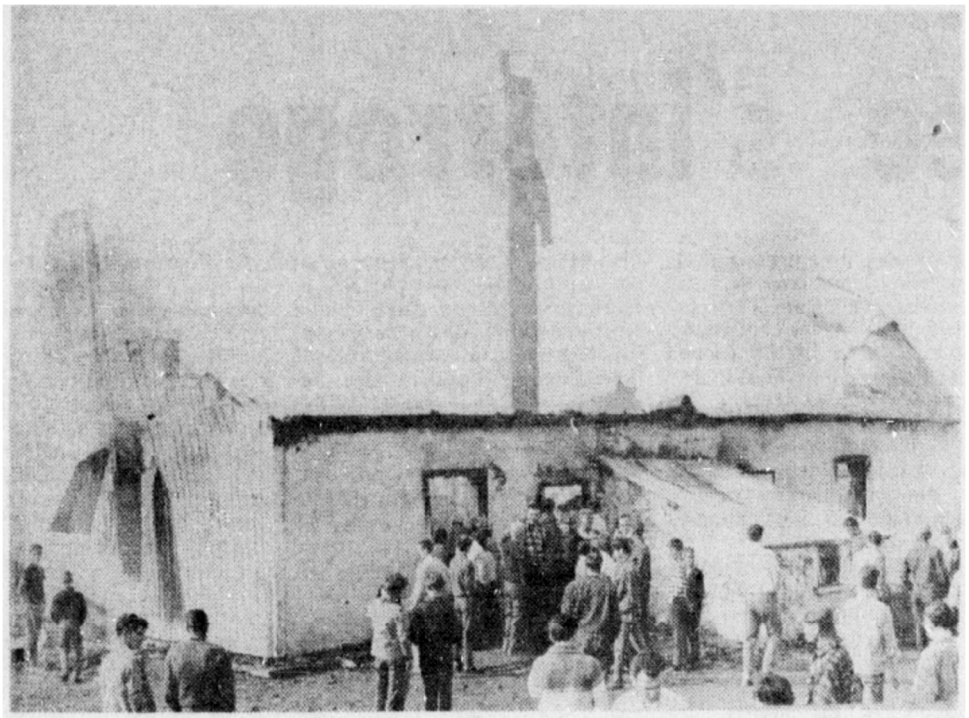
La marée étant basse et les secouristes devant pomper l'eau du fleuve, ils devaient s'approvisionner en eau à plus de 1,000 pieds du brasier et ce, avec un boyau d'un pouce et demi de diamètre.

Quand les pompiers ont été prêts à intervenir, la maison n'était déjà plus qu'un amas de ruines fumantes et il ne restait que la cheminée et les solides murs de pierre.

Les restes calcinés

Les agents du détachement de Sainte-Anne de Beaupré de la SPQ n'ont été prévenus de cet incendie qu'environ deux heures après le début. Quand ils sont arrivés sur les lieux, ils ont organisé les fouilles qui devaient conduire à la découverte, vers 9 h samedi matin, des restes calcinés de cinq des victimes, qui ont été identifiées par l'endroit où elles ont été retrouvées ou encore par des objets personnels qu'elles portaient, tels que bagues, bracelets ou autres.

Quant aux restes de la plus jeune des victimes, Reynald, ils ont été retrouvés que vers 2 h 15 hier après-midi, soit plus de 30 heures après le début de l'incendie.



SYMPATHIE COLLECTIVE — Des centaines de personnes se sont rendues, hier comme en fin de semaine, à Saint-Jean de l'Ile d'Orléans pour sympathiser avec la population de cette paroisse qui a été rudement éprouvée, samedi, quand six membres d'une même famille ont péri dans l'incendie qui a détruit la maison de M. Joseph Lachance. On voit ici une partie de la foule qui entoure les débris de la maison ancestrale.

La Presse, 3 juin 1968, p.3 et 6

Le Dr Paul Desruisseaux, coroner-conjoint de Québec, a procédé, hier, à la morgue de Québec, à l'identification des six victimes du dramatique incendie survenu, samedi matin, à Saint-Jean, Ile d'Orléans. Daniel Lachance, 17 ans, un des rescapés a reconnu sans difficultés les restes mortels de chacun de ses frères et sœurs : Wilfrid, 22 ans, Agathe, 15 ans 11 mois, Jeanne d'Arc, 15 ans, Marie-Aimée, 14 ans et Rénald 11 ans et de son oncle M. Herménégilde Vaillancourt, 47 ans. Le Dr Desruisseaux a précisé que l'identification s'est faite par la carrure des personnes, leurs dents, les restes de vêtements qu'elles portaient encore, un bracelet et autres objets et caractéristiques.

Daniel Lachance était accompagné de deux de ses oncles, MM. Léo Lachance et Stanislas Vaillancourt, ainsi que de l'agent enquêteur Raymond Maranda, de la Sûreté du Québec, attaché au détachement de Sainte-Anne de Beaupré. A la suite de l'ouverture de l'enquête, les restes mortels ont été remis à la famille. Les corps des victimes seront exposés, en cercueils fermés, à Saint-Pierre, I.O., jusqu'à l'heure des funérailles qui auront lieu demain après-midi, à 3h., en l'église de Saint-Jean.

Le Dr Desruisseaux a laissé entendre que l'enquête sur le drame aura probablement lieu d'ici une quinzaine de jours. L'agent Maranda fait actuellement diligence pour établir les circonstances de l'incendie. Il devra interroger les survivants de la famille sur les lieux du sinistre et quelques autres personnes.

On croit qu'une défectuosité électrique dans le secteur de la cuisine, où se trouvait le poêle et deux glacières électriques, est à l'origine de l'incendie. Le jeune Daniel Lachance a répété, hier midi, devant le coroner et l'agent Maranda qu'il croit à un court-circuit et qu'il ne saurait être question de mégot. Il a aussi ajouté qu'il n'y avait aucun chauffage dans la cuisine. «Les moteurs des appareils avaient un certain âge. Il se peut que l'un d'eux ait chauffé et ait mis le feu», a-t-il déclaré.

Pendant que la population de Saint-Jean demeure dans la plus grande consternation à la suite du malheur qui a frappé une des familles les plus distinguées de la paroisse, Mme Joseph Lachance, née Marguerite Vaillancourt et son fils, Paul, continuent à se rétablir à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus où ils ont été transportés. Dans l'après-midi de dimanche, avec beaucoup d'égards, on a appris à madame Lachance toute l'étendue du malheur qui la frappait. Quant à M. Lachance, il reste dans un état de choc.

Les membres de la famille Lachance se sont aussi rencontrés et il a été convenu qu'une nouvelle habitation sera incessamment construite à proximité de celle qui a été détruite. La maison qui a été ravagée par les flammes, samedi matin, était plus que tricentenaire et depuis toujours, de génération en génération, elle a été occupée par des Lachance. Elle était une des plus anciennes propriétés de l'Ile d'Orléans et la Commission des monuments historiques avait fait des offres à M. Lachance pour l'acquérir. On lui aurait offert jusqu'à $25,000.

Le Soleil, 4 juin 1968, p.21

L'Action, Québec — Jeudi, 6 juin 1968 **Page 3**



● Une partie de la foule et les dépouilles mortelles, lors des obsèques émouvantes qui eurent lieu en l'église de St-Jean, Ile d'Orléans.
(Photo l'Action, par Marcel Laforce)



● Cette photo nous fait voir une partie de la foule qui assistait aux obsèques des victimes de l'incendie survenu à St-Jean, Ile d'Orléans. Nous pouvons y reconnaître quelques survivants. Entre autres sur la première rangée M. Joseph Lachance et son fils, Marcel, tandis que Daniel figure sur la seconde rangée.
(Photo l'Action, par Marcel Laforce)

Un dernier hommage est rendu aux victimes de l'incendie de St-Jean

Tous les habitants de l'Ile d'Orléans se souviendront pour longtemps de cet après-midi du 5 juin. En effet, hier à 3h. p.m., on rendit un dernier hommage aux victimes de l'incendie de St-Jean.

On se rappelle que dans la nuit de vendredi à samedi dernier un incendie ravagea la demeure de M. Joseph Lachance, à St-Jean, Ile d'Orléans entraînant dans la mort six personnes. Hier après-midi six chars funèbres quittèrent le funérarium de St-Pierre avec à leur bord les corps de Wilfrid, 22 ans, Agathe, 15 ans 11 mois, Jeanne d'Arc, 15 ans, Marie-Aimée, 14 ans et Rénald 11 ans, tous les enfants de M. et Mme Joseph Lachance. La sixième voiture transportait le corps de M. Herménégilde Vaillancourt, le frère de Mme Lachance qui occupait la demeure de la famille Lachance lors de l'incendie.

Sur le parcours

Plus d'une centaine de voiture suivirent le cortège funèbre sur une distance d'environ dix milles soit depuis le salon funéraire jusqu'à l'église de St-Jean. Tout le long du parcours on pouvait remarquer un nombre considérable de curieux qui cessaient toutes activités pour regarder le cortège défiler et se recueillir. Tous les gens de l'Ile sympathisent avec la famille Lachance et nous avons pu une fois de plus le constater tout le long du trajet.

A l'église

Il n'y a rien de plus impressionnant que de voir six cercueils à l'avant de l'église et tous ceux qui assistaient aux funérailles peuvent en témoigner. Bon nombre de gens n'étaient pas de St-Jean et nombreux étaient les curieux qui sont demeurés à l'extérieur de l'église, trop petite pour la circonstance.

La levée des corps fut faite par le chanoine Eugène Morin. C'est Mgr Laurent Noël, évêque auxiliaire du diocèse de Québec qui chanta le service. On remarquait à ses côtés l'abbé Gérard Emond et le Père Trottier, missionnaire du Sacré-Cœur et cousin des défunts.

Dans l'assistance on remarquait la présence de Marcel et Daniel Lachance qui sortirent indemnes du sinistre, on pouvait y voir aussi M., Joseph Lachance, le père des victimes. Pour leur part Mme Lachance et son fils, Paul, reposent toujours à l'hôpital de l'Enfant-Jésus où ils furent admis après l'incendie.

Mgr Noël prononça une courte oraison funèbre. Il incita les fidèles à considérer l'existence terrestre comme étant éphémère. Toute notre vie est transformée lors de la mort. Tout chrétien doit baser sa vie sur ces paroles du Credo : «Je crois à la résurrection des morts et à la vie du monde à venir.» Il ajouta : «Ces paroles sont les premières qui reviennent à notre esprit pour un dernier hommage à ceux qui viennent de nous quitter.»

Au sortir de l'église une foule toujours considérable attendait afin de rendre le dernier des hommages aux défunts, avant qu'ils soient mis en terre. Les enfants de M. Lachance furent ensevelis à St-Jean, tandis que la dépouille de M. Herménégilde Vaillancourt fut conduite au cimetière de la paroisse Ste-Famille.

Les paroissiens de St-Jean songent toujours à organiser une souscription à travers la paroisse afin de venir en aide aux survivants de ce sinistre.

L'Action, 6 juin 1968, p.3

Obsèques des victimes de l'incendie à St-Jean
Hommage d'une population émue jusqu'aux larmes

(par Jos.-L Hardy)

La population de Saint-Jean, I.O., a manifesté d'une façon touchante, hier après-midi, sa sympathie profonde pour la famille Joseph Lachance, décimée par un sinistre, samedi dernier. Wilfrid, 22 ans, Agathe, 15 ans 11 mois, Jeanne d'Arc, 15 ans, Marie-Aimée, 14 ans et Rénald 11 ans, ont péri dans l'incendie de la maison familiale avec leur oncle, Herménégilde Vaillancourt, 47 ans. La présence de S.E., Mgr Laurent Noël, évêque auxiliaire de Québec, de plusieurs personnalités civiles, a ajouté au sens profond de cette manifestation. Jamais le temple paroissial de Saint-Jean, dont l'érection remonte à 1734, n'a été la scène d'une cérémonie aussi touchante.

C'est dans le cimetière, alors qu'on déposait en terre les corps de cinq des victimes, que l'émotion fut la plus grande. Soutenu par un de ses fils et ses beaux-frères, M. Joseph Lachance avait peine à contenir toute sa douleur. Ses yeux rivés sur les cinq cercueils, ne laissaient couler aucune larme, mais ses lèvres laissaient percer des plaintes et des gémissements. La foule émue était toute en larme.

Les cinq enfants Lachance ont été inhumés dans le lot familial. Les restes mortels de M. Herménégilde Vaillancourt ont d'autre part été inhumés à Sainte-Famille, I.O. à la suite d'un libera.

Aux premiers rangs de l'assistance nombreuse, se trouvaient aussi Marcel et Daniel, frères des victimes, ainsi que plusieurs oncles et tantes. Mme Lachance, née Marguerite Vaillancourt, n'a pu assister aux obsèques. Elle est encore hospitalisée avec son fils, Paul, âgé de 12 ans. Au cours de la cérémonie religieuse, Marcel a dû se retirer par suite d'une faiblesse. Le temple paroissial était rempli. Aux citoyens de Saint-Jean, se joignaient des citoyens venus des autres paroisses de l'Ile, ainsi que de nombreux Québécois, parmi lesquels on voyait le maire G. Lamontagne, ainsi que l'échevin H. Moisan, le juge Gérard Lemay, le Dr. G. Tremblay, député de Montmorency, Me Ovide Laflamme, avocat, député du comté aux Communes.

S.E. Mgr Laurent Noël, évêque auxiliaire de Québec, a officié à la cérémonie religieuse. Il était assisté de M. l'abbé Gérard Emond, ancien curé de Saint-Jean, et du T.P. Trottier, m.s.c., cousin de la famille. Dans le sanctuaire, autour du prélat, on voyait le chanoine C.-Eugène Morin, curé de la paroisse, les abbés Onésime Pouliot, Roch Simard, Marc Leclerc, M. Beaulieu, Rosaire Veilleux et plusieurs religieux des frères des Écoles chrétiennes.

Dans une homélie, S.E. Mgr Noël s'est adressé à la foule en s'inspirant des paroles du Sauveur :«Je suis la résurrection et la vie».

«Au milieu de tous les souvenirs et sentiments légitimes de douleur qui nous animent, la foi nous

apporte de riches espérances. Elle nous parle de repos et d'espoir. Aux yeux de la foi, la mort, ce n'est pas un terme. La mort, c'est une entrée dans une vie nouvelle. Notre vie terrestre se transforme. Laissons ces pensées s'enraciner dans nos âmes.»

«En même temps que nous méditerons ces pensées profond, nous prierons pour ceux qui nous ont laissés pour un monde meilleur. Nous aurons aussi une pensée dans nos prières pour ceux qui restent afin que Dieu leur donne la force dans l'épreuve, les réconforts et leur assure l'espérance.»



LES YEUX RIVES sur les cercueils renfermant les corps de cinq de ses huit enfants, M. Joseph Lachance, se laisse aller à sa douleur. Il est supporté par un de ses fils, Daniel, et un de ses beaux-frères.

Le Soleil, 6 juin 1968, p.21

1968 - 16 octobre – Incendie de la grange de Joseph Lemelin à Ste-Famille

Un violent incendie a complètement détruit une grange hier après-midi, à l'Ile d'Orléans. Les dommages matériels sont considérés comme passablement élevés.

La grange était la propriété de M. Joseph Lemelin et elle se trouvait située à mi-chemin entre le village de St-Pierre et Ste-Famille, sur l'avenue Royale.

Les sapeurs de St-Pierre se sont rendus sur les lieux, mais à leur arrivée il était trop tard, l'élément destructeur étant hors contrôle. Les sapeurs se sont appliqués à protéger les autres bâtiments qui se trouvaient à proximité du foyer d'incendie.

Les pertes sont considérables puisqu'environ 100 cochons ont péri dans les flammes, un tracteur presque neuf a été détruit et le feu a de plus ravagé des tonnes de foin qui se trouvaient entassées dans le bâtiment. Quelques animaux ont cependant pu être sauvés des flammes

L'Action, 17 octobre 1968, p.2

1969 - 26 février – Incendie de la maison de Alphonse Plante à St-Pierre

La maison de M. Alphonse Plante, de Saint-Pierre, Ile d'Orléans, a été détruite par le feu, hier. Les sept occupants ont pu d'échapper sain et sauf et quelques meubles ont été évacués.

L'incendie a éclaté vers 2 h. de la nuit alors que le vent soufflait avec violence. En se balançant, un fil électrique se serait brisé sur le bord du toit en tôle de la maison et il aurait provoqué le feu.

M. Plante dit qu'il s'est levé vers 2 h. pour chauffer le poêle. Il a allumé la lumière qui s'est éteinte. Il est descendu au rez-de-chaussée où il n'y avait plus d'électricité. Il aurait alors aperçu des étincelles par une fenêtre et il a réalisé à ce moment que le feu prenait au toit.

Le Soleil, 27 février 1969, p.20

1969 - 27 février – Incendie de la maison de Mme Marcel Fortier à St-Jean

La maison de Mme Marcel Fortier a été rasée par le feu, hier, à Saint-Jean, Ile d'Orléans. Elle était occupée par Mme Fortier et ses deux enfants et par la famille Claude Shaienks.

Il n'y avait personne à la maison quand l'incendie a éclaté vers 10h. du matin. Mme Fortier était sortie avec ses enfants et son locataire était absent.

C'est un voisin d'en face, M. Jean-Paul Gosselin, qui a aperçut les flammes. Il nous a dit, hier soir, qu'il avait été impossible de pénétrer dans la maison pour sauver quelque chose.

Les pompiers de Saint-Jean sont accourus, mais ils n'ont pu rien faire pour enrayer l'élément destructeur qui était atisé par le vent. Ils ont vu à protéger les constructions du voisinage.

La maison de Mme Fortier était une construction tout en bois remontant à une quinzaine d'années. Elle était couverte de bardeaux d'amiante. En moins de deux heures, il n'en restait que des débris calcinés.

C'est le second incendie majeur en deux jours sur l'Ile d'Orléans. Vers 2h. de la nuit de mercredi, la maison

de M. Alphonse Plante avait été détruite à Saint-Pierre. Personne n'a été blessé aux deux endroits.

Le Soleil, 28 février 1969, B 19

Le deuxième incendie en 2 jours à survenir sur l'Ile d'Orléans a complètement détruit la maison de Mme Marcel Fortier, domiciliée à St-Jean, Ile d'Orléans. La propriétaire et ses deux enfants étaient absents de la maison, vers 10 heures hier matin, lorsque le feu prit naissance. C'est un voisin d'en face qui aperçut les flammes mais il était déjà trop tard pour récupérer quoi que ce soit à l'intérieur. Les pompiers de St-Jean n'ont pu intervenir en raison des vents violents qui ont réduit la maison en cendres en un peu plus d'une heure.

La maison de bois dont la construction remontait à 1945 est une perte totale.

On se rappellera que la maison de M. Alphonse Plante, domicilié à St-Pierre, avait été également complètement détruite dans la nuit de mercredi à jeudi.

L'Action, 28 février 1969, p.21

1969 - 16 juillet – Incendie de la cuisine du presbytère de St-Pierre



(Photo : Marcel Laforce)

Un incendie a ravagé hier matin la cuisine attenante au vieux presbytère de la paroisse de St-Pierre, sur l'ile d'Orléans. L'incendie s'est déclaré vers 5 heures du matin. Grâce à l'excellent travail des pompiers de la localité le vieux presbytère qui a été construit il y a 125 ans a pu être épargné. Il a cependant été quelque peu endommagé par l'eau et la fumée. Les dégâts en tout sont évalués à environ $5,000.

L'Action, 17 juillet 1969, p.2

Note de J.-C. Dionne : Rien à ce sujet dans le journal *Le Soleil* du 17 et 18 juillet 1969.

1972 - 23 mars – Incendie de la maison de Claude Plante à Ste-Pétronille

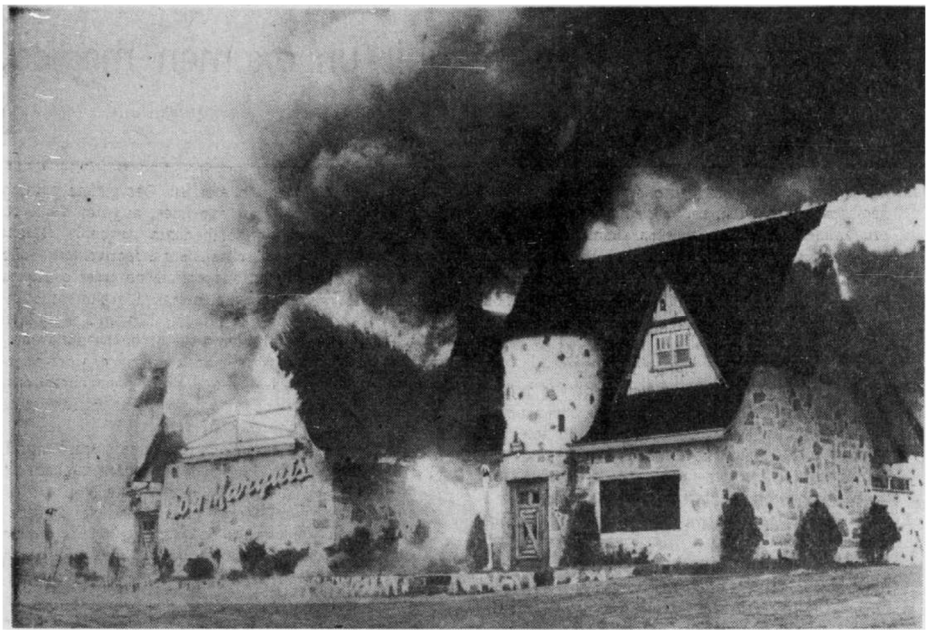
Outre les deux incendies survenus jeudi à Québec, on n'a eu à déplorer qu'un autre sinistre, survenu sur la rue des Chênes, à Sainte-Pétronille, Ile d'Orléans. Le feu a détruit la maison de M. Claude

Plante et les sapeurs n'ont pu se rendre sur les lieux, parce que toutes les routes étaient bloquées par la neige.

L'incendie aurait pris naissance dans le foyer de la maison, foyer qu'on avait allumé à cause de la panne d'électricité qui a frappé cette région pendant plusieurs heures.

Le Soleil, 25 mars 1972, p.30

1972 - 20 mai – Incendie de l'hôtel-motel Du Marquis, à Ste-Famille



Au plus fort de l'incendie qui a détruit l'hôtel-motel Du Marquis, à Sainte-Famille de l'Ile d'Orléans

Le feu détruit l'hôtel Du Marquis, à Ste-Famille, I.O.; pertes de $150,000

L'hôtel-motel Du Marquis, situé à Sainte-Famille, Ile d'Orléans, a été détruit par le feu, samedi après-midi. On ne rapporte aucun mort ni blessé. Les pertes sont estimées à $150,000.

Construite il y a une vingtaine d'années, l'hôtellerie appartenait à M. Jean Marquis Nadeau qui y demeurait avec son épouse. Quelques pièces d'ameublement seulement ont été sauvées.

L'incendie a éclaté bers 14h 30 et il s'est propagé rapidement à toute la construction. Les pompiers de Saint-Pierre sont accourus, mais ils n'ont pu rien faire pour enrayer la marche des flammes. Moins de deux heures plus tard, l'hôtel qui était construit en bois d'un style ancien n'était plus que ruines fumantes.

L'eau d'un lac artificiel, situé près de l'hôtel, a servi à alimenter le camion à incendie. Les pompiers ont porté une attention spéciale à une construction voisine située à une trentaine de pieds et appartenant à M. Paul-Eugène Deblois, afin d'empêcher que le feu ne se propage. Les animaux qui étaient abrités dans ce bâtiment, des porcs en grande partie, ont été évacués par précaution.

L'hôtel était doté d'une vaste, de cuisine, d'un restaurant et d'un grill. Une vingtaine de motels pouvait recevoir les clients. Tout a été rasé.

L'hôtellerie de M. Marquis-Nadeau était prospère et ce dernier était en train d'effectuer des rénovations. Un ouvrier était justement au travail lorsque le feu a éclaté. L'incendie s'est propagé si vite que M. André Marquis n'a pas eu le temps de ramasser ses outils. On croit qu'une défectuosité électrique puisse être à l'origine du sinistre.

Le commissaire Cyrille Delage, n. p., a déclaré, ce matin, qu'il avait fait rapport à la Sûreté du Québec concernant cet incendie et qu'il avait demandé une enquête.

Le Soleil, 25 mai 1971, p.23

Par contre, la Sûreté du Québec a été informée que l'appareil de télévision en couleur qui était disparu pendant l'incendie de l'hôtel-motel du Marquis, à Sainte-Famille, Ile d'Orléans, samedi, n'avait pas été volé, mais plutôt placé à l'abri par un voisin qui l'avait apporté chez lui. La plainte a été annulée.

La Presse, 26 mai 1971, A 18

1972 - 19 janvier – Incendie de la maison de Raymond Guérard à St-Laurent

Une maison centenaire a été détruite par le feu, hier, à Saint-Laurent, Ile d'Orléans. M. Raymond Guérard y habitait avec son épouse et leurs six enfants. Personne n'a été blessé.

L'incendie aurait éclaté dans une remise à bois s'élevant à une vingtaine de pieds de la maison. C'est un passant qui a aperçu le feu et qui en a prévenu Mme Guérard, seule à la maison à cette heure-là. Il était 9h15 du matin.

Les pompiers volontaires de Saint-Laurent sont accourus. M. André Goulet, le chef des pompiers, nous dit qu'à son arrivée sur les lieux, il a constaté que le feu s'était propagé au toit de la maison.

Les 500 gallons d'eau du réservoir du camion à incendie ont été utilisés pour éteindre les flammes qui s'étaient attaques à la maison, pendant que la remise tout en bois était rasée.

Malheureusement, comme nous le rapportait M. Goulet, hier soir. L'incendie s'est ravivé. Mais il n'y avait plus d'eau à proximité pour alimenter le camion à incendie et les pompiers n'ont pu rien faire pour enrayer la recrudescence de l'élément destructeur.

La maison qui a toujours été habitée par des Guérard a été détruite avec tout son contenu. Quelques meubles et un peu de lingerie ont été sauvés. De cette construction d'un étage et demi qui a assisté à un siècle de l'histoire de l'Ile d'Orléans, il ne reste que des murs en pierre noircis.

M. et Mme Guérard ont trouvé refuge hier, chez un voisin, M. Robert Coulombe. Leurs enfants sont d'âge scolaire et le plus vieux a 15 ans. Quant à l'origine de l'incendie, on croit qu'il peut s'agir d'une défectuosité électrique. L'entrée de l'électricité pour l'utilité de la maison de M. Guérard se trouvait dans la remise où l'incendie a éclaté. La cause semble accidentelle.

Le Soleil, 20 janvier 1972, p.19 ; L'Action Québec, 20 janvier 1972, p.3

1974 - 10 mars – Incendie de la maison de Joseph Marquis de Ste-Famille

Un incendie a complètement détruit la résidence de M. Joseph Marquis, située au 182 Ave Royale, à Ste-Famille de l'Ile d'Orléans, hier après-midi.

Il semble que le feu ait pris naissance dans une chambre du deuxième étage, pendant une réunion de famille.

Le nombre de personnes présentes sur place a permis de sauver l'ameublement, mais les sapeurs-pompiers n'ont pu éteindre les flammes avant que la maison ne soit complètement détruite.

Afin d'éviter toute propagation du sinistre, les sapeurs-pompiers de la paroisse de St-Pierre ont aspergé d'eau les résidences voisines, propriétés des deux garçons de M. Marquis.

Il n'y a pas eu de blessé dans ce sinistre qui a fait pour quelque $30,000 de dommages.

A propos, 11 mars 1974, p.3

Note de J.-C. Dionne : Aucune information à ce sujet dans le journal *Le Soleil* du 9 au 12 mars 1974.

1975 - 28 mai – Incendie du bâtiment principal du camping Bellevue à St-François

Le bâtiment principal du camping Bellevue de Saint-François, Ile d'Orléans, a été détruit par le feu, la nuit dernière, et la Sûreté du Québec a ouvert une enquête dès aujourd'hui, ayant tout lieu de croire qu'il s'agit d'un incendie criminel.

L'édifice tout en bois mesurait 150 pieds par 40 et il s'élevait près du quai de Saint-François, sur la rive sud de l'île. En plus des différents aménagements, il comprenait le bureau du propriétaire.

Ce dernier aurait reçu des menaces au cours de la journée d'hier. L'incendie a éclaté vers minuit et la construction a été rasée en moins d'une heure. Les pompiers n'ont ou rien faire pour enrayer le brasier.

Les débris du bâtiment ont été sous la surveillance d'un agent du poste de Québec-Métro de la SQ, toute la nuit, jusqu'à ce que les enquêteurs puissent se rendre sur les lieux aujourd'hui.

Le Soleil, 28 mai 1975, A 16

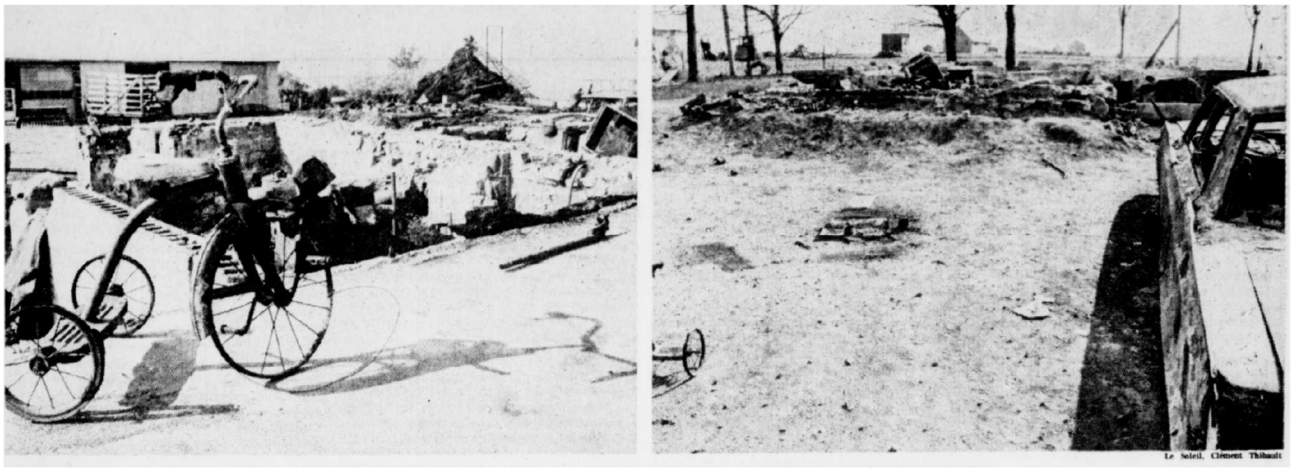
1975 - 28 juillet – Incendie de la maison de Karl Apollon à St-François

La foudre semble bien à l'origine de l'incendie qui a détruit, lundi soir dernier, une maison historique située dans la partie nord de la paroisse de Saint-François, île d'Orléans. C'est la conclusion à laquelle en sont venus les enquêteurs de la Sûreté du Québec, section des incendies criminelles,

La maison et ses dépendances ont été acquises, il y a plusieurs années, par M. Karl Apollon qui a entrepris d'en faire la rénovation. Elle appartenait, autrefois, à M. Adélard Imbeau. Les ouvriers n'y avaient pas travaillé depuis une semaine et il n'y avait pas d'électricité dans la construction centenaire.

Le Soleil, 31 juillet 1975, A 10

1977 - 20 mai – Incendie de la maison de George Roberge à St-Pierre



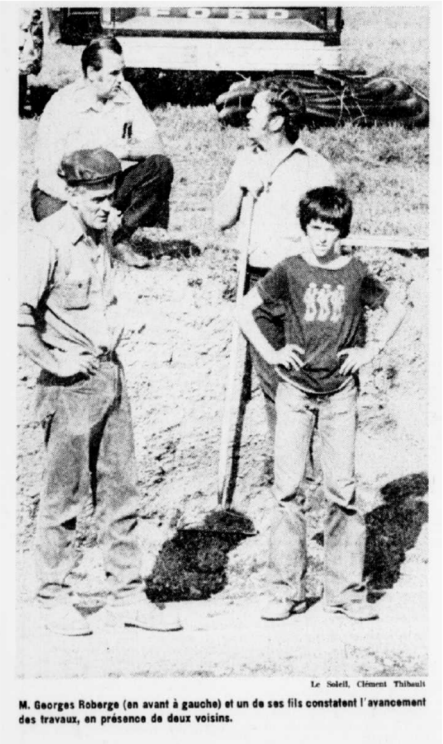
De la maison et de la grange de M. Georges Roberge, sur l'avenue Royale à Saint Pierre de l'Ile d'Orléans il ne reste plus que des cendres. Tout y a passé, même les jouets des enfants et la voiture

Maison incendiée à l'île d'Orléans

Devant l'épreuve, la corvée renaît

«Si ça reste de même, on va passer à travers cette épreuve», confie Mme Georges Roberge, en décrivant le mouvement d'entraide et de générosité qui s'est manifesté spontanément, aussitôt après l'Incendie qui a complètement rasé la maison ancestrale et les bâtiments de cette ferme de Saint-Pierre de l'île d'Orléans, vendredi dernier.

Dès samedi matin, c'est une véritable corvée comme on en voit très rarement de nos jours, qui s'est organisée pour reloger la famille Roberge le plus tôt possible, et déjà hier les fondations de la nouvelle maison étaient en place, bien solidement établies non loin de la vieille maison dévorée par les flammes avec tout son contenu trois jours plus tôt.



M. Georges Roberge (en avant à gauche) et un de ses fils constatent l'avancement des travaux, en présence de deux voisins.

«C'est beau à voir …Tout le monde de l'île veut faire quelque chose pour nous …c'est ça qui nous tient le moral», dit Mme Roberge, 39 ans, mère de six enfants, en décrivant certains gestes posés par les voisins, des parents et des gens de partout qu'elle ne connaissait même pas.

«Ici à l'île, ça de passe de même», enchaîne Mme Roberge, en racontant qu'elle a même reçu de l'aide financière, dont des montants appréciables de deux de ses cousins.

La vie continue

Mme Roberge songeait à regrouper toute la famille, dès aujourd'hui, pour le retour à l'école. Le plus gros de la famille a trouvé refuge chez la mère de M. Roberge, Mme Jules Roberge, demeurant tout près, alors que des enfants ont été recueillis par les sœurs de Mme Roberge.

Des parents et même des étrangers ont fourni des vêtements pour les enfants.

Depuis le début de la corvée, les femmes se sont surtout occupées de faire à manger pour les hommes qui travaillaient au chantier de construction.

«On a tout perdu»

Je venais de me faire dire que j'avais une belle maison», continue Mme Roberge, qui insiste sur les valeurs que le feu a détruites, des souvenirs de famille, des objets antiques, des meubles et de la vaisselle fabriqués à la main.

Elle s'efforçait de conserver le style de la vielle maison ancestrale, en la réaménageant. Il ne lui restait que deux pièces à compléter.

Mme Roberge trouve qu'il est difficile d'évaluer la somme des pertes subies dans l'incendie. «On ne peut pas mettre un montant sur un set de cuisine que la famille gardait depuis des générations», dit-elle.

Seule à la maison avec ses trois plus jeunes enfants, Mme Roberge a tenté d'éteindre avec un extincteur le feu qu'elle avait aperçu à la grange-étable près de l'écureur. Elle présume que l'incendie avait déjà pris à l'intérieur.

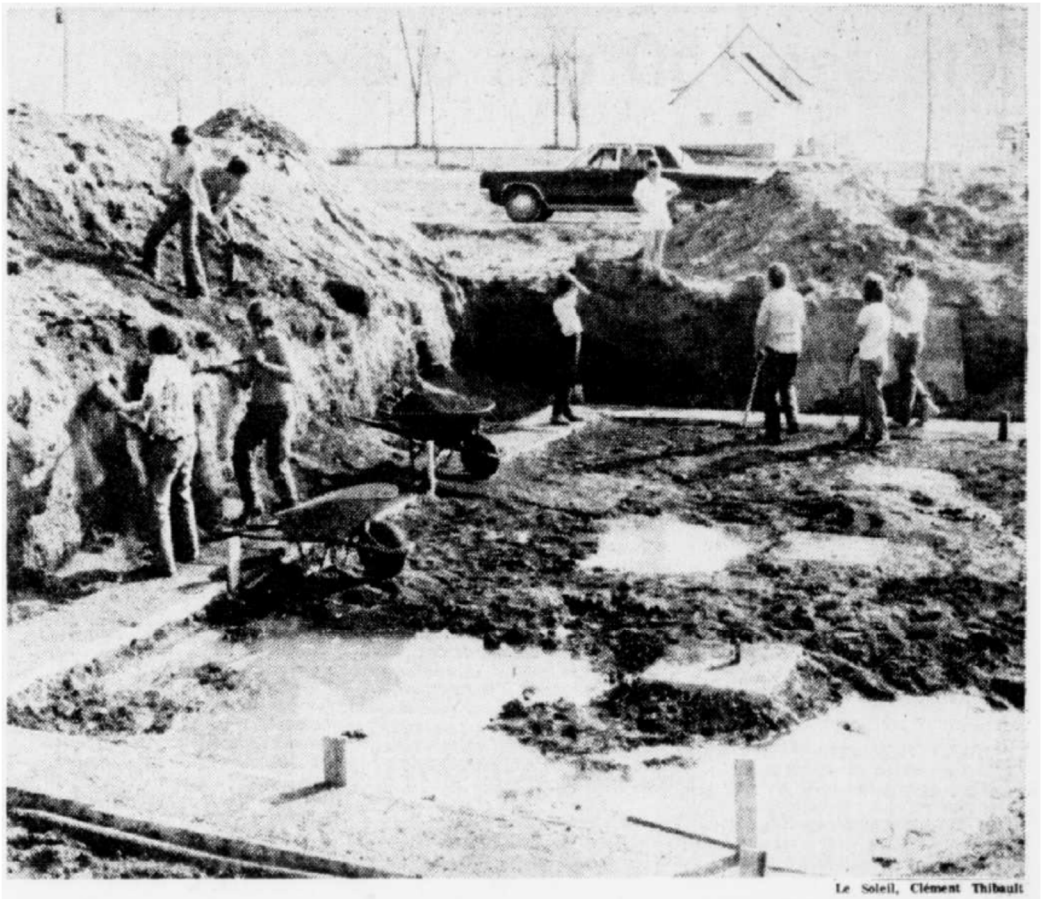
C'est un inspecteur de grains de semence revenant d'une visite de la terre en compagnie d'un des fils Roberge, qui a averti les pompiers.

Même le bétail

Si aucun inconvénient majeur ne survient, des collaborateurs à la corvée pourraient entreprendre la construction de la grange aujourd'hui ou demain. Un groupe s'affaire à préparer du bois, tandis que d'autres ont fait les plans de la maison et des bâtiments à reconstruire.

M. George Roberge exploite un troupeau laitier d'une soixantaine de tête de bétail. Tout l'équipement de traite et de la laiterie a été détruit et encore là l'aide des parents, des voisins et des amis est intervenue.

M. Léo Létourneau s'est occupé de répartir le troupeau entre plusieurs cultivateurs de Saint-Pierre et des environs le temps de permettre à M. Roberge de remonter son équipement.



Le Soleil, Clément Thibault

Trois jours après le désastre, les fondations de la nouvelle maison des Roberge ont pris forme, grâce à la corvée.

Le Soleil, 24 mai 1977, A 3

1978 - 20 juillet – Incendie de la maison de André Lemelin à Saint Laurent

Loulou est un chien qui a une valeur inestimable pour la famille André Lemelin dont la maison située au 581 route Prévost, à Saint-Laurent, Ile d'Orléans, a été lourdement endommagée par un incendie, hier matin.

Sans les jappements répétés de cette bête, M. Lemelin, son épouse et leur fillette de deux ans ne se seraient probablement pas réveillés et ils auraient péri asphyxiés dans la fumée dense qui avait envahi toute la maison.

Il était environ 1h lorsque Mme Lemelin a été tirée du sommeil par les hurlements du chien. Elle s'est levée et elle a constaté que le feu faisait rage dans le salon et qu'il y avait beaucoup de fumée dans la maison.

S'emparant de sa fillette qui dormait dans une chambre voisine, la jeune mère de famille a éveillé son mari et tous trois sont sortis par la fenêtre d'une chambre à coucher.

Après avoir fait lancer l'alerte aux pompiers, M. Lemelin raconte qu'il est entré dans le sous-sol de sa maison par la porte arrière et qu'il a réalisé qu'il n'y avait pas de fumée à cet endroit.

Les pompiers de Saint-Laurent et ceux de Saint-Pierre ont mis environ une heure pour maîtriser complètement l'incendie. Dans ce secteur de Saint-Laurent, c'est une citerne qui alimente le camion à

incendie, mais les pompiers ont dû étendre 2,000 pieds de boyau de deux pouces et demi pour s'approcher de l'incendie et pouvoir le combattre efficacement.

Peu après l'arrivée des pompiers, une fenêtre du salon a volé en éclats sous l'intensité de la chaleur et les témoins ont pu se rendre compte que le brasier était des plus ardents.

Deux pompiers ont subi des coupures aux mains en combattant les flammes qui ont calciné plus de la moitié du rez-de-chaussée de la maison.

Le Soleil, 21 juillet 1978, A 6

1978 - 15 août – Incendie d'une tourbière à Ste-Famille

Un incendie dans une tourbière faisait rage, hier, près de l'entrée ouest de Sainte-Famille, sur l'île d'Orléans. Les flammes s'étendaient sur une superficie couvrant une trentaine d'arpents carrés. Hier soir, l'incendie était sous contrôle. Toutefois, une couple de pompiers continuaient ce matin la surveillance des lieux.

Selon les témoins, le feu aurait commencé à se manifester vers 13h et il aurait eu comme origine un morceau de papier enflammé par une allumette jetée négligemment et ensuite emportée.

Par ailleurs Mme Adrienne Robichaud, l'épouse du fermier, a vu de la fumée vers 11h, sur le terrain où les flammes se développaient quelques heures plus tard.

L'alerte

Apercevant de la fumée en arrière du verger d'un voisin, soit sur l'emplacement servant de dépotoir au fermier Joseph-Mathias Létourneau, Mme Lucille Touchette-Giguère appela la SQ de Québec-Métro pour demander de l'aide. Par la suite elle réclamait l'assistance de l'avion-citerne Canso du gouvernement.

Toutefois déjà des agents de la Sûreté avaient communiqué avec la Société de conservation des forêts de la région Québec-Mauricie et le garde forestier Gaétan Morin, assisté de deux garde-feu, se rendit sur les lieux de l'incendie. Alertés à peu près en même temps, une douzaine de pompiers volontaires de Saine-Famille, sous la direction de chef Roger Giguère, se rendaient prêter main-forte à la lutte contre le feu.

Selon la stratégie établie, l'avion a éjecté suffisamment d'eau puisé dans le fleuve pour réduire l'intensité des flammes qui couraient sur une longueur de sept arpents environ et sur une profondeur de quatre arpents.

Des cours d'eau

Même si le terrain embrumé par la fumée était sillonné par une rivière et des ruisseaux artificiels, qui avaient été creusés par le gouvernement sous le couvert d'un programme de drainage agricole, le feu poussé par un vent qui soufflait de l'ouest vers le sud passa par-dessus le fossé et il continua de se propager.

A la suite du travail de l'avion-citerne, des pompes furent installée au sud, à l'est et au nord du quadrilatère où le feu sévissait pour tenter d'enrayer la marche des flammes qui se dirigeaient vers le boisé du fermier Serge Robichaud.

La difficulté de circonscrire la marche des flammes, malgré la présence de petits cours d'eau tout près, vient du fait que la terre est excessivement sèche par suite de l'absence de pluie sur une période prolongée. Toujours selon le garde forestier Gaétan Morin, la tourbe devient alors pratiquement presque aussi inflammable que du carburant.



Le Soleil, Clément Thibault

Un nuage d'eau pour réduire l'intensité du brasier.

Le Soleil, 16 août 1978, A 15

1980 - 19 décembre – Incendie de la maison d'Odilon Chatigny à St-Pierre †

M. Odilon Chatigny, âgé de 82 ans, qui vivait seul dans sa petite maison du 357 Royale, à Saint-Pierre, Ile d'Orléans, a péri dans l'incendie de son domicile. Les flammes ont été décelées vers 8h50 hier matin. Mais malgré l'intervention des pompiers volontaires de Saint-Pierre, elles devaient détruire complètement le logis du vieillard, un bilan sommairement évalué à $40,000 de dommages.

Le corps de M. Chatigny a été découvert dans les débris et transporté à la morgue provinciale pour autopsie. Les enquêteurs de la Sureté du Québec, division Québec-Métro, écartent toutefois la possibilité de l'incendie criminel, à première vue.

Le Soleil, 20 décembre 1980, A 10 ; La Presse, 20 décembre 1980, F 13

1982 - 5 mai – Incendie de la maison de Jean-François Vachon à St-François

La SQ doit de plus se rendre, aujourd'hui, à Saint-François, Ile d'Orléans, pour faire enquête sur l'incendie qui a détruit tout l'intérieur de la maison de M. Jean-François Vachon, au 159 avenue Royale.

Le feu a été aperçu vers 13h15 et il semble avoir pris naissance au sous-sol de la maison d'un étage et demi. La famille Vachon était absente à ce moment-là. Les pompiers de Saint-Jean ont été appelés à

combattre les flammes qui auraient causé des pertes d'au moins $30,000.

Le Soleil, 6 mai 1982, A 2

1982 - 10 octobre – Incendie de la maison de Roland Hébert à Saint-Laurent

La maison d'été de M. Roland Hébert, située dans la 31e Rue, à Saint-Laurent, Ile d'Orléans, a été incendiée, dimanche. Les pertes sont estimées à $60,000.

Il n'y avait personne à la maison lorsque le feu a éclaté. Les pompiers de Saint-Laurent ont combattu le brasier, mais en vain. Le bâtiment a été rasé avec tout son contenu et une enquête a été instituée par la Sûreté du Québec pour en connaître la cause.

Le Soleil, 13 octobre 1982, Cahier H 14

1982 - 19 décembre – Incendie de l'hôtel Le Vacancier à St-Jean

L'incendie de l'hôtel Le Vacancier, à Saint-Jean, île d'Orléans, fait l'objet d'une enquête de la part de la brigade du crime contre la propriété de la SQ à Québec. Des agents de section des incendies se sont rendus sur les lieux, avant-hier, et ils doivent y retourner pour interroger des témoins.

Cet incendie qui a entraîné des pertes estimées à $200,000 a eu lieu dans la nuit de samedi à dimanche dernier. Certaines informations laissaient entendre qu'un individu avait été vu s'éloignant de l'hôtel qui a pris feu peu après.

Le Soleil, 23 décembre 1982, A 6

1986 - 1 décembre – Incendie de l'antenne de Radio-Canada à St-Laurent

Ce n'est pas avant quelques jours que Radio-Canada pourra reprendre la diffusion normale des émissions de CBVT interrompue lundi par un incendie survenu au sommet de l'antenne située à Saint-Laurent de l'île d'Orléans. Depuis lors, seuls les abonnés du câble, soit environ 40 pour 100 des auditeurs du canal 11 dans la région de Québec, peuvent capter les émissions de la télé d'État.

Hier, un ingénieur en structure et un représentant de la compagnie californienne qui a érigé l'antenne il y a trois ans ont procédé à un examen approfondi de l'ouvrage qui a subi pour au-delà de $100,000 de dégâts.

Il s'agissait d'abord de s'assurer que le métal n'avait pas trop souffert de la chaleur au point d'être suffisamment affaibli pour représenter un danger pour les techniciens qui devront travailler à une hauteur de 150 mètres pour réparer les dommages. Il fallait également déterminer si la partie de l'antenne qui n'a pas été touchée par les flammes pouvait être immédiatement utilisée ou s'Il fallait installer des antennes temporaires, qu'il faudra faire venir de Toronto, en attendant d'installer le nouvel équipement.

Les Téléspectateurs qui ont raté lundi soir le dernier épisode de la légendaire série *Le temps d'une paix* sont assurés de le revoir en reprise, probablement vendredi à 19h30, si tout va bien. Quant au dernier épisode de *Lance et compte*, assorti de l'épisode précédent qui devrait être repris cette semaine à cause

d'une autre panne survenue mardi dernier, il sera lui aussi présenté à nouveau, mais la journée et l'heure n'ont pas encore été déterminés.

Un accident rare

Le superviseur de la diffusion à CBVT, M. Jacques Marcoux, dirigeait hier l'équipe qui travaillait d'arrache-pied pour rétablir la situation.

M. Marcoux a expliqué que l'incendie qui a été découvert vers 9h30 lundi était sans doute attribuable à des fils qui ont trop chauffé mais qu'il s'agissait là d'un accident extrêmement rare. On avait remarqué des problèmes depuis un certain temps en on essayait de les corriger.

Il n'y a rien eu à faire pour éteindre les flammes qui faisaient rage à 150 mètres du sol. L'équipement, au sommet de l'antenne est protégé par des panneaux de fibre qui forment une sorte de cheminée. Le vent a attisé le feu qui a consumé plus de la moitié de la partie supérieure de l'antenne.

Avant d'envoyer les techniciens constater les dégâts et faire les réparations, il faut s'assurer que la structure du sommet est assez solide pour supporter le poids des hommes qui doivent s'y attacher. On craignait que le métal chauffé à blanc dans la sorte de cheminée de forge causée par l'incendie ne soit devenu friable.

M. Marcoux ne sait pas combien de temps va prendre pour faire les réparations. «On marche une heure à la fois et tout dépend de ce qu'on va découvrir. On est également à la merci du temps», dit le responsable de la diffusion. Hier, on prévoyait pour la nuit des chutes de neige et peut-être de la pluie verglaçante, avec un vent violent, ce qui ne facilitera pas la tâche des réparateurs.

Outre la région de Québec, l'antenne de l'île d'Orléans alimente un satellite qui renvoie le signal télé à d'autres émetteurs des régions de Beauce, Lac-Etchemin, Thetford et Saint-Fabien notamment.

Advenant que la section du bas de l'antenne soit intacte et qu'on puisse l'utiliser, CBVT pourrait émettre à environ la moitié, tout au moins aux trois quarts de sa puissance, au cours des prochains jours. Sinon, il faudra sans doute attendre à vendredi que l'on ait installé les antennes temporaires.





M. Jacques Marcoux, superviseur de la diffusion à CBVT, a passé la journée d'hier à l'île d'Orléans pour diriger les travaux de réparation à l'antenne endommagée lundi par un incendie.

Le Soleil, 3 décembre 1986, A 3

1987 - 9 mars – Incendie de la maison de Rodrigue Turcotte à Ste-Famille



Construite il y a deux siècles et demi, la résidence ancestrale de M. Rodrigue Turcotte, de Sainte-Famille sur l'île d'Orléans, a été complètement ravagée par un incendie, hier après-midi. Même si les pompiers sont prestement arrivés sur place, il n'y avait rien à faire avec une construction pièce sur pièce, isolée de surcroit avec du bran de scie. Michel Truchon raconte.

Une maison bicentenaire de l'île d'Orléans rasée par les flammes.

Une maison vieille de près de deux siècles et demi a été rasée par un incendie, hier après-midi, à Sainte-Famille de l'île d'Orléans. Selon les premières constatations, les flammes ont pris naissance derrière le poêle électrique et il n'a fallu que quelques instants pour qu'elles gagnent le toit de la cuisine d'été.

L'épouse du propriétaire des lieux était seule dans la maison au moment du sinistre, mais elle a pu fuir à temps pour aller donner l'alarme.

Une douzaine de pompiers volontaires de Sainte-Famille, dirigés par le chef Roger Giguère, ont vainement tenté d'éteindre les flammes et même s'ils sont arrivés sur les lieux moins de 10 minutes après que l'alarme ait été lancée, il n'y avait rien à faire pour sauver la construction.

Mme Rodrigue Turcotte a expliqué au chef Giguère qu'elle avait entendu une sorte de pétillement et qu'en même temps elle avait vu des flammes derrière le poêle électrique. Dans le temps de le dire, le feu avait gagné le mur et l'occupante n'a eu d'autre choix que de fuir avant d'être incommodée par la fumée.

Elle a couru dans un bâtiment de ferme voisin où se trouve un téléphone et a appelé son fils qui travaille dans un garage plus bas, sur l'avenue Royale. C'est celui-ci qui a donné l'alerte aux pompiers.

«Notre temps de réponse a été très court, environ cinq minutes mais dès notre arrivée nous avons bien vu qu'il n'y avait pas moyen d'éteindre le feu», a raconté le chef Giguère. Il croit que si les

sapeurs avaient été avertis quelques instants plus tôt et avaient pu intervenir trois ou cinq minutes avant, les résultats auraient peut-être pu être différents.

«Mais là encore, j'en doute un peu, car un feu dans une maison de ce genre, ne pardonne pas beaucoup. La maison a peut-être 250 ans, est construite pièce sur pièce et est isolée avec du bran de scie. Quand nous sommes arrivés, les flammes sortaient déjà par toutes les issues de la cuisine d'été et elles avaient commencé à gagner le toit ».

Dès le début de la lutte contre les flammes, le chef Giguère a envoyé deux de ses hommes munis de masques à air par la porte avant de la maison, mais les flammes qui roulaient et les planches qui tombaient du plafond les ont vite repoussés avant même qu'ils aient le temps de commencer à arroser le foyer d'incendie.

Pendant qu'on remplissait trois camions-citernes à une source sur l'avenue Royale pour approvisionner la «piscine» rapidement installée à l'arrière de la maison. On a tenté de ralentir la progression des flammes en utilisant une souffleuse à neige, mais cela a donné peu de résultats.

La maison ancestrale des Turcotte est située au 3906 chemin Royal, mais elle est construite bien en retrait de la route, sur une colline, du côté sud de l'église de Sainte-Famille, en bordure du chemin Mitan.



Le Soleil, André Pichette

Pendant plus de trois heures, les flammes ont ravagé la maison de M. Rodrigue Turcotte, à Sainte-Famille de l'île d'Orléans, hier après-midi.

Le Soleil, 10 mars 1987, A 2

1987 - 25 décembre – Incendie de la maison de Jacques Racine à Ste-Pétronille



N'eût été de l'avertisseur de fumée, l'incendie aurait pu se révéler funeste. Le Soleil, René Matthieu

Maison rasée par le feu à l'île d'Orléans

Un incendie a complètement détruit une résidence de la rue Horatio-Walker hier matin, à Sainte-Pétronille, dans l'île d'Orléans. Éveillés par l'avertisseur de fumée, les deux résidants ont pu échapper aux flammes qui se sont déclarée vers 5h45.

Selon le chef de l'escouade des pompiers de Saint-Pierre et Sainte-Pétronille, M. Maurice Leclerc, la maison incendiée était située passablement en retrait des autres résidences. Le temps pour les résidants d'accourir chez un voisin pour donner l'alerte, les flammes ont pu envahir l'édifice avant l'arrivée des pompiers.

«Lorsqu'on est arrivés, la maison était complètement en feu», confie le chef des pompiers. Le service d'aqueduc n'étant pas offert dans le secteur, les pompiers ont dû brancher leurs pompes dans le fleuve, à la faveur de la marée montante. La maison du 9, rue Horatio-Walker, était située à une trentaine de mètres du rivage. Les pompiers ont quitté les ruines fumantes vers 11h hier matin.

La sûreté du Québec a entrepris une enquête afin de déterminer la cause de cet incendie. La maison propriété de l'homme d'affaires Jacques Racine est une perte totale. La valeur était estimée à $200,000.

Le Soleil, 26 décembre 1987, G 10

1988 - 19 janvier – Incendie d'un entrepôt de Laurent Gendreau de St-Laurent



Entrepôt incendié Le Soleil, Gilles Lafond

L'entrepôt à instruments aratoires de M. Laurent Gendreau a été rasé par le feu, hier, à Saint-Laurent, île d'Orléans. C'est vers midi que le fermier s'est rendu compte que de la fumée s'échappait du toit de son vaste bâtiment. Il a lancé l'alerte aux pompiers et, en attendant leur arrivée, il a pu sortir un tracteur de ferme. Tous les autres instruments ont été détruits et les pertes pourraient atteindre et même dépasser $100,000.

Le Soleil, 20 janvier 1988, A 10

1988 – 3 avril – Incendie d'une grange désaffectée de St-Laurent



Grange rasée à Saint-Laurent

Une grange désaffectée de Saint-Laurent, île d'Orléans, a été rasée par le feu, vers 10h, dimanche matin. La dizaine de pompiers appelés sur les lieux ont affronté une fumée intense. Une défectuosité électrique serait à l'origine de la destruction du bâtiment de bois de 100 pieds sur 35, situé au 1870, rue Royale. Les dommages s'élèvent à $10,000.

Le Soleil, 5 avril 1988, A 50

1988 – 1 juin – Incendie de l'église de St-François



De la petite église datant de 1749 qui avait été rénovée au cours des dernières années au coût de $700,000, il ne reste que les murs, quelques heures après qu'une automobile ait heurté sa façade pour exploser et provoquer l'incendie.

La petite église est détruite par l'explosion d'une voiture

Il y a trois ans, quand une voiture avait enfoncé le mur de l'église de Saint-François de l'île d'Orléans, nécessitant des rénovations de plus de $700,000 on croyait bien que cet immeuble historique, qui pourtant en avait vu de toutes les couleurs pendant trois siècles, ne pouvait subir d'outrage plus important. Pourtant l'impensable s'est produit hier, quand une autre automobile est venue heurter la façade de l'église, a explosé et que les flammes se sont communiquées au temple pour, en l'espace de quelques minutes seulement, rendre impossible toute tentative d'extinction et détruire tout ce qui pouvait brûler dans l'édifice.

Des voisins ont bien essayé d'intervenir, remorquant notamment avec un tracteur jusque sur le stationnement voisin la petite Honda dans laquelle le conducteur était resté emprisonné «comme une bûche dans un foyer», mais leurs efforts ont été inutiles. En quelques instants le feu s'était propagé à l'intérieur de la petite église datant de 1749 et, quelques minutes après l'arrivée des pompiers de Saint-Jean et de Sainte-Famille, le clocher s'écroulait.

L'alerte a été donnée par l'épouse du sacristain, éveillée elle aussi par le fracas de l'automobile s'écrasant contre le mur de l'église, le bruit de l'explosion et la sirène d'alarme. Tous ce que les premiers citoyens essayant d'intervenir ont réussi à faire a été de sauver les Saintes Espèces, pendant qu'on l'on essayait vainement d'éteindre les flammes consumant la voiture avec des extincteurs.

Personne ne trouve à redire contre le travail des sapeurs-pompiers. Le maire de Saint-François, M. René Dion, a dit que l'intervention des pompiers des localités voisines avait été fidèle aux délais prévus, soit moins de dix minutes. Constatant l'ampleur de l'incendie et le besoin d'une grande échelle, on a d'abords fait appel aux pompiers de Beauport, mais ceux-ci ont rencontré des problèmes de sorte que leur camion ne pouvait circuler à plus de 20 kilomètres à l'heure. Si bien que l'on a été obligé de demander l'aide des pompiers de Québec.

«Mais peu importe les forces qu'on aurait pu déployer, il n'y avait rien à faire pour sauver l'église, le feu s'est propagé trop rapidement. Au début, nous avons concentré nos efforts pour sauver les maisons voisines, car nous avions peur d'une conflagration» (Lire A-2, autres textes et photos aux pages A-4, A-5 et A-8.



A-4 UN MONUMENT HISTORIQUE DISPARAIT Québec, Le Soleil, jeudi 2 juin 1988

Malgré l'absence de vent, les débris du brasier, qui a flambé à un certain moment jusqu'à une hauteur de plus de 25 mètres, ont volé des centaines de mètres à la ronde, menaçant maisons, granges et chalets. On aperçoit sur la photo les pierres tombales du « cimetière des enfants ».

Le Soleil, André Pichette

Des voisins ont bien essayé d'intervenir, remorquant notamment avec un tracteur jusque sur le stationnement voisin la petite Honda dans laquelle le conducteur était resté emprisonné « comme une bûche dans un foyer ».

L'incendie de l'église Saint-François

«C'est comme le départ d'un être cher»

«C'est une très grande épreuve pour la communauté, comme le départ d'un être cher. Il y avait des générations que les gens étaient habitués à ce lieu de recueillement, qu'ils aient l'habitude de le fréquenter ou non», a dit hier le curé de Saint-François de l'île d'Orléans, l'abbé Bertrand Fournier.

Selon le prêtre, même si la tragédie d'hier amorti énormément son enthousiasme et celui de ses paroissiens, il ne faut pas abdiquer. «Il faut vivre d'espérance, regarder en avant. Des décisions vont bientôt être prises.»

Pour sa part, M. Roland Gosselin, vice-président de la fabrique de Saint-François et secrétaire-trésorier de la municipalité, ne croit pas que l'église historique puisse être reconstruite tel quel. «Ca n'est pas compliqué, je vais suggérer qu'on foute les murs à terre et qu'en on en construise une plus moderne.», dit-il.

Selon lui, si le ministère des Affaires culturelles n'est pas d'accord, il va falloir que le gouvernement paye la note pour que l'on refasse une église historique du même genre, la plus vieille dans l'île d'Orléans. La suggestion du vice-président de la fabrique de Saint-François est de détruire les murs pour construire une nouvelle église, plus petite et plus moderne. Cette paroisse de l'île d'Orléans compte 503 fidèles, auxquels il faut ajouter 250 citoyens saisonniers. Mais, selon M. Gosselin, une église de 200 places serait amplement suffisante. «Saint-François recule encore ... on nous a enlevé notre bureau de poste, notre école, et maintenant on n'a plus d'église», dit M. Gosselin.

Le maire René Dion, lui, dit que la vie communautaire vient de prendre un sérieux coup dans l'aile. «Même s'il y a plusieurs ministères d'impliqués dans notre vieille église, au bout de la ligne, c'est la population qui va devoir décider.» Selon M. Dion, il faut compter quelques semaines avant qu'on ne se prononce sur le sort de l'église de Saint-François de l'île.

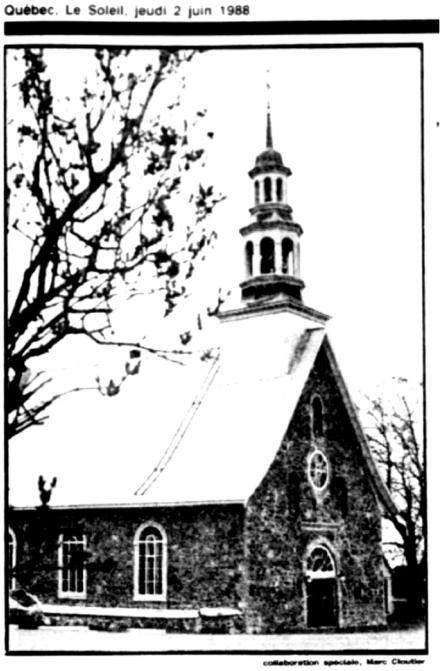
De son côté, le curé de la paroisse de Saint-François, l'abbé Bertrand Fournier, a dit qu'il s'agissait d'une très grande épreuve pour toute la communauté, une perte pour des générations de citoyens qui étaient habitués à ce lieu de recueillement.

La perte est d'autant plus douloureuse l'on avait prévu, pour le 26 juin, une cérémonie d'inauguration pour ce petit temple rénové au cours des dernières années. Tout s'est envolé en fumée, y compris trois statues représentant le Christ, Saint-Jacques le Majeur et Saint-François de Salles, œuvre du sculpteur Denis Morissette et réalisées dans les années cinquante.

L'incendie qui a fait rage comme un feu de paille, alimenté notamment par la couverture en bardeaux de cèdre refaite récemment, a laissé tout le monde pantois. Pendant toute la journée, les citoyens ont défilé devant les ruines, n'en croyant pas leurs yeux. Plusieurs pleuraient en constatant la disparition de cette église, une des rares qui avait son cachet patrimonial dans l'île d'Orléans. Une grosse perte non seulement pour l'île, mais également pour la province de Québec, dit-on.

M. Louis Dumas, responsable du service des affaires publiques à la ville de Québec et insulaire inconditionnel est un farouche défenseur du patrimoine. Comme bien d'autres, il avait de la

difficulté, hier, à accepter l'évidence. «C'est incroyable …En quelques heures, des siècles d'histoire viennent de s'évanouir en fumée. Pourtant, l'église avait traversé les remous des ans et avait résisté à l'envahisseur anglais qui l'avait transformée en hôpital de campagne, lors de la conquête. On a perdu des œuvres irremplaçables, notamment des toiles d'Antoine Plamondon. C'est une perte énorme pour le patrimoine. Le hasard a voulu que la semaine dernière, je pilote un groupe de retraités pour une visite de cette plus vieille église de l'île. Je suis content d'avoir pu l'admirer une dernière fois», a dit M. Dumas.


Québec. Le Soleil, jeudi 2 juin 1988

collaboration spéciale, Marc Cloutier

Cette photo de l'église Saint-François a été prise vendredi, par un lecteur du SOLEIL.

Un bris mécanique retarde les pompiers

Le capitaine Flamand a rappelé qu'une entente intermunicipale prévalait entre les villes de Québec. Charlesbourg, Boischatel et l'Ange-Gardien dans les cas d'incendies majeurs. «Dans la situation de Saint-François, la ville a décidé de porter secours parce que le municipalité en avait fait la demande.» de conclure M. Flamand.

Les travaux de rénovation venaient d'être complétés

L'incendie de l'église de Saint-François, île d'Orléans, a semé la consternation non seulement chez les paroissiens, mais au ministère des Affaires culturelles (MAC). Rencontré à ses bureaux de Québec, M. Roger Picard, architecte à la Direction générale du patrimoine au MAC, a déclaré au SOLEIL que les pertes étaient s'autant plus grandes qu'on venait à peine de terminer des travaux de restauration pour près de $700,000. Il a également mentionné qu'il préparait un dossier complet sur l'église historique pour la ministre des Affaires culturelles Mme Lise Bacon.

Les travaux de restauration s'étaient échelonnés sur une période de 10 ans et visaient principalement l'intérieur de l'église et la sacristie. Le MAC avait contribué à 77 pour 100 dans ces travaux et la fabrique pour l'autre 23 pour 100. M. Picard a rappelé que, dans le cas de Saint-François, compte tenu

de la population qui est de 400 habitants, le ministère avait dépassé les normes habituelles de subvention qui se situent à environ 60 pour 100.

Au cabinet de la ministre des Affaires culturelles, Mme Lise Bacon, son attaché de presse, M. Luc Bertrand, s'est borné à dire qu'on était en train d'évaluer la situation et que des informations additionnelles seraient communiquées lorsqu'une décision sera arrêtée.

Pour l'instant, on ne sait pas si l'église tricentenaire sera reconstruite ou si les paroissiens de Saint-François seront appelés à se rendre à l'église de Sainte-Famille ou à celle de Saint-Jean pour les offices religieux.



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

L'église renfermait aussi des biens culturels d'une richesse patrimoniale inestimable : les chandeliers datant du XVIIIe siècle, les fonts baptismaux, les lustres et les bancs munis de petites portes à l'extrémité.

Valeur inestimable

Construite en 1734, l'église de Saint-François a été classée monument et lieu historique le 3 janvier 1957. Elle n'avait subi aucune modification majeure jusqu'à ce jour, gardant ainsi intacts le plan et l'aspect originaux.

Les réparations des dix dernières années comprenaient les travaux de consolidation de tous les murs de maçonnerie et de charpente de la toiture, la réfection des couvertures en bardeau de cèdre, des sytèmes électriques et de chauffage, l'installation d'un système de protection contre les incendies et finalement, les travaux de peinture l'hiver dernier.

Outre l'église, qui représentait une richesse patrimoniale inestimable, il ne faudrait pas passer sous silence les biens culturels qu'elle renfermait. Le crusifix en bois argenté, les chandeliers datant du XVIIIe siècle, les fonds baptismaux, les lustres qui datent de 1799 et qui constituaient des pièces de musée et les bancs de l'église munis de petite portes à l'extrémité.

De l'avis de plusieurs experts dans le secteur du patrimoine, l'église de Saint-François possédait l'architecture intérieure la plus recherchée, exécutée par l'école de Thomas Baillargé. Après l'ensemble de Saint-Joachim, qui est de Baillargé lui-même, ce décor était le plus complet et aussi le plus délicat qui témoignait de la grande qualité de conception et d'exécution chez les artistes de la région de Québec au début du XIXe siècle. (Autre textes à la page A-8)



Les ambulanciers transportent le cadavre de l'automobiliste

Un monument historique disparaît

En 25 ans, 14 églises ont été la proie des flammes.

L'incendie de l'église Saint-François de l'île d'Orléans, hier, porte à 14 le nombre de temples qui ont été incendiés au cours des 25 dernières années dans l'Est du Québec. Il est toutefois possible que quelques-uns de ces incendies aient échappé à nos recherches.

Voici la liste de ces églises que *Le Soleil* a pu établir en commençant par les plus récents incendies :

- Saint-Marc-des-Carrières dans Portneuf, le 9 mai 1987. On est en train de la reconstruire au même endroit;
- Saint-Urbain de Charlevoix (endommagée seulement), le 4 décembre 1986;
- Pointe-Bleue, près de Roberval, au Lac-Saint-Jean, en 1985;
- Amqui de Matapédia, le 4 août 1984, reconstruite sur le même emplacement;
- Saint-Jean-Deschaillons, dans Lotbinière, le 1er avril 1982, reconstruite en 1986 sur un autre lieu;
- Sainte-Rose-de-Lima, au Saguenay, en 1982, reconstruite;
- Notre-Dame-de-Foy à Sainte-Foy, le 12 juin 1977, reconstruite à côté;
- Normandin, au Lac-Saint-Jean, le 6 janvier 1974, reconstruite en 1976 au même endroit;
- Saint-Mathias de Cabano, dans le Témiscouata, le 23 mai 1972, reconstruite au même endroit;
- Saint-Patrice, dans la rue McMahon, à Québec, en 1970, non reconstruite;
- Saint-Ambroise de Loretteville, le 17 février 1967, reconstruite sur le même lieu;
- Port-Meunier, sur l'île d'Anticosti, en 1964;
- et Baie-Saint-Paul, dans Charlevoix, le 20 décembre 1962, reconstruite aussi sur le même emplacement.

Ces recherches nous permettent aussi de rappeler aux lecteurs du SOLEIL que l'église Saint-Vincent-de-Paul, à Québec, a été incendiée le 16 mai 1949, celle de Tadoussac, en 1955, et celle de Betsiamites, sur la Côte-Nord également, le 3 avril 1954. Toutes trois ont été reconstruites. ●

Le Soleil, 2 juin 1988, A 8



PHOTOTHÈQUE *La Presse*

L'église Saint-François de l'île d'Orléans, monument historique détruit par un incendie.

Québec décline sa responsabilité dans le feu de l'église de l'île d'Orléans

Les ministres des Affaires culturelles et des Transport, Lise Bacon et Marc-Yvan Côté, ont rejeté toute responsabilité hier à la suite de l'incendie qui a détruit mercredi l'église Saint-François de l'île d'Orléans, construite en 1734.

C'est une automobile qui, en heurtant à vive allure la façade, a explosé et mis le feu à l'église classée monument historique.

Hier, à l'Assemblée nationale, les deux ministres se sont défendus d'avoir quelque part de responsabilité dans la perte de cette pièce importante du patrimoine québécois.

Les deux ministères avaient autorisé en 1985 la construction d'un mur de protection devant empêcher que des véhicules ne heurtent l'église sise tout près de la route de ceinture de l'île d'Orléans. Il y a trois ans, une automobile avait enfoncé un mur de l'église, nécessitant des réparations de $700,000.

La demande d'autorisation pour l'érection de ce muret avait été faite par les architectes mandatés par la fabrique de la paroisse pour effectuer certains travaux de rénovation, a précisé le ministre Marc-Yvan Côté dans un communiqué qu'il a fait parvenir aux journalistes peu après avoir déposé en Chambre la lettre de son ministère autorisant la construction de ce mur.

L'incendie de l'église de St-François de l'île d'Orléans : les élus espèrent en tirer leçon

L'incendie qui a détruit l'église de Saint-François, Ile d'Orléans, a fait prendre conscience aux maires des six municipalités de la Municipalité régionale de comté (MRC) de l'île que leur service respectif de protection contre les incendies comportait certaines lacunes.

La Presse, 3 juin 1988, C 12

Selon M. Claude Picard, préfet de la MRC de l'île, il importe de se doter d'équipements plus modernes pour combattre efficacement tout genre d'incendies. «À Saint-François, il était pratiquement impossible, compte tenu de nos équipements, de faire face à la situation. Il nous aurait fallu un camion avec une échelle aérienne et un camion avec un bras ou un mât articulé (girafe) pour attaquer le brasier de haut.»

M. Picard a également souligné qu'il consulterait tous ses collègues des six municipalités sur les initiatives à prendre pour assurer un meilleur service à la population insulaire. Cela pourrait se traduire par une entente officielle avec la ville de Québec ou celle de Beauport, évitant ainsi toute confusion en cas d'incendie majeur. On se rappellera que, dans le cas de l'église de Saint-François, c'est le maire de la municipalité, M. René Dion, qui avait fait appel au service de protection contre les incendies de Beauport. Une entente de service aurait plusieurs avantages, surtout dans le cas où le maire de la municipalité n'est pas disponible au moment du sinistre.

Le Soleil, 10 juin 1988, B 2

1989 - 3 mars – Incendie de la maison de madame Bérangère Asselin à Ste-Famille †

Une sexagénaire a perdu la vie, en milieu d'après-midi, hier, dans l'incendie de sa résidence de Sainte-Famille, dans l'île d'Orléans. Les flammes auraient pris naissance dans la chambre à coucher de la victime, qui a été trouvé morte à côté de son lit.

Mme Bérangère Asselin, 62 ans, était seule dans sa résidence du 3321, avenue Royale, lorsque le feu a éclaté pour des motifs encore obscurs, selon les enquêteurs de la Sûreté du Québec.

Une dizaine de pompiers volontaires de Sainte-Famille ont réussi à maîtriser l'élément destructeur qui a lourdement ravagé tout l'intérieur de la résidence. Vu de l'extérieur, en effet, rien ne laisse croire qu'un incendie y a frappé. Rencontré hier après-midi sur les lieux du drame, un enquêteur de la Sûreté du Québec a révélé qu'il était prématuré de songer à un incendie d'origine suspecte.



Un résidant regarde les dégâts.

Le Soleil, 4 mars 1989, A 6

1992 - 3 mars – Incendie d'une cabane à sucre à Ste-Pétronille

Une érablière, propriété de Stanley Welch, a été la proie des flammes vers 13h30 hier. Le bâtiment était situé au 37, chemin Royal, à Sainte-Pétronille, dans l'île d'Orléans. Les dommages sont évalués à $50,000.

Le Soleil, 4 mars 1992, C 4

1992 - 3 août – Incendie d'une maison à Ste-Pétronille

Une résidence unifamiliale du 10, chemin du Quai à Sainte-Pétronille de l'île d'Orléans, a été dévastée par le feu vers 2h hier. La maison était inoccupée lorsque le feu a éclaté. Les pompiers ont dû retourner sur les lieux tôt ce matin, les voisins craignant que le feu reprenne.

Le Soleil, mardi 4 août 1992, p.9

1993 - 27 janvier – Incendie d'une maison à St-Pierre

Un poêle à bois défectueux serait à l'origine d'un incendie qui a complètement détruit une résidence de la rue Prévert, à Saint-Pierre de l'île d'Orléans, hier matin. Les résidants de la maison étaient absents lorsque les flammes ont pris naissance. Les dommages sont évalués à $100,000.



Maison incendiée à l'île d'Orléans

Le Soleil, 28 janvier 1993, A 2

1993 - 24 septembre – Incendie d'un chalet à Ste-Pétronille



LES INFORMATIONS GÉNÉRALES — Québec, Le Soleil, samedi 25 septembre 1993

Chalet incendié à l'île d'Orléans

Un incendie a entièrement détruit un chalet de la rue Deschênes Sud, dans la municipalité de Sainte-Pétronille, à l'île d'Orléans, vers 12 h 45, hier. Personne n'a été blessé. La Sûreté du Québec a ouvert une enquête afin de déterminer l'origine du sinistre.

Le Soleil, 25 septembre, F 12

1993 - 6 octobre – Incendie d'une grange à St-Pierre

Un incendie a rapidement rasé au sol une grange inoccupée, hier après-midi vers 16 h., au 1777 avenue Royale, à Saint-Pierre, île d'Orléans.

Le Soleil, 7 octobre, 1993, A 2

1993 - 10 décembre – Incendie d'un chalet à St-Laurent

Un incendie a ravagé un chalet en construction sis au 179, rue Royale, à Saint-Laurent, île d'Orléans, vers 3 h, dans la nuit de vendredi. Les dommages s'élèvent à 40,000$. La SQ n'a pu préciser les causes de l'incendie.

Le Soleil, 11 décembre 1993, G 11

1995 - 8 février – Incendie du magasin de meubles L. Blouin à St-Pierre

«J'ai appelé mon père tantôt à l'hôpital pour lui dire que son magasin brûlait, c'était dur.» Le père de Claudette Blouin a 71 ans. Le magasin Meubles L. Blouin, qu'il a bâti de ses propres mains il y a une cinquantaine d'années déjà, s'envolait en fumée hier soir.

Le magasin de meubles situé au 2290 chemin Royal, à Saint-Pierre, sur l'île d'Orléans, flambait toujours à 22h30. L'alarme avait été donné à 17h.

Les employés et les propriétaires regardaient impuissants, le feu ravager la bâtisse principale et se diriger dangereusement vers l'entrepôt arrière. Ils avaient quitté le travail quelques minutes avant que l'incendie ne débute. Ils n'avaient rien décelé d'anormal.

Les pompiers de Saint-Pierre en avaient plein les bras et s'activaient de tous côtés. Des gens utilisaient d'énormes souffleuses et envoyaient de la neige sur le bâtiment pour les aider.

«Moi, j'ai commencé à travailler ici quand j'avais 16 ans, se rappelle Claudette Blouin, âgée d'environ 50 ans. Elle n'a pas toujours travaillé au magasin de son père. Elle y était revenue cet automne seulement.

Les cinq frères et sœurs Blouin ont toujours eu à cœur l'entreprise familiale. Il y a sept ou huit ans, trois d'entre eux, André, Camille et Céline, ont racheté le magasin. «C'est difficile surtout pour eux croit leur sœur Claudette. Ce n'est pas moi qui décide, mais j'espère qu'on va se mettre tous ensemble pour rebâtir.»

L'un des propriétaire, André, regardait le magasin flamber et semblait regretter de ne pouvoir éteindre l'incendie lui-même. Il surveillait les pompiers, leur venant en aide de temps en temps, déplaçant un boyau, donnant un conseil au chef.

«Tantôt, il est tombé en courant derrière le magasin, il y avait de l'eau par terre, il était tout trempé», racontait Claudette avec un sourire triste.

Des amis et de la famille ont obligé André, après maints efforts, à aller se changer et se réchauffer dans une maison.

Toute la soirée, d'ailleurs, les Blouin ont reçu des témoignages d'affection. Malgré le froid et le vent glacial, les gens de l'île venait voir disparaître un de leur éléments de leur décor.

L'origine de l'incendie n'a pas été déterminée hier soir.

La bâtisse principale d'une valeur de 200,000$, est une perte totale.

Il y avait pour 300,000$ de meubles à l'intérieur. Les pompiers ont cependant réussi à sauver l'entrepôt et la maison familiale.



Le propriétaire et ses voisins ont sorti leurs souffleuses à neige pour tenter de venir à bout des flammes.

Le Soleil, 8 février 1995, A 2

1995 - 9 septembre – Incendie du restaurant De La Plage à St-Jean

SAINT-JEAN ÎLE D'ORLÉANS



Le propriétaire de l'établissement évalue les dégâts à près de 500 000 $

LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE



Dix ans de travail en fumée

Le restaurant De la Plage était une véritable institution

JEAN-MARC SALVET
Le Soleil

SAINT-JEAN — Le restaurant De la Plage, une véritable institution à Saint-Jean Île d'Orléans, a été la proie des flammes, hier soir. Son propriétaire, Paul Simard, a regardé s'envoler en fumée 10 années de travail.

Personne n'a été blessé dans cet incendie qui a nécessité l'intervention des pompiers de trois municipalités de l'île. Ceux de Saint-Laurent et Saint-François sont venus prêter main-forte à leurs collègues de Saint-Jean.

Le personnel et les rares clients qui étaient attablés lorsque l'incendie s'est déclaré vers 20 h ont facilement pu évacuer les lieux. Ils sont restés incrédules de longues minutes devant l'établissement, se demandant ce qui avait bien pu déclencher le sinistre.

Seul parmi la foule, Paul Simard était sonné. Il lançait parfois des conseils à son fils, qui assumait la gérance du restaurant depuis quelque temps.

Installé en face du fleuve au 1180 chemin Royal, le restaurant De la Plage a été fondé dans les années 40.

À l'époque, on venait régulièrement de Québec pour profiter de son emplacement de choix et déguster les plats qui y étaient préparés.

M. Simard en a fait l'acquisition il y a 10 ans, après qu'il ait été laissé à l'abandon quelque temps. « J'ai beaucoup travaillé pour le remonter, et là il y a ce feu qui vient tout détruire », a-t-il confié la larme à l'oeil.

L'origine du sinistre demeurait inconnue hier soir

La saison de cet établissement, qui fermait habituellement ses portes chaque hiver, est bel et bien terminée. Il ne rouvrira pas avant le printemps prochain au moins.

Le feu s'est déclaré dans le plafond. Mais l'origine du sinistre était encore inconnue hier soir.

Le restaurateur évalue les dégâts à près de 500 000 $.

Le Soleil, 10 septembre 1995, A 4

1996 - 23 janvier – Incendie de la maison de Nicole Vilaire à St-Jean †

Une femme de 63 ans a perdu la vie dans l'incendie de sa maison presque bicentenaire, hier, à l'île d'Orléans, en banlieue de Québec. À l'arrivée des pompiers au 1659, chemin Royal, à Saint-Jean, vers 5h45, il était déjà trop tard pour secourir Nicole Vilaire. Des voisins avaient cassé une fenêtre à l'avant de la maison, mais la fumée dense les a empêchés de pénétrer à l'intérieur. Quelques minutes plus tard, les pompiers de Saint-Jean s'amenaient, vite rejoints par ceux de Saint-Laurent et de Sainte-Famille. À l'aide d'une échelle, ils se sont hissés à la hauteur de la chambre de Mme Vilaire, pour en casser les vitres et tenter d'y pénétrer. La fumée les a empêchés, mais déjà ils pouvaient voir qu'il n'y avait plus d'espoir pour la victime, qui reposait étendue sur son lit. La magnifique demeure en bois a flambé comme une torche. Construite en 1812 et sise au cœur du village, cette maison était l'une des plus anciennes restaurée, avec tout le cachet d'antan. L'été, Mme Vilaire la transformait en galerie d'art. Les pompiers ont mis deux à trois heures avant de prendre le contrôle des flammes, mais ce n'est qu'en fin d'avant-midi que l'incendie a pris fin et que la route a pu être rouverte

Le Soleil, 24 janvier 1996, A 4

Incendie de l'île d'Orléans – Origine accidentelle

Ce sont vraisemblablement des cendres chaudes déposées dans un contenant en plastique se trouvant dans un «tambour» à l'arrière de la maison qui sont à l'origine du feu dans lequel a péri Nicole Vilaire, mardi, à l'île d'Orléans.

Cette hypothèse est celle qui apparait la plus plausible aux enquêteurs de la Sûreté du Québec, qui ont écarté toute possibilité d'incendie criminel.

La victime, 63 ans, restée prisonnière de sa maison, a été retrouvée au bas de l'escalier, à environ deux mètres de la porte d'en avant. Cette porte était condamnée pour l'hiver, calfeutrée, et l'extérieur n'était pas déneigé.

Selon une voisine, la résidante de Saint-Jean avait, après la mort de son mari il y a deux ans, mis sa maison en vente. L'été dernier, elle avait trouvé un acheteur, mais elle a fait volte-face, se disant trop attachée à sa résidence de presque 200 ans.

Autre ironie du sort : parce qu'elle craignait le feu, la sexagénaire n'utilisait pas ses deux cheminées, préférant son poêle à bois. Or ce sont probablement les cendres de ce poêle qui sont à l'origine du drame qui lui a coûté la vie…

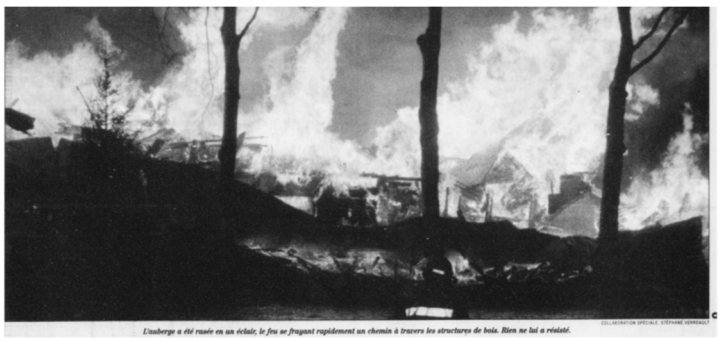
Le Soleil, 25 janvier 1996, A 4

Ile d'Orléans – Enquête publique

Le coroner en chef du Québec a ordonné une enquête publique pour clarifier les circonstances et causes du décès de Mme Nicole Vilaire dans l'incendie de sa résidence de Saint-Jean, île d'Orléans, le 28 janvier. L'enquête qui sera dirigée par le coroner Cyrille Delage, se penchera entre autres sur le fonctionnement du détecteur de fumée reliant la maison de Mme Vilaire à une centrale de sécurité, sur les gestes posés par après le déclenchement de l'alarme et enfin sur les conditions imposées par les organismes publics aux contribuables qui utilisent un tel système de protection. *Le Soleil* avait discuté avec le propriétaire de la centrale de sécurité, M. Lucien Lemieux, de Sécurité générale. C'est M. Lemieux qui avait communiqué avec *Le Soleil*, à la suite d'une erreur dans l'identification de la compagnie. Selon M. Lemieux à ce moment, le système avait bien fonctionné. La date et le lieu de l'enquête seront publiés ultérieurement.

Le Soleil, 22 février 1996, A 4

1996 - 21 février – Incendie de La Goéliche à Ste-Pétronille †



L'auberge a été ravée en un éclair, le feu se frayant rapidement un chemin à travers les structures de bois. Rien ne lui a résisté.

La Goéliche est détruite par le feu
Un mort et un million $ de dégâts



LE SOLEIL, RAYNALD LAVOIE

La Goéliche, que les plus vieux ont connue à la glorieuse époque où elle portait le nom de Château Bel-Air, avait célébré son centième anniversaire l'an dernier. Notre photo montre l'état de l'édifice l'an dernier.

«C'est une perte inestimable. Tout le monde ici parlait tout le temps de la Goéliche. Cet établissement faisait l'orgueil de Sainte-Pétronille. »

Comme tous les citoyens de l'île d'Orléans, Bernard Dubois avait une boule au cœur hier matin en regardant les décombres de L'auberge qui a vécu au même rythme que le XXe siècle.

La Goéliche, que les plus vieux ont connue à la glorieuse époque où elle portait le nom de Château Bel-Air, avait célébré son centième anniversaire l'an dernier.

Feu – Un héros

Tôt hier matin, la tristesse de M. Dubois était décuplée par la disparition d'un jeune homme, originaire de l'île, que tout le monde savait mort sous les décombres fumants. Un héros qui a permis à une femme d'échapper aux flammes en le payant de sa propre vie.

Patrick Émond vivait à Beauport. Il avait 25 ans. Il était gardien de nuit à la Goéliche depuis six semaines. Mais il connaissait l'endroit comme le fond de ses poches. Sa mère y travaillait depuis six ans.

Son corps a été retiré des cendres vers midi. Il y avait alors presque 11 heures que l'incendie avait éclaté. «Il est mort en sauvant la vie d'une cliente», a lancé l'un de ses proches en réprimant ses sanglots.

Lorsque l'incendie s'est déclaré, vers 1 h 30, Patrick est allé réveiller la seule personne qui dormait dans l'établissement, une femme de 49 ans, de Terrebonne.

«Il aurait pu sortir tout de suite, mais il ne l'a pas fait», a dit Andrée Marchand, l'une des propriétaires de La Goéliche.

Thérèse Giasson a cassé une vitre et sauté du troisième. Ella a entendu crier juste après. Et puis plus rien.

La fumée était trop dense pour qu'elle suive son sauveteur dans le couloir. Elle a choisi de sauter sur la terrasse du second étage, s'infligeant des blessures légères.

Pas de téléphone

«Ça a pris à peu près 40 minutes avant de rejoindre les pompiers», a affirmé Mme Marchand, mais sans le déplorer. Le câble téléphonique avait lui aussi brûlé dans l'incendie.

Thérèse Giasson a trouvé refuge chez un voisin, Benoît Lachance, peu avant 2h. Le feu faisant rage. Mais M. Lachance n'a pu prévenir les pompiers tout de suite puisque son téléphone ne fonctionnait pas. Celui des autres abonnés du chemin du Quai non plus.

Il a dû courir jusqu'à l'avenue Royale pour en trouver un.

Les pompiers volontaires de Saint-Pierre ont finalement reçu l'appel à 2h30. Dix minutes plus tard, ils étaient sur place. Mais il était trop tard.

«Tout était effondré», a dit le chef Maurice Leclerc.

L'auberge a été rasée en un éclair, le feu se frayant rapidement un chemin à travers les structures de bois. Rien ne lui a résisté.

Il ne restait plus qu'un petit escalier de ciment. Quelques marches qui n'aboutissaient plus nulle part. Même les arbres étaient calcinés.

Les propriétaires ne savaient pas hier soir s'ils reconstruiraient. «Il est encore trop tôt pour prendre une telle décision», a indiqué Alain Turgeon.

L'auberge était assurée à hauteur de 1.3 million$.

La cause de l'incendie restera probablement à jamais inconnue. Des fils électriques ont été découverts court-circuités.

«Sont-ils la cause ou ont-ils été endommagés par le feu ? On ne le sait pas. Pour l'instant nos pensées vont vers la victime et sa famille».

«Patrick Émond était vaillant» , a répété Andrée Marchand.

«C'est un jeune qui avait du cœur au ventre. Il restait éveillé toute la nuit de 22h30 à 7 du matin. Il était tellement consciencieux qu'il a dû vouloir retourner arroser les flammes.»

Comme d'autres citoyens de Sainte-Pétronille, Bernard Dubois avait son appareil photo avec lui, comme pour immortaliser une dernière image de ce qui a été une partie de sa vie.

Avant de partie, il s'est retourné une dernière fois vers les décombres, la tête enfoncée dans ses épaules. Il a simplement dit : «C'est fini.»



Ce paysage dévasté ne rappelle pas grand-chose de ce qu'était La Goéliche.

Un haut-lieu du romantisme local disparaît en fumée

Pour les citoyens de Sainte-Pétronille et de l'île d'Orléans, l'auberge La Goéliche représentait ce que représente le Château Frontenac et le Manoir Montmorency pour tous les gens de la région.

«C'est comme si nous en avions été les propriétaires. On a tous une partie de nous-mêmes qui vient de s'envoler en fumée», a dit Jacques Laflamme.

M. Laflamme est né et vit à Sainte-Pétronille. Comme tout le monde, il se souvient de folles soirées de danse à La Goéliche. C'était dans les années 50, à l'époque du Château Bel-Air. «On passait nos étés ici.»

À cette époque, «il devient nécessaire de se doter d'un lieu d'accueil destiné à l'hébergement et à la restauration. On entreprend donc la construction du Château Bel-Air, qui sera remplacer en 1895 par le bâtiment actuel», rappelle une brochure produite l'an dernier à l'occasion du centenaire.

Flanqué de deux tourelles et entouré d'un balcon panoramique, le petit château de quatre étages impressionne. La construction du pont en 1935 augmenta le nombre de visiteurs et de vacanciers.

L'hôtel est la propriété de Janet Duplain, d'Andrée Marchand et d'Alain Turgeon depuis 1991. De l'avis général, le trio avait su conserver le charme et la chaleur d'antan.

Dupuis quelques années, l'établissement offrait le gîte et des repas à l'année longue. Mais son cœur battait encore surtout l'été. Soixante-cinq personnes y travaillaient à la belle saison.

Plusieurs exploitants de l'île se ressentiront de sa disparition. Ils y trouvaient un débouché naturel pour leurs produits. «C'est un monument qu'on vient de perdre», a déclaré le député de Montmorency, Jean Fillion.

Le Soleil, 23 février 1996, A 1,2,3

Incendie de La Goéliche

La rescapée n'a pas entendu de détecteur de fumée

Thérèse Chiasson, qui a échappé aux flammes ayant tué Patrick Émond et entièrement dévasté l'auberge La Goéliche avant-hier, n'a jamais entendu la sonnerie d'un quelconque détecteur de fumée.

«Ce n'est pas normal», a-t-elle estimé, hier, lors d'une entretien avec LE SOEIL, depuis son domicile de Terrebonne.

Le jeune gardien de nuit a cogné à sa porte à1h44. Elle l'a entendu crier «Sortez, sortez, il faut sortir». Elle a eu le réflexe de regarder l'heure.

Selon elle, le feu s'était déclaré depuis «un bon bout de temps déjà» lorsqu'elle a été réveillée.

«La fumée avait envahi toute l'auberge à ce moment-là. Il y en avait partout. On arrivait plus à respirer. C'est pour ça que j'ai sauté par la fenêtre sur une terrasse et ensuite sur les glaces du fleuve.»

L'établissement, qui avait célébré son centième anniversaire l'an dernier, était bien pourvu en détecteurs de fumée. Il y en avait à chaque étage et dans chaque chambre, ont affirmé toutes les personnes interrogées par LE SOLEIL.

«Il n'y a pas de doute là-dessus. Les propriétaires maintenaient l'Hôtel dans un état très sécuritaire», a affirmé Lucille Laflamme, qui travaillait à La Goéliche depuis cinq ans.

Les propriétaires Andrée Marchand et Alain Turgeon ne comprennent pas que Mme Chiasson n'ait pas entendu un seul détecteur, ni l'alarme centrale reliée au système électrique.

Mais celle-ci est formelle : elle répète qu'elle n'a rien entendu. C'est d'ailleurs ce qu'elle a déclaré aux enquêteurs de la Sûreté du Québec qui l'ont interrogée jeudi.

«Je me suis dit que je ne voulais pas mourir, que je devais vivre. Je me donnais des ordres pour m'en sortir», a péniblement relaté Mme Chiasson, en revivant les tragiques événements qui ont coûté la vie à un homme de 24 ans, un jeune employé qu'elle remercie du fond du cœur. «S'il n'était pas venu cogner à ma porte, je serais morte asphyxiée.» Thérèse Chiasson était à La Goéliche depuis lundi soir. Au cours des prochaines heures, un chirurgien lui retirera les morceaux de vitre qu'elle a dans un bras depuis qu'elle a sauté par la fenêtre.

Les funérailles de Patrick Émond seront célébrées aujourd'hui à 14 h à l'église de Sainte-Pétronille. «S'il était encore vivant, il serait décoré pour ce qu'il a fait. Mais c'est sûr qu'au ciel, il aura aussi une belle décoration», a dit Camille Rousseau, l'oncle de la victime.



Patrick Émond

«Il gardait La Goéliche le nuit en attendant de pouvoir se trouver un emploi de menuisier, a poursuivi son oncle. C'était un bon petit gars, très travaillant.» Patrick s'était marié en décembre 1994 et vivait à Beauport depuis. Il trvaillait à l'auberge de Sainte-Pétronille depuis six semaines seulement.

Le maire Jacques Grisé devait discuter hier soir avec ses conseillers de la façon dont la municipalité pourrait éventuellement lui rendre hommage.

Pour leur part, les propriétaires de La Goéliche attendront quelque temps avant de décider s'ils reconstruiront ou pas. «Pour nous, c'était un rêve de devenir propriétaire de cette auberge, a rappelé Alain Turgeon. J'ai toujours espéré que ça ne devienne pas un cauchemar. C'est maintenant le cas. Il faut se réveiller, il faut que la vie continue, mais il est trop tôt pour dire ce que nous ferons. Nous ne le savons pas.» Regardant le passé et l'avenir d'un seul regard il a ajouté : «Reconstruire 101 ans plus tard, ça ne se fait pas comme ça.» Le député de Montmorency à l'assemblée nationale, Jean Fillion, a émis le souhait que le ministère de la Culture et du Tourisme supporte une éventuelle reconstruction.

Le Soleil, 24 février 1996, A 3

La Goéliche incendiée

Quatre ou cinq chicots calcinés qui avaient été des arbres montaient la garde sur l'amas de ruines enfumées. C'est tout ce qui restait au petit matin hier de la vieille auberge La Goéliche, qui a brûlé comme une torche dans la nuit à Sainte-Pétronille, sur l'île d'Orléans.

Un homme de 25 ans originaire de l'île, Patrick Émond, de Beauport, a perdu la vie après être monté réveiller une femme de 49 ans, de Terrebonne, seule cliente de l'auberge. Incapable de fuir par l'intérieur en raison de l'épaisse fumée, Mme Thérèse Giasson est retournée dans sa chambre et s'est jetée d'une fenêtre du troisième étage, s'infligent des blessures légères pour lesquelles elle été traitée à l'Hôtel-Dieu de Québec. En fin de matinée, on retrouvait le corps du jeune gardien de nuit.

Un spécialiste du laboratoire de médecine légale venu de Montréal a commencé son enquête, mais il était trop tôt encore en fin de journée pour se prononcer sur la cause de l'incendie

La Presse, 23 février 1996, A 11


Un héros regretté

Isabelle Viens a reçu la médaille du civisme remise à son époux à titre posthume. Son mari, Patrick Émond, est ce jeune gardien de nuit qui a perdu la vie lors de l'incendie de l'auberge La Goéliche, à l'île d'Orléans, en février. Il avait tiré de son sommeil la seule cliente de l'hôtel qui a sauté par une fenêtre du 3e étage pour échapper aux flammes. À lire en page A 3.

Remise des médailles du civisme

Isabelle Viens pleure «son héros»

«J'en veux toujours à mon mari d'avoir sacrifié notre bonheur pour une personne qu'il ne connaissait même pas»

Pénible cérémonie, hier matin, au Parlement pour Mme Isabelle Viens, qui a reçu la médaille du civisme remise à son époux à titre posthume. Mme Viens avait les yeux rougis, la gorge et les poings serrés en rappelant les événements au cours desquels Patrick Émond a perdu la vie. Elle ne pouvait retenir ses larmes et avait peine à répondre aux questions, tellement l'émotion était à son comble.

Son mari est ce jeune gardien de nuit qui a perdu la vie lors de l'incendie de l'auberge La Goéliche, en février dernier. Il avait sorti de son sommeil la seule cliente de l'Hôtel qui a sauté par une fenêtre du 3e étage pour échapper aux flammes. Une fois le feu éteint, les pompiers ont retrouvé dans les décombres le corps du gardien de nuit.

Le Soleil, 29 novembre 1996, A 1 et 3

1996 - 16 juillet – Une écurie ravagée par les flammes à St-François



Un violent incendie a complètement ravagé une écurie, en avant-midi hier, au 210, chemin Royal, à Saint-François de l'Ile d'Orléans. Aucun animal ne se trouvait à l'intérieur quand le feu a débuté et personne n'a été blessé. Les pompiers des municipalité environnantes sont intervenus pour circonscrire le sinistre et limiter les dégâts. Ce qui restait de la bâtisse a été détruit immédiatement avec une pelle mécanique.

Le Soleil, 17 juillet 1996, A4

2009 - 15 juin – Une explosion de bonbonne de barbecue rase une maison à St-Laurent

Une dame est sortie indemne hier en fin d'après-midi de l'explosion d'une bonbonne de barbecue qui a allumé un incendie qui a complètement ravagé sa résidence du chemin Royal, à Saint-Laurent de

l'Ile d'Orléans. Rentrée quelques minutes à l'intérieur pendant qu'elle allumait son barbecue, la dame n'a pas eu le temps de revenir que la bonbonne de propane explosait et que le feu se propageait à sa maison. Elle n'a heureusement pas été blessée, mais sa demeure est une perte totale. La Sûreté du Québec évalue les dommages à 300 000$.

Marc Allard.

Le Soleil, 16 juin 2009, p.14

2010 - 6 mars – Incendie d'une maison à St-Jean

Un incendie a causé des dommages de quelque 30 000$ à une résidence unifamiliale de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, au cours de la soirée d'hier. Les pompiers de Saint-Jean ont été appelés au 1833, chemin Royal, vers 20h35. Ils ont demandé l'assistance de leurs collègues de Saint-Laurent, si bien qu'une quinzaine de pompiers ont lutté contre le brasier durant un peu plus d'une heure. Les deux occupants de la maison ont été en mesure d'évacuer la demeure sans subir de blessures. Il semble que l'origine de l'incendie serait électrique.

Le Soleil, 7 mars 2010, p.15

2010 - 24 mars – Incendie de la maison de Yves Lemelin à St-Jean †

Mort brûlé dans son chalet

Un incendie ravage complètement une résidence secondaire à l'île d'Orléans

Matthieu Boivin
mboivin@lesoleil.com

Un homme de 81 ans, Yves Lemelin, est décédé dans l'incendie qui a complètement ravagé sa résidence secondaire de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, dans la nuit de mercredi à hier.

Selon le directeur du Service des incendies de Saint-Jean, Michel Fortier, les murs, les planchers et la toiture de la demeure construite en bois avaient pratiquement tous été réduits en cendres quand les pompiers de cette localité et de Saint-Laurent sont arrivés sur les lieux du drame, peu avant 5h du matin. «Il n'y avait plus rien à faire», indique M. Fortier.

Comme une voiture était stationnée dans l'entrée enneigée de la demeure située sur le chemin Royal, en bordure du fleuve Saint-Laurent, on a immédiatement craint que le propriétaire de la demeure se trouve dans les décombres enfumés de la maison.

Après que la Sûreté du Québec (SQ) eut confirmé que M. Lemelin n'était pas à son logement de Québec, un technicien en identité judiciaire et un enquêteur spécialisé dans le domaine des incendies de la SQ, en compagnie des pompiers de Saint-Jean, ont entrepris la délicate tâche de fouiller les ruines de la maison, à la recherche de la dépouille de la victime. Aux alentours de 10h15, le corps de M. Lemelin a été retrouvé par les chercheurs, tout cela en présence d'un des quatre enfants de l'octogénaire.

Pour le moment, on ne craindrait pas que l'incendie soit d'origine criminelle. Un bris électrique du système de chauffage pourrait être la théorie la plus plausible. Des enquêteurs du Bureau régional d'enquête de la SQ tenteront, au cours des prochains jours, de trouver ce qui a causé l'incendie.

Le relationniste de la SQ, Richard Gagné, a indiqué qu'une autopsie judiciaire sera réalisée sur le corps de la victime, afin de l'identifier formellement, et pour confirmer que M. Lemelin n'a pas été la cible d'un acte criminel avant que le feu ne ravage la maison. On veut ainsi s'assurer que l'incendie ne cache pas une agression mortelle qui aurait pu être commise, dans le cadre d'un cambriolage par exemple. Encore là, cette possibilité semble peu probable pour le moment.

Les voisins qui sont venus flâner autour des ruines de la demeure, au cours de l'avant-midi, parlaient de la victime comme un «bon Monsieur», qui était très discret et qui se rendait généralement à sa maison de l'Île durant l'été. Mais cette année, comme le printemps s'était pointé le bout du nez plus tôt, l'homme qui serait originaire de Sainte-Famille avait commencé à occuper sa maison hâtivement. Certains ont assuré avoir vu une lumière émaner du deuxième étage de la demeure de la victime, mercredi soir, ce qui prouvait que l'octogénaire, qui était toujours seul à sa résidence, était bel et bien là.

Une précédente maison de M. Lemelin installée sur le même site avait été la proie des flammes il y a six ou sept ans, selon les voisins. Grâce à ses talents de menuisier, il avait participé activement à la reconstruction de son domicile secondaire; construction qui était pratiquement complétée.

«Il était toujours seul, alors je venais le voir de temps en temps pour voir comment il se portait», explique Lisette Allaire, la voisine immédiate de M. Lemelin.

Une autre voisine, Laurence Gosselin, disait connaître M. Lemelin depuis une cinquantaine d'années. «Je l'aimais bien, moi voisin, alors je ne pleure pas pour rien», raconte cette veuve.

M^me^ Gosselin parlait souvent à M. Lemelin, notamment quand elle allait tondre le gazon d'un petit terrain situé tout juste à côté de celui de la victime.

La voisine qui a appelé le 9-1-1 à 4h47 quand son conjoint s'est aperçu que la maison de M. Lemelin était la proie des flammes dit avoir été impressionnée de la vitesse à laquelle le feu a ravagé la maison.



Vers 10h15 hier, le corps d'Yves Lemelin a été retrouvé par les chercheurs, tout cela en présence d'un des quatre enfants de l'octogénaire.
— PHOTOS LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE



Selon le directeur du Service des incendies de Saint-Jean, Michel Fortier, les murs, les planchers et la toiture de la demeure construite en bois avaient pratiquement tous été réduits en cendres quand les pompiers sont arrivés sur les lieux du drame, peu avant 5h.

«Ça a brûlé comme un feu de paille», indique Sylvie Lévesque.

Celle-ci assure que vers 4h du matin, son conjoint a regardé par la fenêtre de leur maison, et que la résidence de M. Lemelin était toujours intacte.

«Ça a brûlé comme un feu de paille»

— Sylvie Lévesque, une des voisines d'Yves Lemelin

Le Soleil, 26 mars 2010, p.

leSoleil vendredi 26 mars 2010

Mort brûlé dans son chalet

Un incendie ravage complètement une résidence secondaire à l'île d'Orléans

Matthieu Boivin
mboivin@lesoleil.com

Un homme de 81 ans, Yves Lemelin, est décédé dans l'incendie qui a complètement ravagé sa résidence secondaire de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, dans la nuit de mercredi à hier.



Vers 10h15 hier, le corps d'Yves Lemelin a été retrouvé par les chercheurs, tout cela en présence d'un des quatre enfants de l'octogénaire. — PHOTOS LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE

Selon le directeur du Service des incendies de Saint-Jean, Michel Fortier, les murs, les planchers et la toiture de la demeure construite en bois avaient pratiquement tous été réduits en cendres quand les pompiers de cette localité et de Saint-Laurent sont arrivés sur les lieux du drame, peu avant 5h du matin. «Il n'y avait plus rien à faire», indique M. Fortier.

Comme une voiture était stationnée dans l'entrée enneigée de la demeure située sur le chemin Royal, en bordure du fleuve Saint-Laurent, on a immédiatement craint que le propriétaire de la demeure se trouve dans les décombres enfumés de la maison.

Après que la Sûreté du Québec (SQ) eut confirmé que M. Lemelin n'était pas à son logement de Québec, un technicien en identité judiciaire et un enquêteur spécialisé dans le domaine des incendies de la SQ, en compagnie des pompiers de Saint-Jean, ont entrepris la délicate tâche de fouiller les ruines de la maison, à la recherche de la dépouille de la victime. Aux alentours de 10h15, le corps de M. Lemelin a été retrouvé par les chercheurs, tout cela en présence d'un des quatre enfants de l'octogénaire.

Pour le moment, on ne craindrait pas que l'incendie soit d'origine criminelle. Un bris électrique du système de chauffage pourrait être la théorie la plus plausible. Des enquêteurs du Bureau régional d'enquête de la SQ tenteront, au cours des prochains jours, de trouver ce qui a causé l'incendie.

Le relationniste de la SQ, Richard Gagné, a indiqué qu'une autopsie judiciaire sera réalisée sur le corps de la victime, afin de l'identifier formellement, et pour confirmer que M. Lemelin n'a pas été la cible d'un acte criminel avant que le feu ne ravage la maison. On veut ainsi s'assurer que l'incendie ne cache pas une agression mortelle qui aurait pu être commise, dans le cadre d'un cambriolage par exemple. Encore là, cette possibilité semble peu probable pour le moment.

> «Ça a brûlé comme un feu de paille»
>
> — Sylvie Lévesque, une des voisines d'Yves Lemelin

Les voisins qui sont venus flâner autour des ruines de la demeure, au cours de l'avant-midi, parlaient de la victime comme un «bon Monsieur», qui était très discret et qui se rendait généralement à sa maison de l'Île durant l'été. Mais cette année, comme le printemps s'était pointé le bout du nez plus tôt, l'homme qui serait originaire de Sainte-Famille avait commencé à occuper sa maison hâtivement. Certains ont assuré avoir vu une lumière émaner du deuxième étage de la demeure de la victime, mercredi soir, ce qui prouvait que l'octogénaire, qui était toujours seul à sa résidence, était bel et bien là.

Une précédente maison de M. Lemelin installée sur le même site avait été la proie des flammes il y a six ou sept ans, selon les voisins. Grâce à ses talents de menuisier, il avait participé activement à la reconstruction de son domicile secondaire; construction qui était pratiquement complétée.

«Il était toujours seul, alors je venais le voir de temps en temps pour voir comment il se portait», explique Lisette Allaire, la voisine immédiate de M. Lemelin.

Une autre voisine, Laurence Gosselin, disait connaître M. Lemelin depuis une cinquantaine d'années. «Je l'aimais bien, moi voisin, alors je ne pleure pas pour rien», raconte cette veuve.

M^me^ Gosselin parlait souvent à M. Lemelin, notamment quand elle allait tondre le gazon d'un petit terrain situé tout juste à côté de celui de la victime.

La voisine qui a appelé le 9-1-1 à 4h47 quand son conjoint s'est aperçu que la maison de M. Lemelin était la proie des flammes dit avoir été impressionnée de la vitesse à laquelle le feu a ravagé la maison.

«Ça a brûlé comme un feu de paille», indique Sylvie Lévesque.

Celle-ci assure que vers 4h du matin, son conjoint a regardé par la fenêtre de leur maison, et que la résidence de M. Lemelin était toujours intacte.



Selon le directeur du Service des incendies de Saint-Jean, Michel Fortier, les murs, les planchers et la toiture de la demeure construite en bois avaient pratiquement tous été réduits en cendres quand les pompiers sont arrivés sur les lieux du drame, peu avant 5h.

2012 - 21 janvier – Incendie d'une maison à St-Jean



BRASIER À L'ÎLE D'ORLÉANS

Une maison ancestrale a été la proie des flammes hier soir à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans. Les pompiers volontaires de Saint-Jean et de Saint-Laurent ont été réquisitionnés pour combattre ce violent incendie qui a ravagé une résidence du chemin de l'Église, dans la partie sud-est de l'île d'Orléans. La maison serait une perte totale, selon les pompiers. Le propriétaire de la demeure, qui se trouvait au sous-sol au moment du déclenchement du brasier, a réussi à sortir et à appeler les secours. ***Samuel Auger*** — PHOTO COLLABORATION SPÉCIALE STEVE JOLICOEUR

Le Soleil, 22 janvier 2012, p.19